

**LE PROJET DE VIE
DES SALESIENS DE DON BOSCO**

Guide de lecture

des Constitutions salésiennes

Rome 1986

PRESENTATION

Editions S.D.B.

Edition extra-commerciale

Direction Générale des Oeuvres de Don Bosco Via della Pisana 1111

Boîte Postale 9092

1 - 00163 ROMA Aurelio

Traduction française : (1990)

Oeuvres de Don Bosco (Bruxelles - Lyon - Paris) Rue du Dahlia 11

B - 1030 BRUXELLES

On lit parmi les «Orientations pratiques et délibérations» du CG22 : «Le Recteur Majeur, avec son Conseil, verra s'il y a lieu de préparer un "commentaire" des nouvelles Constitutions qui serve à en approfondir le sens, à en saisir la portée spirituelle et à stimuler les confrères pour qu'ils les vivent»!

Le Recteur Majeur et son Conseil ont jugé très significative cette suggestion capitulaire.

C'est pourquoi dès décembre 1984, on se mit à étudier la manière de répondre à cet engagement; mais on dut constater qu'une réalisation rapide du travail n'était pas facile.

Dans les premiers mois de 1985, le Recteur Majeur constitua une équipe formée d'une quinzaine de confrères compétents et disponibles; il leur présenta une distribution organique du contenu des Parties des Constitutions et assigna à chacun un secteur de travail.² Il indiqua également quelques critères à suivre dans la rédaction pour rester fidèles aux objectifs proposés par le CG22.

En décembre 1985, on pouvait déjà présenter aux membres du Conseil général un abondant matériel d'une première rédaction, en vue d'une révision critique attentive et d'une éventuelle restructuration.

Le texte initial, les observations et les propositions recueillies furent alors confiées au Secrétaire général, Don Francesco Maraccani, chargé de donner à ce texte, dans les limites du possible, homogénéité, proportion, linéarité, harmonie des contenus et une documentation adéquate.

CG22, Orientations 1.4, cf. Documents le 4

² L'équipe était composée des confrères suivants : AUBRY Joseph, BISSOLI Cesare, BOSCO Giovanni Battista, FRANZINI Clemente, FRATTALLONE Raimondo, LOSS Nicolo, MARACCANI Francesco, MOTTO Francesco, NATALS Paolo, NICOLUSSI Giuseppe, PARON Omero, SCHWARZ Ludwig, SCRIVO Gaetano, VAN LUYN Adriaan, VECCHI Juan Edmond°, VIGANO Angelo, VIGANO Egidio.

Au début du mois de septembre 1986, tout le matériel était prêt pour l'impression.

En suivant la pensée du CG22, le Commentaire se propose en substance trois finalités, qui lui donnent une physionomie propre : - un approfondissement doctrinal et pratique du sens des Constitutions;

- une vive perception de leur portée spirituelle;*
- un stimulant convaincant pour la vie quotidienne.*

Du point de vue rédactionnel, on a choisi la voie du commentaire «article par article», exception faite pour la quatrième partie qui concerne les structures d'animation et de gouvernement. Tout en tenant compte de la place de chaque article dans son contexte propre (chapitre et partie) et dans l'ensemble du projet constitutionnel, on a privilégié l'approfondissement des contenus de chacun des articles, en y ajoutant des références aux sources ecclésiales et salésiennes et des considérations stimulantes pour la réflexion et la pratique.

Le commentaire des articles est précédé d'une Introduction générale sur la signification de la Règle dans la vie religieuse, d'une synthèse sur l'évolution historique de nos Constitutions, et d'une vision organique de la structure globale du texte actuel réélaboré.

On a inséré également des perspectives de synthèse au début de chacune des Parties, une explication brève et appropriée des citations bibliques de chaque chapitre, et une explication concise du lien intrinsèque existant entre les Constitutions et les Règlements généraux.

Pour faire saisir la portée spirituelle du Commentaire, on a en outre composé des prières, qui aident à reprendre le contenu des articles sous forme d'oraison.

Parmi les critères qui ont guidé la rédaction du Commentaire, rappelons les suivants :

- veiller à l'exactitude doctrinale et à l'objectivité des aspects historiques;*
- se situer dans l'orbite de Vatican II et des directives du Magistère de l'Eglise;*

6

- se fonder, pour autant que ce soit possible, sur nos documents d'importance majeure (référence à Don Bosco et aux sources salésiennes, aux Chapitres généraux, aux Actes du Conseil général, à la «Ratio», aux écrits de témoins particulièrement significatifs,...);*
- souligner les aspects de la «sequela Christi», de la fidélité au Fondateur, de la réponse prophétique aux temps nouveaux;*
- tenir présent, dans chaque article, l'unité globale du texte, celle de chacune des parties et des différents chapitres;*
- s'exprimer dans un style aussi clair et didactique que possible.*

De ce qui vient d'être dit, on peut déduire que le travail n'a pas de prétentions scientifiques : il est cependant fondé sur une exigence de sérieux dans l'étude et dans la recherche de la part de l'équipe des co-auteurs, dotés de sensibilité et de compétences salésiennes dans le secteur des contenus qui leur fut assigné.

Etant un livre qui commente un texte constitutionnel repensé «communautairement» (donc rédigé avec une certaine différence de style et de sensibilité, même si unifié ensuite avec soin par une commission spéciale), le Commentaire participe de cette caractéristique de collaboration collégiale, montrant visiblement (il est facile de le constater) une certaine diversité dans les apports.

D'un autre point de vue, cependant, cette variété enrichit la valeur objective des contenus qui entendent, comme les Constitutions elles-mêmes, inspirer un style de vie fait plus d'expérience communautaire vécue que de logique personnelle et de style unitaire.

Ce n'est pas un livre à lire d'une traite comme si c'était un roman, mais plutôt à méditer en suivant la lecture d'articles déterminés. Il pourra dès lors devenir particulièrement utile pour la réflexion, et la prière, faite personnellement ou en communauté.

Il convient en outre d'avertir qu'il ne s'agit pas d'un document officiel, discuté et approuvé dans chacun de ses paragraphes par le Recteur Majeur avec son Conseil; cependant, il s'agit d'un texte autorisé, à la rédaction et à la révision duquel le Recteur Majeur et les membres du Conseil général ont aussi mis la main. Il a donc une autorité et une valeur non négligeables en référence à la direction spirituelle et à la formation salésienne des confrères.

7

Tandis que je vous invite tous à en faire un trésor, j'adresse un remerciement très sincère au Secrétaire général, qui a coordonné le travail, et à chacun des courageux collaborateurs, grâce à la dédition généreuse de qui la Congrégation a à sa disposition cet outil qualifié et riche, qui peut aider la communauté et la personne à parcourir avec succès le chemin du renouveau conciliaire.

Rome, le 24 septembre 1986.

D. Egidio Viganà Recteur Majeur

8

● ABREVIATIONS ET SIGLES

AA	<i>Apostolicam Actuositatem</i> , Décret du Concile Vatican II
AAS	Acta Apostolicae Sedis
AA.VV.	Auteurs variés
ACG	Actes du Conseil Général (depuis 1985)
ACS	Actes du Conseil (Chapitre) Supérieur
AG	<i>Ad Gentes</i> , Décret du Concile Vatican II
art.	article
ASC	Archivio Salesiano Centrale
AT	Ancien Testament
can.	canon (du Code de droit canonique)
chap.	chapitre
CD	<i>Christus Dominus</i> , Décret du Concile Vatican II
CIC	<i>Codex iuris canonici</i> , 1983
CG	Chapitre général
CGS	Actes du Chapitre Général Spécial (XX)
CG21	Actes du Chapitre général XXI
CG22	Actes du Chapitre général XXII
Const	<i>Constitutions de la Société de Saint François de Sales</i>
CP	<i>Communia et progressio</i> , Instruction pastorale 1971

- CRIS* Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers
- CT* *Catechesi tradendae*, Exhortation apostolique de Jean-Paul II, 1979
- DV* *Dei Verbum*, Constitution du Concile Vatican II
- EN* *Evangelii nuntiandi*, Exhortation apostolique de Paul VI, 1975
- Epistolario* *Epistolario di San Giovanni Bosco*, 4 vol, par D.Ceria
- ES* *Ecclesiae Sanctae*, Normes pour l'application de quelques décrets du Concile Vatican II, 1966
- ET* *Evangelica testificatio*, Exhortation apostolique de Paul VI, 1975
- FC* *Familiaris consortio*, Exhortation apostolique de Jean-Paul II, 1981
- F. MOTTO* *Costituzioni della Società di San Francesco di Sales 1858-1875*, éd. critique par F. MOTTO, LAS Rome 1982
- FSDB* *La Formation des Salésiens de Don Bosco*, 1985
- GE* *Gravissimum educationis*, Déclaration du Concile Vatican II
- GS* *Gaudium et spes*, Constitution du Concile Vatican II
- IGLH* *Instructio Generalis Liturgiae Horanan*, 25 mars 1971
- 9
- IM* *Inter Mirifica*, Décret du Concile Vatican II
- Lett.circolari* Lettres circulaires de Don M. RUA aux Salésiens, 1965 Lettres circulaires de Don P. ALBERA aux Salésiens, id.
- LG* *Lumen gentium*, Constitution du Concile Vatican II
- MB* *Memorie Biografiche di San Giovanni Bosco*
- MC* *Maries cultes*, Exhortation apostolique de Paul VI, 1974
- MO* J. BOSCO, *Memorie dell'Oratorio di San Francesco di Sales*, par E. Ceria, SEI Torino 1946
- En français : Don Bosco, Souvenirs autobiographiques, traduction P. BARUCQ, Apostolat des Editions, Editions Paulines, 1978
- MR* *Mutuae relationes*, Critères directifs de la CRIS, 1978
- NT* Nouveau Testament
- OE* J. Bosco, Opere Edite, réimpression anastatique LAS, Roma
- OT* *Optatam Iodla*, Décret du Concile Vatican II
- PC* *Perfectae Caritatis*, Décret du Concile Vatican II
- RD* *Redemptionis donum*, Exhortation Apostolique de Jean-Paul II, 1984
- Régl* Règlements généraux
- RRM* Relation du Recteur Majeur au CG
- RSS* Ricerche Storiche Salesiane, Rivista Istituto Storico Salesiano

TABLE DES MATIERES

Présentation	5
Abréviations et sigles	9
Table des matières VIII	11
I. INTRODUCTION GENERALE	17
II. UN APERCU DE L'HISTOIRE DU TEXTE	36
III. LA STRUCTURE DU TEXTE	63
PREAMBULE	79
PREMIERE PARTIE : LES SALESIENS	
DE DON BOSCO DANS L'EGLISE	87
<i>CHAP. I LA SOCIETE DE SAINT FRANCOIS DE SALES</i>	<i>91</i>
Art. 1 L'action de Dieu dans la fondation et dans la vie de notre Société	96
Art. 2 Nature et mission de notre Société	103
Art. 3 Notre consécration apostolique	109
Art. 4 Forme de notre Société	116
Art. 5 Notre Société dans la Famille salésienne	124
Art. 6 Notre Société dans l'Eglise	134
Art. 7 Notre Société dans le monde contemporain	141
Art. 8 La présence de Marie dans notre Société	147
Art. 9 Patrons et Protecteurs de notre Société	154
<i>CHAP. II L'ESPRIT SALESIEN</i>	<i>161</i>
Art. 10 La charité pastorale au centre de notre esprit	168
Art. 11 Le Christ de l'Evangile, source de notre esprit	173
Art. 12 Union à Dieu	181
Art. 13 Sens de l'Eglise	189
Art. 14 Prédilection pour les jeunes	197
Art. 15 «Amorevolezza salesiana»	205
Art. 16 Esprit de famille	211
Art. 17 Optimisme et joie	217
Art. 18 Travail et tempérance	225
Art. 19 Créativité et souplesse	235
Art. 20 Système préventif et esprit salésien	240
Art. 21 Don Bosco notre modèle	247
<i>CHAP. III LA PROFESSION DU SALESIEN</i>	<i>255</i>

Art. 22 Vocation personnelle du salésien	259
Art. 23 Sens de notre profession	265
Art 24 Formule de la profession	272
Art. 25 La profession, source de sanctification	279

DEUXIEME PARTIE : ENVOYES AUX JEUNES

EN COMMUNAUTE A LA SUITE DU CHRIST tome II

CHAP. IV ENVOYES AUX JEUNES

Section I LES DESTINATAIRES DE NOTRE MISSION

Art. 26 Les jeunes auxquels nous sommes envoyés Art. 27 Les jeunes du monde du travail

Art. 28 Les jeunes appelés à un service dans l'Eglise Art. 29 Dans les milieux populaires

Art. 30 Les peuples non encore évangélisés

Section II NOTRE SERVICE ÉDUCATIF ET PASTORAL

Art. 31 La promotion intégrale

Art. 32 Promotion personnelle

Art. 33 Promotion sociale et collective

Art. 34 Évangélisation et catéchèse

Art. 35 Initiation à la vie ecclésiale

Art. 36 Initiation à la vie liturgique

Art 37 Orientation des choix vocationnels

Art. 38 Le Système préventif dans notre mission

Art. 39 L'assistance comme attitude et méthode

Section III CRITERES D'ACTION SALESIENNE Art. 40 L'Oratoire de Don Bosco, critère permanent

Art. 41 Critères d'inspiration pour nos activités et nos oeuvres

Art. 42 Activités et oeuvres

Art. 43 La communication sociale

Section IV LES CORESPONSABLES DE LA MISSION

Art. 44 Mission communautaire

Art. 45 Responsabilités communes et complémentaires Art. 4.6 Les jeunes salésiens

Art. 47 La communauté éducative et les laïcs associés à notre travail

Art. 48 Solidaire de l'Eglise particulière

CHAP. V EN COMMUNAUTÉS FRATERNELLES ET APOSTOLIQUES

Art. 49 Valeur de la vie en communauté

Art. 50 Les liens de l'unité

Art. 51 Relations d'amitié fraternelle

Art. 52 Le confrère dans la communauté

Art. 53 Les confrères âgés et malades

Art. 54 La mort du confrère

Art. 55 Le directeur dans la communauté

Art. 56 Communauté accueillante

Art. 57 Communauté ouverte

Art. 58 Communauté provinciale

Art. 59 Communauté mondiale

CHAP. VI A LA SUITE DU CHRIST OBEISSANT, PAUVRE, CHASTE

Art. 60 A la suite du Christ

Art. 61 Amour fraternel et apostolique

Art. 62 Signe particulier de la présence de Dieu Art. 63
Témoignage du monde futur

Section I NOTRE OBEISSANCE

Art. 64 Sens évangélique de notre obéissance

Art. 65 Style salésien de l'obéissance et de l'autorité

Art. 66 Coresponsabilité dans l'obéissance Art. 67
Obéissance personnelle et liberté Art. 68 Exigences du voeu
d'obéissance Art. 69 Dons personnels et obéissance Art. 70
L'entretien avec le supérieur

Art. 71 Obéissance et mystère de la croix *Section II NOTRE
PAUVRETE*

Art. 72 Signification évangélique de notre pauvreté

Art. 73 Pauvreté et mission salésienne

Art. 74 Exigences du voeu de pauvreté

Art. 75 Engagement personnel de pauvreté

Art. 76 La communion des biens

Art. 77 Témoignage de pauvreté dans la communauté et
dans les oeuvres

Art. 78 Le travail

Art. 79 Solidaires des pauvres

Section III NOTRE CHASTETE

Art. 80 Signification évangélique de notre chasteté

Art. 81 Chasteté et mission salésienne

Art. 82 Chasteté et maturité humaine

Art. 83 Chasteté et vie de communauté

Art. 84 Attitudes et moyens pour progresser dans la chasteté

CHAP. VII EN DIALOGUE AVEC LE SEIGNEUR

- Art. 85 Le don de la prière
- Art. 86 La prière salésienne
- Art. 87 Communauté à l'écoute de la Parole
- Art. 88 Communauté unifiée par l'Eucharistie
- Art. 89 Le mystère du Christ dans le temps
- Art. 90 Communauté en état de conversion permanente
- Art. 91 Moments de renouvellement
- Art. 92 Marie dans la vie et la prière du salésien
- Art. 93 La prière personnelle
- Art. 94 Le souvenir des confrères défunts
- Art. 95 La vie comme prière

TROISIEME PARTIE : FORMES POUR LA

MISSION D'EDUCATEURS PASTEURS

tome III

CHAP. VIII ASPECTS GENERAUX DE NOTRE FORMATION Section 1 LA FORMATION SALESIENNE

- Art. 96 Vocation et formation
- Art. 97 Orientation salésienne de la formation
 - Art. 98 L'expérience formatrice
 - Art. 99 Engagement personnel et communautaire Art. 100 Unité de la formation et cultures
 - Art. 101 Communauté provinciale et formation
- Section II LA FORMATION INITIALE*
 - Art. 102 Complexité et unité de la formation initiale
 - Art. 103 Les communautés de formation
 - Art. 104 Rôle des formateurs
 - Art. 105 Le salésien en formation initiale
 - Art. 106 Curriculum de formation
 - Art. 107 Incorporation dans la Société et périodes de formation
 - Art. 108 Les admissions

CHAP. IX LE PROCESSUS DE FORMATION

- Art. 109 Préparation au noviciat
- Art. 110 Le noviciat
- Art. 111 Durée du noviciat
- Art. 112 Le maître des novices
- Art. 113 Période de la profession temporaire
- Art. 114 L'immédiat postnoviciat
- Art. 115 Le stage pratique
- Art. 116 Formation spécifique du salésien prêtre

et du salésien laïc

Art. 117 La profession perpétuelle

Art. 118 Nécessité de la formation permanente

Art. 119 La formation permanente comme attitude personnelle

QUATRIEME PARTIE : LE SERVICE DE

DE L'AUTORITE DANS NOTRE SOCIETE tome III

CHAP. X PRINCIPES ET CRITERES GENERAUX

Art. 120 Structures fondamentales de notre Société

Art. 121 Nature du service de l'autorité

Art. 122 Unité dans le gouvernement de la Société

Art. 123 Participation et coresponsabilité Art. 124 Subsidiarité
et décentralisation

CHAP. XI LE SERVICE DE L'AUTORITE DANS LA COMMUNAUTE MONDIALE

1. Le Souverain Pontife (art. 125)

2. Le Recteur Majeur (art. 126-129)

3. Le Conseil général (art. 130-144)

4. Le Chapitre général (art. 146-153)

CHAP. XII LE SERVICE DE LAUTORITE DANS LA COMMUNAUTE PROVINCIALE

1. Les circonscriptions juridiques (art. 156-160)

2. Le Provincial (art. 161-163)

3. Le Conseil provincial (art. 164-169)

4. Le Chapitre provincial (art. 170-174)

CHAP. XIII LE SERVICE DE LAUTORITE DANS LA COMMUNAUTE LOCALE

1. La communauté locale (art. 175)

2. Le Directeur (art. 176-177)

3. Le Conseil local (art. 178-185)

4. L'Assemblée des confrères (art. 186)

CHAP. XIV ADMINISTRATION DES BIENS TEMPORELS

Art. 187 Art. 188 Art. 189 Art. 190

CONCLUSION

tome III

Art. 191 Le droit propre de notre Société Art. 192 Sens et
interprétation des Constitutions Art. 193 Valeur normative des
Constitutions Art. 194 Sortie de la Société

Art. 195 Fidélité et persévérance

Art. 196 Un chemin qui conduit à l'amour

REGLEMENTS GENERAUX

tome III

I. INTRODUCTION GENERALE LES CONSTITUTIONS

Ces «Constitutions» décrivent de manière authentique le *projet apostolique des Salésiens de Don Bosco* (cf Const 192). Elles sont leur «carte d'identité» dans l'Eglise et leur «livre de vie» dans leur cheminement à la suite du Seigneur.

Dans son testament spirituel, Don Bosco affirme que la Congrégation salésienne «a devant elle un heureux avenir» et que sa vitalité sera «durable» tant que seront fidèlement pratiquées les Constitutions. Le Siège Apostolique les considère comme notre «Code fondamental»,¹ qui devient le paramètre pour juger de l'authenticité baptismale de celui qui les professe.

Les Constitutions occupent donc une place privilégiée tant dans la conscience personnelle de chaque salésien que dans la vie de toute la Congrégation.

De là l'importance d'en connaître avec clarté les contenus et de s'engager à en intérioriser les valeurs.

Usages divers du terme «Constitutions»

L'origine étymologique du mot «Constitutions» se trouve dans le verbe latin «*constituere*».

¹ Ci. CIC, can. 587

Parmi les différentes acceptions de ce verbe nous trouvons : «organiser, créer, fonder un groupe ou une société».

L'usage au singulier du terme dérivé («Constitution») sert à indiquer, lorsqu'il s'agit d'une société-état, le complexe des lois qui sont à la base de son organisation juridique.

Au contraire, l'usage du pluriel («Constitutions») se réfère spécifiquement, dans le monde ecclésiastique, à un document fondamental de vie religieuse, qui précise les modalités de vie des membres d'un Institut à la suite du Christ.

Ce terme a eu, au long des siècles, une signification différenciée dans les divers Instituts de vie consacrée.

Son usage s'est véritablement introduit seulement à partir du XIII^{ème} siècle; avant, on parlait surtout de «Règle». Lorsque, en raison de leur autorité et de leur ancienneté, les fameuses Règles de Saint Benoît et de Saint Augustin furent déclarées intouchables (respectivement au IX^{ème} et XI^{ème} siècle), d'autres documents complémentaires s'ajoutèrent au vénéré livre de la Règle, ayant pour but d'en interpréter les inspirations, les orientations et les normes d'une façon plus adaptée aux temps et aux lieux. Ces textes ont souvent été appelés «Constitutions» ou aussi «Institutions», «Statuts», «Ordonnances», etc...

A partir du quatrième Concile du Latran (XIII^{ème} siècle), qui restructura la désormais complexe vie religieuse dans l'Eglise, on établit que, pour donner valeur officielle à un nouveau projet religieux, l'approbation expresse du Siège Apostolique était indispensable.

L'approbation pontificale authentifiait le document fondamental des nouvelles fondations; ce document pouvait être accompagné d'autres textes complémentaires. Ainsi par exemple, dans la Compagnie de Jésus, fondée au XVI^{ème} siècle, on a : la «Formula Instituti» comme document fondamental qui précise la structure de l'Ordre; puis les «Constitutions» qui la complètent et l'appliquent; et en plus (avec le temps) les «Décrets» mûris dans l'organisme législatif des Congrégations générales (les Chapitres

Généraux).

18

C'est seulement plus tard, dans la période où apparurent les «Congrégations modernes» (appelées ainsi à cause de leurs «voeux simples»), qu'on utilisa ordinairement le terme «Constitutions» pour indiquer le «document fondamental» de leur projet de vie religieuse.

L'iter que le Fondateur devait parcourir pour obtenir l'autorisation pontificale suivait une pratique ecclésiastique assez uniforme avec des exigences juridiques fixes, surtout à partir du XIXème siècle jusqu'au Code de droit canonique de 1917. Celui-ci obligeait l'auteur à s'adapter à un schéma préétabli et à condenser dans des formes très synthétiques les valeurs originales de son esprit et de sa mission.

C'est pourquoi Don Bosco, par exemple, ne put présenter ses Constitutions ni avec la liberté des anciens fondateurs ni avec le providentiel souffle charismatique de Vatican H.

Evolution de sa signification réelle

Avant de répondre à la question : «Que sont les Constitutions pour les Salésiens de Don Bosco?», il est bon de tenir présente l'importante évolution qui s'est vérifiée autour de la signification réelle du terme, et donc de son usage pour nous aujourd'hui:

Nous pouvons distinguer trois moments principaux dans cette évolution de signification. Les Constitutions sont successivement entendues comme :

a) «*Document d'application*», qui accompagne la Règle : c'est la signification qui vient d'être indiquée en parlant des Ordres anciens à voeux solennels;

b) «*Statut-base*», qui décrit la structuration religieuse d'une Congrégation moderne à voeux simples selon le schéma de la pratique ecclésiastique en vigueur (XIXème siècle et CIC 1917). (On notera que les membres des Congrégations apostoliques à voeux simples étaient considérés pratiquement comme des religieux de second ordre);

19

c) «*Charte ou Code fondamental*» qui, englobant le sens classique de «Règle», décrit l'identité, les valeurs évangéliques et le caractère propre du projet religieux d'un Institut de vie consacrée. Il y a ici un saut qualitatif dans la signification réelle du terme. Le renouveau voulu par le Concile oecuménique Vatican II l'a rendu possible.

Notre texte actuel des Constitutions entre précisément dans cette dernière signification. Le passage du deuxième au troisième moment (qui a promu les Constitutions au rang de vraie Règle) a exigé un retour laborieux et attentif aux origines pour repenser avec fidélité tout le charisme du Fondateur en voeux simples étaient considérés pratiquement comme des religieux de second ordre);

d) «*Charte ou Code fondamental*» qui, englobant le sens classique de «Règle», décrit l'identité, les valeurs évangéliques et le caractère propre du projet religieux d'un Institut de vie consacrée_ Il y a ici un saut qualitatif dans la signification réelle du terme. Le renouveau voulu par le Concile oecuménique Vatican II l'a rendu possible.

Notre texte actuel des Constitutions entre précisément dans cette dernière signification. Le passage du deuxième au troisième moment (qui a promu les Constitutions au rang de vraie Règle) a exigé un retour laborieux et attentif aux origines pour repenser avec fidélité tout le charisme du Fondateur en vue de la nouvelle et très riche perspective de pouvoir le décrire dans le texte constitutionnel.

Pour se faire une idée concrète de la différence qu'il y a entre le deuxième et le

troisième moment, il est significatif de confronter, par exemple, les exigences des «Normae secundum quas» (de 1901 et reconfirmées substantiellement en 1921) qui institutionnalisèrent la pratique ecclésiastique en vigueur, avec le 'Motuproprio' «Ecclesiae Sanctae» (1966) qui précisa pour nous la manière d'appliquer le Décret conciliaire «Perfectae caritatis».

<p>«Normae secundum quas» (1901)</p> <p><i>Eléments à exclure du texte des Constitutions</i></p> <p>«(27) Il faut exclure les citations des textes de la Sainte Ecriture, des Conciles, des Pères,...</p> <p>(29) Qu'on ne mentionne pas les lois civiles, les ordonnances de la magistrature civile, les approbations du gouvernement et choses du même genre.</p> <p>(31) Qu'on enlève les questions de théologie dogmatique ou morale, les décisions à propos de doctrines discutées, spécialement en référence à la matière des vœux.</p> <p>(33) N'ont pas place dans les Constitutions les enseignements ascétiques, les exhortations spirituelles proprement dites, et les considérations mystiques... Les Constitutions ne devront contenir que les lois constitutives de la Congrégation et les normes pour les actes de communauté tant pour ce qui se réfère au gouvernement que pour ce qui concerne la discipline et la conduite de la vie».²</p>	<p>«Ecclesiae sanctae (1966)»</p> <p><i>Les Constitutions contiendront les éléments suivants :</i></p> <p>«(A) les principes évangéliques et théologiques de la vie religieuse et de l'union de celle-ci avec l'Eglise, et les expressions adaptées et sûres grâce auxquelles on interprètera et on maintiendra fidèlement l'esprit des Fondateurs et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque Institut (PC 2b);</p> <p>(B) les normes juridiques nécessaires pour définir clairement le caractère, les fins et les moyens de l'Institut. Ces normes ne doivent pas être multipliées à l'excès, mais elles doivent toujours être exprimées de manière adéquate».³</p>
---	--

Le nouveau Code de droit canonique (1983) a codifié cette dernière réelle signification, exprimée par «Ecclesiae Sanctae»⁴: il favorise et protège l'originalité du caractère propre de chaque Institut, son patrimoine spirituel, sa spécificité apostolique. Le Code fixe quelques principes généraux indispensables pour une identification également juridique de la vie consacrée et religieuse mais il laisse, -voire exige l'espace nécessaire pour l'identité du

charisme propre. Il établit, et c'est un bien, que les structures

² Cf. «Normae secundum quas S. Congregatio Episcoporum et Regularium procedere sole in improbandis novis Institutis votorum simplicitate», Roma 1901

³ ES 11, 12

⁴ Cf. *CIC*, can. 587. 598. 631. 662

21

portantes d'un Institut soient présentées avec clarté et précision; que sa «forme» corresponde à la volonté authentique du Fondateur; que l'organisation des communautés aux différents niveaux et l'exercice de l'autorité soient placés au service des fins vocationnelles, et que fonctionnent de façon adéquate la coresponsabilité et la subsidiarité.

En considérant l'évolution réalisée, il faut reconnaître qu'un changement radical a été accompli. On pourrait rappeler la comparaison, utilisée par Don Bosco, du passage du «brouillon» à la «belle copie».⁵

Le Concile n'a pas voulu une manipulation du texte du Fondateur, mais une fidèle et pleine réactualisation de son «expérience spirituelle et apostolique». Considérant les actuels changements socio-culturels et connaissant les limitations auxquelles de nombreux textes constitutionnels avaient dû s'adapter, le Concile a voulu le rétablissement de tout le patrimoine original du Fondateur.

De cette manière, le texte constitutionnel ne pouvait plus se réduire à un simple statut juridique, composé substantiellement de canons et de normes; il ne devait pas non plus devenir un petit traité de doctrine générale sur la vie consacrée. On devait réélaborer le texte pour qu'il fût une claire «description typologique» du caractère propre de l'Institut, c'est-à-dire qu'il offrît un cadre descriptif des traits caractérisant le modèle ou le type d'expérience vécue aux origines et vérifiée dans la tradition vivante.

«Ecclesiae Sanctae» a voulu, il est vrai, que les Constitutions fussent riches de principes évangéliques, théologiques et ecclésiaux; non pas toutefois comme des insertions artificiellement faites de l'extérieur, mais plutôt comme des soulèvements et explicitations émanant de l'intérieur même du projet vécu et décrit, et non pas dissociés des exigences concrètes d'une structure portante adéquate.

5 Cf. *MB XI*, 309 ; *ACS n° 305* (1982), p. 13

22

Un texte donc, qui n'est pas simple fruit d'un habile «législateur», ni non plus d'un «penseur» perspicace, mais d'un génial «chef d'école» de sainteté et d'apostolat.

Ainsi les Constitutions sont aujourd'hui pour nous la description autorisée d'un projet original de vie consacrée; elles indiquent les principes fondamentaux de la suite du Christ et sa dimension ecclésiale selon l'esprit caractéristique du Fondateur. Elles présentent une intégration harmonieuse entre inspiration évangélique et dimension concrète des structures. Au-delà des exigences institutionnelles et normatives indispensables, elles dévoilent l'expérience d'Esprit Saint vécue par notre Fondateur et transmise par lui à l'Institut.

Nous pouvons dire que nos Constitutions actuelles sont un «Code fondamental» plus spirituel que juridique, plus distinctif que générique, plus apostolique que «conventuel».

Saint Jean Bosco fondateur

Comme on l'a indiqué, les Constitutions d'une Congrégation sont liées intimement au Fondateur.

Nous le voyons clairement en Don Bosco. Il convient de réfléchir sur la filière laborieusement parcourue par lui, durant presque une vingtaine d'années, avant d'aboutir à l'approbation pontificale en avril 1874.⁶

Il s'est efforcé au maximum, pourrions-nous dire, de se transmettre lui-même dans les Constitutions, non dans le sens d'une substitution, mais pour laisser un «testament vivant» qui fût comme le miroir où se reflétaient les traits les plus caractéristiques de son visage. Lui-même a pu affirmer avec raison que «Aimer Don Bosco, c'est aimer les Constitutions»⁷; et quand il en remit une copie à Don Cagliero, chef de la première expédition

6 Cf. F. MOTTO, *Costinim'oni della Society di S. Francesco di Sales 1858-1875*, LAS Ruina 1982 ; cf. aussi le chapitre de ce commentaire sur l'histoire de nos Constitutions

7 Cf. MB XVII, 258, cité dans le préambule des Constitutions.

23

missionnaire, il a pu dire avec une persuasion émue: Voici Don Bosco qui vient avec vous (Cf. Constitutions, préambule).

La compréhension authentique des Constitutions renvoie toujours nécessairement à la réalité vivante du Fondateur, qui reste le vrai modèle (cf. Constitutions 21. 97. 186), l'optique première et la clef indispensable de lecture du texte. Il y a une complémentarité intrinsèque entre Don Bosco fondateur et les Constitutions de la Société de Saint Français de Sales : cela suppose, chez celui qui les lit, une vive connaissance de Don Bosco et de sa vie.

Toutefois, la nature même des Constitutions a exigé d'autres textes complémentaires, surtout pour deux raisons concrètes.

La première est dûe à l'impossibilité de renfermer toutes les richesses du patrimoine spirituel (particulièrement si l'on tient compte des limitations de la pratique ecclésiastique de l'époque) dans le bref texte constitutionnel. C'est pourquoi il est important d'avoir toujours présents également les autres écrits particulièrement significatifs du Fondateur (voir, par exemple, la section «appendice» du livre actuel des Constitutions : «Ecrits de Don Bosco»).

La seconde raison, c'est que les Constitutions veulent être un projet concret de «suite du Christ», avec une discipline ascétique déterminée et une méthodologie apostolique particulière. Or, si celles-ci décrivent principalement les seules lignes maîtresses de leur caractère propre, elles devront être complétées par des projections pratiques et normatives transmises dans la tradition vivante et progressivement condensées dans quelqu'autre document complémentaire. Don Bosco donnait une importance particulière aux aspects méthodologiques de la conduite et considérait indispensable le sens d'une adéquate «discipline religieuse» constamment mise à jour.

Ainsi, l'histoire d'un bon nombre de nos Chapitres généraux, en commençant par les premiers, du vivant encore de Don Bosco, comporte l'élaboration de délibérations réglementaires concrètes⁸.

8 CL dans ce commentaire «Un aperçu de l'histoire du texte»

24

Il suffirait de rappeler, avant le Code de 1917, les Chapitres généraux I (1877), II (1880), IV (1887) et X (1904), dans lesquels l'activité législative de la Congrégation a été particulièrement intense.

On arrive ainsi graduellement à la rédaction des «Règlements généraux», eux aussi réélaborés et réorganisés à fond après Vatican II. Ils entrent dans l'orbite des

Constitutions; ils en appliquent et en précisent de nombreux aspects pratiques. Comme l'a écrit le Recteur Majeur dans une importante lettre circulaire : «Une connaissance vitale des Constitutions ne peut être complète et sincère que si elle est suivie d'une étude sérieuse des Règlements. La nature différente de ces deux types de textes ne signifie pas une différence d'importance, mais plutôt l'exigence de leur intégration. Comment les Constitutions auraient-elles un impact pratique si on ignore et néglige les Règlements?»⁹

Constitutions et Règle de vie

Nous avons vu que dans les Ordres anciens, la «Règle» était un texte classique et qui faisait autorité, dès lors vénéré et intouchable, qui remontait aux premières origines (saint Benoît, saint Augustin en Occident), mais qu'elle était accompagnée d'autres textes d'interprétation et d'application, plus précis et aussi plus contraignants.

Avec l'apparition de nouveaux types de vie religieuse, sont nés également de nouveaux types de Règle.

Saint François d'Assise, par exemple, ne voulut prendre aucune des Règles traditionnelles comme modèle pour son Ordre, mais il composa une nouvelle Règle (avec différentes rédactions initiales) plus en rapport avec son projet évangélique.

Comme on l'indiquait, saint Ignace de Loyola voulut également une «Formula Instituti» comme texte-base, distinct des Règles classiques, complété **par** les Constitutions et par les

9 E 'VIGAN°, *Le lexie renouvelé de noire Règle de pie*, ACG n° 312 (19851, p. 34

25

ordonnances successives des «Décrets» de l'organe législatif de la Compagnie (la «Congrégation Générale»).

Les rédactions des Règles des autres Ordres ont aussi une histoire complexe avec des modalités et des textes différents, dont le but était toujours celui d'assurer aussi bien l'originalité d'une inspiration évangélique propre qu'une méthodologie concrète de discipline de vie.

Tout cela confirme que, de fait, il y a eu une évolution continue dans le concept lui-même de «Règle», plutôt fluide et adaptable à chaque Institut.

Dans les Congrégations modernes (à vœux simples) qui ont comme document fondamental les Constitutions, le concept de Règle est surtout référé aux Constitutions, mais il s'élargit ensuite d'une certaine manière aux textes qui les complètent précisément pour «régler» la vie des profès.

Dans l'usage interne propre à notre tradition salésienne, le terme «Règle» (ou «les Règles») est souvent synonyme de «Constitutions»; Don Bosco l'a utilisé dans ce sens lorsque n'existaient pas encore les Règlements généraux. Ce fait permet de souligner encore davantage (en harmonie avec l'usage séculier) la valeur fondamentale qu'ont pour nous les Constitutions; mais on ne peut oublier la valeur des autres textes normatifs.

Dans le but de mieux percevoir la signification concrète de la «Règle de vie», il vaut la peine de préciser la distinction et la complémentarité mutuelle entre Constitutions et Règlements.

Selon le nouveau Code de droit canonique *les Constitutions* d'un Institut religieux représentent sa «charte fondamentale» et doivent contenir

- «L'intention et le projet du Fondateur concernant la nature, le but, l'esprit et le

caractère de l'Institut, ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'Institut»;¹⁰

10 CIC, can 578

26

- «Les règles fondamentales relatives au gouvernement de l'Institut et à la discipline des membres, à leur incorporation et à leur formation, ainsi que l'objet propre des liens sacrés». D'un point de vue juridique, les Constitutions deviennent de vraies «lois ecclésiastiques»; elles «sont approuvées par l'autorité compétente de l'Eglise et ne peuvent être modifiées qu'avec son consentement».¹²
- Enfin, dans les Constitutions, «les éléments spirituels et les éléments juridiques devront être «harmonisés de façon adéquate».

Les *Règlements généraux*, qui complètent les Constitutions, règlent au contraire la vie pratique, la discipline et l'activité de notre Société. «Ils contiennent les applications concrètes et pratiques d'intérêt général des Constitutions, qui doivent donc être observées dans toute la Congrégation».¹⁴

D'un point de vue juridique, les Règlements généraux sont aussi «des lois ecclésiastiques»' approuvées par le Chapitre général. Mais comme parfois certaines normes ont été formulées en considération de conditions historiques déterminées, en soi changeantes, les Règlements deviennent, par leur nature, plus facilement modifiables.

En conclusion, le projet concret de vie religieuse, ou l'originale inspiration évangélique et la norme pratique qui la traduit en conduite de vie, comporte la nécessité de préciser les différents aspects qui «régissent» la vie des profès. Cette précision a été exprimée dans des textes différents, mais complémentaires.

On perçoit ainsi une souplesse et une évolution dans la signification du terme «Règle» qui, en définitive, a provoqué un

" cc, can. 587,1

¹² CIC, can. 587,2

13 CIC, can. 587,3

14 CG21, 381

¹⁵ Cf. CIC, can. 587,4

27

usage plus large et pratique de l'expression «Règle de vie», en accord avec l'affirmation de notre texte constitutionnel actuel : «La vie et l'action des communautés et des confrères sont réglées par le droit universel de l'Eglise et par le droit propre de la Société» (Const 191).

En effet, si par «*Règle de vie*» on entend non seulement la description de l'inspiration évangélique propre, mais aussi la norme pratique de la conduite religieuse, c'est-à-dire un itinéraire concret de «suite du Christ» comportant une «discipline» spirituelle et une méthodologie apostolique particulière, qui guide jour après jour la conduite personnelle et communautaire des profès, son usage apparaît plus apte à indiquer simultanément tant les «Constitutions» que les «Règlements généraux», s'étendant aussi aux autres textes du droit propre (Cf. Const 191).

C'est dans ce sens que l'utilisent diverses Congrégations modernes : ainsi l'a utilisée également notre Recteur Majeur, par exemple dans le discours de clôture du CG22,¹⁶ dans sa lettre circulaire du 29 octobre 1984, en présentant à la Congrégation la rédaction

réélaborée des Constitutions et des Règlements,' et dans la «Présentation» officielle du texte rénové de notre Règle.'

Nous pouvons donc dire que, pour nous, le terme «Constitutions» indique spécifiquement (et de manière exclusive) le «Code fondamental» de notre projet de vie consacrée (celui précisément qui est objet des réflexions de ce «Commentaire»); tandis que l'expression «Règle de vie» (ou «nos Règles»), tout en désignant principalement et substantiellement les Constitutions, inclut dans sa signification pratique également les Règlements généraux, et s'étend aussi en un sens large aux autres orientations et dispositions de notre droit propre (Cf. Const 191).

16 Cf. *CG22 Documienti*, 91

17 *CE ACG N°312* (1985), spécialement p. 11-12 /8 Cf. *Constitutions 1984*, Présentation, p. 5-7

28

Processus d'intériorisation

Les Constitutions ne sont pas un livre de bibliothèque, ni non plus un talisman ou un petit livre magique; mais très précisément un «livre de vie» : «elles sont pour nous, disciples du Seigneur, un chemin qui conduit à l'amour» (Const 196). C'est pourquoi elles doivent être méditées et assimilées par un effort constant «d'intériorisation» qui fasse de chaque profès un émule de Don Rua, appelé précisément «la Règle vivante».

Les Constitutions «définissent le projet apostolique» de Don Bosco (Cf. Const 2. 192).

Le terme «projet» fait comprendre qu'on fait appel à la liberté et à la créativité pour assumer personnellement une trajectoire bien définie de vie et d'action.

Le profès n'est pas incorporé à la Congrégation à la manière dont un engrenage mécanique est inséré dans une machine. Il

n'est pas non plus appelé à appliquer une fois pour toutes un

programme détaillé et fixe pour le réaliser de façon monotone. Il choisit plutôt une orbite évangélique à parcourir selon des critères

dynamiques que les Constitutions présentent à son esprit d'initia-

tive et à l'engagement de sa foi. Le projet détermine la trajectoire spirituelle dans laquelle il est lancé, et lui offre la critériologie et

la méthodologie pour atteindre les objectifs de la mission qui lui a été assignée. Ainsi le profès assume une aventure à vivre, plutôt qu'une planification standardisée à exécuter.

Il s'agit en outre **d'un projet** «*apostolique*», c'est-à-dire caractérisé par la suite du Christ, véritable Apôtre du Père. Ceci

comporte, à son tour, une sensibilité et une attraction vers deux

pôles inséparables : le mystère de Dieu, auquel il faut parvenir dans la plénitude des facultés personnelles, et l'histoire de

l'homme, dans laquelle il faut se plonger avec un désir de sauver. Deux pôles toujours nouveaux qui excluent l'immobilisme et la routine.

Le projet apostolique en question est ensuite celui «*de Don Bosco*» c'est-à-dire une expérience vécue dans la réalité de

l'histoire, non pour répéter un stéréotype du passé, mais pour féconder avec le même sens pratique et la même efficacité le

devenir de l'homme d'aujourd'hui sous l'impulsion de ce dynamisme même de l'Esprit Saint qu'ont éprouvé la sainteté et le génie de notre Fondateur.

Ce sont là des aspects qui exigent initiative personnelle, engagement de l'esprit et du coeur, donc une vive et continue intériorisation du texte constitutionnel.

Les valeurs et les composantes de ce projet exigent certaines attitudes personnelles et communautaires à l'égard des Constitutions. Les principales sont : «connaissance», «accord», «dévotion» et «pratique vécue».

- «*Connaissance*» : les décisions et l'engagement de la liberté présupposent toujours la connaissance d'un projet; il est bien impossible de se proposer la réalisation de n'importe quel plan si on en ignore le contenu_ Il est donc indispensable d'étudier avec soin les Constitutions. A la racine de la décadence d'un Institut il y a la négligence et l'ignorance par ses membres des Constitutions.

- «*Accord*» : l'effort de l'étude débouche spontanément sur une connaissance de «connaturalité vocationnelle» qui entraîne avec elle des sentiments d'estime, de sympathie et d'amour, en somme un accord profond du coeur. Le profès considère les Constitutions comme un précieux héritage de famille, comme un signe de prédilection divine et d'illumination pour son existence personnelle, comme un secret spirituel qui le conduit à la découverte du trésor de l'Evangile. Elles constituent son optique particulière de contemplation du visage du Christ et sa clef de lecture de toute la Révélation. En effet, «notre règle vivante, c'est Jésus-Christ, le Sauveur annoncé dans l'Evangile, qui vit aujourd'hui dans l'Eglise et dans le monde et que nous découvrons présent en Don Bosco qui donna sa vie aux jeunes» (Const 196).

- «*Dévotion*» : Sachant que «toute institution humaine - comme l'a écrit Paul VI - est guettée par la sclérose, menacée par le formalisme» et que «la régularité extérieure ne pourrait, par elle-

30

même, suffire à garantir la valeur d'une vie et sa fidélité profonde», il est indispensable de faire pénétrer dans la vie les contenus des Constitutions et de faire mûrir l'accord profond avec eux dans une attitude de prière. Non pas une prière extérieure ou parallèle, mais une vraie «lecture priante» du texte lui-même, qui transforme l'étude des articles en dialogue avec Dieu. Il est important de savoir «prier les Constitutions», c'est-à-dire de les introduire de façon vitale dans le dynamisme spirituel de notre dévotion à Jésus-Christ. Une pareille attitude fera entrer le profès dans le coeur même de Don Bosco et lui permettra d'en percevoir l'inspiration évangélique, source permanente de tout son projet apostolique.

- «*Pratique vécue*» : La connaissance, l'accord, la dévotion ne peuvent pas s'arrêter à un niveau simplement affectif; elles doivent aboutir nécessairement dans une pratique de vie. Il ne s'agit pas d'une «observance légale» qui, comme nous l'avons entendu de Paul VI, peut devenir sclérosée.

Comment fait-on, par exemple, pour «observer» l'article 40, qui nous présente l'Oratoire de Don Bosco comme «critère permanent de discernement et de renouvellement de toutes nos activités et de toutes nos oeuvres»? Il s'agit de traduire en vie vécue aujourd'hui l'expérience même de Don Bosco.^{2°}

La «pratique vécue» est beaucoup plus qu'une simple observance; elle exige une fidélité soutenue par un témoignage personnel, par une communion de vie dans la communauté, par une créativité pastorale qui réponde aux défis des temps, par une conscience de l'Eglise locale et universelle, par une prédilection pour la jeunesse pauvre d'aujourd'hui par un infatigable esprit de sacrifice chaque jour de l'année.

20 Sur la pratique diligente et pleine d'amour de la Règle, on lira la lettre circulaire passionnée écrite par Don Bosco à ses «chers et aimés fils» en date du 6 janvier 1884. Cf. *Episrolario* p. 248-250.

31

Nos Constitutions n'entendent pas nous conduire dans un couvent pour y vivre en «observants», mais elles nous demandent de «rester avec Don Bosco» pour être des «missionnaires des jeunes». Don Rinaldi a pu affirmer avec justesse : «L'esprit nouveau que Don Bosco avait donné à ses Constitutions, esprit de précurseur des temps, souleva de nombreux obstacles à l'approbation... Il avait conçu une pieuse Société qui, tout en étant une vraie Congrégation religieuse, n'en aurait pas l'aspect extérieur traditionnel. La souplesse d'adaptation à toutes les formes de bien qui surgissent continuellement au sein de l'humanité est l'esprit propre de nos Constitutions».'

Voilà pourquoi le processus d'intériorisation des Constitutions est, en définitive, le véritable engagement de fond de notre profession religieuse, vécue et développée durant toute la vie.

Du Baptême à la profession

Pour comprendre pleinement la signification des Constitutions dans la vie du salésien, il faut penser qu'elles sont ordonnées très précisément à la «profession religieuse». En effet, dans l'offrande libre et totale que le profès fait de lui-même à Dieu, il s'engage à vivre «selon la voie évangélique tracée par les Constitutions salésiennes» (Const 24). De ce choix, «l'un des plus hauts pour une conscience croyante» (Const 23), découle pour le profès la valeur d'obligation des Constitutions, assumées «librement devant l'Église» (Const 193).

La profession exprime la volonté d'appartenance à la Congrégation, la décision de «rester avec Don Bosco» pour en partager de façon responsable le projet apostolique, traduisant ainsi son engagement baptismal en volonté de suivre le Christ comme le suivit Don Bosco.

Comme on le verra dans le Commentaire du texte, la profession est «un acte qui reprend et confirme à nouveau le mystère

21 ACS 6 janvier N° 17, 1923, p. 41

32

de l'alliance baptismale pour qu'elle s'exprime avec plus d'intimité et de plénitude» (Const 23).²²

La «vie nouvelle» du baptême est déterminée, chez le salésien, par les modalités d'engagement exprimées dans les Constitutions; celles-ci deviennent la description authentique de sa façon de vivre le mystère du baptême. «Il n'y a pas deux étages (dans son choix de suivre le Christ) : l'étage supérieur de la vie religieuse et l'étage inférieur de la vie chrétienne. Pour qui est religieux, témoigner de l'esprit des Béatitudes par la profession (religieuse) est son unique manière de vivre le baptême».²³

Ainsi, pour le profès, les Constitutions entrent de fait dans le grand concept biblique «d'alliance».

Du baptême à la profession, son existence se meut sur la trace d'une très concrète alliance avec Dieu : ce qui implique, de la part de Dieu, le sceau de la consécration par la puissance de son Esprit qui rend possible la vie baptismale à travers la pratique intégrale des Constitutions' et, de la part du profès, l'offrande totale de soi non pas simplement à travers l'émission des vœux, mais à travers le fait d'assumer globalement tout le projet constitutionnel (Cf. Const 3 et 24).

Le cheminement de cette alliance, qui fait devenir disciple du Christ avec une forte conscience ecclésiale, est marqué et illuminé par les Constitutions qui permettent une relecture spéciale de l'Évangile. Don Rua a pu affirmer avec raison : «Les Constitutions, nées du cœur paternel de Don Bosco, approuvées par l'Église, sont (pour nous) la moelle de l'Évangile, la voie de la perfection, la clef du paradis, le pacte de notre alliance avec Dieu».²⁵

²² CE aussi Cons/ 60 ; LG, 44 ; PC, 5

²³ CGS, 106

²⁴ CF. ACG n° 312 (1985), p. 13-14 et 21-25

²⁵ Don RUA, Lettera sull'osservanza delle Costituzioni, décembre 1909, *Leu. circolari*, p. 499

33

Les Constitutions, «gage d'espérance»

Les fruits d'un constant effort d'intériorisation, qui porte à vivre les Constitutions avec l'ardeur et le réconfort de l'alliance, font de celles-ci un «gage d'espérance» (Const 196).

En effet, les profès, «situés au cœur de l'Église» (Const 6), deviennent «avec l'action de l'Esprit» (Const 25) un «signe de la force de la résurrection» (Const 63); la pratique des conseils évangéliques les aide «à discerner et à accueillir l'action de Dieu *dans l'histoire*» et les transforme «en éducateurs qui annoncent aux jeunes 'des cieux nouveaux et une terre nouvelle'» (Const 63). En outre, la perspective de leur persévérance, qui «s'appuie totalement sur la fidélité de Dieu» est possible chaque jour parce qu'elle «est entretenue par la grâce de Sa consécration» (Const 195) : «Je cours sur la voie de tes commandements, car tu as mis mon cœur au large» (Ps. 119,32).

Les Constitutions deviennent en outre, dans la vie du profès, «gage d'espérance», surtout pour les jeunes.

L'Église elle-même reconnaît, dans la voie évangélique tracée par elles, «un bienfait spécial pour tout le peuple de Dieu» (Const 192). Par la pratique des conseils évangéliques, les profès deviennent témoins du monde futur, capables de «stimuler (dans les jeunes) les engagements et la joie de l'espérance» (Const 63); leur vie consacrée devient ainsi «le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes» (Const 25).

Le projet apostolique de Don Bosco entend, en effet, conduire les profès «à être dans l'Église signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres» (Const 2).

La jeunesse alors pourra faire l'expérience de l'amour de Dieu; elle le remerciera avec joie chaque fois qu'elle pourra constater que les salésiens d'aujourd'hui sont devenus «gage d'espérance pour les petits et les pauvres» (Const 196).

34

Aspect marial

Comme conclusion de ces brèves réflexions introductives, il est utile de rappeler l'aspect «marial» des présentes Constitutions.

Don Bosco était convaincu que son expérience spirituelle et apostolique particulière était un don qui découlait des mains maternelles de la Vierge : «La Très Sainte Vierge Marie est celle qui a fondé nos oeuvres et sera celle qui les soutiendra».

C'est pourquoi les Constitutions font une large place à notre réalité mariale.

En effet, elles affirment :

- que l'Esprit Saint suscita Don Bosco «avec l'intervention maternelle de Marie» (Const 1);
- que «la Vierge Marie a indiqué à Don Bosco son champ d'action parmi les jeunes, et l'a constamment guidé et soutenu, spécialement dans la fondation de notre Société» (Const 8);
- que notre Fondateur a été «guidé par Marie qui a été pour lui maîtresse de vie, lorsqu'il a vécu, dans la rencontre des jeunes de son premier oratoire, une expérience spirituelle et éducative qu'il appela 'Système Préventif» (Const 20);
- que «Marie Immaculée et Auxiliatrice nous éduque à la plénitude de la donation au Seigneur et nous remplit de courage au service de nos frères» (Const 92).

En outre, les Constitutions mentionnent explicitement l'acte filial de remise de soi» à Marie qui caractérise chaque profès (Cf. Const 8) et toute la Congrégation en tant que telle (Cf. Const 9).

En effet, «guidés par Marie, nous accueillons les Constitutions comme testament de Don Bosco, livre de vie pour nous et gage d'espérance pour les petits et les pauvres» (Const 196).

C'est Elle, l'Auxiliatrice, Mère de l'Eglise, qui nous aide, «dans la foi», à faire de ce texte un livre de prière et d'engagement: notre «chemin qui conduit à l'Amour» (Const 196).

²⁶ MB VII, 334

35

II. UN APERCU DE L'HISTOIRE DU TEXTE

Présenter en synthèse l'histoire du texte des Constitutions de la Société de Saint François de Sales, depuis la première «ébauche» de 1858 jusqu'à l'approbation des Constitutions rénovées après Vatican II en 1984 signifie reparcourir, dans une perspective particulière, la vie et l'oeuvre de Don Bosco et de ses successeurs, les événements sociaux et culturels de plus d'un siècle, la législation ecclésiastique produite pendant toute cette période.

Il y a, pour ainsi dire, trois composantes qui interviennent dans la formation des Constitutions d'un Institut religieux :

1. *Le Fondateur* qui intervient avec les charismes reçus de Dieu: il écoute l'appel divin, il détermine la fin et l'esprit de «son» Institut. Il s'agit de l'élément charismatique, qui est propre du Fondateur et qui continue dans la Congrégation.

2. *Les circonstances* qui clarifient pour le Fondateur la volonté divine et le poussent à agir. Les conjonctures historiques concrétisent la fin et ont une incidence sur la forme législative. Les circonstances de temps et de lieu pourraient être définies l'élément humain.

3. *La législation ecclésiastique* : la vie d'un Institut, né dans l'Eglise et pour l'Eglise, perçoit l'exigence de cette sécurité doctrinale et morale que seul le Siège apostolique peut garantir. C'est l'élément juridique.

Dans la vie salésienne également, ces composantes sont entrées en jeu pour donner vie à une féconde législation. Il n'est certes pas possible, dans le cadre d'un bref chapitre, de faire une présentation complète, systématique et exhaustive de plus de cent ans d'histoire civile, religieuse, salésienne. Vu les finalités de ce

36

commentaire, on se limitera à un aperçu de caractère historique qui, en présentant les

principales vicissitudes du texte que nous avons entre les mains, nous en fasse comprendre la signification et apprécier la valeur. Du reste, la bibliographie sur ce sujet est facilement repérable.¹

Si nous considérons comme étapes essentielles du cheminement des Constitutions salésiennes les dates de 1874 (année de l'approbation des Constitutions écrites par notre Fondateur), celle de 1923 (année de la nouvelle approbation du texte après leur mise à jour à la lumière des dispositions du Code de droit canonique de 1917), et de 1984 (année de l'approbation définitive des Constitutions rénovées après Vatican II), l'histoire de notre texte peut se diviser en trois étapes successives :

1. 1858-1875 : phase de l'élaboration des Constitutions par les soins de Don Bosco;
2. 1875-1968 : phase des ajouts, corrections, précisions du texte;
3. 1968-1984 : phase de la révision et de l'élaboration des Constitutions après le Concile Vatican II

1. ELABORATION DES CONSTITUTIONS PAR DON BOSCO (1858-1875)

Dans cette première phase, qui dura 17 ans, les moments les plus importants dans l'évolution du texte constitutionnel sont marqués par deux dates :

1.1 1864 : «Décret de louange» et formulation des treize premières remarques («animadversiones») par la Congrégation romaine compétente.

1.2 1874 : Approbation des Constitutions du Fondateur.

Voir la note bibliographique à la fin de ce commentaire, p.

37

1.1 1864 : «Décret de louange» et formulation des «remarques»

Le premier texte constitutionnel élaboré par Don Bosco, sur la base de sources littéraires précises et après des rencontres personnelles et des correspondances épistolaires avec diverses autorités civiles et religieuses de l'époque, remonte à 1858. De ce texte, avec les ajouts et les corrections qui suivirent, dérivent toutes les rédactions futures.

Des 58 articles dont ce premier texte se composait, 21 étaient relatifs aux vœux, 14 au gouvernement, 5 au but de la Congrégation et 4 à l'acceptation des membres. Le chapitre sur la «forme de la Société» regroupait, en outre, des articles de contenu hétérogène. De particulière importance étaient l'«introduction» dans laquelle on exposait les motivations de caractère général, et le premier chapitre sur «l'origine de la Société». On y racontait, en une rapide synthèse, les événements catéchétiques de l'Oratoire de Valdocco à partir de 1841. Aux yeux des salésiens, ceux-ci auraient constitué l'expérience charismatique-normative pour leur avenir.

Que, de toute façon, il se soit agi là d'un texte provisoire, on peut facilement le déduire de l'extrême manque de précision des normes juridiques, des lacunes importantes relatives aux rapports à maintenir avec les autorités religieuses diocésaines et pontificales, du manque d'indications sur la vie de prière des membres de la Société. De sorte que, encore avant le 18 décembre 1859 (jour où formellement naissait la Congrégation des Salésiens), le premier projet avait déjà été modifié par l'ajout d'un nouveau but de la Société (le soin des vocations), par des variations à propos de la procédure d'élection des Conseillers du Recteur Majeur, par la rédaction d'un chapitre sur les «pratiques de piété».

La révision du texte au cours des quatre années d'intervalle entre l'envoi du manuscrit à l'archevêque de Turin et la transmission au Saint-Siège (1860-1864) reflétait désormais les

tractations menées avec l'autorité diocésaine pour l'ouverture de nouvelles maisons et la législation officielle de l'Eglise portée à la connais-

38

sauce de tous par la «Collectanea» de Bizzarri.² De 58, les articles passèrent à 107, regroupés en 15 chapitres, en plus du petit chapitre introductif et de la formule de la profession religieuse placée à la fin. S'y ajoutèrent des normes pour le gouvernement religieux de la Société, pour l'élection du Recteur Majeur, pour les pratiques de piété, pour l'habit des membres, pour les membres «externes».

Le 23 février 1864, la Congrégation romaine des Evêques et des Réguliers promulguait le «Decretum laudis» par lequel elle reconnaissait officiellement l'existence de la nouvelle Société. Elle

y ajoutait 13 «animadversions» qui auraient dû être prises en considération en vue de la future approbation des Constitutions.

1.2 1864-1875 :

Approbation des Constitutions et leur édition bilingue

Dans la décennie qui suivit le «Décret de louange», Don Bosco entama sans interruption des tractations avec l'autorité religieuse centrale et périphérique, directement ou indirectement orientées à obtenir l'approbation des Constitutions de la Société.

Une fois qu'il eut reçu les 13 «remarques», il se mit à l'oeuvre pour rendre le texte conforme aux requêtes provenant de Rome. Certaines furent accueillies sans réserve; pour d'autres, Don Bosco fit objection en exposant clairement ses motivations. En particulier, il ne partageait pas les perplexités exprimées par les Congrégations romaines à propos des articles qui reconnaissaient au Supérieur général la faculté de relever des voeux, de donner les «lettres dimissoriales» pour les ordinations sacrées, d'aliéner des biens ou de contracter des dettes sans l'accord du Saint-Siège, de fonder de nouvelles maisons et d'assurer la direction de séminaires avec la simple permission de l'Ordinaire.

2 Si jusqu'en 1860 environ, Rome avait laissé aux nombreuses Congrégations, qui surgissaient un peu partout en ces années, une certaine liberté d'élaboration **de leurs propres** statuts (sauf ensuite à les contrôler et à suggérer d'éventuelles modifications), en 1863 la «*Coilectaneo in usum Secretariac Sacrae Congregationis Episcoporum et Regularium*» (Rome 1863) recueillait des normes communes dans lesquelles les Fondateurs auraient dû trouver inspiration et modèles.

39

Le nouveau texte, en latin, présenté en 1867 en même temps que la supplique d'«approbation de l'Institut et des Constitutions», reçut de Rome les mêmes observations que celui de 1864. Les bons offices des évêques et des cardinaux favorables à Don Bosco ne purent rien auprès des autorités romaines compétentes qui, sur la base d'observations critiques également du nouvel archevêque de Turin, soulignaient qu'on ne pouvait accorder grande confiance à la formation ecclésiastique donnée dans les maisons salésiennes. De même la formulation du voeu de pauvreté, qui ratifiait le principe que chacun des confrères renonçait par la Règle à l'usage et à l'usufruit de ses biens, dont cependant il conservait la propriété, souleva de fortes objections. Les objections de la Curie romaine ne réussirent cependant pas à empêcher que, la Congrégation ayant été approuvée par l'évêque de Casale en 1868, l'approbation diocésaine devienne l'année suivante approbation pontificale.

Cette approbation de 1869 marqua une date importante dans l'histoire de la Congrégation salésienne; mais un pas restait encore à accomplir : celui de l'approbation définitive des Constitutions.

Ayant repris en mains le texte imprimé de 1867, Don Bosco le retoucha de nouveau, et, avec vingt autres lettres de recommandation de divers évêques, le remit personnellement au secrétaire de la Congrégation des Evêques et des Réguliers, qui à son tour le soumit à 1'«avis» («voto») d'un nouveau consultant. Les 38 observations de celui-ci, réduites à 28 par le secrétaire, furent en bonne partie accueillies par Don Bosco dans un nouveau texte de 1873. Pour quelques requêtes, cependant, il demandait des compromis; pour d'autres enfin, il manifestait une opposition décidée soit dans des «Declarations» officielles, soit dans des conversations informelles à l'occasion de son voyage à Rome au nouvel an 1873-74. Entre autres, pendant ce voyage, Don Bosco se proposait d'accomplir une oeuvre de persuasion auprès d'évêques et de cardinaux peu enclins à favoriser l'approbation définitive des Constitutions salésiennes, spécialement à la suite d'une correspondance alarmiste de Mgr Gastaldi dans laquelle le prélat non seulement avançait des critiques précises sur

40

la formation religieuse et culturelle des salésiens, mais encore demandait un contrôle adéquat de l'Ordinaire sur les communautés de la Congrégation.

Non sans diverses autres modifications, les Constitutions de la Société de Saint François de Sales furent finalement approuvées le 3 avril 1874.

Par rapport à la première mouture de 1858, comme aussi par rapport au texte présenté à Rome en 1864, les variations apportées avaient été nombreuses et très radicales sur certains arguments. Le nombre accru de normes juridiques avait, du reste, un peu voilé l'inspiration de fond, de caractère spirituel, qui caractérisait les premières rédactions. En particulier, le préambule et le chapitre sur l'histoire de la Congrégation avaient été éliminés. Les voeux seraient triennaux avant d'être renouvelés pour trois autres années ou prononcés pour toujours. L'admission aux Ordres «au titre de la Congrégation» serait possible seulement pour les confrères de voeux perpétuels. On avait édicté des normes pour la convocation du Chapitre général, pour la participation à celui-ci, pour l'élection des membres du Chapitre supérieur. Les articles sur le voeu de pauvreté avaient été entièrement reformulés sur le modèle des Constitutions des Prêtres Maristes, approuvées l'année précédente. Deux nouveaux chapitres avaient été introduits : un sur les études et un sur le noviciat (à faire pendant une année entière, sous la conduite d'un maître des novices, dans une maison directement érigée dans ce but).

L'ossature des Constitutions était constituée de 15 chapitres, pour un total de 137 articles, dans la disposition suivante :

Chap I	But de la Société	6 articles
Chap II	Forme de la Société	8 articles
Chap III	Voeu d'obéissance	5 articles
Chap IV	Voeu de pauvreté	7 articles
Chap V	Voeu de chasteté	6 articles
Chap VI	Gouvernement religieux	7 articles
Chap VII	Gouvernement interne	8 articles
Chap VIII	Election du Recteur Majeur	9 articles
Chap IX	Autres supérieurs	17 articles
Chap X	Des maisons particulières	17 articles
Chap XI	Acceptation des membres	10 articles

Chap XII	Etudes	6 articles
Chap XIII	Pratiques de piété	11 articles
Chap XIV	Noviciat et maître des novices	17 articles
Chap XV	L'habit	3 articles

La formule de la profession et une « conclusion » sur l'obligation ou non, sous peine de péché, de l'observance des Constitutions, complétait le texte manuscrit authentifié par le Siège apostolique.

Revenu de Rome, Don Bosco faisait imprimer la même année un texte auquel lui-même, avec le professeur Lanfranchi, avait apporté quelques modifications. Les soi-disant « corrections de langue et de style » (attribuées entre autres par erreur au barnabite Innocenzo Gobio) comportaient en réalité l'atténuation de certaines prescriptions normatives et donnaient un relief particulier à quelques-unes des demandes explicites de Don Bosco lui-même, qui durant l'iter d'approbation s'étaient peu à peu atténuées.³

L'année suivante (1875), dans l'édition en langue italienne, Don Bosco retouchait de nouveau quelques normes déjà approuvées et publiées en langue latine, et réintroduisait quelques dispositions biffées durant les phases d'élaboration précédentes, en vertu d'un indult reçu du Souverain Pontife « vivae vocis oraculo ». ⁴ En particulier, le chapitre sur le noviciat (réduit de 17 à 7 articles) avait été fortement retouché. Une « introduction » de contenu théologico-doctrinal, compilée par Don Bosco et en partie par Don Barberis, précédait dans le livre imprimé le texte constitutionnel : les Salésiens l'auraient en mains sans retouches pendant les trente années qui suivirent.

³ La liste complète et l'étude des corrections de ce *texte* a été présentée par G. PROVERBIO dans

« *Ricord:e Storiche Salesiano*. N° 4, janvier - juin 1984, pp. 93-109.

⁴ Cf. F. MOTTO, p. 20, *avec la note* N° 47.

42

2. LES CONSTITUTIONS PRECISEES, REVUES JURIDIQUEMENT ET ELARGIES (1875-1968)

Au lendemain de l'approbation des Constitutions, Don Bosco, comme on l'a indiqué, les avait améliorées en vertu du « vivae vocis oraculo » d'origine papale. Au cours des 80 années suivantes, le texte des Constitutions subira d'autres modifications, et ce malgré la volonté précise des Salésiens d'être fidèles à Don Bosco et malgré la crainte presque instinctive, de leur part, de toucher à des textes « vénérables ».

Ces modifications intervinrent en particulier pour deux raisons. Avant tout, le développement de la Congrégation : des quelques dizaines de membres, résidant en Piémont et en Ligurie en 1874, les Salésiens augmentèrent jusqu'à dépasser les 20.000 dans les années soixante de ce siècle, répandus dans presque une centaine de nations, dans les cinq continents : des pays différents, des époques différentes, et par conséquent des situations différentes de celles dans lesquelles avait travaillé Don Bosco, exigeaient des précisions ou des compléments dans le Code de vie.

Au développement interne de la Congrégation s'ajouta rapidement un autre motif d'ordre juridico-ecclésial : la promulgation de la part du Siège apostolique de documents qui invitaient expressément les Instituts religieux à réaliser des mises à jour et des changements dans des textes constitutionnels : rappelons en particulier les « Normae secundum quas » de 1901 et la promulgation du Code de droit canonique de **1917**.

Les instruments immédiats de ces nécessaires interventions de caractère législatif ont été les Chapitres généraux de la Société, avec la série de leurs «délibérations». On peut dire que, pendant cette période, on ne peut retracer l'histoire des Constitutions sans retracer, au moins en partie, l'histoire des Chapitres généraux.

De toute façon, l'histoire du texte des Constitutions, en ces 80 années, a eu trois moments fondamentaux :

2.1 1905 : approbation de la part du Saint Siège des «délibérations... retenues comme organiques».

43

2.2 1923 : approbation des Constitutions rendues conformes aux dispositions du Code de droit canonique de 1917.

2.3 1966: approbation des modifications apportées par le CG XIX (1965).

On ajoutera un aperçu (2.4) du travail d'élaboration des Règlements généraux, qui se déroula parallèlement aux révisions successives du texte constitutionnel.

2.1 1905 : Approbation des «délibérations organiques» à intégrer dans le texte constitutionnel de 1875

Le 7 septembre 1905, la Congrégation des Evêques et Réguliers approuvait par décret explicite les «Délibérations des Chapitres généraux de la Pieuse Société salésienne», «à retenir comme organiques», que le Procureur général de l'époque, Don Giovanni Marengo, avait présenté en même temps que les actes du Xème Chapitre général. Voyons brièvement ce qui s'était passé les 30 années précédentes.⁵

A) Du vivant de Don Bosco

Les Constitutions ayant été approuvées en avril 1874, la Congrégation salésienne s'était désormais rangée de plein droit au nombre des familles religieuses officiellement et publiquement reconnues. Portée par le courant du charisme du Fondateur et par l'enthousiasme pour l'approbation obtenue, grâce à laquelle on s'appuyait «sur des bases stables, sûres et, pouvons-nous dire,

Un panorama de l'évolution historique des Constitutions de la première formulation de 1858 à la mort de Don Bosco (1888) est offert par P. STELLA, «*Le Costituzioni salesiane lino al 1888*. dans «*Fedeltà e rinnovamento. Studi sale Castituzioni salesiane.*», LAS - Roma, 1984, p. 15-54. Pour la période suivante, on trouvera dans le même volume l'article de F. DESRAMAUT, «*Le Cassituzioni Salesiane dal 1888 al 1966.*», p. 55-101.

44

aussi infaillibles»,⁶ la Société s'enrichissait rapidement de nouveaux membres et se répandait un peu partout en Europe et en Amérique latine. Cette augmentation, accompagnée de celle, tout aussi admirable, des Filles de Marie Auxiliatrice et des Coopérateurs salésiens, posait cependant le problème de son organisation et de sa consolidation. Les continuelles exhortations orales et écrites de Don Bosco, par lesquelles il s'était empressé de soutenir les premiers pas de sa Congrégation, n'étaient plus suffisantes.⁷ Une action normative régulière s'imposait, prévue entre autres par le chap. V des Constitutions : «Le Chapitre général se réunira d'ordinaire tous les trois ans pour traiter des questions d'importance majeure et prendre les mesures que requièrent les besoins de la Société et les circonstances de temps et de lieux» (Chap. V, art. 3). «Le Chapitre général pourra également proposer les additions aux Constitutions et les changements qu'il jugera opportuns» (Chap. V, art. 4).

Ainsi, en 1877, le premier Chapitre général de la Société salésienne émit en l'espace d'un mois plus de 300 «délibérations», qui furent publiées l'année suivante⁸ Cinq domaines

de la vie salésienne étaient pris en considération : études (5 chapitres), vie commune (11 chapitres), moralité (4 chapitres), économie (6 chapitres), règlement pour le Provincial (4 chapitres)» Divers appendices ratifiaient règlements et normes pour le petit théâtre, pour les directeurs, pour les Chapitres généraux, pour l'Association des Coopérateurs, pour les communautés des Filles de Marie Auxiliatrice.

Trois ans plus tard, le IIème Chapitre général reprenait l'examen de toute la législation précédente, tant celle capitulaire que formulée dans les réunions des directeurs. Le recueil des

6 Cf. «*burodrizione*, di Don Bosco aile Costituzioni approvate sel 1874

7 Jusqu'au ter Chapitre général, la vie des maisons salésiennes était réglée, en plus des Constitutions, par le «*Règlement de l'Oratoire de Saint François de Sales*», plusieurs fois édité, par le «*Règlement des maisons de la Société de Saint François de Sales*» édité, après diverses rédactions manuscrites, en 1877, et par les Délibérations prises à l'occasion des «conférences» annuelles des directeurs.

8 «*Deliberarrom del Capital° Generak della Pia Società tenuto in Lanza Torinese ne! settembre 18771.*, Tipografia et libreria saiesiana - Torino 1878 (96 p.)

45

nouvelles délibérations (plus de 400), qui serait imprimé en 1882,⁹ comportait encore cinq «distinctions» : Règlements spéciaux (pour le Chapitre général, pour le Chapitre supérieur, pour le Provincial, pour le Directeur, etc...), vie commune, piété et moralité, études, économie.

Une publication successive de délibérations capitulaires du vivant de Don Bosco aurait encore lieu en 1887,¹⁰ à la fin du quatrième Chapitre général (le troisième dura seulement sept jours et n'avait pas produit de documents spéciaux) : ces délibérations affrontaient de nouveaux aspects, et en développaient quelques-uns restés dans l'ombre jusqu'alors. Dans une centaine de délibérations, on traçait un règlement détaillé pour les paroisses, et on donnait des normes pour les ordinations sacrées, pour les oratoires des dimanches, pour le bulletin salésien, pour le maintien de l'esprit religieux et des vocations parmi les coadjuteurs et les apprentis.

B) Après la mort de Don Bosco

Après la mort du Fondateur, l'activité législative de la Société continua sous son successeur, Don Michel Rua. Le petit volume imprimé en 1890," qui recueillait les décisions du cinquième Chapitre général qui s'était tenu l'année précédente, se composait de 11 chapitres, pour un total de 117 articles. On y légiférait sur les études philosophiques et théologiques, sur l'assistance des confrères affectés au service militaire; on y donnait des directives pour les vacances d'automne, pour l'administration des patrimoines, pour la figure et la fonction du «Conseiller professionnel».

9 «*Deliberazioni de! seconder Capitolo Generde della Pia Società salesiana tenuto in Lanza Torinese ne! settembre 1880.*, Tipografia e libreria salesiana - Torino 1882 (88 p.)

²⁰ *riDeliberazioni del trama e quarto Capitolo Generale della Ma Società Salesiana tenuti in Vaisalice ne! settembre 1883-86.* Tipografia salesiana - S. Benigno Canavese 1887 (28 p.)

Il «Deliberazioni del quinto Capitole Generale della Pia Società Salesiana tenuto a Vaisalice presso Tarim ne! settembre 1889., Tipografia salesiana - S. Benigno Canavese 1890 (36 p.)

46

Un long développement de 40 articles constituait le règlement pour les paroisses.

Quatre années devraient encore s'écouler avant qu'on arrivât à une systématisation

du droit salésien, qui préciserait, distinguerait selon la logique, rendrait réalisables les nombreuses décisions des différents Chapitres généraux et les coordonnerait avec les Constitutions en vigueur. Le travail du VIème Chapitre général et celui d'une Commission, qui fonctionna pendant une année entière, aboutit à la formulation des 712 «Délibérations des six premiers Chapitres généraux». Elles furent éditées en un fascicule à part, puis en un petit livre qui contenait également l'«Introduction» doctrinale de Don Bosco et les Constitutions de 1875.¹² L'ordre des délibérations suivait, pour autant que ce fût possible, celui adopté par Don Bosco au IIème Chapitre général, c'est-à-dire : *Règlements spéciaux* (art. 1-243), *vie commune* (art. 244-347), *piété* (art. 348-393), *moralité* (art. 394-537), *études* (art. 538-617), *économie* (art. 618-712).

Les Chapitres généraux VII et VIII (respectivement de 1895 à 1898) n'émirent pas de délibérations spéciales : les thèmes traités se ramenaient à ceux des Chapitres précédents, et ils furent portés à la connaissance par la publication des «Atti», afin que les confrères - comme l'écrivait Don Rua en 1896 - puissent connaître la méthode employée dans les assemblées capitulaires et être informés plus rapidement des décisions prises-¹³

Importante pour l'histoire du texte constitutionnel est la décision prise au VIIIème Chapitre général de procéder dès que possible à la révision du texte des Constitutions, sur la base du

12 *.Dbberatiovu dei ses jeans Capital Greene della Pia Società Salesiana preceduta dalle Regde o Costituzioni della medesima». Tipografia salesiana - S. Benigno Canavese 1894 (384 p.)*

13 *rDeliberazioni del settirno Capitoile generale della Pia Società Salesiana.. Tipografia salesiana - S. Benigno Canavese 1896 (5 p.)*. Il faut ici rappeler que dans tous les Chapitres, on avait donné de larges pouvoirs au Recteur Majeur pour qu'il puisse revoir, ordonner, compléter... les décisions des Chapitres généraux eux-mêmes, ce qui avait retardé la publication des délibérations. De façon analogue, au VIIème Chapitre général, certains thèmes (comme les relations entre Provincial et directeur des maisons provinciales, entre Provinciaux et familles des soeurs qui dépendaient d'eux., etc...) avaient été confiés à l'étude du Recteur Majeur qui, quelques mois plus tard, les proposait sous forme d'articles «ad experimentum», dans l'attente de l'approbation du Chapitre général suivant

47

premier texte approuvé par le Siège apostolique,' en y insérant aussi quelques-unes des délibérations importantes des Chapitres généraux.

Le 1er septembre 1901 commençait le IXème Chapitre général (le dernier auquel participèrent tous les directeurs avec les délégués de chacune des maisons) : il aurait dû ordonner les délibérations prises dans le passé; en particulier, il devait modifier les délibérations concernant la confession des confrères par les directeurs, conformément au décret du S. Office du 24 avril 1901.

Malgré les bonnes intentions des capitulaires et le généreux effort de la Commission nommée à cet effet, on n'arriva pas au but qu'on s'était fixé, et au cours de 1901 fut rééditée une édition des Constitutions et des Délibérations précédentes avec la simple reproduction des pages qui contenaient les articles touchés par le précédent Décret.

On arriva ainsi au Xème Chapitre général, un Chapitre qui allait revêtir une très grande importance. En exécution de la volonté exprimée par le CG IX¹⁵ et sur la base des «Normae secundum quas» de 1901,¹⁶ ce Xème Chapitre général avait la tâche de réordonner en entier le corpus législatif antérieur, en séparant les délibérations à caractère général et complémentaire

¹⁴ Cf «*Constitutiones Societatis S. Francisci Salesi*», Ex officina asceterii salesiani - Augustae Taurinorum 1900, (54 p.). A partir de 1903, toutes les éditions des Constitutions adopteront cet «*exemplum Constitutionum... ex earumdem coince autographo pelles Congregationem Episcoporum et Regularium asservato per quam diligentissime descriptum ac recognitum*».

15 «Que le Recteur Majeur choisisse une Commission permanente qui veille à la réorganisation des Délibérations faites dans les précédents Chapitres généraux qui ont un caractère général et sont complémentaires de nos Constitutions, en mettant à part celles qui expriment seulement des souhaits ou des désirs et ont simplement un caractère orientatif. Ces délibérations choisies par la Commission devront être à nouveau présentées au prochain Chapitre général avant d'être envoyées à Rome pour approbation» : *IXème Chapitre général*, 1-5 septembre 1901. Torino, s.d., p. 9.

16 Face à la multiplication des Congrégations religieuses qui demandaient à Rome l'approbation de leurs Constitutions, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, organe du Saint Siège préposé à l'approbation de semblables Instituts, élaborà dans la 2ème moitié du XIXème siècle une jurisprudence d'approbation, qui en 1901 eut son institutionnalisation dans les «*Normae secundum quai S. Congregatio Episcoporum d Regularium procedere saler in approbandis novis institutis vokeurn simplicium*». Le document offrait des indications minutieuses et détaillées pour l'élaboration des Constitutions des nouveaux Instituts. Ce qui facilitait les interventions juridico-administratives des Congrégations romaines, mais comportait le risque d'un dangereux nivellement et d'une uniformité générale des textes constitutionnels.

48

aux Constitutions de celles qui exprimaient seulement des désirs et n'avaient qu'un caractère orientatif. Les travaux capitulaires, qui durèrent du 23 août au 13 septembre 1904, conduisirent à l'édition de deux textes fondamentaux dans l'histoire de la Société : *Les Délibérations «organiques» et les Délibérations «préceptives»*, toutes deux présentées au Saint Siège.

Les premières, au nombre de 111, rassemblées et discutées dans les assemblées générales des Chapitres, obtinrent l'approbation du Siège Apostolique et devinrent autant d'articles de nos Constitutions.' Publiées d'abord dans un fascicule de 50 pages,^{is} elles furent en 1907 traduites en latin et publiées en bas de page d'une unique édition bilingue :¹⁹ un astérisque renvoyait à l'article constitutionnel auquel chaque délibération se référait.

On remarque que tous les chapitres des Constitutions, à l'exception du VIIIème (élection du Recteur Majeur), du XIIème (études), et du XVème (habit) furent amplifiés et enrichis de précisions et d'interprétations. Ainsi, tous les aspects de la vie salésienne subirent des modifications et des compléments au niveau constitutionnel. Il convient de souligner ici quelques nouveautés destinées à influencer notablement l'avenir législatif de la Congrégation. Dans le Chap. I, deux délibérations élargirent le champ d'action de la Société aux «missions extérieures» (fi h) et aux «paroisses» (*6.4 : «à ne pas accepter en règle ordinaire).

17 D. RUA, *Lets circolari*, p. 398. Le terme «organique» souvent adopté au cours des Chapitres généraux, spécialement dans le Xème, n'a jamais trouvé une détermination juridique précise dans ces assemblées, sinon celle, dirions-nous, de synonyme de «constitutionnel». La synonymie, d'ailleurs, remontait à Don Bosco (voir introduction aux délibérations du 1er Chapitre général). L'adjectif rappelait en vérité le concept déjà exprimé par le substantif auquel il se rapportait, c'est-à-dire «délibération». Celle-ci, en effet, devait précisément être entendue comme article constitutionnel (Délibération 33 b). Très probablement, selon la «mens» des législateurs, l'adjectif aurait dû s'appliquer à ces délibérations qui, complétant ou changeant les Constitutions, recevaient force de loi seulement après l'approbation du Siège Apostolique. Les autres délibérations au contraire, qui n'entendaient pas changer ou ajouter quelque chose aux Constitutions, tout en étant de caractère général et permanent, devaient être considérées comme «préceptives» ou «disciplinaires», et

obligeaient tous les membres à peine promulguées par le Recteur Majeur. Les «*Règlements de la Pieuse Société de Saint François de Sales*» (Torino - Tipografia salesiana 1906) n'entendaient rien faire d'autre que de coordonner les délibérations préceptives.

18 «*Deliberazioni dei Capitali generali della Pia Società salesiana da ritenersi come organiche*», Tipografia salesiana - Torino 1905 (50 p.)

19 «*Castituzioni della Società di S. Francesco di Sales precedute dalla Introitu>ione serina dal Forutakee Sac. Giovanni Bosco*», Tipografia salesiana - Torino 1907 (304 p.)

49

Dans les chapitres sur les vœux, on mit au point des mesures plus rigoureuses sur la séparation de la communauté d'avec les étrangers, sur une plus grande uniformité de vie entre les maisons, etc... Au Chap. VI, on traça un règlement précis des Chapitres généraux, et au Chap. IX on inséra des articles sur les Provinces et les Provinciaux, inconnus jusqu'en 1874.

L'influence des «*Normae secundum quas*» est visible surtout dans les Délibérations sur les vœux, dans la citation des documents ecclésiastiques et dans l'Appendice à l'édition de 1907, qui rapportait intégralement les décrets «*Auctis admodum*» et «*Romani Pontifices*».

2.2 1923 : Approbation des Constitutions après la promulgation du Code de droit canonique

Après la promulgation du Code de droit canonique en 1917 et la circulaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers du 26 août 1918, dans laquelle on prescrivait aux Instituts de présenter à nouveau leurs Constitutions après les avoir rendues conformes aux lois de l'Eglise, les juristes salésiens se mirent à l'oeuvre. A peine trois ans plus tard, le Pape Benoît XV approuvait un «nouveau» texte constitutionnel, composé de 240 articles. Y étaient réunis les 137 articles des Constitutions primitives de Don Bosco et 111 articles «organiques» approuvés en 1905, qui au Chapitre général de 1910 avaient été complétés par deux autres : un sur le Procureur général près le Siège apostolique et un sur le Secrétaire du Chapitre supérieur. L'ensemble était en outre enrichi des apports spécifiques du Code.

Le Recteur Majeur Don Philippe Rinaldi écrivit dans sa lettre du 23 septembre 1921 qu'on n'avait pas introduit de «changements substantiels»; il reconnaissait toutefois que certaines

²⁰ «Ad normam Canonis 489 Codicis Suris Canonici Regulae et particulares Constitutiones singularum religionum canonibus Codicis non contrariae, vim suam servant ; quae vero eisdem opponuntur, abrogatae sunt ac proinde earum textus emendandus erit. AAS 1418. p. 290.

50

«retouches» n'étaient pas dénuées d'importance, comme par exemple celles qui concernaient le rendement de compte, les modalités d'admission aux professions et aux ordres sacrés, l'administration.²¹

Une remarque s'impose. La rapidité de l'exécution de ce qui était requis par le Siège apostolique rendait certes un témoignage de soumission immédiate aux nouvelles indications de l'Eglise et de respect des canons du Code de droit canonique; mais d'autre part elle n'aboutit pas à un résultat parfait. Don Rinaldi lui-même, seize mois seulement après l'approbation pontificale, écrivait : «(L'édition de 1921) apparut bientôt défectueuse en bien des points, tant par le manque de lien logique dans la disposition de la matière, que par d'assez fréquentes répétitions partielles et totales : défauts causés par le travail même qu'on avait dû faire pour se conformer entièrement au nouveau Code. De plus, comme le Chapitre général a autorité pour faire des changements qui ne soient pas

imposés par l'Eglise, on avait ainsi laissé dans les Constitutions certains articles déjà pratiquement dépassés par la pleine organisation de notre Société.ⁿ

Le XIIème Chapitre général, convoqué en 1922, travailla pour éliminer les défauts signalés, stimulé aussi par la nouvelle déclaration de la Sacrée Congrégation (du 26 octobre 1921) qui avertissait les organismes législatifs des Instituts religieux de profiter de l'occasion de l'adaptation du texte au nouveau Code pour introduire les autres changements qu'on retenait utiles. Les résultats des assemblées capitulaires, confiés au travail de conclusion d'une Commission spéciale, amenèrent à une révision complète des Constitutions : ce fut un travail d'ordonnance de toute la matière en chapitres selon la disposition primitive, de disposition logique des articles dans chacun des chapitres, d'élimination des répétitions, de correction de la forme littéraire,

21 ACS N° 6, 24 septembre 1921, p. 261.

22 ACS N° 17, 6 juin 1923, p. 42.

51

d'introduction de petites modifications requises par les temps et par le développement de la Société.

Approuvé le 19 juin 1923, le nouveau texte était composé de 201 articles (39 en moins que dans le texte précédent), répartis en 17 chapitres.

Sans vouloir entrer dans l'analyse des modifications intervenues dans cette phase rédactionnelle, on peut mettre en relief :

a) la réorganisation des chapitres : tandis qu'étaient réunis en un seul les deux chapitres des Constitutions primitives sur le gouvernement (Chap. VI : gouvernement religieux, Chap. VII : gouvernement interne), les articles des «délibérations organiques» sur le Chapitre général et sur les Provinces, qui étaient précédemment insérés dans des contextes de contenus hétérogènes, acquérèrent leur autonomie en deux chapitres spécifiques : Provinces (Chap. IX) et Chapitre général (Chap. X). Ainsi, les titres de chacun des chapitres acquérèrent une plus grande précision logique, correspondant à leur contenu réel;

b) une précision ultérieure sur le caractère unitaire de l'autorité : une définition statutaire fut donnée à la figure du Provincial en analogie avec celle du Recteur Majeur;

c) d'importantes interventions dans le domaine de la formation et en particulier du noviciat : on y inséra presque à la lettre des formules du Code, mais l'attention fut surtout placée sur le progrès spirituel du jeune confrère.

Les options principales de la mission de la Société, de ses oeuvres, de la vie religieuse n'avaient pas été changées.

²³ Voir à ce propos F. DESRAMAUT. *Les Constitutions sales' rennes*, o pp. 80-96.

52

2.3 1966 : approbation de nouvelles modifications apportées par le CG XIX

A l'inverse des Règlements qui eurent différents moments de révision, les Constitutions approuvées en 1923 restèrent pratiquement inchangées pendant environ 40 ans. Le Chapitre général de 1938 (le XVème) supprima une incise concernant la participation des Vicaires et Préfets apostoliques à la plus grande assise salésienne. Le XVIème Chapitre général (1947) porta le nombre des Conseillers du Chapitre supérieur à cinq, de trois qu'ils étaient en 1923. L'édition des Constitutions, présentée en 1954, reproduisait les précédentes, avec quelques modifications de peu de poids.

Le Chapitre général XIX prit au contraire une notable signification : il se tint à Rome, au

nouveau siège de l'Athénée salésien. On peut dire qu'il servit d'anneau de jonction entre les Chapitres généraux précédents et le Chapitre général spécial de 1971.

Globalement, l'édifice législatif de 1923 ne subit pas de changements radicaux ; mais nombreuses et parfois significatives furent les retouches apportées, surtout dans le domaine des structures, qui se ressentirent davantage de l'ouverture au renouveau conciliaire désormais en acte. **H** convient de noter ici l'attention portée par ce Chapitre aux points suivants : la figure du salésien, le souci de la décentralisation dans la sauvegarde de l'unité dans la Congrégation, la reconnaissance explicite du rôle du Chapitre général (au Règlement duquel un temps important fut consacré), le relief particulier donné aux Coopérateurs, l'augmentation du nombre des Conseillers du «Conseil» supérieur (l'ancien Chapitre supérieur), avec l'introduction des «Conseillers Régionaux», les figures nouvelles du Vicaire provincial et du Vicaire local...

53

Les modifications aux Constitutions et aux Règlements, introduites par le CG XIX, furent publiées selon la division suivante :²⁴

1) Modifications substantielles «définitives» : retouches à 11 articles et formulation de deux nouveaux articles (un sur la publication périodique des «Actes du Conseil Supérieur» et un sur l'élection des membres du Conseil supérieur à une certaine distance de temps depuis le début du Chapitre général).

2) Modifications «ad experimentum» : à propos du nombre des membres du Conseil supérieur et une structuration différente du Conseil lui-même.

3) Amendements ou mises à jour juridiques : retouches à sept articles. Il y eut aussi des amendements «purement formels», tandis que certaines variantes proposées (dans six articles) ne furent pas approuvées.

Mais il ne s'agissait que d'un prélude : quatre mois après la conclusion du CG XIX, les Pères du Concile Vatican II approuvaient le Décret «Perfectae Caritatis», qui demandait à tous les Instituts religieux une «accomodata renovatio» grâce à une révision convenable des Constitutions, des Directoires et d'autres livres et codes officiels «sur la base des documents du saint Concile» (PC 3.4).

2.4 Aperçu du travail d'élaboration des Règlements généraux

Les organes législatifs de la Congrégation ne travaillèrent pas seulement sur le versant des Constitutions, à revoir en conformité avec les lois de l'Eglise et avec le développement de la Société. Ils durent parallèlement intervenir aussi sur l'autre versant : celui des Règlements généraux.

Comme on l'a déjà vu, une première disposition du droit salésien avait été réalisée en 1894, avec la publication des

²⁴ Cf. ACS 224, janvier 1966, pp. 221-238.

54

«*Délibérations des six premiers Chapitres généraux de la Pieuse Société Salésienne*». En 1906, à la suite des travaux du Xème Chapitre général, on parvint à une édition des *Règlements généraux*, qui englobait toutes les éditions antérieures et aussi toutes les décisions des Chapitres généraux qui s'étaient tenus jusqu'alors.

Un autre moment important dans l'élaboration des Règlements suivit le Chapitre général XII. Le besoin de «1° éliminer tout ce qui serait jugé inutile ou encombrant ; 2° introduire les modifications et les ajouts nécessaires ; 3° ordonner et distribuer le tout de façon plus logique»²⁵ fit en sorte que, dans l'édition de 1924, la masse des 1406 articles du texte précédent fut réduite à 416. Cette codification resta pratiquement inchangée dans

sa physionomie jusqu'au Chapitre général spécial. Les modifications les plus substantielles furent apportées dans les éditions de 1954 et de 1966. Dans la première confluèrent les délibérations des Chapitres généraux XV, XVI et XVII relatives surtout aux maisons de formation (aspirandats, noviciats, scolasticats et maisons de perfectionnement pour les coadjuteurs). Tandis que dans la seconde furent insérées les décisions du CG XIX, qui touchaient de nombreux articles. Les thèmes de la formation, des pratiques de piété, de l'Union des Coopérateurs salésiens, de l'Athénée Pontifical Salésien, furent parmi ceux qu'il fallut davantage adapter à l'évolution imposée par les temps et les lieux. Malgré cela, l'organisation de base demeura presque inaltérée.

3. NOUVELLE ELABORATION ET APPROBATION DEFINITIVE DES CONSTITUTIONS (1968-1984)

Le texte des Constitutions de la Société salésienne, que nous possédons à présent, a reçu l'approbation pontificale après une longue période de réflexion, d'étude, de décisions, que toute la Société, de chacun des confrères répandus dans le monde aux

25 D. RINALDI, «Introduzione» ai «*Regolamenti della Società salesiana.*», Epifania del Signore, Torino 1924.

55

capitulaires réunis dans la plus grande assemblée représentative, a entreprise au lendemain des orientations données par le Concile Vatican II. Travail qui s'est prolongé pendant 17 ans, au long desquels la Congrégation a produit un effort d'analyse des situations et de synthèse des Constitutions supérieur à ce qui avait été fait pendant les cent années de vie précédentes.

Cette période a compté trois moments principaux :

3.1 1968-1972: c'est le moment le plus décisif du renouveau, celui qui tourne autour du CGS (CG XX) et qui aboutit au texte rénové des Constitutions, approuvé «ad experimentum» le 5 janvier 1972.

3.2 1977-1978 : le CG XXI commence la révision du texte précédent.

3.3 1984: le CG XXII conclut les douze années d'«experimentum».

3.1 1968-1972 :

Les Constitutions rénovées «ad experimentum» par le CGS

Les programmes de «réorganisation» («ridimensionamento») que le CG XIX avait tracés restèrent partiellement dans les intentions. A six mois de distance du Décret «Perfectae Caritatis», un autre document de grande importance, le Motuproprio «Ecclesiae Sanctae», application pratique, immédiate et qualifiée de certains décrets de Vatican II, prescrivait que dans l'espace de deux ou trois ans chaque Institut religieux convoquât un Chapitre «spécial», afin de procéder à la révision des Constitutions, en sauvegardant bien sûr la fin, la nature et le caractère de l'Institut.²⁶

26 ES, II, 3.6.

56

Autorisés par le Saint Siège à renvoyer la date du début du Chapitre (mais pas au-delà de l'échéance normale des six ans), les Salésiens firent démarrer en octobre 1968 les travaux préparatoires à ce Chapitre général spécial, qui devait s'ouvrir en juin 1971.

Notons que l'«Ecclesiae Sanctae» ne se limitait pas simplement à demander l'aggiornamento de la législation en harmonie avec les nécessités des temps et à déterminer les responsables de ce renouvellement. Ce document précisait aussi quels devaient être les éléments à harmoniser dans le texte rénové. Il s'agissait, en effet, de

modifier notablement la conception même et le genre littéraire des Constitutions religieuses : d'éminemment juridiques qu'elles étaient dans le passé, elles devraient assumer désormais une orientation telle qu'y serait respectée, et même soulignée, la réalité charismatique du religieux. Le changement de perspective apparaît avec évidence, comme on l'indiquait déjà dans l'introduction,²⁷ quand on compare les articles des «Normae secundum quas» et ceux de l'«Ecclesiae Sanctae».

Les directives conciliaires étaient claires, et toute la Congrégation se prépara à la célébration du CGS par trois années de travail au niveau de la base, grâce à la consultation et la mentalisation de chaque communauté, et au niveau intermédiaire grâce à la convocation de deux Chapitres provinciaux et le travail de diverses commissions et sous-commissions préparatoires. Les recherches, les études, les propositions parvinrent finalement aux 202 membres du Chapitre général qui, subdivisé en Commissions et Sous-commissions, étudia à fond tous les grands thèmes de l'identité et de la mission salésiennes, arrivant, au terme de presque sept mois de travail intense (avec pas moins de 140 assemblées plénières), à approuver un texte constitutionnel profondément «renové». Chacun des chapitres, les articles, chaque phrase avaient été examinés et corrigés dans la recherche d'une précision de langage, d'une brièveté de formulation et d'une clarté d'expression qui fassent ressortir toute la richesse de la vocation

27 Cf. Introduction générale, p. 20

57

salésienne. Ce n'est pas pour rien que l'élaboration même du texte avait été précédée d'une longue réflexion théologique, historique et pastorale, apte à éclairer les situations, les perspectives et les choix qui en découlaient même sur le plan rédactionnel.'

Renvoyant à des études plus spécifiques pour une analyse complète du travail capitulaire,²⁹ il suffit ici de souligner certains faits de plus grande importance :

1) Le plan général des Constitutions est resté à *peu* près inchangé, même si quelques thèmes ont joui d'un plus grand espace et si d'autres sont apparus pour la première fois au niveau constitutionnel : ainsi, par exemple, la présentation de la Famille salésienne, de l'esprit salésien, la tâche de promotion humaine collective, la façon nouvelle de voir la paroisse parmi les oeuvres salésiennes, la description plus complète des figures complémentaires du prêtre et du coadjuteur, la communauté éducative, un accent particulier sur la pauvreté collective, la formation permanente, les principes et les critères de l'organisation de la Société...

2) Plus de 150 articles des Constitutions de 1966 ont trouvé une correspondance en autant d'articles des Constitutions renovées. Des 50 autres, une quinzaine ont été supprimés, tandis que 35 ont été transférés aux Règlements généraux conformément aux directives de l'«Ecclesiae Sanctae» et à l'évolution de la législation canonique. On note cependant que si le nombre total des articles est resté identique, il n'en a pas été de même pour le contenu, qui a été considérablement enrichi de doctrine ecclésiale et salésienne.

3) Même à un premier examen, on saisit qu'il y a eu une récupération en profondeur de la pensée de Don Bosco et d'un siècle de tradition salésienne : cela se vérifie spécialement à propos de l'unité de vie «inséparablement apostolique et reli-

²⁸ Cf. Chapitre Général Spécial XX de la Société salésienne. Rome, 1971 (616 p.). L'histoire des «Constitutions renovées» est brièvement présentée par J. Aubiy : *Come sono nate le nuove Costituzioni. Ier dei favori dal 1968 al 1972.*, dans *Fettelle e rinnovamento. Studi sulle Castituzioni saiesiane.*, LAS Rouis 1974, p. 205-216.

29 Cf. AAVV. *Fedetà e rinnovamento*, Œc, p. 217-250.

gieuse» du salésien, à propos des valeurs de la communion (amitié et confiance réciproque), à propos des éléments fondamentaux de l'esprit salésien qui envahissent tout le texte. Au niveau littéraire, cela apparaît avec évidence quand on constate les nombreuses citations, explicites et implicites, soit des Constitutions écrites par le Fondateur, soit d'autres sources qui remontent à Don Bosco ou à ses premiers collaborateurs.

4) Plus en profondeur, il faut noter que la perspective et la structure théologique qui sous-tend le nouveau texte des Constitutions sont changées, en harmonie avec l'ecclésiologie et avec la doctrine sur la vie religieuse de Vatican II.

5) Enfin, le langage aussi est changé, conformément aux exigences du renouveau conciliaire. Le vocabulaire utilisé, cependant, n'a pas toujours réussi à harmoniser la nécessité d'exprimer de nouveaux concepts et de nouvelles réalités avec la simplicité de style propre à notre tradition. On laissait au Chapitre général suivant le soin de procéder à une nouvelle élaboration stylistique en vue d'une plus grande clarté de langue et d'une plus grande simplicité de ton.

3.2 1977-1978 :

Début de la révision des Constitutions, tâche du CG XXI

Parmi les tâches du CG XXI, la plus fondamentale était de procéder à la révision des Constitutions (et des Règlements) approuvées «ad experimentum» par le CGS le 4 janvier 1972. Les six premières années d'expérimentation écoulées, en effet, les Chapitres provinciaux et chaque confrère avaient envoyé au Chapitre général leurs observations et propositions.

Sur la base de critères de travail précis, les observations «demandaient la clarification de certains concepts et des précisions terminologiques, ou suggéraient des améliorations pour la formulation du texte; mais il y avait aussi, quoiqu'en nombre

59

limité, des propositions qui touchaient des aspects non simplement formels du texte des Constitutions».³⁰

Le CG XXI, ayant pris acte de l'acceptation globale des Constitutions de la part des confrères, mais observant que le texte était encore insuffisamment connu, assimilé et expérimenté, prit les décisions suivantes :

1) Confirmation du texte approuvé par le CGS et prolongement de l'«experimentum» pour six autres années.

2) Introduction de quelques modifications retenues nécessaires pour combler des lacunes ou pour préciser et compléter le texte. En particulier, on introduisit quatre articles nouveaux : un sur la formation intellectuelle des confrères et trois sur la structure des «Délégations». Les autres modifications concernaient les laïcs coresponsables de la mission salésienne, la formule de la profession, le rôle du supérieur dans les échanges communautaires, la formation des jeunes confrères en «communautés formatrices», une meilleure définition du rôle de trois Conseillers généraux (pour la formation, pour la pastorale des jeunes, pour la Famille salésienne). Six autres articles furent précisés sous le profil juridique.

Le CG XXI décida aussi de transmettre des documents de travail, élaborés par la «Commission de révision des Constitutions et Règlements», au Chapitre général suivant qui devrait rédiger le texte en vue son approbation définitive.

Des délibérations analogues furent également prises pour les Règlements généraux.

33 1984: Approbation définitive du nouveau texte des Constitutions

La préparation de la nouvelle étape de travail, en vue de la rédaction définitive, se mettait déjà en route en juin 1978, lorsque fut constitué un «Groupe pour les Constitutions» chargé de

³⁰ *Dee' larateons*• du Chapitre général 21, dans «*Documents capitulaires...*, Rome 1978, N° 37i

60

mettre en lumière la continuité historique du texte rénové avec les éditions précédentes, d'en souligner le contenu charismatique et normatif, d'en étudier les fondements doctrinaux.

Les deux volumes de «*Sussidi*»,³¹ dont le premier rassemblait le document de la commission «Constitutions et Règlements» du CG XXI et une synthèse des «points de plus grande importance apparus dans les CG XX et XXI», furent mis à la disposition, tant des Chapitres provinciaux que des membres du nouveau Chapitre général, en même temps que l'édition critique des «Constitutions de Don Bosco». Ils étaient offerts comme des instruments qui permettraient une meilleure continuité dans le travail de révision.

Eurent aussi une influence considérable pour la révision des Constitutions les grands textes du Magistère et de la législation de l'Eglise (le dernier dans l'ordre chronologique fut le Code de droit canonique édité peu de mois avant le début du CG XXII), et aussi les textes du CG XXI, des directives salésiennes (Actes du Conseil supérieur, *Sussidi* des Dicastères), de la réflexion poursuivie en divers lieux dans la Congrégation par des experts individuels ou par des groupes de recherche.

Le CG XXII, ouvert le 14 janvier 1984, eut encore à sa disposition deux volumes de «Schémas précapitulaires» : le «dossier» entier, de plus de mille pages, rassemblait et ordonnait les contributions des Chapitres provinciaux et des confrères, rapportant aussi des orientations et des propositions aptes à faciliter le travail de révision pour les membres du Chapitre.

Le fait que le texte promulgué par le CGS avait été accueilli très positivement par la Congrégation - et la confirmation en était venue dans les réponses au questionnaire envoyées par les Chapitres provinciaux - facilita les travaux de l'assise capitulaire, qui réalisa sa tâche dans la perspective de la continuité avec le CGS et avec le texte élaboré par lui.

Grâce à l'articulation des Assemblées générales et des Commissions, qui travaillaient en contact étroit avec une «Com-

³¹ *di studio su Castituzioni e Regolamenti SDB*, 2 vol., Rome 1982

61

mission centrale de rédaction», chargée de donner homogénéité au texte, de corriger la diversité de style et de langage et surtout d'indiquer les critères généraux selon lesquels il fallait procéder dans la révision, le CG XXII, après avoir fixé la structure générale du texte," procéda à une analyse soignée de chacun des chapitres et articles, jusqu'à arriver à l'approbation du texte définitif. Furent approuvées aussi quelques décisions et orientations pratiques, ainsi qu'un petit volume de «*Sussidi aile Costituzioni e Regolamenti*» qui, sans engager l'autorité du Chapitre, avait pour but de faciliter aux confrères, dans l'après-Chapitre immédiat, la compréhension de la nouvelle structure du texte constitutionnel, en indiquant quels aspects avaient été approfondis, modifiés ou reformulés.

Les travaux capitulaires furent conclus le 12 mai, non sans voir confié au Recteur

Majeur et à son Conseil l'ultime révision littéraire **du** texte et sa présentation à la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers en vue de l'approbation définitive." Entre la fin du mois de mai et la fin du mois de novembre eurent lieu diverses réunions du Conseil général et des organes compétents de la Congrégation romaine : de leur dialogue devait sortir le texte approuvé.³⁴

Le 25 novembre 1984, après qu'une trentaine d'articles aient été modifiés durant les diverses phases de ce dialogue (dans la plupart des cas pour des précisions de caractère juridique), le texte était définitivement approuvé. Le 8 décembre suivant, il était promulgué par le Recteur Majeur. On mettait ainsi le mot «fin» à un chemin de nouvelle élaboration constitutionnelle qui pendant plus de quinze ans avait engagé la Congrégation à tous les niveaux.

32 Cf. Chap. HI de ce commentaire sur la structure générale du texte.

³³ Déjà dès 1834, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers utilisait une pratique d'approbation semblable à celle en usage de nos jours, c'est-à-dire une première phase au niveau des Consultants et une seconde phase au niveau de la «réunion de la Sacrée Congrégation», dans laquelle la demande d'approbation était exaucée par la rédaction du décret la concernant

³⁴ CE ACG N° 312 (1985), p. 63-66. On y présente en synthèse (en détail) les tractations menées durant les mois de juin-novembre, en vue de l'approbation.

62

PREMIERE PARTIE

LES SALESIENS DE DON BOSCO DANS L'EGLISE

PREMIERE PARTIE

LES SALESIENS DE DON BOSCO DANS L'EGLISE

La première partie des Constitutions doit être vue comme une «*introduction*» et un «*fondement*» de la Règle de vie tout entière : avant qu'on ne présente en détail les grands principes et les normes qui règlent la mission, la vie communautaire, la pratique évangélique, la formation, etc..., cette partie initiale se propose de «*définir*» la Société et de la «*situer*» globalement à l'intérieur de la Famille salésienne, dans l'Eglise et dans le monde. Elle représente un «*fondement*» parce qu'elle pose les bases de toute la construction salésienne et dessine les traits majeurs de notre identité dans l'Eglise.

Notons que cette partie a été entièrement repensée par les deux Chapitres XX et XXII. Le CGS avait élaboré un premier chapitre introductif, contenant les éléments essentiels à la description du visage de la Congrégation salésienne dans l'Eglise et face au monde. Le titre lui-même donné à ce chapitre : «*Les Salésiens de Don Bosco dans l'Eglise*» (qui est maintenant celui de toute la première partie), coïncidant avec le titre du premier document du CGS, indiquait le projet de dessiner de façon globale et germinale l'identité de la Congrégation : ceci correspond substantiellement à ce que les Constitutions précédentes présentaient sous le titre : «*But de la Société de Saint François de Sales*».

Adoptant le plan global du texte constitutionnel élaboré par le CGS, le CG22 a inséré dans la première partie deux autres chapitres présentant des aspects de la vocation salésienne qui sont à considérer comme «*fondamentaux*» pour tout le projet apostoli-

87

que de la Société : les traits typiques de l'esprit salésien (chap II) et l'engagement vital de la profession (chap III). De cette manière, la première partie donne le ton salésien authentique

à tout le texte. Elle présente une vision unifiée de notre style de sanctification et d'apostolat, nous renvoyant immédiatement au Fondateur comme à notre modèle, pour découvrir dans le charisme qu'il a reçu de Dieu et dans son cœur riche de charité pastorale, ce qui constitue l'essence et l'unité de la vocation salésienne.'

Structurellement, cette partie s'articule en trois chapitres, dans lesquels sont successivement définis :

Chapitre I : *la nature, les finalités, la mission de la Société de Saint François de Sales*, don de l'Esprit Saint à l'Eglise et au monde.

Chapitre II : *l'«esprit»* typique qui l'anime et dont elle est porteuse.

Chapitre III : *la «profession» religieuse* qui scelle la rencontre entre l'amour de Dieu qui appelle et la réponse personnelle de chaque confrère qui entre dans la Société et s'achemine sur une voie de sainteté.

Considérée dans son ensemble, cette première partie est comme la réponse à une série d'interrogations posées à la réflexion du lecteur: Qui sont les Salésiens? Quelle est leur origine? Quel est leur but et leur place dans l'Eglise? Que signifie la spécification «de Don Bosco»? Quel est l'engagement que, librement et publiquement, chaque salésien assume quand il entre dans la Société ?

¹ E. VIGANO, *Le ferle net' tové de notre Règle de vie*, ACS n° 312 (1985), p. 21

88

A juste titre, la réponse qui émerge et que représente le contenu de cette partie peut être appelée la «*carte d'identité*» de notre Société.²

Ces indications vont nous guider dans la lecture des pages qui suivent. Chaque fois que dans le texte nous rencontrerons l'expression «*nous, Salésiens de Don Bosco*», nous penserons à l'ensemble des notes distinctives et à l'engagement personnel et public que les trois premiers chapitres mettent en lumière dans leur unité. Les parties suivantes reprendront et développeront de façon exhaustive les aspects concrets de la vie et de la mission du salésien, mais toujours à la lumière de cet esprit qui dès le début a été dessiné avec clarté.

² Ibidem

89

CHAPITRE I

LA SOCIÉTÉ DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

de viens chercher moi-même mon troupeau pour en prendre soin... Te mettrai à sa tête un berger unique... Lui le fera paître et sera son berger» (Ez 34, 11.23).

La citation d'Ezéchiel est extrêmement significative au début du premier chapitre des Constitutions : elle affirme l'amour de Dieu qui se manifeste en Jésus Bon Pasteur, et en Don Bosco qui a voulu être une image vivante de Jésus Pasteur.

L'image du pasteur comme image du «guide» et du «chef» est de très vieille tradition dans tout l'ancien Moyen-Orient. En Israël, elle est appliquée à Dieu (par ex. Ps 23, 80), et au roi comme signe de Dieu, en particulier à David (Ps 78). Ezéchiel, au chap. 34, en fait une présentation ample et vigoureuse selon un développement historico-salvifique qui comprend trois aspects :

– dénonciation des mauvais pasteurs du peuple de Dieu, qui maltraitent les brebis malades et accroissent la débandade du troupeau (w. 1-6);

– décision de Dieu d'en prendre soin lui-même, avec un amour prévenant et délicat,

mais aussi fort et défenseur face aux malfaiteurs (w. 7-22);

– choix d'un pasteur idéal, visible, instaurateur d'une nouvelle alliance entre Dieu et le peuple, grâce auquel Dieu prendra soin de façon précise et personnelle de son troupeau (w. 23-31).

Rapproché d'autres textes (comme 2 Sam 7, 5-7; Is 9, 16; Jér 23, 1-6), le caractère messianique de notre texte devient clair. Jésus, en se proclamant solennellement «bon pasteur» (Jean 10), s'affirme comme l'accomplissement eschatologique de l'oracle divin. Et dans ce rôle il apparaîtra dans la citation

91

de Marc 6, 34 au chap. IV des Constitutions à propos des destinataires de notre mission. A sa suite, les «pasteurs» agiront dans la communauté, en le prenant fidèlement comme modèle exclusif (cf. 1 P 5, 2-3 qui sert de citation inspiratrice au chap. XI).

On notera la grande nouveauté que l'accomplissement eschatologique en Jésus-Christ apporte au rôle du Pasteur dans la Nouvelle Alliance. C'est lui le véritable et unique modèle de la «pastorale» dans l'Eglise, avec des caractéristiques d'une extrême originalité, qui requièrent courage et inventivité dans la réalisation:

Rappelant la figure de Don Bosco, auquel dès le rêve des neuf ans le Seigneur révéla sa vocation de pasteur, et qui fut pasteur pendant toute sa vie (Const 10), on a voulu, avec Ez 34, placer en tête des Constitutions la prophétie qui constitue en quelque sorte l'identité profonde de la «Société de Saint François de Sales». Tous les articles qui suivent, si marqués par le terme «pastorale», seront à comprendre comme un accomplissement concret et fidèle de cette prophétie.

* * *

A l'intérieur de la première partie, ce chapitre a pour but de présenter, comme en synthèse, le projet apostolique de la Société de Saint François de Sales, en en faisant voir l'origine charismatique et l'identité profonde et en en décrivant la mission spécifique dans l'Eglise, pour le salut de la jeunesse.

L'«architecture» du chapitre, voulue déjà par le CGS, est très linéaire et s'organise autour de deux séries d'articles : les articles 1 à 4 visent à définir avec précision l'identité de notre Société en elle-même (son origine, sa nature et sa mission, sa forme ecclésiale); et les articles 5 à 9 entendent la définir dans sa relation avec des réalités toujours plus amples : avec la Famille salésienne, avec l'Eglise militante, avec le monde contemporain, avec la

Cf. ACG e 316 (1986), p. 14-17

92

Jérusalem céleste, et en particulier avec Celle qui lui a été donnée par le Seigneur comme Mère et Auxiliatrice.

Tout le chapitre veut être un développement du premier article des Constitutions écrites par notre Fondateur sur le «but de la Société»; mais l'influence de Vatican II se perçoit d'autre part dans l'organisation de la matière.

Selon la doctrine du Concile, l'Eglise :

- est avant tout le fruit d'une libre *élection, vocation, sanctification divine*, à référer à la présence en elle de l'Esprit du Christ ressuscité;
- est constitutionnellement un mystère de *communio*n, d'union des hommes avec Dieu et entre eux, en vertu de la Parole et des Sacrements, de la foi et de la charité;
- est essentiellement *missionnaire*, participante de la mission du Christ et de son Esprit, et

donc envoyée au monde;

- réalise sa mission dans le *service ou diaconie de l'homme*, en tant qu'elle est «sacrement universel de salut»;
- en elle, tous les membres sont appelés à une unique *sainteté*, qui consiste dans la perfection de la charité, à réaliser dans les divers ministères et charismes et dans les diverses formes de vie;
- est le Peuple de Dieu, marchant dans l'histoire, appelé au renouvellement continu, soutenu par l'espérance dans sa route vers son accomplissement eschatologique : dans ce cheminement, il est accompagné par Marie, Vierge et Mère, et par les saints.

Le premier chapitre des Constitutions définit la Société salésienne précisément en faisant référence aux éléments essentiels du mystère de l'Eglise :

- il parle de *l'origine et de la vocation divine de la Congrégation* : «nous croyons que la Société de Saint François de Sales est née, non d'un simple projet des hommes, mais par l'initiative de Dieu» (Const 1);
- il rappelle le mystère de communion qui unit les membres entre eux et avec l'Eglise : «Salésiens de Don Bosco, nous

93

formons une communauté de baptisés» (Const 2); «la vocation salésienne nous situe au coeur de l'Eglise» (Const 6);

- il met en évidence *la nature missionnaire* de la Société salésienne : les articles 2 et 3 parlent du «projet apostolique du Fondateur» et de la «mission» (participation à celle de l'Eglise) confiée aux salésiens, en soulignant la nature «sacramentelle» : «être dans l'Eglise signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres» (Const 2);
- il rappelle que dans la Société, tous les membres sont *appelés à la sainteté dans une forme spécifique de vie consacrée* (Const 2-3);
- il affirme que la vocation salésienne, en nous appelant à être «évangélistes des jeunes», nous insère dans le grand «sacrement de salut» pour le monde (Const 6-7), en union avec les autres groupes de la Famille salésienne (Const 5);
- il rappelle, en conséquence, que la Société salésienne, partie vivante de l'Eglise, est, en elle et avec elle, pèlerine dans le temps, et qu'elle chemine vers l'espérance : dans ce cheminement, elle a à ses côtés Marie, Mère et Auxiliatrice, et les saints qui lui sont donnés comme patrons et protecteurs (Const 8-9).

Selon ce schéma, nous pouvons mieux comprendre le plan des contenus du chapitre :

L'origine charismatique de notre Société

- l'action de Dieu dans la fondation et dans la vie de notre

Société : *art. 1*

L'identité de notre Société

- sur le plan de l'être et de l'agir : *art. 2*
- sur le plan ecclésial : *art. 3*
- sur le plan juridico-institutionnel : *art. 4*

La position et le rôle de notre Société

- dans le service rendu à la Famille salésienne : *art. 5*

- dans le service rendu à l'Eglise : *art. 6*
- dans le service rendu au monde contemporain : *art. 7*

94

Notre Société en communion avec la Jérusalem céleste - la présence particulière de Marie : *art. 8*

- l'intercession des patrons et des protecteurs : *art. 9*

Observons encore comment de chapitre concentre son attention spécifiquement sur la Société de Saint François de Sales, sur son projet communautaire et ecclésial; il le fait cependant toujours dans une perspective personnelle, en ce sens que les personnes, en s'engageant par profession, se sentent directement impliquées : «Nous, Salésiens de Don Bosco, nous formons... nous offrons... nous sommes... nous prenons soin... nous annonçons... nous contribuons... nous accueillons... nous nous confions... nous vénérons».

Nous ne pourrions comprendre pleinement beaucoup d'affirmations du texte si nous ne les regardons pas avec le coeur de Don Bosco, avec l'amour qu'il portait à la Société, qu'il savait voulue de Dieu. La Congrégation, disait-il, «n'a pas avancé d'un pas sans que quelque fait surnaturel ne la conseillât; pas de changement ou de perfectionnement ou d'agrandissement qui n'aît été précédé d'un ordre du Seigneur». ² L'historien écrit : «Aux Salésiens, en des termes qu'il n'utilise pas avec d'autres, Don Bosco parle en prophète et en voyant. Ce faisant, il tient à nouer étroitement le problème de la vocation de chacun et le problème collectif. Se trouver avec Don Bosco rentre dans un plan divin». ³

Quand, en 1869, la Pieuse Société fut définitivement approuvée, Don Bosco déclara : «Notre Congrégation est approuvée : nous sommes liés les uns aux autres... Dieu a accepté nos services. Nous ne sommes plus des personnes privées, mais nous formons une Société, un corps visible... Le monde entier nous regarde et l'Eglise a droit à notre travail». ⁴

² **MB** XII, 69

³ P. STELLA, *Don Bosco nella storia della religione cattolica* vol. II, PAS-Verlag 1969, cf. p. 379-

3s2

⁴ **MB** IX, 572

95

ART. 1er L'ACTION DE DIEU DANS LA FONDATION ET LA VIE DE NOTRE SOCIETE

Humblement et avec action de grâce, nous croyons que la Société de saint François de Sales est née, non d'un simple projet des hommes, mais par l'initiative de Dieu} Pour contribuer au salut de la eunesse, «cette part la plus délicate et la plus précieuse de la société humaine», l'Esprit Saint suscita, avec l'intervention maternelle de Marie, saint Jean Bosco.

Il forma en lui un coeur de père et de maître, capable de se donner totalement : «J'ai promis à Dieu que ma vie, jusqu'à son dernier souffle, serait pour mes pauvres garçons». ³

Pour prolonger sa mission dans le temps, il le conduisit à donner naissance à diverses forces apostoliques, en tout premier lieu à notre Société.

L'Eglise y a reconnu l'action de Dieu, surtout en approuvant nos Constitutions et en proclamant saint notre Fondateur.

Dans cette présence active de l'Esprit, nous puisons l'énergie de notre fidélité et

le soutien de notre espérance.

cf. *MO*, 16

² *MB II*, 45

³ *MB XVIII*, zss

Le premier article de la Règle salésienne commence par un acte de foi et de reconnaissance à Dieu : il reconnaît officiellement que la Congrégation est un don de l'Esprit «pour contribuer au salut de la jeunesse».

Dans les cinq paragraphes sont décrits les aspects de cette réalité charismatique, mais le relief principal est donné précisément à la reconnaissance de la «présence active de l'Esprit» tant aux origines de la Congrégation que dans sa vie présente.

L'initiative de Dieu dans la fondation de notre Société.

Le salésien, qui lit les Constitutions avec foi, «humblement et avec action de grâce», croit que la Société salésienne ne peut être

96

expliquée simplement comme un fruit du génie humain ou de la générosité naturelle. L'Esprit du Seigneur est intervenu pour la faire naître et pour l'insérer dans le mouvement de l'Histoire du salut.

Cette conviction de foi, Don Bosco fut le premier à l'avoir. «La persuasion d'être sous une pression très singulière du divin domine la vie de Don Bosco... La conviction d'être un instrument du Seigneur pour une mission particulière fut en lui profonde et solide... Elle fondait en lui l'attitude religieuse caractéristique du 'serviteur' biblique, du 'prophète' qui ne peut pas se soustraire aux vouloirs divins». ¹ Typique est la réflexion de Don Cafasso : «Pour moi, Don Bosco est un mystère. Mais je suis sûr que c'est Dieu seul qui le guide». ² Don Bosco lui-même déclara dans une conférence aux directeurs le 2 février 1876: «... disons-le ici entre nous, les autres Congrégations et Ordres religieux eurent à leurs débuts quelque inspiration, quelque vision, quelque fait surnaturel, qui déclencha la fondation et en assura l'établissement; mais la chose s'est arrêtée à un ou à quelques-uns de ces faits. Tandis que pour nous, les choses se passent bien différemment. On peut dire qu'il ne s'est rien passé qui n'ait été connu d'avance». ³

Pour exprimer la nature charismatique de la Société, le texte utilise l'expression : «*par l'initiative de Dieu*». Elle contient une référence à l'action de la Trinité : il faut la lire, en effet, comme projet du Père de sauver la jeunesse; comme action du Fils qui, après avoir appelé Jean Bosco par son nom, lui ordonna de se mettre à la tête des enfants du fameux rêve; ⁴ comme intervention de l'Esprit-Saint qui forma en lui le «père et maître des jeunes».

P. STELLA, *Don Bosco nella storia della religiantà canonica*, vol. II, PAS-Verlag 1969, p. 32

² *MB IV*, 588

³ *MB X11*, 69

⁴ Cf. *MB 1*, 124

97

Relevons l'expression «*pour contribuer au salut de la jeunesse*» : le verbe «contribuer» dit, avec réalisme et humilité, comment le travail de Don Bosco et des Salésiens doit être vu dans la perspective de Dieu, «sans lequel nous ne pouvons rien faire», et à la lumière de notre collaboration avec l'Eglise, dont l'action pastorale rassemble de nombreuses autres forces : nous apportons notre contribution.

Observons encore que le «salut» dont il est ici question, comme les Constitutions l'expliqueront plus abondamment dans la suite, n'est pas seulement le salut de l'âme, mais le salut du jeune dans la totalité de sa personne et de son destin, auquel est unie l'amélioration de la société elle-même.

Tout cela est fort bien résumé dans les paroles que Pie IX adressa à Don Bosco lors de l'audience du 21 janvier 1877 : «Je vais vous révéler ce qui est, me semble-t-il, un mystère, disait le Pape : je suis sûr que votre Congrégation a été suscitée en ce temps par la Divine Providence pour manifester la puissance de Dieu; je suis certain que Dieu a voulu tenir caché jusqu'à présent un secret important, ignoré pendant de nombreux siècles et inconnu de tant d'autres Congrégations du passé. Votre Congrégation est la première d'un type nouveau dans l'Eglise, surgie en ces derniers temps, de telle sorte qu'elle puisse être un Ordre religieux et séculier; qui comporte le vœu de pauvreté et en même temps la possibilité de posséder; qui participe du monde et du cloître, ses membres étant à la fois religieux et séculiers, cloîtrés et libres citoyens. Le Seigneur a manifesté cela de nos jours, et c'est ce que je veux vous dévoiler. Votre Congrégation a été instituée afin que dans le monde... on rendît gloire à Dieu. Elle a été instituée pour que par elle il y ait moyen de donner à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César».⁵

⁵ MB XIII, 82, cité dans ACS n° 300 p. 15

98

Don Bosco Fondateur suscité et formé par l'Esprit

L'action de l'Esprit se manifeste avant tout en Don Bosco. L'article met en évidence trois aspects de cette intervention de l'Esprit aux origines de la Congrégation.

«*Il suscite*» un homme qui se donnerait totalement au bien de la jeunesse, «cette part la plus délicate et la plus précieuse de la société humaine». L'action est de l'Esprit du Seigneur, mais dès le début, les Constitutions soulignent la présence maternelle de Marie : «Je te donnerai la maîtresse sous la conduite de qui tu pourras devenir un sage».⁶

«*Il forme*» en lui les qualités nécessaires pour la mission qu'il est appelé à remplir : «Dieu lui donna un cœur grand comme les sables de la mer»,⁷ un cœur «de père et de maître»,⁸ «capable de se donner totalement». Dans ce processus de formation, le sens dynamique d'une souplesse qui se laisse former est évident.

«*Il le conduit à donner naissance...*», c'est-à-dire le conduit à être «fondateur» de diverses forces apostoliques. La force de l'Esprit révèle une des façons par lesquelles historiquement s'exprime son inépuisable créativité «d'âme de l'Eglise». Don Bosco fondateur, docile à l'Esprit, assume une mission qu'il remplira avec fidélité : le charisme personnel se transforme en un charisme au service de l'Eglise. C'est ainsi qu'il devient un «homme de l'Eglise», qui n'est plus seulement notre propriété, mais «patrimoine ecclésial».

La réponse de Don Bosco à cette voix de l'Esprit est bien résumée dans ces paroles où s'exprime son oui inconditionnel :

6 MB I, 124

⁷ Chant d'entrée de l'ancienne liturgie en l'honneur de saint Jean Bosco.

⁸ Messe de saint Jean Bosco, collecte.

99

«*J'ai promis à Dieu que ma vie jusqu'à son dernier souffle serait pour mes garçons pauvres*».⁹ Il y laisse transparaître son amour paternel profond et sa donation totale.

Les diverses forces apostoliques auxquelles Don Bosco a donné naissance

En suscitant Don Bosco, l'Esprit Saint est à l'origine d'un ensemble de forces

apostoliques, la Société salésienne avant tout, qui travaillent pour le salut de la jeunesse.

C'est une première allusion au «mouvement» et à la «Famille» salésienne (cf. Const 5), dont la finalité est de «prolonger dans le temps» ce que Don Bosco a commencé dans sa vie.

Le Fondateur est porteur d'un projet de vie, réalisé non seulement pour son temps, mais aussi pour le futur.' Il s'ouvre sur de vastes horizons, il est persuadé que les plans de Dieu, qu'il a entrevus, sont sûrs : «Le Seigneur attend de vous de grandes choses : je les vois clairement et distinctement, partout, et je pourrais déjà vous les exposer une par une». ¹¹ Le «champ est ouvert», ¹² l'horizon s'élargit dans le temps, «non seulement dans ce siècle, mais aussi dans l'autre et dans les siècles futurs». ¹³

Dans l'Eglise et par l'Eglise

Par deux interventions, l'Eglise reconnaît cette présence du divin en Don Bosco et dans son oeuvre : en approuvant les Constitutions et en canonisant le Fondateur.

9 MB XVIII, 258

10 Cf MR 11 : «Le charisme des Fondateurs (*ET 11*) se révèle comme une expérience de l'Esprit, transmise à leurs disciples pour être par ceux-ci vécue, gardée, approfondie et constamment développée en harmonie avec le Corps du Christ en perpétuelle croissance».

11 MB XII, 83

12 MB IX, 714

13 MB X11, 466

100

L'approbation de la Règle de la part de l'autorité ecclésiastique ne fut, pour le Fondateur, ni facile ni rapide. «Les difficultés durèrent bien seize ans, et sans une assistance spéciale du ciel, Don Bosco ne les aurait jamais surmontées». ¹⁴ Mais lorsque fut arrivée l'approbation, il put dire : «Nous devons saluer cet événement comme un des plus glorieux pour notre Société, comme un acte qui nous assure que, dans l'observance de nos Règles, nous reposons sur des bases solides, inébranlables et pour ainsi dire infaillibles». ¹⁵

La reconnaissance de la sainteté du Fondateur de la part de l'Eglise est venue rapidement : le peuple de Dieu le tenait pour un saint et le Pape Pie XI le canonisa solennellement le jour de Pâques 1934. Le **monde** catholique exulta pour cette proclamation et ouvrit partout ses portes à la Congrégation. Le Fondateur est la Règle incarnée et la Règle décrit notre pacte d'alliance avec Dieu : Don Bosco saint devient le modèle de notre sainteté, sa Règle trace pour nous le chemin de notre sanctification. L'un et l'autre sont des trésors à offrir aux Eglises particulières.

Cette présence de l'Esprit Saint n'existe pas seulement aux origines, mais est toujours actuelle

Les salésiens, que l'Esprit a voulu appeler à travailler avec Don Bosco, reçoivent continuellement du même Esprit l'énergie pour continuer avec fidélité son oeuvre et sa sainteté. La Congrégation est une réalité charismatique : trouvant dans l'Esprit le premier Responsable de son origine, elle continue à avoir en Lui le Responsable et le Protagoniste de la mission à laquelle elle se dévoue dans l'histoire. Mais elle est charismatique, évidemment,

19 D. RINALDI, ACS n° 23, 24 janvier 1924, p. 180

15 D. BOSCO, *Introduction aux Constitutions*, 15 août 1875 ; cf. Appendice aux Constitutions 1984, p. 217

dans la mesure où elle se garde attentive et docile à ses impulsions.

Dans cette perspective, il faut souligner l'attitude spirituelle de fond pour une Société qui reconnaît l'Esprit Saint activement présent en elle : la docilité à la voix de l'Esprit. L'action de Dieu n'autorise évidemment aucune forme de passivité; au contraire, elle accroît notre responsabilité, et notre collaboration avec Lui devient une nécessité quotidienne.

La Règle nous rappelle que la foi en la «présence active» de l'Esprit suscite deux attitudes extrêmement positives : l'espérance et la fidélité.

- La Société salésienne ne veut pas s'appuyer d'abord sur elle-même, sur ses ressources, sur ses succès, mais sur Dieu qui la soutient; c'est pourquoi il lui est consenti de *nourrir toute espérance*: c'est l'espérance qui alimente l'engagement apostolique que le salésien est appelé à rayonner sur les jeunes (cf. Const 17 et 62).

- La Société salésienne sait pouvoir être fidèle à Don Bosco dans la mesure où elle sera fidèle à l'Esprit qui suscita Don Bosco; c'est pourquoi elle *alimente constamment sa fidélité* aux sources de l'Amour.

*Père infiniment bon,
en tous temps tu as appelé les hommes
à collaborer à l'oeuvre de ton salut.
Nous te disons notre merci,
parce que tu as suscité Don Bosco,
tu lui as donné un coeur de père et d'apôtre,
tu l'as guidé, avec l'assistance maternelle de Marie,
dans la fondation de notre Société.
A nous aussi,
qui sommes appelés à continuer la même mission,
accorde la force et la joie de l'Esprit Saint,
pour que comme Don Bosco
nous sachions nous donner totalement aux jeunes et à toi.
Par le Christ notre Seigneur.*

102

ART. 2 NATURE ET MISSION DE NOTRE SOCIETE

Salésiens de Don Bosco (SDB), nous formons une communauté de baptisés qui, dociles à la voix de l'Esprit, entendent réaliser, dans une forme spécifique de vie religieuse, le projet apostolique de notre Fondateur : être dans l'Eglise signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres.

En remplissant cette mission, nous trouvons le chemin de notre sanctification.

A qui demande : «Qui sont les Salésiens?», les Constitutions donnent la réponse suivante :

- nous sommes une communauté de baptisés, dociles à la voix de l'Esprit,
- nous vivons une forme spécifique de vie religieuse,
- nous entendons réaliser le projet de Don Bosco : être dans l'Eglise signes et porteurs

de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres;

– nous trouvons le chemin de notre sanctification dans l'accomplissement de cette mission.

Dans un langage plus actuel, il y a ici toute la substance de l'ancien premier article, qui parlait de la «fin de la Société» (ou «but de la Société», selon la façon de parler de Don Bosco). La Société est définie dans sa nature de communauté qui accueille la voix de l'Esprit et en référence aux finalités qu'elle entend poursuivre.

Il est en effet impossible de dire ce qu'est la Société sans préciser pour quoi et à qui elle est envoyée. Ceci est exprimé par le terme «mission», que nous rencontrons pour la deuxième fois dans le texte constitutionnel, et qui est l'un des mots-clés du vocabulaire du CGS.' Il implique divers éléments : Quelqu'un qui

Cf. CGS, 23-30

103

envoie, quelqu'un qui est envoyé, ceux auxquels est envoyé le missionnaire, le service qu'il est mandaté à réaliser, sous quelles formes et avec quels moyens. Tout cela est exprimé et condensé dans l'article 2 et sera illustré plus largement au chapitre IV.

Nous Salésiens de Don Bosco (SDB) : qui nous sommes

- *Nous sommes une Communauté de baptisés, dociles à la voix de l'Esprit.*

Notre Société se définit comme «communauté» : la Congrégation est communauté, la Province (ou Quasi-province) est communauté, le noyau local (ou «maison») est communauté travaillant dans un territoire déterminé.

La communauté réunit à ces divers niveaux des personnes vivantes, sur la base de la vie humaine, du baptême, de la profession salésienne.

Don Bosco exprimait déjà cette réalité dans un beau texte, sur un feuillet ajouté à une lettre envoyée le 12 février 1864 à Pie IX, en vue de l'approbation des Constitutions, intitulé : «Choses à noter à propos de la Société de Saint François de Sales» : «Le but de cette Société, si on la considère dans ses membres, n'est pas autre chose qu'une invitation à vouloir s'unir en esprit entre eux pour travailler à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes, poussés à cela par cette parole de saint Augustin : 'La plus divine des choses divines est de travailler à gagner des âmes'». ²

C'est l'Esprit Saint qui opère cette union (cf. Const 1) : c'est Lui qui a provoqué notre rencontre par une vocation ou un appel; Lui qui soutient notre communion par son «inspiration». C'est pourquoi nous voulons être dociles à sa voix.

² **MB** VII, 622

104

- *Nous entendons réaliser dans l'Eglise le projet de Don Bosco.*

Le projet apostolique est le contenu de l'appel que nous avons reçu et qui nous a réunis ensemble. On réexprime ici, en un autre langage, ce que Don Bosco écrivait : «toutes sortes d'oeuvres de charité spirituelle et corporelle en faveur des jeunes gens, surtout des plus pauvres»?

Le nouveau texte des Constitutions définit le projet de la Congrégation vue comme une partie de l'«Eglise-sacrement». En effet, quand le Concile, dans la Constitution «Lumen Gentium», a voulu définir «la nature et la mission universelle» de l'Eglise, il a eu recours à l'ample notion de «sacrement», qui inclut la double réalité de signe lumineux et de moyen efficace. L'Eglise est définie comme un signe visible qui témoigne du Christ vivant au milieu

du monde et comme instrument entre ses mains qui réalise le dessein de salut : la communion de tous les hommes avec le Père et entre eux.'

En ce sens, notre Société, partie vivante de l'Eglise, se définit comme participante de la sacramentalité de l'Eglise en faveur des jeunes, spécialement des plus pauvres : les salésiens sont appelés à être signes et témoins du Christ ressuscité (le texte dit «de Dieu», mais Dieu se révèle en son Fils Jésus-Christ), et porteurs de son amour qui aujourd'hui encore réalise intensément le salut.

«*Etre signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes*» : c'est une définition merveilleuse (que les Constitutions rappelleront souvent).⁵ Mais c'est également un engagement terriblement exigeant, car il prend toute la personne, toute la vie, toute l'action des salésiens, les détachant d'eux-mêmes pour les centrer, en même temps, sur les deux pôles du Christ vivant et de la jeunesse, et sur la rencontre de l'un et de l'autre dans l'amour. Il engage les salésiens à être doublement serviteurs du Christ qui les envoie et des jeunes à qui ils sont envoyés, à révéler l'amour-

3 *Constitutions 1875*, I, 1 (cf. F. MOTTO, p. 73)

4 Of. LG, 1. 9. 4S

S Cf. Const 8. 14. 20. 49. 61. 81. 195

105

appel du Christ et à susciter l'amour-réponse des jeunes. Telle est la signification ultime de toutes leurs «œuvres de charité spirituelle et corporelle»!

- *Dans une forme spécifique de vie religieuse.*

Le projet apostolique salésien, celui-là même de Don Bosco, est vécu avec la *totalité et la radicalité propre de la consécration religieuse*. Les Constitutions mettent en évidence, dès le début, que la cohésion de la communauté salésienne à tous les niveaux dépend de ce triple engagement : être d'accord sur le projet apostolique salésien, vouloir le réaliser «ensemble», y adhérer pleinement avec la disponibilité créée en nous par l'obéissance, la pauvreté et la chasteté évangélique. On ne peut éluder aucun de ces trois aspects : l'article 3 qui suit, et toute la seconde partie, expliqueront surabondamment ce principe.

Il y a d'autres groupes «salésiens» parmi les «diverses forces apostoliques» dont parlait le premier article : ils sont appelés à réaliser le projet de Don Bosco sans la consécration religieuse, par exemple les Coopérateurs salésiens : nous nous distinguons par la manière et le degré d'engagement, même si nous nous retrouvons solidaires dans le but à atteindre et dans l'esprit à témoigner.

Le chemin de notre sanctification dans l'accomplissement de la mission

«*En remplissant cette mission, nous trouvons le chemin de notre sanctification*». «Sanctification» (mieux que «sainteté») indique un cheminement progressif de croissance, qui comporte essais et efforts. Ce cheminement de sanctification ou de croissance dans la charité était exprimé dans le premier article des anciennes Constitutions de la manière suivante : «Tandis que les confrères

106

s'efforcent d'acquérir la perfection chrétienne, ils exercent toutes sortes d'œuvres... en faveur des jeunes...».⁶

Le salésien se trouve toujours face à ces deux engagements : le service des jeunes et la sanctification personnelle. Les deux objectifs ne sont certainement pas séparables. La littérature théologique et spirituelle avant le Concile se complaisait à analyser, non sans subtilités, la diversité des fins (première et secondaire), avec le risque de les opposer entre

elles et d'introduire dans l'âme du religieux un tiraillement en des directions diverses.

La doctrine du Concile, dépassant ces distinctions, se présente d'une manière plus simple et plus harmonieuse : les deux fins, celle de la «sainteté personnelle» et celle de l'engagement «missionnaire», sont toutes les deux importantes et elles sont inséparables; aucune des deux n'est simplement un «moyen» pour l'autre. Concrètement, tout apôtre réalise sa propre sanctification personnelle en accomplissant sa mission; chacun vit l'amour de Dieu et des autres sous la forme de l'exercice de son devoir de chaque jour.

La théologie de la vie religieuse aujourd'hui insiste beaucoup sur cette spiritualité typique des Instituts de vie active, qu'elle appelle *spiritualité apostolique*, enracinée dans la «*grâce d'unité*»,⁷ par elle soutenue et nourrie.

Le salésien, donc, progresse dans la sainteté-charité dans la mesure où il accomplit d'authentiques oeuvres de charité (il faut évidemment souligner qu'elles doivent être «authentiques»). La formule des Constitutions entre précisément dans cette perspective : le salésien rejoint sa fin personnelle en réalisant sa fin apostolique; il trouve sa propre sainteté dans l'accomplissement de sa mission dans l'Eglise.

Don Bosco exprimait ainsi sa pensée dans le premier projet des Constitutions de 1858: «Le but de cette Société est de réunir ensemble ses membres... pour qu'ils se perfectionnent eux-mêmes

⁶ *Constitutions 1966*, art 1

⁷ Cf. CGS, 127 ; PC, 8 , PO, 13-14 , cf. Mt 25 ; 1 In 3, 16-17

en imitant les vertus de notre Divin Sauveur, spécialement par la charité envers les jeunes pauvres».⁸ C'est ce que le Saint avait conseillé à Dominique Savio : «La première chose qui lui fut conseillée pour devenir saint fut de s'employer à gagner des âmes à Dieu».⁹

*O Père,
dociles à la voix de ton Esprit,
nous voulons, comme notre Fondateur,
être, dans l'Eglise,
des signes et des porteurs de ton amour pour les jeunes,
spécialement les plus pauvres.
Donne-nous de trouver,
dans l'accomplissement de cette mission,
le chemin sûr de notre sainteté,
à la gloire de ton Nom.
Par le Christ, notre Seigneur.*

⁸ *Constitutions 1858*, 1, 1 (cf. F. MOTTO, p. 72)

⁹ S. BOSCO, *Vita de! giovanetto Savio Domenico*, Torino 1858, p. 53 (OE XI, 203)

ART. 3 NOTRE CONSECRATION APOSTOLIQUE

Notre vie de disciples du Seigneur est une grâce du Père qui nous consacre¹ par le don de son Esprit et nous envoie pour être apôtres des jeunes.

Par la profession religieuse, nous nous offrons nous-mêmes à Dieu pour marcher

à la suite du Christ et travailler avec Lui à la construction du Royaume. La mission apostolique, la communauté fraternelle et la pratique des conseils évangéliques sont les éléments inséparables de notre vie consacrée, vécus dans un unique mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères.

La mission donne à toute notre existence son allure concrète; elle spécifie notre rôle dans l'Eglise et détermine notre place parmi les familles religieuses.

Cf. LG, 44

Dans le second article, on a présenté la nature et la mission de la Société salésienne dans l'ample vision de l'Eglise «sacrement de salut»; ce troisième article approfondit davantage la vocation salésienne, tant personnelle que communautaire, en la considérant dans la lumière de la «consécration religieuse».

La réalité de la consécration religieuse, essentielle pour notre identité de religieux apôtres, est ici introduite par la Règle avec une signification précise et globale. En effet, nous savons que du Concile à aujourd'hui, le concept de consécration est devenu toujours plus clair, entendu en premier lieu comme une initiative-acte consacrant à Dieu, à travers la médiation de l'Eglise; à la consécration correspond l'engagement libre du religieux, qui offre toute sa personne et sa vie à Dieu et à son Règne. La célébration de la profession comporte inséparablement ces deux aspects, qui expriment le pacte d'alliance entre le Seigneur et son disciple.

Entendue en ce sens, la consécration met en évidence l'unité de notre existence, toute enveloppée par le don de Dieu : elle qualifie tous les aspects et tous les instants de notre vie. Elle a donc une signification totalisante, comme celle de la consécration baptismale, dont elle est l'expression radicale et la plénitude.

Voyons en détail les divers éléments que la Règle nous propose.

109

«Consécration», don du Seigneur

Dans les Constitutions écrites par Don Bosco, le mot «consécration» ne se rencontrait pas, mais elles en contenaient toute la réalité. Les orientations de Vatican H et le développement ultérieur de la théologie de la vie religieuse, en valorisant pleinement le concept de consécration, lui ont permis d'entrer dans le texte des Constitutions. L'article 3, en effet, en présentant notre vie comme «une grâce du Père qui nous consacre par le don de son Esprit», fait explicitement référence au texte de la Constitution «Lumen Gentium», qui parle du religieux qui est «*consacré par Dieu plus intimement au service divin*».¹

Le choix fait par le CG22 est clair : en faisant sienne la doctrine conciliaire sur la consécration religieuse, le chapitre veut souligner d'abord l'initiative de Dieu, qui est à l'origine de notre vocation salésienne et nous soutient continuellement par la grâce de son Esprit. Strictement parlant, en effet, «consacrer» est un acte, par sa nature même, réservé à Dieu : Il choisit, appelle, «met à part» une personne ou un groupe pour le constituer dans une relation stable avec Lui, en vue de ses desseins. Dieu, dit le Recteur Majeur, «nous bénit et nous prend entièrement pour Lui, s'engageant à nous protéger, à nous guider et à nous aider chaque jour à progresser dans la voie évangélique de notre profession. L'objet sur lequel descendent les bienfaits de cette action divine, ce sont nos personnes de profès; et en réponse à cet appel du Seigneur, nous nous offrons totalement à Lui, en sorte que toute notre existence devient une 'vie consacrée'».²

Ainsi comprise, la consécration exprime de façon adéquate la dimension théologique de notre vie, laquelle est placée toute entière sous l'action de Dieu, qui nous a appelés et réservés pour une participation particulière à la mission de l'Eglise.

¹ Cf. LG, 44. A propos de la doctrine de la Constitution «Lumen Gentium» sur la

consécration, on lira la référence faite par Don Viganò dans le discours de clôture du CG22 (*Documents CG22*, le 63).

² E VIGANÒ, *Le mue renouvelé de notre Règle de vie*, ACG 312 (1985), p. 14

110

A l'initiative de Dieu, qui appelle et consacre, le salésien répond, par la profession, en offrant toute sa personne et sa vie à Dieu et à son Royaume : mis dans un état de «consacré», il se dédie (se voue) entièrement au service de Celui qui l'a choisi.

On ne soulignera jamais assez le caractère de globalité et de totalité qui est propre à la consécration religieuse : elle investit toute la vie. Quand les textes conciliaires parlent des «consacrés», ils disent que leur donation est faite à travers la profession des conseils évangéliques : c'est cela le dénominateur commun de tous les types de vie consacrée. Mais, quand il parle des Instituts «dédiés aux oeuvres d'apostolat», le Concile affirme que l'action apostolique elle-même et les oeuvres de charité, accomplies comme une mission sacrée reçue de Dieu, «font partie de la nature même» de la vie religieuse.³

De cette manière, la «consécration religieuse salésienne», comprise dans son acception propre et globale, met en évidence l'unité de toute notre existence. Par la profession des conseils évangéliques, le salésien offre toute sa vie, projetée selon le dessein apostolique décrit dans la Règle. Ainsi, chaque élément et chaque aspect de la vie est placé sous l'action de Dieu. Ceci est très important pour notre pratique concrète.

Il convient de faire encore deux remarques.

- Avant tout, il faut se rappeler que la consécration religieuse, dans sa signification profonde, rappelle fortement le fondement de l'option fondamentale de foi du baptême. Selon les textes du Concile, en effet, la consécration religieuse opère un enracinement intérieur plus profond («*intimius consecratur*», «*intimius radicatur*») et une expression extérieure plus riche («*plenius exprimit*») de la consécration baptismale.⁴ Nous reprendrons ces concepts en parlant de la vie selon les conseils (cf. Const 60).

³ Cf. **PC**, 8

⁴ Cf. **LG**, 44 , **PC**, 5 **ET**, 7 ; **RD**, 7

111

- En second lieu, on doit relever le caractère particulier de la consécration comme la rencontre de deux amours, de deux libertés qui se fondent : «le Père qui nous consacre», et nous qui «nous offrons totalement à Lui». Dans cette fusion mutuelle d'amitié, l'initiative de l'alliance vient de Dieu, mais est confirmée par notre libre réponse : c'est Lui qui nous a appelés et nous a aidés à répondre, mais c'est nous qui nous donnons. C'est Lui qui nous consacre, nous enveloppe de son Esprit, nous prend pour Lui, nous fait devenir totalement siens, nous inonde de grâce pour diriger toutes nos ressources vers le grand dessein de salut du monde, mais c'est nous qui nous concentrons en Lui, L'écoutons et témoignons de Lui. De cela découle en nous un rapport très étroit et caractéristique avec Lui, qui remplit notre psychologie ou notre intériorité de «consacrés», qui devient l'objet de notre contemplation, l'orientation de nos affections et le ressort qui déclenche notre activité.'

Les trois éléments constitutifs de l'unité de la profession

Appelés par Dieu, nous répondons en nous offrant nous-mêmes et toute notre vie. En faisant profession de vivre selon les «conseils évangéliques», nous nous engageons dans la «mission apostolique» et dans la «vie commune». Le second paragraphe s'attarde à mieux expliquer l'unité de notre vie sous le signe de la consécration religieuse.

La Société salésienne existe en vertu de la rencontre de ces trois «*éléments inséparables*» : elle est une «*communauté*» - «*de sacrés*» - «*envoyés en mission*». Elle

ne peut laisser perdre aucun de ces trois caractères sans perdre en même temps sa physionomie.

Nous vivons ces trois réalités dans l'unité concrète de notre vie donnée aux jeunes. Elles sont corrélatives et s'enrichissent réciproquement. Nos communautés trouvent la force de cohésion

5 Cf. ACG n° 312 (1985), p. 23

112

dans la commune consécration et dans le zèle apostolique; la suite du Christ chaste, pauvre et obéissant se réalise concrètement dans la charité envers Dieu et envers les confrères et les jeunes; notre mission ecclésiale, enfin, est renforcée par la solidarité communautaire et par la disponibilité d'une vie radicalement évangélique.⁶

L'analyse sépare les choses. Mais la vie les unifie : il est bon d'affirmer cette unité et d'en avoir conscience! Par un unique appel, le Christ nous invite à le suivre dans son oeuvre de salut et dans le genre de vie virginal et pauvre qu'il choisit pour Lui;⁷ et nous, par une unique réponse d'amour, avec la grâce de l'Esprit et sur l'exemple des Apôtres, nous acceptons de tout abandonner (cf. Lc 5, 11 ; Mt 19, 27) et nous nous réunissons en communauté pour mieux travailler avec Lui pour le Royaume. Unique donc est notre consécration de salésiens : inséparablement apostolique et religieuse.

Le texte de la Règle exprime tout cela en disant que les trois éléments indiqués plus haut sont «*vécus dans un unique mouvement de charité envers Dieu et envers nos frères*». Don Albera l'explique fort bien : Don Bosco voulait chez les siens une telle ardeur de charité qu'elle leur permette d'unir en même temps la vie active et la vie contemplative, la vie des Apôtres et celle des Anges (cf. Const FMA), la perfection religieuse et l'apostolat.⁸

Le modèle parfait de cette unité de vie, c'est le Christ, à la suite de qui nous nous mettons. Il a été «consacré et envoyé» par l'Esprit du Père pour annoncer l'Évangile (cf. Lc 4, 18) et accomplir son oeuvre de salut. Mais en même temps, pour être totalement disponible à ce service du Père, Il «a choisi un genre de vie virginal et pauvre» et une communauté d'apôtres.

⁶ L'unité profonde des éléments fondamentaux de notre vie est bien exprimée dans la formule de la profession (cf. *Cane* 24) ; on verra aussi, en particulier, les articles 44, 50 et 61 qui mettent clairement en évidence la corrélation entre mission, communauté et pratique des conseils évangéliques.

⁷ Cf. LG, 46

⁸ CL D. ALBERA, Lettre du 18 octobre, dans *Lettere circolari*, p. 365-366

113

La splendeur de la vocation salésienne vient précisément de son ampleur radicalement «évangélique», «apostolique» et «communautaire».

L'élément qui spécifie la vie salésienne : la mission

La mission exige de nous un sens profond de Dieu et de son Règne : tout vient de Lui qui nous envoie et qui nous anime, et tout va vers Lui qui veut «récapituler toutes choses dans le Christ» (Eph 1, 10). Notre vie religieuse, en nous engageant à adhérer de manière radicale «à Dieu souverainement aimé»,⁹ purifie et féconde notre service apostolique. Animée par l'esprit religieux, notre vie active reçoit un élan filial et sacerdotal : elle devient liturgie à la seule gloire du Père."

Une fois établie l'unité fondamentale de notre vie consacrée, les Constitutions mettent en évidence le rôle spécial qu'a la mission dans notre vie de religieux apôtres : la mission

«spécifie notre rôle dans l'Eglise et détermine notre place parmi les familles religieuses».

Notre originalité et notre raison d'être viennent de la mission que Dieu nous a confiée : aller vers les jeunes, spécialement les pauvres, en esprit salésien. Une pareille originalité n'a pas seulement pour effet de nous identifier aux yeux des autres : elle investit «toute notre vie», dans ses aspects communautaires et religieux, pour lui donner son unité profonde et «son allure concrète».

Chez nous, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté, l'ascèse, la prière... ne sont pas vécues de façon abstraite ni séparée; elles sont immédiatement et toujours «colorées» par notre mission auprès des jeunes pauvres et abandonnés, elles sont apostoliques et elles sont salésiennes.

9 Cf. LG, 44

/0 Les expressions rapportées ici étaient contenues dans l'art 70 des Constitutions de 1972.

114

En ce sens, on parle à juste titre de «*consécration apostolique salésienne*». «La mission apparaît comme le point focal de toute notre vocation. C'est d'elle que partent initiative et créativité pour une fidélité toujours plus grande à notre vocation... C'est ici que nous trouvons le critère sûr et définitif de notre identité»."

En conclusion, il nous est bon d'écouter les paroles de notre père Don Bosco, lequel nous rappelle le sens profond de notre consécration, en soulignant la place centrale de l'amour de Dieu, motif essentiel qui inspire toute notre existence : «Les membres (de la Société) doivent se tourner vers leur Chef, leur vrai patron, leur rémunérateur, vers Dieu; c'est par amour pour Lui que chacun doit entrer dans la Société, par amour pour Lui qu'il doit travailler, obéir, abandonner tout ce qu'il possédait dans le monde pour pouvoir dire à la fin de sa vie au Sauveur que nous avons choisi pour modèle: 'Nous avons tout quitté pour te suivre...' (Mt 19, 27)».¹²

*Nous te rendons grâce, ô Père, de nous avoir appelés et
consacrés par le don de ton Esprit, nous envoyant porter aux
jeunes l'Evangile de Jésus.*

*Nous, aujourd'hui, nous renouvelons,
dans le souvenir de notre profession,
l'offrande totale de nous-mêmes,
pour marcher à la suite du Christ
et travailler avec Lui à la venue de ton Règne.*

*Fais que notre vie de chaque jour
soit un unique mouvement d'amour
pour rechercher ta gloire
et le salut de nos frères.*

Par le Christ, notre Seigneur.

11 Cf. CGS, pp. XV-XVI

12 D. BOSCO, Lettre circulaire 9.6.1867, *Epieolario* I, p. 473-475

ART. 4 FORME DE NOTRE SOCIETE

Notre Société est constituée de clercs et de laïcs qui vivent la même vocation

dans une fraternelle complémentarité.

Nous sommes reconnus dans l'Eglise comme Institut religieux clérical de droit pontifical, voué aux oeuvres d'apostolat./

Don Bosco, s'inspirant de la bonté et du zèle de saint François de Sales, nous a donné le nom de salésiens² et tracé un programme de vie dans la devise : «Da mihi animas, caetera tolle».³

cf. PC 8; C/C 675,1

2 cf. MB V 9

³ cL MB XVII, 365, 366, 280

Cet article complète les deux précédents. Il continue à «définir» la Société, mais il le fait d'un point de vue plus institutionnel : celui de sa «forme» publique dans l'Eglise. Il répond encore aux questions : comment et de qui est «formée» notre Société? sur quels principes et traditions se fonde-t-elle?

La «forme», c'est l'ensemble de ces éléments visibles et concrets qui caractérisent notre Congrégation, la configurent comme telle société, indiquent les modalités de vie et d'action et les structures qu'elle a dans l'Eglise. Il s'agit d'éléments concrets et d'aspects sociétaires qui ont aussi un côté juridique, destiné surtout à manifester et à défendre l'originalité charismatique, c'est-à-dire le type de Congrégation voulue par le Fondateur.

Il convient de préciser ces traits d'identité qui la «forment», car ils ne sont pas des éléments arbitraires et changeables : ils représentent l'expression institutionnelle d'une expérience originale dans l'Eglise et assurent le lien entre les valeurs charismatiques et les éléments correspondants constitutifs du «droit propre».

Entre «charisme» et «institution», entre vie consacrée et état canonique, entre réalité vécue et réalité codifiée, il n'y a pas de distance ni de séparation, mais une union vitale avec échange de valeurs; le charisme se manifeste dans la structure juridique, et la structure est une garantie de permanence du charisme, et en même temps un signe visible d'une originalité spirituelle. L'union

116

des deux éléments, spirituel et juridique (comme nous l'avons déjà vu), est nécessaire pour donner aux textes fondamentaux de l'Institut une base stable.'

Parler de ces éléments, c'est précisément parler de la «forme».

Forme salésienne de la Société

L'article commence par l'affirmation fondamentale : «*Notre Société est constituée de clercs et de laïcs*». Elle a un visage original dans l'Eglise, un visage «religieux et séculier», comme a dit Pie IX;² elle a sa propre modalité de vie et d'action, sa «forme» adaptée à la nouveauté des temps et au type de mission à remplir.

La «forme» de la Société trouvera dans le paragraphe suivant une classification juridique; dans ce paragraphe, on affirme un donné précis et fondamental de son caractère, tel qu'il a été vécu et transmis dans la Congrégation, un donné de fait de notre charisme communautaire : elle est constituée de clercs et de laïcs, «lesquels, écrivait Don Bosco, formant un seul coeur et une seule âme, mènent la vie commune».³

Le texte nouveau de la Règle dit : «*vivent la même vocation dans une fraternelle complémentarité*». Il ne s'agit pas d'une complémentarité quelconque, mais d'un «type de complémentarité organique»;⁴ elle exige un dosage de fusion entre la composante sacerdotale et la composante laïcale, une fusion non statique, mais ouverte à une action continue de rééquilibre, de révision, de conversion, d'adaptation.

C'est la façon concrète dont, à l'Oratoire primitif, clercs (prêtres et futurs prêtres) et laïcs vivaient la même vocation, unis

Cf. *ES*, II, 13

² Cf. *MB* X111,82-83 ; cf. *ACS* n° 300 (1981), p. 15-16

³ *Constitutions 1875, II*, 1 (cf. F. MOTTO, p. 83)

⁴ *CG21*, 196

117

autour de Don Bosco, dans une étroite collaboration pour le salut de la jeunesse cette «expérience d'Esprit Saint» du Fondateur, reconnue et accueillie par l'Eglise comme don du Seigneur (c'est le «charisme»),⁵ est un élément de base de la «forme» de la Congrégation.

La phrase de l'article constitutionnel est dense de signification et sera reprise et précisée dans les parties suivantes (cf. *Const* 44-45); mais il faut dès à présent dire que «même vocation» et «fraternelle complémentarité» exigent la pleine égalité de tous les membres dans la profession religieuse, la réciprocité constitutive entre clercs et laïcs, la formation adéquate pour cette mutuelle corrélation de vie entre membres prêtres, diacres et coadjuteurs.

Ces exigences apparaissent claires dans l'ensemble du texte des Constitutions. Il convient cependant de mieux préciser dès à présent deux aspects et conséquences de cette réflexion sur la «forme» de la Société.

- Avant tout, il faut comprendre à fond ce que comporte une «complémentarité» réelle et sentie. C'est un trait original de la vocation salésienne, dérivant de la mission même de la Société, que Don Bosco a voulu en même temps «religieuse et séculière», porteuse d'un «message de l'Evangile, étroitement lié au développement de l'ordre temporel» (*Const* 31). Comme le disait le Recteur Majeur à la conclusion du *CG22*, l'originalité de la vocation salésienne ne comporte pas une addition extrinsèque de deux dimensions (cléricale et laïcale), confiées chacune à des catégories de confrères en soi différents, mais elle exige pour chaque confrère une structuration intime de sa personnalité, en vertu de laquelle le coeur du salésien prêtre se sent intimement lié à la dimension laïcale de la Congrégation, et le coeur du salésien laïc se sent, de son côté, intimement lié à sa dimension sacerdotale. C'est toute la communauté salésienne, en chacun de ses membres, qui témoigne dans l'harmonie de sensibilités qui

⁵ Cf. *MR*, 11

118

sont simultanément «sacerdotales» et «laïcales». Il faudra donc, dans les communautés, s'ingénier à faire mûrir cette originalité de la conscience salésienne, qui efface, dans la Congrégation, tout type de mentalité «cléricalisante» ou «laïcalisante», source d'amertumes, de discriminations, et de dénaturation de notre modalité communautaire spécifique.'

C'est pourquoi la communauté assume un rôle de première importance, comme condition indispensable pour que les deux dimensions (laïcale et sacerdotale) puissent être normalement en interaction. Il en découle pour tous les confrères un devoir d'être sensible à cette valeur de la complémentarité.

- Une valeur corrélatrice qui mérite d'être signalée dans cette présentation de la «forme», c'est le «service de l'autorité» propre de notre Société. La complémentarité entre clercs et laïcs est sans aucun doute cimentée et valorisée par le service de l'autorité, en harmonie directe avec le type spécifique de mission qui nous est confiée.

Il s'agit d'un service qui, comme le précisera l'article 121, dans la communauté salésienne est confié à un confrère prêtre. Ceci devrait assurer l'optique pastorale dans nos activités et dans nos oeuvres. Chaque communauté, en effet, est appelée à être une sorte de «station missionnaire» pour la jeunesse. Celui qui guide la communauté doit posséder les critères du «pasteur», qui donnent à la mission commune une particulière connotation ecclésiale.

Mais c'est la tâche de celui qui guide et anime la communauté d'obtenir pratiquement le juste dosage entre les deux composantes communautaires («sacerdotale» et «laïcale»), en considérant les requêtes des diverses situations dans lesquelles travaillent nos communautés provinciales et locales. C'est un dosage qui réclame la souplesse, à cause non seulement des différences de situations socioculturelles, mais également des diversités pratiques qui émergent, par exemple, entre une commu-

6 E. VIGANO, *CG22 Documents*, te 80

119

nauté responsable d'une paroisse et une autre responsable d'une école professionnelle.

La communauté salésienne, donc, assume vitalemment, dans une originale et riche cohésion, les deux types fondamentaux d'existence ecclésiale : le laïcat et le ministère hiérarchique. Nous n'aurions plus la Société fondée par Don Bosco s'il venait à manquer une de ces deux modalités complémentaires_

Forme institutionnelle et juridique de la Congrégation dans l'Eglise

Le second paragraphe ajoute des précisions juridiques particulières au sujet de la figure publique de notre Société dans l'Eglise.

- Nous sommes un «*Institut religieux*».

Parmi les formes de vie consacrée, les «Instituts religieux» se caractérisent par la profession sous forme de voeux publics reçus dans l'Eglise, et par un état de vie stable vécue «ensemble», en communauté, et selon une Règle approuvée.

Les Instituts religieux se distinguent des Instituts séculiers (dans lesquels la profession des conseils évangéliques est vécue non de manière communautaire mais dans le contexte du monde) et des Sociétés de vie apostolique (dans lesquelles les membres vivent en communauté, mais sans le lien stable des voeux publics).

- Nous sommes un *Institut «clérical»*.

Le mot est tiré directement du Code de droit canonique et indique que le service du gouvernement des communautés, en vertu d'une longue tradition de l'Institut, est confié, à tous les niveaux, à un confrère prêtre.⁷ Concrètement, il y a dans l'Eglise divers types d'Instituts «cléricaux»; notre Fondateur a donné à sa Congrégation une connotation de forte communion, en «esprit de famille».

⁷ *CIC*, can, 588.2

120

La tradition particulière de notre Société sera plus amplement décrite à l'article 121, comme on l'a déjà indiqué. On souligne ici que ce caractère de la Société n'est pas en contraste avec une valorisation spécifique de la composante laïcale, qui est engagée à sa manière dans la mission, en accord avec la complémentarité affirmée plus haut.

- Nous sommes un *Institut «de droit pontifical»*.

Un Institut de droit pontifical, et non seulement diocésain : la reconnaissance officielle de la part du Siège Apostolique atteste la valeur universelle du charisme salésien. Dans les

termes prévus par le droit canonique, notre Société, en tant que telle, ne dépend pas d'un évêque ou d'une Conférence épiscopale, mais du Siège Apostolique.

Dans cette perspective, notre «exemption» acquiert sa signification (même si le texte ne parle pas d'elle expressément). Elle n'a pas à être considérée comme un «privilege» dans l'Eglise, elle doit bien plutôt être appréciée comme une disponibilité de «service» pour l'Eglise. Du point de vue théologique, relevé par Vatican II,⁸ l'exemption de la juridiction de l'évêque local répond aux deux fonctions ecclésiales qui sont exprimées par notre article :

- elle favorise, pour l'utilité de l'Eglise universelle et des Eglises particulières, l'unité du charisme et de l'esprit de l'Institut, en en confiant la responsabilité aux supérieurs sous l'autorité du Successeur de Pierre. De sorte que les communautés locales et chacun des religieux peuvent s'insérer dans la pastorale de l'Eglise particulière selon une présence différenciée;

- elle souligne une disponibilité particulière de l'Institut pour le service de l'Eglise universelle, de Conférences épiscopales déterminées, et pour les nécessités des Eglises particulières.

8 Cf. LG, 45 : «Les Instituts (sont) créés en vue de l'édification du Corps du Christ, afin qu'ils croissent et fleurissent dans la fidélité à l'esprit de leurs fondateurs. Par ailleurs, pour qu'il soit mieux pourvu aux nécessités du troupeau du Seigneur dans son ensemble, le Souverain Pontife peut, en raison du primat qui est le sien sur l'Eglise universelle, et en considération de l'intérêt commun, soustraire tout Institut de perfection et chacun de ses sujets à la juridiction des Ordinaires du lieu...». On peut observer que le Code de droit canonique n'utilise plus le terme «exemption», mais il en affirme le concept sous une forme équivalente (cf. can. 586 et 591).

121

En parlant d'Institut «de droit pontifical», il faut aussi rappeler le fait, qui en découle, que la Société en tant que telle est de «rite latin» (elle est en effet liée au droit universel latin); mais cela n'empêche pas que puissent être incorporés dans la Société des membres, ou même des communautés et des Provinces, de *rites divers* : ils continueront à exercer leur rite propre, pour l'utilité des fidèles et de la Congrégation elle-même.

- Nous sommes un Institut «*voué aux oeuvres d'apostolat*».

Le ministère nous est confié par l'Eglise. La Société se trouve, dans l'Eglise, parmi les «Instituts de vie active» ou, comme le disent Vatican II et le Code de droit canonique, parmi les «Instituts voués à l'apostolat, dédiés aux diverses oeuvres d'apostolat», dans lesquelles, comme on l'indiquait déjà, «l'action apostolique et bienfaisante appartient à la nature même de la vie religieuse».⁹

Le nom et la devise

Le nom de «*Salésiens*» a été voulu par Don Bosco, parce qu'il voulait que ses fils s'inspirent «de la bonté et du zèle de Saint François de Sales».

Les Memorie Biographiche racontent : «Le soir du 26 janvier 1854, nous nous réunîmes dans la chambre de Don Bosco : Don Bosco lui-même, Rocchetti, Artiglia, Cagliari et Rua; et l'on nous proposa de faire, avec l'aide du Seigneur et de Saint François de Sales, un essai d'exercice pratique de charité envers le prochain, pour en venir ensuite à une promesse; et plus tard, si cela s'avérait possible et convenable, d'en faire un voeu au Seigneur. Depuis ce soir-là, le nom de Salésiens fut donné à ceux qui s'étaient proposés ou se proposeront cet exercice».^{1°}

⁹ Cf. PC, 8 ; CIC, can. 675

Reconnaissons la valeur non seulement historique mais doctrinale de ce passage significatif : il exprime en germe une sorte de «quatrième vœu», que Don Rinaldi appelait «la bonté», qui est une marque distinctive de notre style de sanctification.

En s'inspirant de la charité attrayante de saint François de Sales, docteur de l'amour de Dieu, le Fondateur a voulu que nous prenions le nom de «Salésiens» pour revêtir de bonté toute notre façon d'être et d'agir.

Sur l'exemple de Don Bosco et en acceptant son invitation, nous exprimons la vigueur unifiante de notre amour de Dieu et prochain dans la «devise» choisie par lui pour notre Société : «*DA MIHI ANIMAS, CETERA TOLLE*». Ces paroles, dans l'intention du Fondateur, représentent un «programme de vie» et expriment la «grâce d'unité» de l'esprit salésien.

*O Seigneur,
tu nous demandes à tous, clercs et laïcs,
d'exprimer dans des formes diverses et complémentaires
les richesses de l'unique vocation salésienne,
en vivant unis entre nous comme ta famille.
Accorde-nous de savoir, en esprit fraternel,
faire fructifier notre charisme
au service de la sainte Eglise.
Aide-nous à te rendre pleinement témoignage
en pratiquant la bonté et le zèle
de saint François de Sales, notre patron,
pour réaliser efficacement dans le monde
le programme que nous a donné notre Fondateur :
«Da mihi animas, cetera tolle».*

ART. 5 NOTRE SOCIÉTÉ DANS LA FAMILLE SALESIENNE

Don Bosco est à l'origine d'un vaste mouvement de personnes qui travaillent, de diverses manières, au salut de la jeunesse.

Lui-même a fondé, en plus de la Société de saint François de Sales, l'Institut des Filles de Marie-Auxiliatrice et l'Association des Coopérateurs salésiens, qui, vivant d'un même esprit et en communion entre eux, poursuivent la mission commencée par lui, selon des vocations spécifiques et diverses. Nous formons avec ces groupes et avec d'autres nés plus tard, la Famille salésienne)

Par la volonté de notre Fondateur, nous avons, dans cette Famille, des responsabilités particulières : maintenir l'unité de l'esprit, stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement mutuel et une plus grande fécondité apostolique.

Les Anciens Elèves font partie de cette Famille au titre de l'éducation reçue. Leur appartenance devient plus étroite lorsqu'ils s'engagent à participer à la mission salésienne dans le monde.

1 cf. ASC, Progetto COL ms DB; MB XVII, 25

Après avoir décrit, dans les lignes essentielles, la nature et la mission de la Société de Saint François de Sales, les Constitutions invitent à la regarder dans ses liens aux «diverses forces apostoliques» qui, dès le premier article, ont été présentées comme héritières du charisme de Don Bosco.

L'article commence en parlant «d'un vaste mouvement de personnes», engagées dans la mission en faveur des jeunes, qui tire son origine de Don Bosco. C'est à l'intérieur de ce mouvement que le Fondateur donne naissance à la Société de Saint François de Sales, à l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice et à l'Association des Coopérateurs salésiens, c'est-à-dire aux premiers groupes fondamentaux de la Famille salésienne, auxquels d'autres s'ajouteront par la suite.

Les Salésiens sont invités à redécouvrir ce que Don Bosco a voulu à propos de l'unité, du dialogue, de la collaboration de toute la Famille salésienne à la mission commune.

124

Le «mouvement» salésien

Historiquement, autour de Don Bosco et de ses maisons se sont réunies des personnes ou des groupes qui ont eu avec lui et avec son oeuvre un type de relation fort diversifiée : bienfaiteurs, collaborateurs, prêtres et laïcs, élèves, anciens élèves, amis, parents, habitués des Oratoires, des paroisses, des camps...

Il s'agit d'une réalité qui va de ceux qui assument le projet apostolique de Don Bosco, en en faisant leur propre projet de vie, jusqu'à ceux qui se contentent de ressentir une certaine sympathie et d'offrir quelque collaboration à l'oeuvre salésienne. C'est une réalité qui n'est pas facile à classer : on risquerait de niveler ou de confondre ces diverses relations. Le CG22, en utilisant le terme de «mouvement», a admis divers types d'appartenance à la réalité salésienne.

En effet, certains reconnaissent avoir reçu un appel de Dieu à collaborer, en groupe, à la même mission de Don Bosco, à la réaliser selon son esprit dans une variété de formes et d'actions apostoliques. D'autres, tout en se reconnaissant unis de quelque façon à Don Bosco et attirés par lui, n'éprouvent pas le désir de participer de manière associative et en unité d'action avec les groupes cités plus haut. L'attention et la passion pour les jeunes, pour les idéaux éducatifs, pour la méthode utilisée, peut s'exprimer dans des «vocations spécifiques diverses».

L'indication plus explicite du premier paragraphe, avec l'allusion à la force sociale qui s'exprime dans le mouvement, concerne l'action pastorale : en regardant Don Bosco, beaucoup de personnes se font promotrices d'activités pour le salut de la jeunesse : le Saint des jeunes les inspire à l'imiter «de diverses manières». En ce sens, Don Bosco est devenu un patrimoine non seulement des salésiens, mais de toute l'Eglise.

En effet, le «mouvement», tout en étant en lui-même un dynamisme ecclésial, peut impliquer des réalités diverses, même peu homogènes, avec différentes modalités d'organisation, divers intérêts de promotion humaine, d'attention sociale, acceptant aussi la collaboration avec les non-chrétiens et parfois avec les non-croyants. En somme, il peut polariser autour de Don Bosco et de

125

son idéal, «des hommes de bonne volonté», même si ceux-ci ne connaissent pas toujours bien à fond les principes de l'éducation salésienne, qui sont la raison, l'amorevolezza et la religion.

La «Famille salésienne»

A l'intérieur de ce «mouvement», Don Bosco a donné naissance à des «forces» qui, en partant de la conscience d'une vocation, se sont spécifiquement engagées dans sa mission pour le salut de la jeunesse.

Lui-même, nous rappelle le texte de la Règle, a fondé les premiers groupes de la *Famille salésienne* : notre Société de Saint François de Sales, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice et l'Association des Coopérateurs salésiens. Ces trois groupes ne doivent pas être conçus comme des réalités parallèles, mais comme des cercles concentriques d'une même réalité : aucun d'eux n'a jamais existé séparé des autres.

Autour de Don Bosco et de ses successeurs, la Famille a grandi, également avec de nouveaux groupes, et elle a continué à vivre unie, même si elle a traversé des moments de difficultés, courant le risque d'atténuer sa propre unité charismatique.

Relancée avec un projet nouveau durant le CGS,¹ la Famille salésienne a imprimé un nouvel élan à l'action pastorale, elle a suscité des initiatives, elle a mobilisé des forces, elle a redécouvert toute la richesse de sa propre identité spirituelle. Le Recteur Majeur et son Conseil ont indiqué certains critères d'appartenance : la vocation spécifique, la participation à la mission en faveur des jeunes et des milieux populaires, le partage de l'esprit et du projet éducatif pastoral salésien, la référence au Système Préventif, l'active fraternité de Famille.³

1 Cf. CGS, doc. I, chap. VI, n° 151-177

² La relance de la Famille salésienne a vu également d'autres groupes du «mouvement» salésien s'approprier le titre d'appartenance à la même Famille, de sorte que parfois le terme «Famille salésienne» a indiqué, au-delà des groupes engagés par vocation, certains aspects du «mouvement salésien».

³ Cf. ACS n° 304 (1982), p. 57-58

126

La réalité charismatique de la Famille salésienne apparaît à travers des *éléments diversificateurs* et des *éléments communs* aux divers groupes; mais la variété même des situations ecclésiales des participants, appelés par l'Esprit (religieux, consacrés séculiers, prêtres, laïcs) oblige à réfléchir à la coresponsabilité de tant de personnes qui vivent authentiquement le charisme salésien : avec elles, en effet, «nous formons la Famille salésienne». A nous, en particulier, le CGS rappelle : «Les salésiens ne peuvent repenser en toute vérité leur vocation dans l'Eglise sans se référer à ceux qui sont avec eux les porteurs de la volonté du Fondateur».⁴

* *L'élément diversificateur* est la modalité spécifique selon laquelle chaque groupe assume le charisme de Don Bosco.

Il est important de bien connaître les différents Groupes et leur façon spécifique de vivre la mission salésienne. On peut seulement rappeler ici, au moins partiellement, certains des Groupes qui forment la Famille salésienne : les Salésiens (SDB) et les Filles de Marie Auxiliatrice (FMA), qui sont des instituts religieux, et les Coopérateurs salésiens, association qui comprend surtout des laïcs, sont les groupes fondés par Don Bosco. Se sont ajoutés à eux les Volontaires de Don Bosco (VDB), consacrées appartenant à un Institut séculier, et divers Groupes de religieuses.⁵ D'autres groupes différenciés pourront encore surgir, si Dieu le veut.

⁴ CGS, 151

⁵ Les Groupes de la Famille salésienne qui jusqu'à aujourd'hui ont été officiellement reconnus par le Recteur Majeur et son Conseil sont les suivants :

• Institut des «Filles des Sacrés-Coeurs» de Bogota (lettre RM 11.L82)

- Institut «Salésiennes Oblates du Sacré-Coeur» (lettre RM 24.1283)
- Institut «Apôtres de la Sainte Famille» (lettre RM Noël 1984)
- Institut «Soeurs de la Charité» de Myiazaki (lettre RM 31.1.86)
- Institut «Soeurs Missionnaires de Marie-Auxiliatrice»" (Shillong) (lettre RM 8.7.86)
- Institut «Filles du Divin Sauveur de El Salvador (lettre RM 24.2.87)
- Institut «Servantes du Coeur immaculé de Marie" de Thaïlande (lettre RM 28.287)

127

* *Les éléments communs* à tous les Groupes' sont les suivants :

- l'appel à participer au charisme donné à Don Bosco et à sa Famille, en quelque domaine important de l'expérience humaine et surnaturelle du saint;
- la mission apostolique en faveur des jeunes et des milieux populaires;
- le style de vie et d'action (esprit salésien);
- la référence au Fondateur de la Famille salésienne et à ses successeurs, comme centre d'unité.

Le CGS écrit : «Dans l'esprit et le coeur de Don Bosco, *la Famille salésienne est une*. Son unité originelle a sa racine dernière dans la communauté de l'esprit et de la mission, et elle s'engage au service de la jeunesse et du peuple. Elle réalise ainsi, au niveau supérieur, une véritable communauté dans laquelle tous les membres sont intégrés selon leurs propres dons, leurs fonctions propres et les différentes formes de vie possibles dans l'Eglise». ⁷ Une réflexion approfondie sur la réalité de la Famille salésienne, sur sa mission et sur son énergie unificatrice, a été offerte par le Recteur Majeur Don E. VIGANO dans une Lettre circulaire qu'il serait utile de méditer. ⁸

Enfin, n'oublions pas que le Bulletin Salésien est un des «liens d'unité» entre les différents Groupes de la Famille salésienne (cf. Règl 41).

La Société de Saint François de Sales dans la Famille salésienne

Le troisième paragraphe précise le rôle des Salésiens de Don Bosco (SDB) dans la Famille salésienne, indiquant «les responsabilités particulières» qu'ils assument. Déjà dans le premier «Règlement des Coopérateurs» de 1876, on affirmait : «Cette

⁶ Cf. ACS d 304 (1982), 1.c.

⁷ CGS, 739

⁸ E VIGANO, *La Famille salésienne*, ACS no 304 (1982), p. 3-45. On lira aussi *Castruire insieme la Famiglia salesiarsa*, a cura di M. MIDAL1, LAS Roma 1983

128

Congrégation, étant définitivement approuvée par l'Eglise (1874), peut servir de lien solide et stable pour les Coopérateurs salésiens». ⁹

La Famille salésienne n'est pas née dans l'Eglise en quelque sorte à l'insu du Fondateur, mais par un désir explicite de sa part. Il suffit de rappeler comment les Salésiens (SDB) et les Coopérateurs sont intimement liés dans les premiers manuscrits des Constitutions de la Société; il suffit de penser au lien étroit avec les Filles de Marie Auxiliatrice. Cette idée de l'unité était une idée fixe dans l'esprit de Don Bosco («l'union des bons», disait-il). ¹⁰

Maintenir l'unité est pour la Société salésienne un engagement fondamental, d'où est exclue toute ombre de «prétentions» : il s'agit d'un service, d'un devoir voulu par Don

Bosco." Mais il faut noter que notre responsabilité d'animation, plus encore que juridique, est spécifiquement charismatique-spirituelle-pastorale.

Il s'agit, selon les Constitutions, de :

- «*maintenir l'unité de l'esprit*» : on ne dit pas que les Salésiens seront toujours ceux qui pratiqueront le mieux l'esprit du Fondateur (même si c'est souhaitable!), mais ceux qui, spécialement par la présence paternelle et les directives du Recteur Majeur, successeur de Don Bosco, seront les garants de la fidélité commune au même esprit;

- «*stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle*» : une unité vivante ne peut exister sans l'échange mutuel.

On signale ici deux bienfaits qui proviennent d'un tel échange : l'un pour les groupes eux-mêmes : l'enrichissement mutuel de leur salésianité; l'autre pour les destinataires de leur mission : une plus grande fécondité apostolique.'

Nos Règlements généraux précisent ultérieurement comment la communauté salésienne est un «*noyau animateur*» de la Famille

9 D. BOSCO, *Règlement des Coopérateurs salésiens* 1876, chap. II

IO Cf. *Bolleitino salesiano*, octobre 1877

//Cf. CGS, 173. 189 ; CG21, 75. 79. 588

¹² Les Actes du CGS développent cette perspective cf. CGS, 174-177

129

salésienne : «en esprit de service et dans le respect de leur autonomie (des Groupes), elle leur offre une assistance spirituelle, suscite des rencontres, favorise la collaboration au plan éducatif et pastoral et participe à l'effort commun pour les vocations» (Règl 36).

Aux Filles de Marie Auxiliatrice, en outre, et aux autres Instituts, «nous apportons, en réponse à leurs demandes et selon nos possibilités, notre aide fraternelle et le service de notre ministère sacerdotal. Nous collaborons avec elles, pour approfondir la spiritualité et la pédagogie de Don Bosco et en particulier pour maintenir vivante la dimension mariale du charisme salésien» (Règl 37).

Nous nous attachons à promouvoir aussi la vocation de Coopérateur salésien et collaborons à sa formation (Cf. Règl 38), en nous souvenant des paroles de Don Bosco : «Aux Coopérateurs salésiens est proposée la même moisson que celle de la Congrégation salésienne, à laquelle ils entendent s'associer»³

Les Anciens élèves

L'Association des Anciens et Anciennes élèves est un autre Groupe qui appartient à la Famille salésienne pour une raison qui est tout à fait sienne.

Avant tout, demandons-nous : de qui est constitué le Groupe des Anciens élèves? De tous ceux qui, ayant fréquenté pendant un temps convenable une oeuvre salésienne (communauté, école, internat, oratoire, centre de jeunes...), ont assimilé une éducation-formation inspirée des principes de Don Bosco, et adhèrent à l'Association des Anciens élèves ou se sentent représentés par elle.

Cette référence à l'Association est importante, puisque, selon une indication donnée par le Recteur Majeur pendant le CG21 : «On n'appartient pas à la Famille salésienne individuellement,

¹³ D. BOSCO, *Règlement des Coopérateurs salésiens*, chap. IV

mais à travers des 'Groupements' : la Famille salésienne est constituée de groupes, et non pas de groupes quelconques, mais de groupes 'institués', et cela signifie qu'ils doivent être reconnus officiellement».¹

L'article affirme que la raison de l'appartenance des Anciens élèves à la Famille salésienne est «l'éducation reçue», et il ajoute que cette appartenance devient plus étroite «lorsqu'ils s'engagent à participer à la mission salésienne». Les deux expressions sont à expliquer brièvement.

- «L'éducation reçue» comporte un ensemble de valeurs humaines et chrétiennes qui ont une incidence sur la personnalité et qui entrent (même seulement sous l'aspect humain, quand il s'agit de situations religieuses particulières) dans les objectifs de l'action éducative salésienne. «L'éducation reçue» peut se projeter dans des engagements variés de la vaste mission de Don Bosco : soit dans des engagements éducatifs dans les domaines multiformes de la culture, soit dans des engagements liés spécifiquement (même si c'est avec des niveaux différents d'assimilation) aux valeurs du Système préventif. Il est important de faire remarquer que tous les deux (engagements éducatifs et assimilation des valeurs pédagogiques du Système préventif) font partie intégrante du charisme de Don Bosco.

- L'expression suivante : «lorsqu'ils s'engagent à participer à la mission salésienne dans le monde» veut indiquer que, de par eux-mêmes, les Anciens élèves sont particulièrement préparés, précisément par l'éducation reçue, à assumer une responsabilité de collaboration pour les finalités propres du projet salésien. Durant le CG21, on a parlé des «Anciens élèves qui ont pris une option évangélisatrice». Il est bon de souligner que ce choix n'est pas alternatif au titre de «l'éducation reçue», mais en est

14 CG21, 516

15 CG21, 69

131

une expression privilégiée : il ne constitue donc pas un titre différent à appliquer à une sorte de groupe nouveau. Avec raison, le Recteur Majeur a fait observer que ces Anciens élèves ne constituent pas un groupe «institué» à part. «S'ils veulent être reconnus comme une partie vivante de l'Association des Anciens élèves, la raison de leur appartenance ne sera pas formellement 'l'option évangélisatrice', mais restera celle de 'l'éducation reçue', laquelle naturellement n'exclut pas l'apostolat» (au contraire, elle l'exige en vertu précisément de l'éducation reçue, quand celle-ci a été profondément chrétienne et ecclésiale).¹⁶

De cette façon, l'article constitutionnel souligne que l'éducation reçue devrait déboucher dans un choix conscient de collaboration à la mission commune en faveur des jeunes. Cet engagement pourra se vérifier à divers niveaux et selon différents degrés d'intensité. Elle est bien compréhensible, l'invitation adressée par le CGS (faite sienne par l'article 39 des Règlements généraux) : «Il est souhaitable qu'à l'intérieur du mouvement des Anciens, en vertu de l'éducation reçue, ceux qui en ont le don et la volonté s'engagent soit comme Coopérateurs, soit dans des groupes apostoliques, pour une participation plus profonde à l'esprit et à l'action de la Famille salésienne».¹⁷

Vient ici à propos une réflexion spontanée, riche d'avenir, sur la nature et le rôle de «l'Association des Coopérateurs» dans la Famille salésienne. Le Recteur Majeur observe en effet : «Notre Famille salésienne offre diverses possibilités d'apostolat 'organisé'. Parmi celles-ci, l'Association des Coopérateurs salésiens occupe une place privilégiée. Du point de vue de la vocation du laïc dans notre Famille, cette Association doit être considérée comme le centre de référence des autres associations. Elle ne se substitue à aucune, car elle a été conçue pour être l'animatrice de toutes les autres. En fait, en tant que telle, l'Association des Coopérateurs n'organise pas d'oeuvres spéciales. Elle se sent

responsable,

16 CE. CG2I, 517

¹⁷ CGS, 157

132

avec nous, de maintenir dans tous ses membres et dans la Famille salésienne, la vitalité du projet de Don Bosco, en y apportant les richesses de la condition séculière. Dans ce rôle, elle est à même d'offrir des animateurs aux autres groupes ou associations tout en respectant leur identité et leur autonomie».¹⁸

On comprend pourquoi nos Anciens élèves catholiques, presque naturellement préparés à assumer mieux que d'autres des engagements apostoliques, sont invités à entrer chez les Coopérateurs." Et d'autre part, on comprend quelle précieuse contribution à l'Association elle-même peuvent donner ces Anciens élèves Coopérateurs.

En tous cas, c'est un devoir explicite des Salésiens d'animer et d'accompagner les Anciens élèves : les Règlements généraux invitent les confrères et les communautés à s'engager dans ce domaine (cf. Règl 39).

*O Père, qui as voulu confier la mission salésienne
à des groupes divers d'une unique grande Famille,
répands sur nous ton Esprit,
pour que dans l'union fraternelle
et dans le partage sincère
des biens de nature et de grâce,
nous puissions tous collaborer
avec une grande efficacité
à l'évangélisation des jeunes et des pauvres.
Par le Christ, notre Seigneur.*

¹⁸ Cf. E. VIGANO, *La promotion du lait dans la Famille salésienne*, ACG n° 317 (1986), p. 18

¹⁹ C'était la pensée de Don Bosco, qui cependant a toujours clairement distingué les Coopérateurs des Anciens élèves. CL MB X111, 758

133

ART. 6 NOTRE SOCIETE DANS L'EGLISE

La vocation salésienne nous situe au coeur de l'Eglise et nous met entièrement au service de sa mission.

Fidèles aux tâches que Don Bosco nous a transmises, nous sommes évangélistes des jeunes, spécialement des plus pauvres; nous prenons un soin particulier des vocations apostoliques; nous sommes des éducateurs de la foi dans les milieux populaires, surtout par le moyen de la communication sociale; nous annonçons l'Évangile aux peuples qui ne le connaissent pas.

Nous contribuons ainsi à édifier l'Eglise comme Corps du Christ afin que, par nous aussi, elle se manifeste au monde comme «sacrement universel du salut»)

LG, 48; GS, 45

Il faut souligner l'insistance avec laquelle les Constitutions parlent de l'Eglise.

La première partie s'intitule : «Les Salésiens de Don Bosco dans l'Eglise». «Nous sommes reconnus par l'Église...» dit l'article 4. «Notre Société dans l'Eglise» est le titre de cet article 6 qui affirme : «La vocation salésienne nous situe au cœur de l'Eglise et nous met entièrement au service de sa mission»; et le texte continue: «...nous contribuons ainsi à édifier l'Eglise». Plus loin, les Constitutions parleront de notre «volonté d'agir avec l'Eglise et en son nom» (Const 7); elles parleront de notre «sens de l'Eglise» (Const 13) et de la participation «à la vie et à la mission de l'Eglise» (Const 24), de notre communauté qui «exprime sous forme visible le mystère de l'Eglise» (Const 85) et devient pour les jeunes et les adultes «une expérience d'Église» (Const 47). Tout cela signifie que vivre en salésiens est une manière «d'être Eglise».

Notre Fondateur et notre Société sont des dons de l'Esprit faits à tout le peuple de Dieu pour enrichir sa sainteté et lui conférer une efficacité apostolique.¹ Notre vocation, donc, tout en

¹ Cf. PC, 1 ; MR, 10

134

nous mettant entièrement au service de la mission de l'Eglise, nous demande de veiller à ce que la typique «expérience de l'Esprit» de notre charisme soit fidèlement gardée et «constamment développée en harmonie avec le Corps de l'Eglise en perpétuelle croissance»?

Les affirmations contenues dans cet article ont en germe une valeur de grande portée, car elles synthétisent, en référence à la mission de l'Eglise, ce que Don Bosco appelait les «fins» de la Congrégation.

Au cœur et au service de l'Eglise

«La vocation salésienne nous situe au cœur de l'Eglise».

Il ne s'agit pas seulement de l'Eglise vue comme société qui promulgue des lois, mais de l'Eglise «mystère», Peuple de Dieu, Corps du Christ, Sacrement du salut. Les Chapitres généraux (tant le CGS que le CG22) ont voulu présenter la Société salésienne dans l'Eglise, avec l'Eglise, pour l'Eglise.

Dans sa simplicité, l'image utilisée (*eau cœur*) se rapporte à deux affirmations conciliaires :

- Elle se rapporte avant tout à un texte de «Lumen Gentium», où l'on dit que l'état constitué par la profession des conseils évangéliques appartient de manière ferme à la vie et à la sainteté de l'Eglise? La vie religieuse est un signe particulier de l'amour que l'Eglise porte à son Seigneur; c'est pourquoi le religieux vit pour l'Eglise, comme s'exprime encore le Concile : «Grâce aux liens (de la consécration) est reproduite l'image du Christ uni à l'Eglise son Epo use par un lien indissoluble. Mais comme les conseils évangéliques... unissent de manière spéciale ceux qui les

2 MR, 11

3 Cf. LG, 44

135

pratiquent à l'Eglise et à son mystère, leur vie spirituelle doit également se vouer au bien de toute l'Eglise».⁴

- En second lieu, on fait allusion à un passage du décret «Perfectae Caritatis», où l'on affirme que les religieux de vie active reçoivent leur mission apostolique de l'Eglise et l'exercent en son nom : «Dans ces Instituts, à la nature même de la vie religieuse appartient

l'action apostolique et bienfaisante, comme un saint ministère et une oeuvre spécifique de charité à eux confiés par l'Eglise pour être exercés en son nom».⁵

Notre situation «au coeur de l'Eglise» exclut, évidemment, toute image de triomphalisme et toute forme de parallélisme. Etre salésiens est notre façon d'être intensément Eglise. Aucun dualisme n'est pensable entre la vie salésienne et la vie de l'Eglise universelle ou particulière. C'est le même Esprit qui anime et unifie l'Eglise et qui a inspiré notre vocation salésienne.

Voilà pourquoi la Règle ajoute : «*La vocation salésienne nous met entièrement au service de la mission de l'Eglise*».

Nous avons conscience que la mission salésienne est une participation à la mission de l'Eglise elle-même, et il s'avère impossible de penser réaliser notre action en circuit fermé, sans rapport avec tous les autres membres du corps ecclésial. On notera l'adverbe «entièrement» qui qualifie notre comportement de fils de Don Bosco I

Les quatre finalités prioritaires de la mission salésienne

Don Bosco a indiqué avec clarté *les domaines prioritaires et spécifiques* dans lesquels la Congrégation réalise son service apostolique au sein de la mission ecclésiale.

⁴ LG, 44 ; cf, RD, 14

⁵ p c s

136

Ces domaines ne sont pas un fait occasionnel dû à des situations contingentes d'émergence, propres à un moment historique donné, mais ils s'expliquent avant tout par la force de l'Esprit, par lequel le Fondateur a été intérieurement suscité à faire certains choix destinés à se maintenir. Pour cette raison ils sont d'une évidente actualité et d'un intérêt constant pour l'Eglise et pour la société.

La sensibilité, la souplesse, la créativité, comme le diront les Constitutions, doivent certainement caractériser notre esprit dans le vaste horizon d'une mission insérée dans l'Eglise en marche. Les situations changent, et donc aussi les formes et les instruments de réalisation de notre action.

Mais la mission en sa substance reste valable et qualifiante. La Congrégation n'arrêtera pas son attention seulement sur les «urgences» qui surgissent, sur «l'intervention rapide» qui remédie à de nouvelles situations, avec le risque de tomber dans un «généricisme» qui vide et déforme son identité. Elle fixera fermement son regard sur les champs prioritaires de son service apostolique, qui lui ont été assignés par Don Bosco et que l'Eglise a approuvés.

Cet article des Constitutions énumère ces domaines prioritaires de manière essentielle : ils sont pour nous d'un énorme intérêt, d'un vaste horizon, d'une actualité permanente. Le texte s'inspire directement du premier chapitre des Constitutions écrites par notre Fondateur, où il parle explicitement des buts de la Congrégation.'

- «*Nous sommes évangélistes des jeunes, surtout des plus pauvres*». C'est le champ toujours actuel dans une Eglise qui engendre et forme les fils de Dieu, travail dont nous sentons plus

⁶ On remarquera que dans les Constitutions écrites par le Fondateur (éd. 1875) sont énumérées explicitement la mission en faveur des jeunes (I, 3-4), l'engagement pour les vocations (I, 5), le soin des milieux populaires (I, 6). Don Bosco ne parle pas encore de «missions» (celles-ci entreront dans le texte des Constitutions après 1904), mais concrètement il lance la Société dans l'aventure

missionnaire.

que jamais l'urgence : «Missionnaires des jeunes», nous a appelés Jean-Paul II.⁷

La dimension évangélisatrice, nous diront les Constitutions en développant le thème de la mission, est un critère fondamental pour notre travail éducatif pastoral.

– «*Nous prenons un soin particulier des vocations apostoliques*». Le problème des vocations est un problème d'importance fondamentale dans l'Eglise de tous les temps et à notre époque :⁸ Don Bosco a voulu que les Salésiens fussent, en toute situation, des guides, des éducateurs, des accompagnateurs, des animateurs de vocations apostoliques (consacrées, religieuses, sacerdotales, laïcales).

– «*Nous sommes des éducateurs de la foi dans les milieux populaires, surtout par le moyen de la communication sociale*». Etre «éducateurs» de la foi et de la culture chrétienne, avec un langage adéquat, parmi les jeunes et dans les milieux populaires, sans défense contre l'athéisme et l'irrégiosité; être «communicateurs de la Parole» de manière facile et attirante, avec toutes les formes (expression, parole écrite, parlée, visualisée...) et avec tous les moyens de communication sociale offerts par notre époque («mass-media») : c'est une tâche d'une énorme portée; Don Bosco nous l'a prophétiquement assignée

Nous sommes donc appelés à être des apôtres à la page de la communication sociale au milieu des jeunes et du peuple, nous adaptant aux formes toujours neuves du développement de la foi dans les diverses cultures.

- «*Nous annonçons l'Évangile aux peuples qui ne le connaissent pas*». Les missions ont été pour Don Bosco le cœur, le moteur,

7 Cf. Message de Jean-Paul II au CG22, *Documents CG22* p. 19-20

8 Dans l'homélie prononcée à l'occasion de l'inauguration du deuxième Congrès international sur les vocations (Rome, 10 mai 1981), Jean-Paul II disait : «Le problème des vocations sacerdotales, et aussi des vocations religieuses, masculines et féminines, est, et je le dirai ouvertement, *le problème fondamental de l'Eglise*».

138

la vigueur tonifiante de la Congrégation. Il voulait que les salésiens soient des annonciateurs du Royaume parmi les peuples non encore évangélisés. La passion du «*da mihi animas*» n'admet pas de frontières; l'élan pour l'évangélisation des peuples est un motif de croissance personnelle du salésien et d'ouverture à l'universalité pour la Congrégation.

Tous ces domaines de notre mission feront l'objet d'un ample développement dans les parties suivantes des Constitutions.

L'Eglise se manifeste au monde comme «sacrement universel du salut» également grâce à notre contribution

En conclusion de l'article, on met une fois de plus en évidence combien il est important de se sentir impliqués dans le mystère de l'Eglise. Pour sauver l'homme, le Christ l'appelle à Lui en le faisant Eglise, et celle-ci devient non seulement une «communion humano-divine», mais aussi «sacrement universel du salut».

Nous disions que notre vocation typique «nous met entièrement au service» des diverses nécessités de l'Eglise, avec une attention particulière à la partie la plus délicate du peuple de Dieu, la jeunesse.

Comme Eglise nous nous sentons «sauvés» par la bonté du Christ, mais aussi «coresponsables» du salut des autres, spécialement des jeunes; nous nous mettons en route pour nous renouveler, mais nous savons aussi être signes de l'amour de Dieu pour les jeunes.

Comme Salésiens nous nous sentons insérés dans le mystère de l'Eglise, nous coopérons à sa mission de toutes nos forces, nous offrons l'originalité de notre esprit et de notre méthode éducative pastorale, à la fois dons reçus et à répandre : nous devenons porteurs de notre charisme dans le monde entier.

Notre manière de vivre l'appartenance à l'Eglise et de contribuer à son édification réside dans le fait d'être des salésiens authentiques et fidèles. Notre contribution consiste à être davan-

139

tage nous-mêmes. En effet, le décret «*Perfectae Caritatis*» affirme : «Le bien même de l'Eglise demande que les Instituts aient leur physionomie et leurs fonctions propres».⁹

Ainsi, nous contribuons à édifier l'Eglise «comme Corps du Christ» : en elle, nous sommes un organe précis, un membre vivant, et notre action apostolique est une aide pour sa croissance (pensons à notre action éducative, missionnaire, paroissiale, catéchétique, vocationnelle...). Mais nous contribuons aussi, pour une humble part, à la manifester comme sacrement universel de salut et de libération: sacrement de l'amour salvifique de Dieu pour les jeunes, surtout les plus pauvres.

*Dieu notre Père,
fais-nous comprendre
que notre vocation salésienne nous situe au coeur de
l'Eglise, au service de sa mission divine.
Accorde-nous une pleine générosité
à lui apporter la contribution de notre charisme,
selon le dessein que tu as inspiré à Don Bosco,
en faisant de nous de vrais «missionnaires des jeunes»
et des communicateurs efficaces de l'Evangile de ton Fils.
Fais qu'en toutes circonstances,
et en utilisant tous les moyens
que nous offre ta Providence,
nous collaborions à l'édification de ton Eglise,
Corps Mystique du Christ,
et sacrement universel de salut.*

⁹ PC, 2

140

ART. 7 NOTRE SOCIETE DANS LE MONDE CONTEMPORAIN

Notre vocation nous demande d'être intimement solidaires du monde et de son histoire.¹ Ouverts aux cultures des pays où nous travaillons, nous cherchons à les comprendre et en accueillons les valeurs, pour incarner en elles le message évangélique.

Les besoins des jeunes et des milieux populaires ainsi que la volonté d'agir avec l'Eglise et en son nom, provoquent et orientent notre action pastorale pour l'avènement d'un monde plus juste et fraternel dans le Christ.

¹ cL GS 1

Le titre de l'article rappelle la Constitution pastorale du Concile Vatican II «L'Eglise dans le monde de ce temps» : «*Gaudium et Spes*»; par une telle référence, l'article manifeste la volonté de la Société salésienne d'entrer dans les perspectives de l'Eglise d'aujourd'hui. En même temps, il donne une première explication de notre rapport avec le monde : nous sommes un organisme vivant de l'Eglise, nous devons contribuer à la rendre présente au monde auquel elle est envoyée «pour témoigner de la vérité, pour sauver et non pour condamner, pour servir et non pour être servie».¹

La présence de l'Eglise dans le monde se justifie comme un service à l'humanité : «une Eglise et un Concile qui n'ont pas 'dévié' vers l'homme, mais se sont tournés vers lui»,² disait Paul VI; ainsi, la Congrégation salésienne, pour son humble part, se sent tournée vers les jeunes.

Dans cet article, on affirme le rapport entre évangélisation et culture, et l'attitude que les salésiens doivent assumer pour répondre aux défis de notre temps : «La rupture entre Evangile et culture est sans aucun doute le drame de notre époque».³

¹ GS,3

² Cf. PAUL VI, *Discours de conclusion de la IVème session du Concile*, 7 décembre 1965. Cf. JEAN XXIII, PAUL VI, *Discours au Concile*, Centurion 1966, p. 251

³ EN, 20

141

Intimement solidaires du monde et de son histoire

Notre appartenance à l'Eglise et notre vocation salésienne nous demandent de devenir amis et même «serviteurs» des jeunes et des milieux populaires, comme le Christ s'est fait le serviteur des plus petits.

La forme typique de notre rapport avec le monde est la solidarité avec les jeunes, en tant qu'ils sont insérés dans le monde et dans son histoire. Le texte renvoie de façon explicite au premier numéro de «*Gaudium et Spes*» où il est dit : «Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout... sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ... La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire.»

Cette solidarité pour le salut des jeunes nous demande :

- de nourrir une sympathie pour les pays où nous travaillons, d'étudier avec soin la réalité sociale des lieux où nous vivons, et d'en saisir les problèmes avec intérêt;
- d'être ouverts aux cultures, de nous efforcer de les comprendre à fond, d'en accueillir les valeurs et d'en accepter la pluriformité;
- de travailler pour incarner dans ces cultures l'Evangile du Christ («inculturer» l'Evangile);
- de réactualiser en elles la méthode salésienne de la bonté.

Don Bosco a voulu faire de nous non des moines ni des conventuels, mais des religieux d'un type nouveau, proches de tous les hommes leurs frères et à leur service. Beaucoup de nos activités (pensons à tant de services éducatifs ou à la communication sociale) ont un caractère en soi profane, en tant qu'elles sont

4 GS,

142

insérées par leur nature même dans la réalité et les problèmes sociaux des populations.⁵

Ce caractère, cependant, n'est pas en contraste avec les exigences de la consécration religieuse, ni avec les objectifs de la mission, ni avec la nécessité de contester les déviations d'un monde qui n'accueille pas le Christ et son Evangile. Au contraire, nous pouvons attester la vérité du Christ libérateur de l'homme en vivant les problèmes de notre temps, en participant à son rythme, à ses entreprises «humaines», à ses peines et à ses joies; en écartant en même temps tout ce qui, dans nos façons de penser, de parler et de vivre, nous rend étrangers aux autres ou peu accueillants. Nous retrouvons ici un aspect de l'humanisme caractéristique de saint François de Sales et de Don Bosco.

Ouverts aux cultures pour incarner en elles le message évangélique.

Les Constitutions soulignent cet aspect : notre engagement particulier d'évangélisation doit nous trouver ouverts aux cultures, à leur compréhension et à l'acceptation de leurs valeurs.

Il est indispensable d'avoir une attitude souple et créatrice en un temps où toutes les cultures sont en forte évolution. Nous sommes, dit «Gaudium et Spes»,⁶ à l'aube d'une nouvelle époque historique, dans laquelle est en train de naître une intensification des relations humaines, qui comporte une sorte de «superculture», liant les rapports humains par des échanges et créant des liens de communion. C'est un appel à se rendre plus universels, à vivre en harmonie avec la croissance humaine universelle, à être attentifs au dialogue entre les cultures qui se développe au niveau mondial.

Le motif qui nous pousse à cette rencontre avec les cultures est l'anxiété apostolique qui pressait saint Paul à parcourir la

5 Nos Constitutions mettront en évidence que notre mission, participant à celle de l'Eglise, unit à l'engagement d'évangélisation celui du développement de l'ordre temporel (cf. Const 31). Lire le document «*Religieux et promotion humaine*» (Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, Rome 1980), qui parle des tâches de promotion que l'Eglise confie aux religieux

6 GS, 54 ss

143

terre pour porter partout le message de l'Evangile, un message capable de «féconder de l'intérieur, de fortifier, de compléter et de restaurer chaque peuple dans le Christ». Les voyages du Pape et son magistère montrent clairement le rôle spécial que la Providence confie aux apôtres en cette époque, avec l'assistance de l'Esprit.

Egalement dans notre modeste milieu salésien, l'inculturation du charisme de Don Bosco rend indispensable une grande attention tant aux signes des temps qu'à la médiation des diverses cultures, pour fortifier l'identité et l'unité de la Congrégation, en accueillant une pluralité dans les façons de faire qui exclue aussi bien les uniformismes que les nationalismes.

Notre optique pastorale : de la «mission» salésienne à l'action «pastorale»

Don Bosco a cru à la portée sociale de son oeuvre (cf. Const 33), orientée vers la promotion intégrale des jeunes, vers le service de l'homme vivant et donc vers l'avènement d'une société nouvelle, où pourraient régner la justice et la fraternité dans le Christ: «De la bonne ou mauvaise éducation de la jeunesse dépend un bon ou triste avenir pour le comportement de la société».⁸

Après avoir porté son regard sur l'étendue et la complexité de la mission salésienne dans son rapport avec le monde contemporain, le texte concentre son attention sur l'indispensable *optique pastorale*⁹ permettant de traduire la mission en interventions pastorales concrètes et multiformes.¹⁰ Cette optique, selon l'expression de la Règle, est «volonté d'agir avec l'Eglise et en son nom»,

⁷ Cf. GS, 58

⁸ Cf *Proemio alle Costituzioni della Società di S. Francesco di Sales 1858* (F. MOTTO, p. 58)

⁹ Cf. Message envoyé par le Pape Jean-Paul II au début du CO22. *Documents CG22*, p. 19-20

²⁰ Le CGS, tout en affirmant l'unité de la mission salésienne, indique la nécessité de la traduire dans la pratique à travers une pluriformité de «pastorales» liées aux diverses réalités socioculturelles (cf. CGS, 30).

144

de façon à orienter toutes nos activités et à éviter que notre important engagement de promotion humaine ne descende à des niveaux simplement temporels. L'optique pastorale salésienne nous fait scruter de façon positive la réalité dans laquelle nous vivons, et nous oriente dans le discernement des vraies «nécessités des jeunes et des milieux populaires» pour marcher vers cette civilisation que Paul VI a appelée «la civilisation de l'amour».

Notre Fondateur nous a instamment exhortés à veiller à l'aspect pastoral de notre engagement pour l'homme, en une action qui nous est confiée par l'Eglise, toujours inspirée et motivée par le projet de «conserver la foi et les bonnes moeurs de cette classe de jeunes qui, parce qu'ils sont pauvres, sont exposés à de plus grands dangers pour leur salut éternel».¹¹

L'attention à l'aspect pastoral («agir avec l'Eglise et en son nom») aide à éviter, dans le domaine des réponses aux urgences sociales, les dangers non imaginaires de déviations idéologiques ou de modes liées aux temps; elle rappelle combien Don Bosco avait à coeur d'éviter d'assumer des attitudes de politique de partis; elle aide à faire les choix préférentiels indiqués par la mission salésienne en harmonie avec les Eglises locales.

Nous interprétons ici salésiennement ce que «Gaudium et Spes» a dit à propos des «signes des temps» : «Pour mener à bien (sa tâche), l'Eglise a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes».¹² «Mû par la foi, se sachant conduit par l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers, le peuple de Dieu s'efforce de discerner dans les événements, dans les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence de Dieu et de son dessein».¹³

¹¹ Cf. *Proemio alle Costituzioni di S. Francesco di Sales 1858* (F. MOTTO, p. 60)

¹² GS, 4

¹³ GS, 11

145

«Dans chaque pays où nous sommes envoyés», nous voulons être intensément présents à la vie culturelle, sociale et politique des gens, en particulier des jeunes des milieux populaires : c'est l'unique façon de découvrir leurs «besoins», leur faim de pain, de savoir, de dignité humaine, de vérité, de beauté et, au fond d'eux-mêmes, leur faim de Jésus-Christ. Don Bosco n'a jamais eu une autre méthode !

De cette manière, à travers notre engagement éducatif et apostolique, nous espérons contribuer au progrès du monde. Mais à quel progrès ? De quel monde rêvons-nous ? Quel type de société et d'homme voulons-nous promouvoir ? Avec discrétion, le texte insinue que nous contestons tous les éléments déshumanisants du monde actuel et en particulier la priorité donnée au profit; et nous voulons contribuer à construire un monde «plus juste et plus fraternel», inspiré de Jésus-Christ et des valeurs de son Évangile. Ce thème sera

repris et amplifié à l'article 33.

*O Seigneur,
qui, en nous appelant à te servir dans nos frères,
nous demandes de nous faire intimement solidaires
de ceux auxquels tu nous envoies,
donne-nous de partager avec sincérité
les expériences et les angoisses des hommes de notre temps,
et d'accueillir avec un coeur ouvert
les valeurs des cultures dans lesquelles
nous sommes insérés.
Nous pourrons alors répondre avec une participation sincère
aux besoins des jeunes pauvres,
et, en étant dans le monde sans être du monde,
nous contribuerons à le porter peu à peu
vers la nouveauté de ta justice et de ton amour.
Par le Christ, notre Seigneur.*

146

ART. 8 LA PRESENCE DE MARIE DANS NOTRE SOCIETE

La Vierge Marie a indiqué à Don Bosco son champ d'action parmi les jeunes; elle l'a constamment guidé et soutenu,' spécialement dans la fondation de notre Société.

Nous croyons que Marie est présente parmi nous et qu'elle continue sa «mission de Mère de l'Eglise et d'Auxiliatrice des chrétiens».²

Nous nous confions à elle, humble servante en qui le Seigneur a fait de grandes choses,³ pour devenir, parmi les jeunes, témoins de l'amour inépuisable de son Fils.

1 MB VII, 334; XVII, 258; XVIII, 439

2 DB, Maraviglie della Madre di Dio, Torino 1958 (OE XX, 257)

3 a Lc 1,48-49

Dans cette première partie, base des Constitutions, cet article sur «la présence de Marie dans notre Société» présente la Vierge comme étroitement liée tant à la fondation de la Société qu'à la vocation salésienne. La dimension mariale, en effet, est essentielle dans l'histoire et dans la vie de la Société salésienne.

La Mère de Dieu, coopératrice dans l'oeuvre de la rédemption, a participé activement à la naissance et au développement des divers Instituts religieux dans l'Eglise : «Marie, disait Don Bosco, peut être appelée la fondatrice et la mère de toutes les Congrégations, du Cénacle jusqu'à nos jours».' Mais il ajoutait que, pour nous en particulier, «Marie est mère et soutien de notre Congrégation»?

L'article se propose d'illustrer cette double réalité : il rappelle à la fois le regard maternel que la Vierge étend sur la Société salésienne, et sa présence toujours active dans la vie et dans l'activité de l'Eglise. Comme le dit en effet le Concile : «Après son assumption dans le ciel... elle continue à nous obtenir les grâces qui assurent notre salut éternel. Son amour maternel la rend attentive aux frères de son Fils dont le pèlerinage n'est pas

achevé, ou qui se trouvent engagés dans les périls et les épreuves, jusqu'à ce qu'ils parviennent à la patrie bienheureuse».³

Marie présente dans la fondation de la Société

L'article commence par l'affirmation solennelle de la présence et du rôle de Marie dans la vocation de Don Bosco et aux débuts de son oeuvre. Marie, la Mère de Dieu, qui est aussi Mère des jeunes, a montré à leur égard une sollicitude toute spéciale : dans le rêve que le petit Jean Bosco a fait à neuf ans, et qui s'est répété d'autres fois, elle-même lui a indiqué les jeunes comme champ d'action et la bonté comme méthode pastorale.

En pensant à la naissance et au développement de son oeuvre, Don Bosco dira : «Nous ne pouvons pas nous tromper : c'est Marie qui nous guide».⁴

Le texte des Constitutions indique les nombreuses façons dont la Vierge «a constamment guidé et soutenu» Don Bosco.

- Comme «*inspiratrice et guide*», elle l'a accompagné, par des signes visibles de bienveillance et de protection, dans la fondation et dans le développement de la Congrégation et de toute la Famille salésienne. «Tout est l'oeuvre de la Madone», s'écriait-il. Elle est «la fondatrice et le soutien de nos oeuvres», notre «guide» sûr.⁵

- Comme «*mère et maîtresse de sagesse*», elle a soutenu Don Bosco par sa bonté prévenante, déjà manifestée à Cana (cf. Jn 2), et par la claire inspiration d'un projet éducatif universellement valable pour la formation de la jeunesse: le Système préventif (cf. Const 20).

³ LG, 62

4 MB XVIII, 439

5 Cf. MB VII, 334 ; XVIII, 439

⁶ Cf. MB VII, 676

- En vérité, on peut dire que «la croissance, la multiplication et l'extension de la Famille salésienne peuvent et doivent être dites l'oeuvre de Marie».⁷ Notre Fondateur répétait : «Notre Congrégation est conduite par Dieu et protégée par Marie»!

Parlant, en 1867, de l'avenir de la Congrégation naissante, Don Bosco raconta à ses premiers disciples le «rêve» de la pergola de roses, ouvrant le récit par ces paroles : «Je vous ai déjà raconté diverses choses en forme de rêve, d'où nous pouvons déduire combien la Madone nous aime et nous aide; mais pour que chacun de nous ait l'assurance que c'est la Vierge Marie qui veut notre Congrégation et pour que nous nous animions toujours davantage à travailler pour la plus grande gloire de Dieu, je vais vous raconter non plus l'histoire d'un rêve, mais ce que la Bienheureuse Vierge s'est complue de me montrer. Elle veut que nous placions en elle toute notre confiance».⁹

Dans cette perspective, nous comprenons les paroles du Recteur Majeur à la clôture du CG21 : «La Congrégation est née et a grandi par l'intervention de Marie, et elle se renouvellera dans la mesure où la Vierge retrouvera la place qu'elle doit avoir dans notre charisme».¹⁰

Marie présente dans notre vocation

La confiance dans la présence active de Marie parmi nous pour continuer sa «mission»

ne peut s'affaiblir. Nous croyons avec Don Bosco qu'elle reste «la mère et la maîtresse de sagesse», la «pédagogue» en quelque sorte pour porter l'Évangile aux jeunes d'aujourd'hui.

7 **MB** VI, 337

8 **MB** XVIII, 531

9 **MB** III, 32²⁰ *CG2I*, 589

149

Remarquons comment le deuxième paragraphe souligne de façon spéciale l'ouverture ecclésiale et catholique de la dévotion de Don Bosco envers la Madone. Elle «veut», disait-il, que nous l'honorions sous le titre de Marie Auxiliatrice», titre plus que jamais opportun, particulièrement dans les temps difficiles, mais aussi chargés d'espérance, que nous sommes en train de vivre.¹²

Elle «a continué, du ciel, avec le plus grand succès, sa mission de Mère de l'Église et d'Auxiliatrice des chrétiens qu'elle avait commencé sur la terre».¹³

La citation de Don Bosco, qui réunit les deux appellations de «Mère de l'Église et Auxiliatrice des chrétiens», acquiert à notre époque une valeur particulière, après que le Pape Paul VI l'ait officiellement proclamée «Mère de l'Église» à la fin de la troisième session du Concile Vatican H."

Marie est un bien de l'Église entière. La Constitution «Lumen Gentium» et l'Exhortation apostolique «Marialis cultus» ont décrit son rôle prophétique et sa fonction dans l'Église; on a abordé sa figure par une réflexion qui se faisait plus attentive à sa façon de servir Dieu, les frères et la communauté, plus sensible aux diverses exigences oecuméniques, plus intimement liée à la christologie et à l'ecclésiologie.

Marie n'est pas seulement Mère de l'Église; elle est aussi image de l'Église. Pour renouer le difficile dialogue entre les jeunes et l'Église, il faut retrouver cette Mère : «Si nous voulons revenir à la vérité sur Jésus-Christ, sur l'Église et sur l'homme, il faut revenir à Marie».¹⁵ Marie veut une Église qui se met courageusement au service du monde, des jeunes, des pauvres, des milieux populaires, des exigences culturelles, mais aussi une Église maternelle et pleine de bonté.

¹¹ **MB** VII, 334

¹² Cf. E. VIGANO, *Maria rinnova la Famiglia salesiana*, ACS n° 289 (1978)

¹³ J. BOSCO, «*Maraviglie della Madre di Dio invocata sono il titolo di Maria Auxiliatrice*», Torino 1868, p. 45 (*OE* vol XX, p. 237)

¹⁴ Cf. PAUL VI, *Discours de dorure de la troisième session du Concile*, 21 novembre 1964

¹⁵ Jean-Paul II, Puebla 1979

150

Nous devrions toujours savoir faire aller ensemble les titres de Mère de l'Église et d'Auxiliatrice des chrétiens. Comme disciples du Seigneur, nous sommes l'Église : ses difficultés, ses angoisses, ses projets sont les nôtres; comme disciples du Christ, nous sommes partie prenante de la mission mariale de l'«Auxiliatrice» et de la «Mère de l'Église».

Comme éducateurs, nous saisissons en particulier le rôle de Marie dans l'éducation des chrétiens. «La figure de Marie, lisons-nous dans 'Marialis cultus', offre aux hommes de notre temps le modèle accompli du disciple du Seigneur : artisan de la cité terrestre et temporelle, mais pèlerin alerte en marche vers la cité céleste et éternelle; promoteur de la justice qui délivre l'opprimé et de la charité qui secourt le malheureux, mais surtout témoin infatigable de l'amour qui édifie le Christ dans les cœurs».¹⁶

Nous croyons vraiment que Marie est Auxiliatrice dans la formation de tels chrétiens; Auxiliatrice dans la lutte gigantesque entre le bien et le mal, entre la vie et la mort, entre la lumière et le péché; Auxiliatrice des jeunes dans le dépassement des petites peurs personnelles et des grandes peurs cosmiques.

Don Bosco nous répète : «Appelez-la Auxiliatrice. Elle a tant de joie à nous aider». ¹⁷ Elle est «Auxiliatrice des parents, Auxiliatrice des enfants, Auxiliatrice des amis». ¹⁸

Nous nous confions à Marie

Se sentant participants de la vie de l'Eglise, et chargés de responsabilités envers les jeunes, les salésiens se confient à Marie dans leurs entreprises apostoliques : «Confiés à sa protection, nous mettons la main à de grandes choses», écrivait Don Albera. ¹⁹

¹⁶ *Maries cultus*, 37

¹⁷ MB XVI, 269

¹⁸ MB XVI, 212

¹⁹ D. ALBERA, Lettre du 31.3.1918, *Leu. circolari*, p. 286

151

C'est l'acte solennel que la Congrégation a renouvelé le 14 janvier 1984, au début du CG22; et c'est le geste que le salésien répète chaque jour en vue de son action.

Nous sommes en effet certains que «la Sainte Vierge Marie continuera à protéger notre Congrégation si nous continuons à avoir confiance en elle et à promouvoir son culte».

Le terme «affidamento» (acte de remise de soi) est récent, mais très significatif; il remplace celui de «consécration» qui, comme nous l'avons vu, est utilisé de façon précise pour exprimer une action de Dieu.

Se mettre entre les mains de Marie est un geste filial où se manifestent une confiance sûre, une plénitude d'amour, une appartenance totale. Don Bosco lui-même, en 1869, le suggérait en proposant un «acte de filiation par lequel on prend la Vierge Marie pour Mère», ²¹

Se remettre soi-même à Marie, c'est commencer une relation d'affection, de donation, de disponibilité, d'appartenance, de mise sous la protection de Marie, la collaboratrice du Christ. ²²

Les Constitutions disent que nous, salésiens, nous nous confions à Marie pour être porteurs d'une spiritualité «jeunes», pour construire pédagogiquement le témoignage de la sainteté des jeunes, c'est-à-dire pour devenir parmi eux «témoins de l'amour inépuisable de son Fils» : c'est la mission qui dès le début nous a été indiquée par la Règle (cf. Const 2).

Nous nous confions à la Mère de l'Eglise, c'est-à-dire à une Mère active et continuellement attentive au destin de l'Eglise dans les vicissitudes de chaque siècle. Marie est la Mère des jeunes et des vocations.

Nous nous confions à l'Auxiliatrice du Pape, des évêques, du peuple chrétien.

Nous nous confions à «l'humble servante en qui le Seigneur a fait de grandes choses». Cette allusion au «Magnificat» ouvre

20 D. BOSCO, Testament spirituel, Appendice Constitutions 1984, p. 256

21 J. BOSCO, *Associazione dét Divoii di Maria Ausilizarice*, Letture Cattoliche, Torino 1869. p. 57

22 Le 8 décembre 1981, ^{le} Pape Jean-Paul II, commémorant le Concile d'Ephèse, a confié (saffidato) à Marie la (mate humaine entière).

un vaste horizon, où défilent en rapides étapes l'histoire tourmentée de l'homme et les interventions paternelles de Dieu, qui fait de l'humble servante un point d'appui pour commencer le renouvellement de l'humanité : c'est l'histoire du salut et c'est l'invitation à la confiance en Elle.

Nous salésiens, nous avons la responsabilité de garder et de promouvoir la piété des milieux populaires envers Marie et de favoriser parmi les jeunes une connaissance plus profonde de Marie, Mère et Auxiliatrice, grâce à laquelle ils apprendront à l'aimer et à l'imiter.

Seigneur Jésus,

Tu as donné à Don Bosco ta propre Mère comme Mère, Maîtresse de sagesse et Auxiliatrice, et par son intercession tu lui as indiqué le champ de sa mission

et l'a inspiré à fonder notre Société.

Continue à regarder avec bienveillance ta Famille, et fais que nous ressentions toujours vivantes parmi nous la présence et l'action de Marie,

«Mère de l'Eglise et Auxiliatrice des chrétiens».

Confiés à Elle et sous sa conduite, donne-nous d'être parmi les jeunes des témoins de ton inépuisable amour.

ART. 9 PATRONS ET PROTECTEURS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Membres de l'Eglise en marche, nous nous sentons en communion avec nos frères du Royaume des cieux et en attente de leur aide.'

Don Bosco a confié notre Société de façon spéciale à Marie qu'il a instituée notre patronne principale,' mais aussi à saint Joseph et à saint François de Sales, pasteur plein de zèle et docteur de la charité.

Nous vénérons également comme protecteurs particuliers saint Dominique Savio, signe des merveilles de la grâce chez les adolescents, et les autres ombres glorifiées de notre Famille-

¹ cf. LG, 49

² cf. Cone, V, 6

Notre Société, vivant dans l'Eglise qui est encore en marche, communique avec l'Eglise céleste qui déjà jouit de la vision de son Seigneur. «Tous ceux qui sont du Christ et possèdent son Esprit, constituent une seule Eglise et se tiennent mutuellement comme un tout dans le Christ».'

Dans ce dernier article du premier chapitre, les Constitutions nous rappellent le rapport privilégié que nous pouvons avoir avec ces frères glorifiés que nous invoquons comme patrons et protecteurs : l'union n'est pas brisée par la mort, mais consolidée par la communication des biens spirituels.

L'atmosphère que nous fait respirer cet article de la Règle est celle évoquée par Don Bosco dans un «mot du soir» à ses fils : «Que chacun pense au Paradis, là où chacun a des frères, ou des soeurs, ou des amis et des compagnons, où d'autres ont des supérieurs ou des inférieurs, ou leur père ou leur mère, qui tous jouissent de la récompense de leurs vertus... Si ceux-ci sont devenus des saints, pourquoi ne pourrions-nous pas le devenir nous aussi ?... Je vous assure que le Seigneur nous en donne la grâce... Ce qui nous

manque, c'est un peu de bonne volonté... Demandez-la au Seigneur, demandez-la avec insistance et 11 vous

LG, 49

154

l'accordera. Et si vos prières ne suffisaient pas, adressez-vous aux saints, spécialement à la Très Sainte Vierge... ils sont disposés à vous favoriser en tout... Dites-leur de demander pour vous un ardent amour de Dieu, un amour constant, et si le Seigneur ne l'accorde pas à vos prières, Il ne pourra vous le refuser à cause de la prière de tant de saints».²

Nous sommes membres de l'Eglise en marche, en communion avec nos frères du Royaume des cieux

L'Eglise dans laquelle nous travaillons n'est pas désincarnée ni hors du temps, mais elle est historique et dynamique : c'est une Eglise «en pèlerinage», en marche.

L'image souligne notre volonté de répondre aux exigences de l'Eglise actuelle, le regard fixé sur ce qui se profile pour l'Eglise de demain.

La Constitution «Lumen Gentium» parle d'un peuple prophétique, sacerdotal et royal; et le Décret «Perfectae Caritatis» stimule les religieux à participer à la vie de l'Eglise dans divers domaines : «biblique, liturgique et dogmatique, pastoral, oecuménique, missionnaire et social».³ Ceci suppose de notre part un effort pour promouvoir une Eglise toujours plus authentique et plus évangélique au milieu d'un monde en train de se séculariser : Eglise servante et pauvre, qui cherche un nouveau type de présence et d'action, qui se fait toute à tous, qui écoute le cri des pauvres, qui s'insère dans les cultures, qui fait voir en elle-même la présence du Christ vivant.

Une telle Eglise témoigne de la Cité future et indique avec sûreté la voie pour atteindre l'union parfaite avec le Christ dans la Jérusalem céleste.

2 MB XII, 557

3 Cf. PC, 2

155

Dans cette Eglise en marche, «*nous nous sentons en attente de l'aide de nos frères du Royaume des cieux*»; avec eux, qui ont collaboré à construire l'Eglise, nous maintenons vivante cette communion qui nous unit à l'Eglise glorieuse du ciel : les saints interviennent encore dans notre histoire pour nous aider à construire le Corps du Christ : «leur sollicitude fraternelle est du plus grand secours pour notre faiblesse».⁴

Nous sommes membres d'une Société confiée à Marie, à saint Joseph, à saint François de Sales

Parmi les saints, nous vénérons d'une façon spéciale ceux qui nous ont été donnés comme patrons et protecteurs, qui intercèdent pour nous et interviennent pour nous soutenir dans notre mission.

- Les Constitutions nous ont déjà parlé de la *Vierge Marie* dans l'article précédent, mais ici, elles nous affirment que Don Bosco a confié à Marie la Congrégation en la constituant «patronne principale».

Il ne s'agit pas d'un acte officiel accompli une fois seulement, mais il s'agit d'une attitude habituelle de notre Fondateur : «Je ne renonce jamais à accomplir une oeuvre que je sais être bonne et à faire, quelles que soient le nombre et la grandeur des difficultés qui se présentent à moi... Mais avant de commencer, je dis un 'Ave Maria'... Puis adviennent ce que pourra ! Je fais tout ce qui m'est possible; le reste, je le laisse au Seigneur». C'est ce que Don Bosco confiait à Don Cafasso à l'occasion d'une audience difficile avec le Ministre de

l'Intérieur, Farini.⁵

A ses jeunes et aux salésiens, Don Bosco disait : «Une chose dont nous jouissons chez nous de façon très spéciale et que nous

4 LG, 49 ; cf. LG, 50

⁵ MB VI, 670-671

156

ne connaissons pas assez, c'est la protection de Marie, et combien il est efficace de recourir à cette bonne Mère... Répétez toujours 'Je vous salue, Marie' et vous verrez l'effet merveilleux de cette invocation».⁶

Don Bosco, qui dès sa jeunesse avait placé en elle toute sa confiance,⁷ pouvait dire avec conviction et certitude : «La Très Sainte Vierge Marie est ma protectrice et ma trésorière».⁸

- *Saint Joseph*

L'article ne dit pas explicitement pour quels motifs Don Bosco a placé saint Joseph parmi les patrons de la Congrégation. Nous savons qu'il a voulu la «Compagnie de Saint Joseph»;⁹ dans chaque église construite par lui, il dédiait un autel à saint Joseph; après un mois de préparation, il célébrait sa fête à l'Oratoire, le 19 mars, et en un jour de congé, alors qu'en Piémont elle n'était pas comptée parmi les jours de fête.¹⁰ Il le présentait comme modèle et protecteur des apprentis et des jeunes ouvriers; il voyait en lui un modèle de confiance dans la Providence, le patron de l'Eglise universelle et le protecteur de la bonne mort. A ses jeunes et aux confrères, il disait : «Je désire que vous vous mettiez tous sous sa protection : si vous le priez avec coeur, il vous obtiendra n'importe quelle grâce tant spirituelle que temporelle»."

De *saint François de Sales*, patron et titulaire de la Société, deux qualités sont mentionnées dans le texte des Constitutions : «*pasteur plein de zèle et docteur de la charité*». Elles ont fait de lui notre modèle et notre auteur privilégié dans l'approfondissement de la charité pastorale.

6 MB VI. 115

⁷ Cf. MB I, 243

⁸ Cf. MB IV, 251

9 Cr MB VI, 190

¹⁰ Cf. MB VI, 191

¹¹ Cf. MB VII, 636

157

Don Bosco le choisit comme protecteur déjà dans les débuts de son sacerdoce : une des résolutions formulées alors disait : «Que la charité et la douceur de saint François de Sales me guident en toutes choses»." H lui dédia son premier Oratoire à Valdocco; il l'eut comme guide dans ses rêves.' Son biographe écrit : «Il lui semblait que l'esprit de saint François de Sales fût le plus adapté à son époque pour l'éducation et l'instruction populaire»." Quand il lança les missions, il répétait : «Avec la douceur de saint François de Sales, les salésiens attireront à Jésus-Christ les populations de l'Amérique».¹⁵ Les grandes oeuvres spirituelles de saint François de Sales ont guidé la formation des premiers salésiens.

Nos patrons veillent sur nous; nous les vénérons et les invoquons dans les difficultés de notre mission, et nous les faisons connaître à la jeunesse.

Nous sommes une Société qui vénère comme protecteurs ses membres glorifiés

La vocation salésienne trouve ici l'expression de sa plénitude. A intercéder pour nous et à nous soutenir dans la mission, en plus de nos patrons, nous avons nos frères du ciel, que nous considérons comme nos protecteurs, tels que saint Dominique Savio et les autres saints de la Famille salésienne. Ils attestent que le Seigneur est présent parmi nous.

Ainsi est abordé le thème de la sainteté dans la Famille salésienne, qui voit autour de Don Bosco une splendide couronne de fils canonisés ou béatifiés.

¹² MB I, 518

13 Cf. MB IX, 165 MB II, 253-254 15 MB XVI,
394

158

Saint Dominique Savio, «signe des merveilles de la grâce chez les adolescents», nous est présenté à nous éducateurs comme un motif d'espérance, comme une preuve des complaisances que Dieu prend dans la jeunesse, comme un exemple de zèle apostolique et de contemplation, comme une indication pour notre oeuvre éducative qui doit conduire à une sainteté simple et joyeuse. A côté de Dominique, rappelons ses compagnons de gloire : *Ceferino Namuncurà, Laura Vicuna* et d'autres.

Parmi les membres glorifiés de notre Famille, rappelons des soeurs et des frères qui ont imité Don Bosco dans leur style de vie : *sainte Marie Dominique Mazzarello*, préparée d'abord par l'Esprit Saint, guidée ensuite par Don Bosco dans la réalisation du projet de Dieu pour la jeunesse féminine; le *bienheureux Michel Rua*, premier successeur de Don Bosco et modèle de fidélité salésienne; les premiers martyrs, les *bienheureux Mgr Louis Versiglia et Don Callisto Caravario*; puis *Don Philippe Rinaldi, Don Andre Beltrami, Don Auguste Czartoryski, Don Vincent Cimatti, Simon Srugi, Artemide Zatti*, et tant d'autres...¹⁶

«Nous les vénérons» : ce qui signifie que nous les regardons comme des amis, nous avons confiance dans leur intercession, nous les consultons, nous les invoquons dans notre cheminement quotidien vers le but qui est le Christ. Don Bosco insistait : «Je vous attends tous au paradis».¹⁷

Le patrimoine de la sainteté salésienne devient un courant spirituel, signe de l'amour de Dieu pour les jeunes. Il resplendit dans notre Fondateur, mais avec lui, il est à peine à ses débuts.

Nos saints vivent cette alliance avec Dieu qu'ils ont commencée lorsqu'ils étaient parmi nous en exerçant la charité et qu'ils ont développée avec la grâce de l'Esprit : leur action ne s'arrête pas dans le temps, mais dépasse les générations et les siècles.

/6 A propos de «*L'école de sainteté*» qui a fleuri autour de Don Bosco, on lira la lettre du Recteur

Majeur dans ACG a° 319 (1986), 17 Cf. MB XVIII,
550

159

Nos jeunes peuvent ainsi concrètement admirer ce que l'Esprit Saint a réalisé pour leur montrer Jésus-Christ, vrai Seigneur de l'histoire.

*Dans tes saints, ô Seigneur, tu nous as donné des frères
pleins de sollicitude pour nous.*

*Par l'intercession particulière
de la Bienheureuse Vierge Marie,*

*de saint Joseph, son époux,
de saint François de Sales dont nous prenons le nom,
de Don Bosco, notre fondateur et père,
de Dominique Savio, signe admirable de ta grâce,
et de tous les autres membres glorifiés de notre Famille,
accorde-nous de travailler avec fruit
à notre sainteté,
dans la construction de ton Règne.*

160

CHAPITRE II

L'ESPRIT SALESIEN

«Ce que vous avez appris, reçu, entendu de moi, observé en moi, tout cela, mettez-le en pratique. Et le Dieu de la paix sera avec vous» (Ph 4, 9).

Quand il écrit à ses chrétiens, Paul utilise volontiers le trait autobiographique : c'est un signe exquis d'amoureuse relation interpersonnelle (paternité), et en même temps une vive conscience du besoin de modèles concrets et crédibles pour des chrétiens exposés à des confusions et à des équivoques (cf. 1 Ts 4, 1 ; 1 Cor 4, 16).

C'est ce qui arrive à la communauté de la ville de Philippe, bouleversée par des adversaires de Paul qui propagent un Evangile et un esprit qui ne sont pas les siens, lui qui se veut un authentique apôtre du Christ. De là vient avant tout cette dénonciation vigoureuse (Ph 3, 15-21), qui introduit dans le langage personnel de Paul une note polémique, un ton d'avertissement sérieux. Dit de manière positive et en termes pratiques, Paul, en quatre verbes - qui indiquent d'une part l'autorité de son témoignage et de son magistère, et d'autre part l'intime et vitale expérience qu'en ont fait ses disciples souligne la nécessité d'accueillir la «Tradition» dont il est le médiateur, si l'on veut cheminer à la suite du Dieu de Jésus-Christ. Ainsi seulement sa paix, la plénitude des biens messianiques, enveloppera la communauté (cf. Rm 15, 33 ; 1 Cor 14, 33).

161

Rappelons que la lettre aux Philippiens est citée au moins cinq fois dans les Constitutions¹, dont deux fois de la bouche de Don Bosco lui-même.

On a ici, c'est évident, un rappel affectueux à la fidélité à Don Bosco, comme source première et authentique de l'esprit salésien, en tant qu'il est lui-même, le tout premier, comme Paul, un authentique imitateur de l'Evangile du Christ, et dès lors pour nous un modèle autorisé et indispensable. Aussi bien, dans tous les articles de ce chapitre (10-21), sauf un, la figure de Don Bosco apparaît en premier plan comme celui qui nous transmet son esprit dans la variété de ses aspects,

* * *

En proposant les principes généraux du renouveau de la vie religieuse, le décret «Perfectae Caritatis» affirme : «Le bien même de l'Église demande que les instituts aient leur physionomie et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs...».²

Il n'est sûrement pas facile de définir l'«esprit» d'un institut religieux : tous les baptisés en Jésus-Christ ont le même Evangile et sont guidés par l'unique Esprit;

cependant, il existe des chemins différents pour suivre le même Seigneur, et des accentuations différentes dans les aspects évangéliques de la voie de la charité parfaite. Parler «d'esprit» d'un institut religieux signifie justement se référer à cet ensemble de valeurs et d'aspects évangéliques et ecclésiaux auxquels les membres d'un institut, à l'exemple de leur Fondateur et en accueillant l'inspiration de l'Esprit Saint, sont particulièrement sensibles tant au niveau de l'attitude intérieure que dans le comportement extérieur.

Cf. chap. VI, chap. IX et art 17, 71, 100 2
PC,2;cfaussiMR,11

162

Le CGS, dont la réflexion fondamentale a fourni une première description constitutionnelle de notre esprit, définit l'esprit salésien comme «notre style particulier de pensée et de sentiment, de vie et d'action, dans la mise en oeuvre de la vocation et de la mission spécifiques que l'Esprit Saint ne cesse de nous donner». ³ Il convient de rappeler que le CGS s'est appuyé dans sa réflexion sur une expérience désormais solide : déjà Don Ceria, en seize pages splendides des «Annales de la Société salésienne», ⁴ avait condensé les traits principaux de l'esprit vécu dans les maisons de Don Bosco; le CGS a pu profiter aussi des nombreux témoignages des confrères de toutes les provinces : l'accord harmonieux de tant de salésiens d'âges, de milieux, de nationalités et de cultures différentes a manifesté de façon significative qu'une unité existe dans l'esprit de la Société. Les Chapitres généraux successifs, le CG21 et spécialement le CG22, ont apporté à la synthèse du CGS un enrichissement ultérieur et ont contribué à une présentation plus organique de ce qui est certainement l'élément le plus typique de notre «salésianité» : les salésiens en effet se reconnaissent non seulement par ce qu'ils font (d'autres aussi s'intéressent à la jeunesse), mais aussi par la manière dont ils le font

Introduisant le discours sur «l'esprit salésien», le CGS précise qu'on se réfère avant tout à son fondement et à son origine qui est «l'esprit de Don Bosco» (sa vocation, sa vie, son oeuvre et son enseignement); mais on se réfère aussi à l'esprit participé et vécu dans sa Famille, c'est-à-dire à la façon dont l'esprit de Don Bosco est réalisé concrètement dans l'histoire et dans la vie de la Congrégation et de la Famille salésienne (la vie et la sainteté des salésiens). ⁵

On remarque que les Constitutions parlent «d'esprit» plutôt que de «spiritualité» salésienne : en effet, tandis que la spiritualité se réfère plus précisément à la réflexion globale que fait le

3 CGS, 86

4 Cf. E CERIA, *Annali della Società Salesiana I*, p. 720-735

5 Cf. CGS, 87

163

salésien sur son rapport avec Dieu, l'esprit, lui, regarde l'ensemble de son style de vie et d'action, le dynamisme évangélique qui est vécu et transmis comme modalité quotidienne d'existence. Plus que d'analyser conceptuellement les valeurs de l'expérience spirituelle de Don Bosco, il s'agit de relever les traits caractéristiques de sa physionomie, que ses fils ont imités et assimilés. ⁶ L'«esprit» est vie : il appartient à l'ordre de l'existant.

Considéré dans sa signification la plus large, l'esprit salésien : - est l'âme de la vie intérieure et extérieure du salésien;

- est la «forma mentis et cordis» vitale et propre qui caractérise le style de sanctification, de vie commune, d'apostolat;

- est le fondement de notre unité et de notre renouveau ainsi que de celui de tous les groupes de la Famille salésienne;'
- il investit et anime toute la vie du salésien : les vertus de l'alliance avec Dieu (foi, espérance, charité), la consécration apostolique, les activités de la mission, la vie de communion, la pratique des conseils évangéliques, la formation, le gouvernement;
- il est, en un mot, «un trait fondamental de notre identité».⁸

N'oublions pas que l'esprit salésien est un trésor de sagesse chrétienne qui existe non seulement pour les salésiens, mais pour être diffusé à l'avantage de la jeunesse. Nous, salésiens de Don Bosco, comme le disait l'art. 5 des Constitutions, nous avons la responsabilité particulière de «maintenir l'unité de l'esprit» dans la Famille ! Don Bosco affirmait : «Il est nécessaire que nous ayons des amis, des bienfaiteurs, des personnes qui, en pratiquant tout l'esprit des salésiens, vivent au sein de leurs propres familles,

6 Dans sa lettre aux Coopérateurs, Don Vignano écrit : «Quand le Règlement parle d'esprit salésien, il entend décrire les traits caractéristiques de l'expérience évangélique réalisée à l'école de Don Bosco, à savoir un style de vie particulier, un ensemble de principes (criteri di giudizio) et de façon d'agir (metodologia di azione). Ce n'est ni une analyse conceptuelle des relations de l'homme avec Dieu et le prochain, ni l'exposé doctrinal de la spiritualité de tel état de vie ou de tel ministère, mais la description des traits spirituels caractérisant la physionomie de la vocation salésienne». Cf. *ACG ri° 318* (1986), p. 28.

7 Cf. *CGS, 86-87 CG21, 97*

164

comme le font les Coopérateurs salésiens».⁹ Les Règlements généraux actuels en parlent à propos des services que nous devons rendre à la Famille salésienne (Règl 36-40). Le «Bulletin Salésien» est destiné à répandre «la connaissance de l'esprit salésien et de l'action salésienne» (Règl 41).

Abordant à présent l'organisation des contenus du chapitre II, nous voyons qu'ils sont regroupés autour de quelques idées-guides."

1. Quelques attitudes de fond qui animent le Salésien

- Partant de son *niveau le plus profond*, on affirme que le «centre» et la «synthèse» de l'esprit salésien est la «*charité pastorale*» puisée au coeur du Christ apôtre du Père et dans son Evangile : nous trouvons ici la source de notre esprit et sa justification (art. 10-11).

– Au *niveau de l'expérience personnelle*, le secret de la croissance dans la charité pastorale et dans la fidélité à l'esprit salésien se trouve dans «*l'union personnelle avec Dieu*», dans la capacité de faire, du travail, une prière, avec le soutien puissant des sacrements. L'exercice constant d'une vision de foi facilite un engagement permanent d'espérance dans la vie quotidienne (art. 12).

– Au *niveau ecclésial*, l'identité de notre esprit et la charité pastorale s'expriment dans un «*sens renouvelé de l'Eglise*», de fidélité au Pape, de communion avec les évêques et d'engagement pour l'édification de l'Eglise là où nous nous trouvons (art. 13).

9 *Proguto di «deliberato» per d Capitolo generaie 1, 1877*, manuscrit de Don Bosco.

¹⁰ Les idées-guides indiquées ici sont tirées de la présentation faite par «*Sussidi alle Costituzioni e Regolamensi*», par les soins du CG22 ; cf. *Sussidi* p. 27-28.

165

2. L'esprit salésien caractérise notre style de relations

Notre style, en tant qu'il revêt de «salésianité» nos relations pastorales, se manifeste particulièrement :

- dans *l'amour de prédilection pour les jeunes*, expression d'un don de Dieu (art. 14);
- dans *l'«amorevolezza»*, expression de la «paternité spirituelle»; elle est porteuse d'un message de pureté, qui naît de notre «chasteté» consacrée, et nous fait nous soucier de former les jeunes à l'amour (art. 15);
- dans *l'esprit de famille*, de maison, qui aide à partager et à pardonner (art. 16);
- dans un *optimisme vainqueur* et dans une *joie* contagieuse (art. 17).

3. L'esprit salésien imprègne notre pédagogie pastorale

Au niveau du travail apostolique, l'esprit salésien s'exprime :

- dans le *travail*, c'est-à-dire dans une ardeur infatigable, et en même temps dans un *réalisme ascétique*, propre aux éducateurs-apôtres qui collaborent à la construction du Royaume de Dieu : le binôme typique de Don Bosco «travail et tempérance» est l'incarnation de l'esprit salésien dans la pratique quotidienne, austère et équilibrée (art. 18);
- dans la promptitude *créatrice* et *souple* à répondre aux urgences locales (art. 19).

La synthèse de ce style d'engagement est le «*Système préventif*», dans lequel convergent les vertus qui donnent un visage original au salésien qui travaille parmi les jeunes et pour le

166

Royaume : c'est un amour qui se donne, prenant sa source dans la charité de Dieu (art. 19-20).

4. En synthèse : Don Bosco est présenté comme le modèle concret de l'esprit salésien et de la charité pastorale qui nous anime (*art.21*).

Notons que d'autres éléments de l'esprit salésien sont disséminés ici et là dans le texte des Constitutions, particulièrement pour ce qui concerne la piété sacramentelle, la confiance en Marie, et quelques traits caractéristiques de notre pédagogie : ces aspects devront être pris en compte pour une connaissance complète de notre esprit.

167

ART. 10 LA CHARITE PASTORALE AU CENTRE DE NOTRE ESPRIT

Don Bosco a vécu et nous a transmis, sous l'inspiration de Dieu, un style original de vie et d'action : l'esprit salésien.

La charité pastorale en est le centre et la synthèse; elle est marquée par le dynamisme juvénile qui se manifestait avec tant de force dans notre Fondateur et aux origines de notre Société. C'est un élan apostolique qui nous fait chercher les âmes et ne servir que Dieu seul.

Les traits caractéristiques de l'esprit salésien, nous les lirons dans tout le chapitre. Mais déjà dans cet article, nous en trouvons l'élément central, l'âme, car «l'esprit» est une réalité vivante et organique, qui explique tous les autres éléments de la vie salésienne, les anime et leur donne une cohérence profonde. On indique ici quelle est «l'inspiration organisatrice», le noyau animateur : c'est la «charité pastorale».

Les Constitutions parlent de la charité dans de nombreux articles.² La charité est le nom de l'amour de Dieu (cf. 1 Jn 4, 8) et le signe distinctif des disciples de Jésus (Jn 13, 35) : elle est au centre de toute vie chrétienne, et donc de toute vie apostolique. Cet article 10 parle plus particulièrement de la «charité pastorale» salésienne : il aide à découvrir les

caractéristiques de la charité vécues dans la vie du salésien.

1 CGS, 88

² Cf. *Coast* 3. 14. 15. 20. 25. 29. 41. 50. 92 95

168

Don Bosco nous a transmis un style original de vie et d'action centré sur la charité

Comme on l'a déjà indiqué, pour comprendre l'esprit salésien dans son «originalité», et pour l'appliquer ensuite à la vie et à l'action du salésien, il est indispensable de se référer à Don Bosco. Il l'a vécu de manière si intense qu'il en est devenu un véritable modèle (*Coast* 21). En outre, pour faire comprendre cet esprit, lui-même invitait à regarder les premiers salésiens, une poignée de jeunes qui, entraînés par son zèle, firent des merveilles parmi la jeunesse.

Justement en regardant Don Bosco et les premiers Salésiens, les Constitutions nous disent que le cœur de son esprit et de l'esprit qui anime ses fils, c'est la charité. Notre père lui-même l'a affirmé lorsque, dans la conférence du 11 mars 1869, il se posait la question: «Quel est l'esprit qui doit animer ce corps?». Et il répondait : «Mes très chers, c'est la charité». C'est cette charité qui déjà avait attiré le petit Jean Bosco lorsque, devant l'attitude réservée des prêtres de l'époque, il disait à sa mère : «Si j'étais prêtre, je ferais autrement : je m'approcherais des enfants, je les appellerais autour de moi, je voudrais les aimer, me faire aimer d'eux, leur dire de bonnes paroles... et me donner tout entier pour leur salut éternel». ³ C'est la charité qu'il avait indiquée lorsqu'à Nice, en 1877, il expliquait son système éducatif, en recourant à cette page où l'apôtre Paul chante les louanges de l'agapè divine : «La charité est patiente, elle est longanime... elle espère tout... elle supporte tout». ⁴

Dans la fameuse lettre de Rome du 10 mai 1884, véritable «hymne à la charité salésienne», Don Bosco faisait référence à l'Oratoire des premiers temps pour indiquer, dans l'amour qui y régnait, l'exemple inspirateur d'un système pédagogique et d'un témoignage spirituel, où l'esprit salésien resplendit dans toute sa lumière.

³ *MB* I, 227

⁴ Cf. *MB* XIII, 114-115. La citation de saint Paul se trouve à la lettre dans le petit traité de Don Bosco sur le «*Système préventif dans l'éducation de la jeunesse*» : cf. Appendice *Coast* 1984, p. 238.

169

Cette charge intérieure d'amour pour la jeunesse aura de multiples expressions : la rapide intuition des besoins des jeunes, l'expérience typique qu'à la lumière de ses rêves mystérieux il traduira en normes pédagogiques d'une admirable souplesse, la prière continue pour ses jeunes, la vie donnée en leur faveur en un dynamisme sans cesse créateur.

Pour transmettre son esprit, Don Bosco semble répéter à chaque salésien en toute simplicité : «Regarde comme je fais; tu n'as qu'à faire comme moi».

La charité, centre et synthèse de l'esprit salésien

Le centre de l'esprit salésien, précise la Règle, c'est «la charité pastorale, marquée par le dynamisme juvénile qui se manifestait avec tant de force dans notre Fondateur et aux origines de notre Société. C'est un élan apostolique...». Ces expressions indiquent une charité en mouvement, qui a besoin d'agir et de réaliser, de manière pratique, passionnée : une «passion apostolique, toute pénétrée d'ardeur juvénile», comme dit le CGS. ⁵

Tous les Instituts religieux voués à l'apostolat ont comme élément de base la charité apostolique. Mais chez nous, cette charité a une allure spéciale : c'est une ardeur, une ferveur, un « feu », un « zèle » qui ne peut se contenir; c'est une charité brûlante, joyeuse, généreuse, dynamique; une charité qui a toutes les caractéristiques les meilleures de nos jeunes, auxquels elle s'adresse principalement. Rappelons-nous comment certains ont qualifié la charité de Don Bosco, comme utopique, déconcertante, un peu folle

La charité pastorale, participation à la mission de Jésus bon Pasteur, est exprimée dans ses deux dimensions essentielles :

5 CGS, 89

6 Cf. AUBRY, *Lo spirito salesiano*, Edizione Cooperatori salesiani 1972, p. 33

170

amour du Père, dont nous voulons servir le Royaume, et amour des frères, à qui nous voulons porter la bonne nouvelle du salut. L'oraison de la Messe en l'honneur de saint Jean Bosco résume fort bien cette charité en la définissant : élan apostolique qui nous fait « *chercher les âmes et ne servir que Dieu seul* ».

Il est important de bien percevoir la dynamique interne de ces deux pôles de la charité pastorale : Dieu (Jésus-Christ) et le prochain (les jeunes). Il s'agit de deux principes qui soutiennent tout notre esprit. Le premier est l'amour de Dieu, qui toujours est la cause et la source de notre amour pour le prochain. Le second révèle méthodologiquement comment s'exerce la charité dans la conduite quotidienne : le chemin de l'amour de Dieu est le service à notre frère. Jésus lui-même nous a aimés de cette façon !

Reportons-nous ici opportunément au *blason de la Congrégation* : il porte le buste de saint François de Sales et un cœur d'où sortent des flammes. L'art. 4 rappelait précisément le « zèle » de saint François de Sales. La charité apostolique, qui est au centre de notre esprit, correspond exactement à ce que notre Patron appelait, dans le langage de l'époque, la « dévotion ». Nous lisons dans l'« Introduction à la vie dévote » : « La dévotion n'ajoute à la charité rien d'autre que la flamme qui la rend prompte, active et diligente non seulement dans l'observance des commandements de Dieu, mais aussi dans la pratique des conseils et des inspirations célestes ».

Vivre l'esprit salésien signifie se laisser inspirer en tout et à tout moment par l'Esprit de la Pentecôte et en accueillir le vent violent et les langues de feu. La médiocrité et le relâchement sont incompatibles avec un tel esprit. Il s'agit de tout donner dans un élan joyeux, car « Dieu aime qui donne avec joie ».

Dans cette présence de l'Esprit, « nous puisons l'énergie et le soutien » pour réaliser ce programme (cf. Const 1).

171

ART. 11 LE CHRIST DE L'EVANGILE SOURCE DE NOTRE ESPRIT

L'esprit salésien a son modèle et sa source dans le coeur même du Christ, apôtre du Père.

*Seigneur Jésus,
toi qui nous as aimés
jusqu'à te donner toi-même totalement pour nous,
répands sur nous l'abondance de ton Esprit,
afin qu'il anime notre vie
de la même ardente charité pastorale
dont tu as rempli Don Bosco et ses premiers disciples.
Et pour que nous vivions avec authenticité notre vocation,
fais grandir en nous l'élan apostolique
qui nous fasse chercher les âmes et ne servir que toi seul.*

Dans notre lecture de l'Évangile, nous sommes particulièrement sensibles certains traits de la figure Seigneur : sa gratitude son Père pour le don de la vocation divine à tous les hommes, sa prédilection les petits et les pauvres, ardeur à prêcher, à guérir sauver devant l'urgence Royaume qui vient; son attitude de Bon Pasteur conquiert par la douceur don de soi; son désir de rassembler ses disciples l'unité de la communion fraternelle.

¹ cf.

LG, 3; AG, 3

«non de force

L'esprit de Don Bosco, sans une spéciale disposition Dieu, tire sa nature et sa de l'Évangile».¹

esprit faut de source

Pour comprendre notre dans son élément central, il aller au-delà de la personne Don Bosco. Il faut aller à la à laquelle il a puisé : la personne même du Christ, «coeur», ce qui veut dire le en tant qu'il est la révélation plénière de la charité divine.

son Christ

réflexion sur la vie de Don

La ¹⁷² Bosco nous permet de vérifier jusqu'à quel point notre Fondateur s'est inspiré de manière consciente de la charité du Christ. Déjà dans le rêve des neuf ans, il reçoit l'annonce de sa mission de la part du Christ bon Pasteur; au terme de sa vie, il emploie ses dernières forces et ses dernières fatigues à construire à Rome une basilique dédiée au «coeur» de Jésus. Dans le premier article des Constitutions de 1858, il avait écrit : «Le but de cette Société est de rassembler ses membres... en vue de se perfectionner eux-mêmes en imitant les vertus de notre Divin Sauveur, spécialement dans la charité

PAUL VI, Motu proprio «*Magisterium vitae*» du 24 mai 1973 par lequel il élevait au grade d'Université l'Athénée Salésien : cf. ACS e 272 (1973), p. 77

173

envers les jeunes pauvres».² La lettre de Rome du 10 mai 1884 renvoie avec insistance au Christ «maître de la familiarité... votre modèle»?

Cet article de la Règle nous aide à pénétrer davantage dans cette vérité fondamentale.

Le Christ, modèle et source de la charité pastorale

Voulant présenter notre esprit dans son rapport avec le Sauveur, les Constitutions parlent du Christ sous deux aspects complémentaires : comme «modèle» et comme «source».

Comme «*modèle*», nous le cherchons et l'étudions dans sa vie historique, tel que nous le présente le Nouveau Testament. Mais le mystère du Christ est insondable (Eph 3, 18), et inépuisable est la richesse et la fécondité de son Evangile. En conséquence, nous pénétrerons seulement quelques aspects de son mystère, nous ferons une lecture particulière de sa vie, en en tirant l'inspiration pour un service déterminé dans l'Eglise. Cependant, nous ne suivons pas une vertu (obéissance, pauvreté, chasteté) ou une activité (l'éducation, les missions, etc...), mais nous suivons une Personne que nous voulons imiter dans sa plénitude et un Evangile que nous voulons vivre dans sa globalité.

Regarder vers le Christ modèle signifie se rappeler que le chemin de sanctification auquel nous sommes appelés (cf. Const 25) est un chemin de «christification» (Eph 4, 19). Paul dit : «Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi» (Gal 2, 20).

Comme «*source*», nous sommes renvoyés à sa vie de Ressuscité, de Tête de l'Eglise, qu'Il anime en lui envoyant son Esprit d'amour. Le Christ est appelé «Apôtre du Père», étant considéré ici comme le Maître qui enseigne la charité «apostolique» (cf.

2 MB V, 933

³ MB XVII, In

174

Hébr 3, 1), en harmonie avec la perspective de johannique d'«Envoyé» par le Père.

L'Esprit nous consacre en Jésus-Christ, conforme notre vie à celle du Christ, nous fait pénétrer dans son mystère, nous ouvre à une expérience de communion avec Lui, nous porte à nous identifier à Lui, «bon Pasteur», qui veut le salut des jeunes.

Avant d'exprimer les traits particuliers du Christ, dont parle le second paragraphe, nous sommes ainsi conduits à une expérience globale et totale de Jésus-Christ et à une pleine adhésion à son Evangile.

Traits du Seigneur auxquels le salésien est appelé à se configurer

Les intuitions évangéliques⁴ revécues dans l'esprit salésien sont ici énumérées : elles représentent la perspective particulière à partir de laquelle nous lisons le mystère du Christ.

Nous remarquons que l'Evangile est unique et le même pour tous, mais qu'il existe une «*lecture salésienne de l'Evangile*», de laquelle découle une manière salésienne de le vivre : Don Bosco a tourné son regard vers le Christ pour chercher à lui ressembler dans les traits de son visage qui correspondaient le plus à sa mission providentielle et à l'esprit qui devait l'animer.

L'article 11 présente ce qui peut être appelé les perceptions ou les intuitions évangéliques, ou encore les racines ou les composantes évangéliques de l'esprit salésien. Les éléments que présente la Règle sont certainement vécus aussi par d'autres instituts religieux; mais nous regardons ici de quelle façon typique nous, Salésiens, nous les incarnons dans notre vie : vivre l'esprit salésien est notre manière de vivre l'Evangile, en conformité avec la vocation reçue.

⁴ CL CGS, 90-95

a été très sensible, et donc qui stimulent particulièrement notre imitation. Il ne s'agit pas d'une liste complète, mais de certains traits de la figure du Christ prophète, prêtre et pasteur que nous lisons à la lumière de l'expérience du Fondateur. Il convient de noter le lien étroit qui existe entre ces traits et la personne du Christ dans la ligne de la «charité» du bon Pasteur.

Voici donc les traits de la figure du Seigneur que, selon la Règle, nous trouvons avec le plus d'évidence dans notre esprit.

– *La gratitude*, la confiance, la louange à la bonté infinie du Père qui nous a appelés à lui, qui regarde chaque jeune comme un fils, qui donne une vocation divine à tous les hommes : «Je te loue, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre, d'avoir caché cela à ceux qui ont la science et l'entendement et de l'avoir révélé aux tout petits» (Lc 10, 21).

C'est la figure du Christ «*prêtre*», modèle de la consécration parfaite et capable d'«eucharistie», c'est-à-dire de reconnaissance envers le Père; c'est la source d'une piété profonde, sincère, filiale, pleine de confiance en la bonté miséricordieuse du Père.

C'est d'ici que naissent la joie de se sentir fils de Dieu et l'optimisme qui sait découvrir le bien présent dans la création et dans l'histoire. Le zèle du salésien et sa façon d'approcher les jeunes s'inspirent aussi de ce sens de l'amour paternel de Dieu.

– *Son ardeur à prêcher, à guérir et à sauver devant l'urgence du Royaume qui vient* : «En débarquant, il vit une grande foule, il en eut compassion, parce qu'ils étaient comme des brebis sans berger» (Mt 6, 34). C'est cette sollicitude que Don Bosco appelait «zèle».

Nous découvrons ici la figure du Christ «*Prophète*», qui enthousiasme tant les jeunes, du Christ «*Missionnaire*» du Père, qui parcourt les routes de la Palestine en proclamant la Bonne Nouvelle du Royaume, «enseignant et guérissant» (Mt 4, 23). La vie entière de Don Bosco imite et prolonge, spécialement en

176

faveur des jeunes, l'ardeur apostolique déployée par le Christ dans sa vie publique. Son premier successeur Don Rua écrit : «Pas un de ses pas, pas une de ses paroles, pas une de ses entreprises qui n'ait eu pour but le salut de la jeunesse... En toute vérité, il n'eut rien d'autre à coeur que les âmes» (cf. Const 21). Don Bosco lui-même affirmait : «Si j'avais mis autant de soin pour le salut de mon âme que j'en mets pour le bien des âmes, je pourrais être certain de mon salut».⁵

– *«La prédilection pour les petits et les pauvres»*, pour les jeunes qui sont dans le besoin et pour les milieux populaires : «Celui qui accueille en mon nom un de ces petits enfants, c'est moi qu'il accueille» (Mc 9, 37); «Laissez les petits enfants venir à moi, ne les en empêchez pas, car c'est à leurs pareils qu'appartient le Royaume de Dieu» (Mc 10, 14).

C'est la figure du Christ «*Pasteur*», qui est envoyé pour tous, mais qui va à la recherche spécialement des abandonnés et des laissés pour compte, et qui se laisse attirer de manière privilégiée par les «petits» et par les «pauvres».

Comme Jésus, Don Bosco aussi se sent appelé vers les petits et les pauvres, vers la jeunesse la plus déficiente. «Il suffit que vous soyez jeunes, répète-t-il, pour que je vous aime beaucoup» (Const 14). Il invite à voir Jésus en ses jeunes «Traitons les jeunes comme nous traiterions Jésus-Christ lui-même si, enfant, il habitait notre collège».⁶ C'est «une charité pure et patiente, qui s'oppose aux deux passions les plus communes et les plus terribles, la concupiscence et l'irascibilité» :⁷ ce sont les deux écueils que le Système préventif aide à éviter, en s'inspirant de la charité du Christ.

– *L'attitude du Bon Pasteur qui conquiert par la douceur* (la bonté salésienne) et le don de soi jusqu'à la croix (l'ascèse

5 MB VII, 250

6 MB XIV, 846-847

7 D.VESPIGNANI, *Ctrcolari*, parle III, p. 124

177

quotidienne): «C'est moi qui suis le bon Pasteur. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis» (Jn 10, 11); «Prenez sur vous mon joug et mettez-vous à mon école : je suis doux et humble de coeur» (Mt 11, 29-30). Il y a ici un rappel de la bonté comme caractéristique de notre esprit, qui va jusqu'à l'abnégation de soi.

Du Christ bon Pasteur, Jean Bosco, depuis le rêve des neuf ans, a puisé le secret de la réussite éducative : «Ce n'est pas avec des coups, mais par la douceur et la charité, que tu devras gagner leur amitié...»⁸ Don Ceria rapporte ce beau témoignage d'une personne après une rencontre avec Don Bosco : «Je pensais : Don Bosco est le portait vivant du Nazaréen : doux, bon, humble, modeste. Oui, c'est ainsi que devait être Jésus».⁹

L'abnégation salésienne s'exprime dans le don de soi, qui comporte renoncement et mortification. «Les épines (de la pergola) représentent les affections sensibles, les sympathies ou antipathies humaines qui détournent l'éducateur du vrai but, le blessent, l'arrêtent dans sa mission, l'empêchent d'avancer»."

- *Le désir de rassembler ses disciples dans l'unité de la communion fraternelle* et de rassembler tous les hommes dans l'unique bercail : «Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés» (Jn 13, 34).

C'est le commandement nouveau que Jésus a donné aux siens, le fruit de son sacrifice rédempteur : que les hommes apprennent à s'aimer, qu'ils construisent une seule famille, dans l'unité du Père et du Fils : «Père, qu'ils soient un, comme Toi et moi nous sommes un» (Jn 17, 21).

Les paroles de Don Bosco sont un écho de celles de Jésus : «Pratiquons la charité entre nous, supportons les défauts des autres, consolons-nous mutuellement. Encourageons-nous à faire le bien, à nous aimer et à nous estimer comme des frères. Prions afin que nous puissions tous former un seul coeur et une seule

8 MO, p. 23

9 MB XIV, 479

¹⁰ MB III, 35

178

âme pour aimer et servir le Seigneur».¹¹ Le souci de la communion fraternelle, comme nous le verrons, est un trait qui devra caractériser particulièrement le supérieur salésien.¹²

Vivre l'Evangile se traduit concrètement pour le salésien dans le fait de vivre les attitudes que nous venons d'énumérer. Dans ce style de vie à la suite de Jésus-Christ, le confrère trouve la «perle précieuse» qui lui fait découvrir dans les jeunes le Christ Lui-même à servir, à assister, à aimer.

Nous comprenons, de cette manière, comment notre vocation est une continuation de la mission du Christ, dans la prédication, dans l'éducation, dans le travail pour sauver les jeunes. En remontant continuellement à cette inspiration évangélique fondamentale, c'est-à-dire à la personne du Christ, nous retournons à la source de la charité pastorale, nous arrivons au centre de l'esprit salésien.

Notons enfin que les valeurs évangéliques qui inspirent notre vie personnelle,

son
notre
face
mais
dons,

*ton inconditionnelle donation
à la volonté salvifique du Père,
la sollicitude amoureuse de ton action
de bon Pasteur en faveur des hommes,
spécialement des petits et des pauvres,
ton désir de rassembler les disciples
dans l'unité de la communion fraternelle.
Par la grâce de ton Esprit, fais que ces valeurs
évangéliques vivifient notre vie spirituelle
et notre engagement apostolique. Amen.*

communautaire, apostolique, ne pas seulement une affirmation de identité; elles nous caractérisent aux autres instituts religieux, non certes pour nous opposer à eux, au contraire pour une corrélation vivante, pour que nous formions ensemble, dans la diversité des l'unique Corps mystique du Christ.

Seigneur Jésus-Christ,

*tu es le
modèle
et la
source
de notre
charité*

180

pastorale.

Accorde-nous d'imiter, dans notre vie,

1 MB IX, 356. Ces paroles de Don Bosco sont tirées d'une des instructions tenues par lui au cours de la retraite donnée à Trafarelo en 1868. On lira aussi «*Souvenirs de Don Bosco aux premiers missionnaires*» (of 13), Appendice aux Constitutions 1984, p. 254.

²² Cf. *Const* 121. 126. 161. 176

179

ART. 12 UNION A DIEU

Quand il travaille au salut de la jeunesse, le salésien fait l'expérience de la paternité de Dieu et ravive continuellement en lui-même la dimension divine de son activité : «Sans moi, vous ne pouvez rien faire»)

Il entretient son union avec Dieu, conscient qu'il faut prier sans cesse, en dialogue simple et cordial avec le Christ vivant et avec le Père qu'il sent tout proche. Attentif à

la présence de l'Esprit et faisant tout par amour de Dieu, il devient, comme Don Bosco, contemplatif dans l'action.

I in 15,5

Elle est célèbre pour nous, cette phrase où Don Rinaldi définit notre esprit : «une activité infatigable sanctifiée par la prière et l'union à Dieu» (cf. Const 95). Elle signifie que le salésien agit avec un véritable «sens apostolique», avec la conscience de la «dimension divine de son activité». Il s'agit pour lui de vivre le sacerdoce baptismal, en faisant de toute sa vie une offrande à Dieu, en lui offrant le culte spirituel, et en célébrant, dans la fatigue quotidienne, la grande «liturgie de la vie» (Const 95).

Cet article nous montre les trois Personnes divines opérant dans la vie du salésien :

- le Père, Créateur : de sa paternité et de sa miséricorde envers les hommes, le salésien fait quotidiennement l'expérience;
- le Fils, Sauveur : il écoute sa Parole et dialogue au fond de son coeur avec lui pour le salut des jeunes;
- l'Esprit, Sanctificateur, toujours présent dans la vie de l'Eglise et dans le devenir de l'histoire : de lui, il tire l'énergie pour sa fidélité et le soutien de son espérance (cf. Const 1), et la grâce pour sa sanctification (cf. Const 25).

181

Le texte souligne chez le salésien trois aspects de l'union avec Dieu :

- le besoin absolu qu'il a du Christ dans son travail apostolique;
- le dialogue simple et continu qu'il entretient avec le Père dans le Christ;
- l'importance de vivre en présence de l'Esprit, accomplissant toute chose par amour de Dieu.

Il s'agit de la «*dimension contemplative*» qui, chez le salésien, doit être si profonde qu'elle investit et imprègne toute son activité.

Pour comprendre la profondeur de cette particulière union avec Dieu, il faut retourner à cette «grâce d'unité» (CGS 127) dont nous avons parlé à propos de notre vocation.¹ Cette grâce n'est pas d'abord située dans les activités, pas davantage dans les «pratiques de piété», mais dans l'intime de la personne, qu'elle imprègne toute entière : avant même de se traduire en «faire, ou en «prier», elle est une «manière d'être spirituelle dynamique», en tant qu'elle est la participation consciente à l'amour même de Dieu à travers la donation de soi, dans la disponibilité pratique à l'oeuvre du salut. Elle est une attitude intérieure de charité, tendue vers l'action apostolique, dans laquelle elle se concrétise, se manifeste, grandit et se perfectionne. En ce sens, l'ardeur apostolique est une expression d'intériorité spirituelle !

Il faut rappeler ici ce que dit le document sur «la dimension contemplative de la vie religieuse» : «La nature même de l'action apostolique et bienfaisante contient sa propre richesse qui alimente l'union avec Dieu; il faut en développer chaque jour la conscience et l'approfondissement. En en prenant conscience, les religieux sanctifieront tellement leurs activités qu'ils les transformeront en source de communion avec Dieu, au service duquel ils sont consacrés par un titre nouveau et spécial».² Le même

¹ Voir le commentaire à la «structure générale du textes et aux art. 2-3.

² «*La dimension contemplative della vita religiosa*», Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, 1980, n° 6

document souligne également que «la communauté religieuse est en elle-même une réalité théologique, objet de contemplation; elle est, par sa nature, le lieu où l'expérience de Dieu doit pouvoir se réaliser dans sa plénitude et se communiquer aux autres».³

Ainsi le salésien, soutenu par l'esprit de Don Bosco et par la richesse évangélique de sa communauté, peut expérimenter en toutes circonstances la dimension contemplative de sa vie et grandir en elle. Saint François de Sales a très bien expliqué, dans le «Traité de l'Amour de Dieu», «l'extase de la vie et de l'action» comme expression authentique de la charité pastorale de celui qui se donne dans l'engagement quotidien, «se surmontant lui-même et ses inclinations naturelles».⁴

L'art. 12 de la Règle veut nous expliquer certains aspects de cette importante réalité.

Quand il travaille au salut des jeunes, le salésien sent qu'il a besoin de Dieu

On indique au salésien la manière de goûter «les profondeurs de Dieu» (1 Cor 2, 10) dans toutes les situations de sa vie, dans sa jeunesse comme à l'âge mûr, dans l'action comme dans la passivité, à l'aube comme au déclin : c'est la compénétration concrète entre action et contemplation, dans l'esprit du «da mihi animas». Il est invité à découvrir et à raviver la «dimension divine» de son activité.

Notons qu'il ne s'agit pas simplement du travail matériel ou professionnel, déconnecté de la mission confiée à la communauté, mais du travail quotidien accompli dans la volonté de Dieu. Dans notre activité éducative, caritative, pastorale, nous sentons que c'est Dieu qui nous envoie, c'est son Esprit qui nous guide : nous sommes ses collaborateurs (cf. 1 Cor 3, 9); c'est Dieu que nous

³ **Ibid.**, n° 15

⁴ Cf. St François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, livre 7, chap. 7, *Opera omnia V*, 29-32

servons dans les petits et dans les pauvres; c'est pour sa Gloire et son Règne que nous travaillons.

Tandis que nous prenons conscience de cette présence de Dieu, nous découvrons la nécessité absolue de rester en lui. «Sans moi, nous dit le Seigneur, vous ne pouvez rien faire!» (Jn 15, 5). Lancés comme nous le sommes dans l'action pastorale parmi les jeunes, avec un vif désir de leur être utiles ainsi qu'au monde, nous ne pouvons pas ne pas réfléchir sur cette affirmation précise, rappelée souvent dans l'Écriture : «Si le Seigneur ne bâtit la maison, en vain les maçons peinent... En vain tu avances ton lever, tu retardes ton coucher, mangeant le pain des douleurs, quand Lui comble son bien-aimé qui dort» (Ps 127, Bible de Jérusalem). Toute fatigue est vaine sans le Seigneur : «... Si bien que ne compte ni celui qui plante, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait pousser... Le champ de Dieu, l'édifice de Dieu, c'est vous» (cf. 1 Cor 3, 7-9).

La Règle nous invite à faire «expérience» de Dieu, c'est-à-dire non seulement à vivre une vie intérieure, spirituelle, mais à constater et avoir conscience d'être en rapport avec Dieu dans le quotidien.

La façon salésienne de vivre dans l'intimité de la présence de Dieu est celle vécue par Don Bosco, dont «l'expérience» de Dieu a été intense et est encore aujourd'hui un exemple pour nous. Une telle expérience nous ne oblige évidemment pas à un moule uniforme : elle colore de manière différente la vie de chaque salésien, prêtre ou coadjuteur ou membre de la Famille salésienne.

C'est tout cela que signifie «raviver continuellement la dimension divine de notre activité».

Le salésien dialogue avec Dieu, avec simplicité et de façon continue

La façon de dialoguer avec Dieu, pour le salésien, est décrite par l'article en deux caractéristiques : elle est *simple* et *continue*.

184

Le salésien n'est pas un moine, mais un apôtre à l'activité infatigable, un apôtre au milieu des petits et des pauvres; sa prière est simple, sobre, composée des éléments essentiels, appuyée sur la Parole de Dieu et sur les sacrements, et de façon spéciale sur l'Eucharistie et sur la Réconciliation; il la prolonge en un dynamisme généreux et joyeux, de style jeune et confiant, qui plaît à Dieu et qui plaît aux jeunes (cf. Const 86).

Un texte du premier projet des Constitutions de 1858, qui est resté dans le texte officiel jusqu'en 1972, disait : «La vie active à laquelle se voue cette Congrégation fait que ses membres ne peuvent avoir la facilité d'accomplir beaucoup de pratiques de piété en commun. Ils chercheront à y suppléer par le bon exemple mutuel et par la parfaite observance des devoirs généraux du chrétien»⁵ (soulignons ici l'adjectif «parfaite»).

Et pourtant la Règle, faisant écho à la parole de Jésus (cf. Le 18, 1), affirme que le salésien ressent l'exigence de «prier sans cesse». C'est le témoignage apporté par Don Piccollo à propos de Don Bosco : «Il priait toujours. Chez lui, l'union avec Dieu était continue».⁶ Comment est-ce possible dans une vie si remplie d'activités ?

Dans le texte des Constitutions de 1864, Don Bosco disait déjà que le salésien, empêché de faire oraison mentale par un ministère urgent, «y suppléera par plus un grand nombre d'oraisons jaculatoires et en orientant vers Dieu avec un coeur plus chargé d'amour les travaux qui le privent des exercices ordinaires de piété».⁷

A y bien regarder, dans la vie du salésien comme dans celle de son Fondateur, prière et action sont prises dans un unique mouvement du coeur; la prière passe naturellement dans l'action et devient «esprit de prière», et ainsi l'action se remplit de prière. Pour le salésien, Dieu Père, le Christ et l'Esprit sont les grandes

5 **MB** V. 940

6 **MB** XII, 371

7 **MB** vu, su

185

présences de sa vie : dépassant les apparences, il les sent, il les voit, il les rencontre partout et toujours. Il arrive ainsi que, même durant le travail, une prière spontanée et informelle envahit son coeur et monte jusqu'à ses lèvres, en particulier sous la forme d'oraisons jaculatoires, explicitement recommandées par Don Bosco selon l'enseignement de saint François de Sales.' Ces humbles appels sont, pour ainsi dire, la prière «à fleur de lèvres», le «dialogue simple et cordial avec le Christ vivant et avec le Père qu'il sent tout proche», avec l'Esprit dont il perçoit la présence.

C'est l'action apostolique elle-même, comme on l'a dit, qui provoque et alimente ce dialogue : elle conduit le salésien à remercier Dieu des belles et bonnes choses qu'il voit, à demander son aide devant la souffrance à laquelle il se heurte, à lui demander sans tarder pardon pour le péché qu'il rencontre, à le supplier de soutenir et de rendre fécond son effort. Puisque la charité est l'âme de tout apostolat, il s'ensuit que l'apostolat devient l'âme de la prière du salésien.

Ainsi l'union avec Dieu nous fait rester unis à notre Source, elle maintient notre esprit et notre coeur au niveau du «mystère» dans lequel nous sommes engagés, et elle prévient le danger que notre activité se transforme en activisme.

En faisant tout par amour de Dieu, le salésien devient contemplatif dans l'action

L'expression «contemplatif dans l'action» pourrait faire penser à une spiritualité non salésienne; et l'expression «dans l'action» semble réduire le champ de la contemplation seulement à ceux qui travaillent, et en exclure les malades, les invalides... Mais l'ajout «comme Don Bosco» nous aide à interpréter correctement l'article dans l'optique salésienne.

En Don Bosco, la dynamique de la contemplation, tellement intense qu'il fut défini «*l'union à Dieu*», réside dans le «*da mihi*

8 Cf. CGS, 550

186

animas, cetera toile» vécu avec une cohérence absolue : c'est là la voie praticable par tous les salésiens et les autres membres de la Famille salésienne. Don Bosco était l'union à Dieu non seulement dans les moments explicites de prière, mais parce qu'il imprégnait habituellement chaque moment et chaque aspect de sa vie quotidienne d'actions de grâce envers Dieu, de confiance filiale en sa Providence, de dialogue intime avec Marie son secours, Mère de l'Eglise et des jeunes.

Le salésien aussi «fait tout par amour de Dieu», c'est-à-dire qu'il adopte la méthode d'une rectitude apostolique vigoureuse, qui repousse la tentation de travailler pour soi-même, pour son propre avantage, pour sa propre gloriole : «tout par amour de Dieu» et «pour les âmes» ! Alors, l'action devient un véritable instrument de sanctification.

Le Règle nous invite à transformer notre existence en attitude de foi qui fixe le regard et le coeur en Dieu, dans l'adoration et la communion à son amour sauveur. C'est là l'expression suprême de notre vocation : chercher constamment à nous unir à Dieu, imitant Don Bosco qui «n'eut rien d'autre à coeur que les âmes».⁹ Nous pouvons comprendre pourquoi l'Eglise dans son magistère rappelle aux religieux apôtres : «En ces temps de renouvellement apostolique, comme toujours dans n'importe quel engagement missionnaire, la place privilégiée doit être donnée à la contemplation de Dieu».¹⁰ La contemplation, acte théologal de foi, d'espérance et de charité, devient pour nous «l'acte le plus haut et le plus plénier de l'esprit, l'acte qui aujourd'hui encore peut et doit hiérarchiser l'immense pyramide de l'activité humaine»."

9 Cf. D. RUA, Lettre du 24.8.1894, cf. *Leu. circelari*, p. 130

10 MR, 16

// PAUL VI, Allocution pour la session de clôture du Concile, le 7 décembre 1965

187

ART. 13 SENS DE L'EGLISE

De notre amour pour le Christ naît inséparablement l'amour pour son Eglise,

et *Seigneur Jésus, tu as dit à tes disciples :
«Sans moi, vous ne pouvez rien faire».
Féconde chacune de nos activités
par le don d'une constante et vivante union
avec toi et avec le Père,
afin que, devenant comme Don Bosco
«contemplatifs dans l'action»,
nos*

**nos
filiale
son
vivre**

*nous trouvions dans un dialogue cordial et confiant
la force de tout accomplir pour ton amour
et de persévérer jusqu'à la mort
dans le don total de nous-mêmes
pour Ton Royaume.*

**peuple de Dieu, centre d'unité
communion de toutes les
forces qui travaillent pour le
Royaume.**

**Nous nous sentons partie
vivante de l'Eglise et
cultivons en nous et dans
communautés une
conscience ecclésiale
renouvelée. Nous
l'exprimons par une fidélité
au successeur de Pierre et à
magistère, et la volonté de
en communion et
collaboration avec les
évêques, le clergé, les
religieux et les laïcs.**

**Nous éduquons les
jeunes chrétiens à un sens
authentique de l'Eglise et
travaillons avec assiduité à
croissance. Don Bosco nous
répète : «Les fatigues,
quelles qu'elles soient, sont
peu de choses quand il s'agit
l'Eglise et de la papauté».)**

sa

**bien
de**

MB

V, 577

**le
aime,
qui
surgit ¹⁸⁸
d'elle**

Dans le mystère de
l'Eglise, est présent et opérant
mystère même du Père qui
du Fils qui rachète, de l'Esprit
sanctifie. Du coeur de l'Eglise
un dynamisme pastoral qui fait
un sacrement d'unité : «Il a plu

à Dieu d'appeler les hommes à participer à sa vie non pas seulement de façon
individuelle sans aucun lien les uns avec les autres, mais de les constituer en un peuple
dans lequel ses enfants, qui étaient dispersés, seraient rassemblés dans l'unité».' Il fait
d'elle aussi le «sacrement universel de salut, qui manifeste et actualise tout à la fois le
mystère de l'amour de Dieu pour l'homme».²

Ces vérités concernent sans aucun doute l'Eglise universelle : par sa nature
sacramentelle, elle est signe et instrument efficace de salut; elle réalise une tâche de
communion entre les diverses vocations, charismes et ministères; par sa mission elle agit
dans le monde. Mais cela concerne aussi les Eglises particulières, et concrètement, les
Eglises locales dans lesquelles nous sommes insérés.

.4G,2

² GS, 45 , ct LG, 48

ecclésiale» que la Mère et Auxiliatrice de l'Eglise a transmise à Don Bosco et à son Institut pour un service qualifié.

L'article que nous avons à examiner dit que le salésien aime l'Eglise, qu'il travaille pour sa croissance, qu'il éduque les jeunes à l'aimer. Beaucoup de ces attitudes sont valables pour tout chrétien; mais la Règle insiste sur une orientation particulière de l'amour du salésien pour l'Eglise : il est spécialement attentif à son unité et à sa croissance («centre d'unité», «communion de toutes les forces», «volonté de vivre en communion»); le problème de l'unité est, aujourd'hui plus que jamais, de grande actualité.

Cet article doit être mis en relation avec l'art. 6 qui parlait de «la Société salésienne dans l'Eglise» : on y décrivait les engagements, on présente ici le style ou l'esprit avec lequel le salésien travaille dans l'Eglise et pour l'Eglise.

Le salésien aime l'Eglise parce qu'il aime le Christ

Nous avons reçu de notre Fondateur une sensibilité particulière pour cet aspect de l'Eglise qui est sa capacité de construire «l'unité et la communion de toutes les forces qui travaillent pour le Royaume».

L'Eglise est vue comme Peuple de Dieu, mystère de «communion» de tous ses membres, communion active, centre dynamique mis au service de l'unité entre toutes les forces (les hommes de bonne volonté) qui dans le monde travaillent silencieusement pour le bien de leurs frères. C'est là la vision de foi qui soutient le salésien dans son amour pour l'Eglise. C'est la doctrine elle-même de Vatican II sur l'Eglise sacrement de salut : «Le peuple messianique, bien qu'il ne comprenne pas encore effectivement l'universalité des hommes..., constitue cependant pour tout l'ensemble du genre humain le germe le plus fort d'unité, d'espérance et de salut... Etabli par le Christ pour communier à la vie, à la charité et à la vérité, il est entre ses mains l'instrument de la

190

rédemption de tous les hommes... L'ensemble de ceux qui regardent avec la foi vers Jésus auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu les a appelés, il en a fait l'Eglise, pour qu'elle soit, aux yeux de tous et de chacun, la sacrement visible de cette unité salutaire».³

Mais la raison profonde pour laquelle nous aimons l'Eglise, c'est qu'elle a été voulue et aimée par le Christ Sauveur : Lui, l'Homme-Dieu, résume en lui toutes les créatures et les ramène au Père (cf. Rom 8, 21). Pour sauver l'homme, le Christ l'incorpore à lui en le faisant Eglise, et celle-ci devient donc une communion «humano-divine» et en même temps un «sacrement de salut» pour l'humanité.

Tout le premier paragraphe de l'article est l'écho de l'appel que le Pape Jean-Paul II adresse aux religieux et aux religieuses : «Que par tout ce que vous faites, et surtout par tout ce que vous êtes, soit proclamée et affirmée à nouveau cette vérité que 'le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle', vérité qui est à la base de toute l'économie de la rédemption. Et *que du Christ, rédempteur du monde, jaillisse la source inépuisable de votre amour pour l'Eglise*».⁴

Le salésien exprime son amour pour l'Eglise dans la «fidélité filiale au successeur de Pierre» et dans la communion et la collaboration «avec les évêques, le clergé, les religieux et les laïcs»

Nous nous sentons partie vivante de l'Eglise : nous sommes, en effet, une réponse concrète à ses nécessités; c'est pour enrichir l'Eglise que Dieu, de temps en temps, fait surgir des hommes et des femmes qui suivent le Christ en l'imitant de plus près.'

C'est l'Eglise qui a discerné et reconnu notre charisme comme une réponse à des urgences précises de notre époque, comme un remède à des maux déterminés ou à un vide qui devenait sensible, comme un don nouveau fait à tout le peuple de Dieu.

C'est pourquoi les Constitutions, en se référant au Concile, nous disent qu'il faut «cultiver en nous et dans nos communautés une conscience ecclésiale renouvelée». ⁶ La traduction concrète d'une telle conscience ecclésiale et de notre amour pour l'Eglise (pour l'Eglise universelle comme pour l'Eglise particulière qui est à Turin, ou à Buenos Aires, ou à Paris, ou à Bruxelles...) est précisée par ce second paragraphe de l'article en deux comportements pratiques : la fidélité au Pape et la collaboration avec les Eglises particulières.

a. *La «fidélité filiale au successeur de Pierre et à son magistère».*

C'est une de nos caractéristiques. Toute la vie de Don Bosco et notre tradition l'attestent. Il suffit de penser à quelques-unes des nombreuses expressions de Don Bosco à cet égard. ' «Quand le Pape nous manifeste un désir, qu'il soit pour nous un ordre». ⁸ de suis vraiment indigné, eut-il à dire en une certaine circonstance, du peu de cas que certains écrivains font du Pape... Nous devons nous serrer autour de lui...». ⁹

En présentant sa nouvelle Société, Don Bosco affirmait que «le but fondamental de la Congrégation, dès le début, fut constamment de soutenir et de défendre l'autorité du Chef suprême de l'Eglise dans la classe moins aisée de la société, et particulièrement auprès de la jeunesse en péril». ¹⁰

⁶ Cf. PC, 2. 5 ; MR, 141) ; RD, 14

⁷ Voir E. VIGANO, *Noire fidélité au Successeur de Pierre*, ACG n°315 (1985).

⁸ MB v, 573 ; cf. V, 874

⁹ CE MB V, 577

¹⁰ «*Riassunio della Pia Società di S. Francesco di Sales nel 23 enflai.*> 1874, in OE vol XXV p. 380.

Le salésien est convaincu que le Pape et les évêques ont reçu du Christ le mandat de conduire son Eglise et de la maintenir dans la cohésion de toutes ses forces. ¹¹ De l'unité du Collège épiscopal et de toute l'Eglise, le Successeur de Pierre est le signe visible et l'instrument actif : pour lui, donc, notre coeur et notre action nourrissent une «*fidélité filiale*». Don Bosco a été, pour les Papes qu'il a connus, un serviteur extrêmement attentif et dévoué, et les Papes le lui ont rendu.

Le salésien aime le Pape et ne cache pas son affection pour lui. Il sait instiller dans les jeunes cet amour et les rendre attentifs à son magistère, certain de leur donner ainsi un point sûr de référence dans la recherche de la vérité. L'art. 125 précisera davantage encore nos attitudes envers le Successeur de Pierre.

b. *«Communion et collaboration avec les évêques, le clergé, les religieux et les laïcs».*

L'art. 48 parlera amplement de notre solidarité avec les évêques et le clergé des Eglises locales, en montrant comment notre mission s'insère dans la pastorale des Eglises particulières. Ici, on souligne la volonté active de vivre une réelle communion et collaboration avec l'évêque et son clergé.

L'allusion aux «religieux» correspond à l'attitude et à l'enseignement de Don Bosco. Il suffit de citer le dixième des souvenirs qu'il a laissés aux premiers missionnaires : «Aimez, craignez, respectez les autres Ordres religieux et parlez-en toujours en bien».¹² Notre solidarité provient aussi de la conviction que les familles religieuses sont des forces vives de l'Eglise et qu'il faut travailler avec elles dans l'unité et la charité, refusant toute jalousie et tout complexe de supériorité.

11 CL LG, 18

¹² *ma XI*, 389

193

Quant aux «laïcs» et à notre communion et collaboration avec eux, remarquons comment, dans le monde salésien, l'attention à cette réalité va en s'amplifiant, en correspondance avec la réflexion que l'Eglise a été amenée à faire sur la valeur du «laïcat».¹³ De nombreux laïcs sont associés à notre travail (cf. Const 29), mais dans tous les cas, le salésien se trouve immergé dans une réalité dans laquelle il faut que croisse la préoccupation pour le Corps mystique; il est appelé à animer la communauté éducative et pastorale, jusqu'à la faire devenir «une expérience d'Eglise, révélatrice du dessein de Dieu» (Const 47). Comme experts de communion et collaboration (tels devrions-nous être !), notre contact avec les laïcs peut avoir une valeur prophétique, si nous devenons des signes de Dieu, lisibles, crédibles, capables de jeter des ponts d'échange, professionnellement qualifiés mais surtout porteurs du véritable «esprit salésien».

Le salésien travaille pour la croissance de l'Eglise et y éduque les jeunes

Nous sommes des hommes de l'Eglise, des apôtres qui nourrissent un «sensus Ecclesiae» vivant; nous sommes les gérants d'oeuvres qui nous sont confiées par l'Eglise et que nous animons en son nom.¹⁵

La Congrégation ne vit pas repliée sur elle-même, mais elle crée des liens nouveaux dans l'Eglise et se préoccupe de les faire grandir dans la charité : «Par la pratique d'une charité sincère, nous cherchons à grandir en toute chose en nous élevant vers Celui qui est la Tête, le Christ, dont le Corps tout entier, grâce à tous les ligaments qui le desservent, opère sa croissance pour s'édifier lui-même dans la charité» (Eph 4, 15-16).

¹³ Cf. E VIGANO, *La promotion ch laie dans la Famille salésienne*, dans ACG n° 317 (1986).

¹⁴ Voir le commentaire de l'art. 47.

15 Cf. *PC*, 8

194

En particulier, nous nous sentons appelés, dans l'Eglise, à construire la communion entre ces forces qui travaillent pour le salut de la jeunesse.

La Règle rappelle ici l'un des devoirs importants de notre tâche d'éducateurs : «*nous éduquons les jeunes chrétiens à un sens authentique de l'Eglise*». Nous les éduquons à voir dans l'Eglise le «Corps du Christ» et le «Peuple de Dieu», la communion de toutes les forces qui travaillent pour le salut, et leur centre d'unité et d'animation. C'est pourquoi nous soutenons la vocation baptismale des laïcs et toutes les vocations spécifiques. Dans ce but, nous nous efforçons de réaliser dans nos communautés pastorales et éducatives une véritable expérience d'Eglise : l'art. 35 expliquera mieux notre responsabilité en ce domaine; et l'art. 125 soulignera que nous devons éduquer les jeunes à accueillir les enseignements du Pape.

Ce n'est pas une tâche facile : l'objectif d'intensifier le dialogue entre les jeunes et l'Eglise semble, dans certains pays, être particulièrement difficile; en fait, l'Eglise souffre

beaucoup du fait que de nombreux jeunes sont indifférents, non intéressés au problème de Dieu, et même athées, non croyants et en opposition avec elle. D'autres voudraient que l'Eglise s'adapte à leur esprit, qu'elle devienne plus large et plus conciliante : ils oublient que l'Eglise est jugée par la Parole de Dieu. D'autres encore affirment adhérer au Christ, mais pas à l'Eglise. C'est dans tout ce contexte que, par le témoignage de notre amour, nous devons annoncer et faire aimer le mystère de l'Eglise.

Avec les jeunes non chrétiens, notre attitude veillera à toujours respecter les cultures et les religions, mais l'amour pour l'Eglise du Christ et pour la vérité ne pourra subir de compromis. Même dans les pays non-chrétiens nous devons savoir témoigner que l'Eglise est Mère, pleine de bonté pour tous, et qu'elle possède le plus grand trésor et la vérité suprême, Jésus le Seigneur.

La phrase de Don Bosco, placée en conclusion de tout l'article, est une belle synthèse qui exprime l'intensité de notre

195

engagement à construire l'Eglise et à nous mettre au service du Successeur de Pierre : «Les fatigues, quelles qu'elles soient, sont bien peu de chose quand il s'agit de l'Eglise et de la papauté».

O Père,

*Tu as voulu faire de l'Eglise le Peuple de l'Alliance nouvelle,
centre d'unité et de communion de toutes les forces qui
travaillent pour le salut dans le Christ.*

Comme ton Fils fait homme a aimé l'Eglise

et s'est donné pour Elle,

fais que nous aussi nous l'aimions

comme ses membres vivants,

dans l'unité loyale avec le Pape et les évêques

et dans la pleine docilité

à leur enseignement et à leurs directives

en primant notre fidélité à leur magistère.

Enseigne-nous comment éduquer nos jeunes

à un sens authentique de l'Eglise,

et comment orienter vers Elle

ceux qui cherchent encore la vérité.

Par le Christ, notre Seigneur.

¹⁶ **MB** V, 577

196

ART. 14 PREDILECTION POUR LES JEUNES

Notre vocation est marquée par un don spécial de Dieu, la prédilection pour les jeunes : «D suffit que vous soyez jeunes, pour que je vous aime beaucoup».¹ Cet amour, expression de la charité pastorale, donne son sens à toute notre vie.

Pour leur bien, nous offrons avec générosité notre temps, nos talents et notre santé : «Pour vous j'étudie, pour vous je travaille, pour vous je vis, pour vous je suis

disposé à donner jusqu'à ma vie».²

I DB, «*Il Giovane Proweduto*», Turin 1847, p. 7 (OE 11, 187).

2 D. RUFFINO, «*Cronaca dell' Oratorio*», ACS 110, cahier 5, p.10.

La vocation salésienne est marquée par un don spécial de Dieu, qui porte à aimer les jeunes avec prédilection. Cet amour de prédilection, qui imprègne toute la façon de penser et d'agir du salésien, met en lui une empreinte spéciale qui n'est pas seulement le fruit de qualités et d'inclinations naturelles, mais est une expression de la charité pastorale. Pris d'un zèle ardent pour le bien des jeunes, le salésien durant toute sa vie ne cesse pas de nourrir en lui une attitude de sympathie, une volonté de rencontre et de présence, un intérêt continu pour connaître les jeunes et les aider à atteindre leur plein développement personnel.

Le salésien puise cette prédilection dans l'amour même que le Christ témoigne envers les enfants et les jeunes:

- «Laissez venir à moi les enfants» (Mt 19, 14), dit Jésus aux apôtres, qui d'une façon un peu expéditive voulaient le défendre du dérangement provoqué par les enfants;

- et dans la conversation avec le jeune homme qui demande ce qu'il doit faire pour avoir la vie éternelle, l'évangéliste fait remarquer: «Jésus fixa son regard sur lui, l'aima et lui dit...» (Mc, 10, 20);

197

- suggestives sont également les résurrections de trois jeunes : celle de la fille de Jaïre (Lc 8, 49-56), celle du fils de la veuve de Naïm (Lc 7, 11-17) et celle de Lazare (Jn 11) : l'émotion de Jésus et ses interventions miraculeuses manifestent bien son amour.

Parlant de la jeunesse, le Pape Jean-Paul II parle d'une période de l'expérience humaine d'une singulière richesse : richesse de découvrir et en même temps de programmer, de choisir, de prévoir et d'assumer de manière autonome ces premières décisions qui auront dans la suite une telle importance personnelle et sociale. La jeunesse est un âge intense et délicat «dont dépendent l'achèvement de ce millénaire et le commencement du suivant».¹

Le Malin et tous ses adeptes s'intéressent à la jeunesse pour en gâcher la vie. Mais la jeunesse tient à coeur à l'Eglise, comme elle tient à coeur au Christ. Elle tient à coeur à Marie, elle qui a été jeune, a vécu parmi les jeunes, a travaillé pour les jeunes, et maintenant, au ciel, continue à comprendre leurs besoins et à répondre à leurs demandes. Dans le rêve des neuf ans, le guide (Jésus bon Pasteur) dit à Jean Bosco : «Je te donnerai la maîtresse... ».²

Pour approcher les jeunes, il faut les aimer. Rappelons encore une fois ce que Jean Bosco encore enfant disait à sa mère : «Si j'étais prêtre..., je m'approcherais des enfants, je les appellerais autour de moi, je voudrais les aimer et me faire aimer d'eux, leur dire de bonnes paroles, leur donner de bons conseils et me consacrer tout entier à leur salut éternel».³

Cette «prédilection» lui dilata le coeur et fit de lui un être «tout pour les jeunes», comme nous le trouvons exprimé dans le

JEAN-PAUL II, Lettre **.A tous les jeunes du monde**. 1985, cf. ci° 3 et 16.

2 Cf. **MB 1**, 124

3 **MB I**, 227

198

Prologue qu'il avait écrit pour les Constitutions de la Société de Saint François de Sales.'

Le salésien reçoit de Dieu le don d'aimer les jeunes avec prédilection

Le jeune a besoin de «quelqu'un à qui s'adresser avec confiance, quelqu'un à qui confier ses questions essentielles, quelqu'un de qui il puisse attendre une réponse valable».⁵

Jésus-Christ, le modèle parfait, nous indique comment être disponibles, ouverts, bienveillants, accessibles.

Il est la racine et la source de la charité pastorale qui, chez le salésien, s'exprime dans l'amour de «prédilection» pour les jeunes. La prédilection radicale de Don Bosco pour les jeunes ne s'explique pas sans Jésus-Christ... C'est là un don initial venu d'En-Haut, c'est là le «charisme premier» de Don Bosco (du salésien), sa «supervocation».⁶

Parlant de la «prédilection pour les jeunes», Don Albera affirme: «Il ne suffit pas de ressentir pour eux une certaine attraction naturelle, il faut vraiment les aimer de préférence. Cette prédilection, à son point de départ, est un des dons de Dieu»... «*Cette prédilection est la vocation salésienne elle-même*».'

Le Recteur Majeur Don E. VIGANO ajoute : «La Famille salésienne est née de l'amour de Don Bosco pour la jeunesse. Un amour de prédilection qui a pénétré et développé ses inclinations et ses dons naturels, mais qui était radicalement un don spécial de Dieu en vue d'un dessein de salut à notre époque moderne».⁸

⁴ Cf. «*Costituzioni della Societa di San Francesco di Sales*» 1858-1875, a cura di F. MOTTO, p. 58-61

⁵ JEAN-PAUL II, Lettre «**A tous les prêtres de l'Eglise**», Jeudi Saint 1985, n° 4

⁶ Cf. E VIGANO, *Le projet éducatif salésien*, ACS te 290 (1978) p. 16-17.

⁷ D. ALBERA, Lestera del 18.10.1920, *Lem circolari*, p. 372

⁸ ACS n° 290 (1978), p. 15

Après avoir fixé le regard sur Jésus, nous pouvons comprendre Don Bosco, en qui la prédilection pastorale envers les adolescents et les jeunes apparaissait comme une espèce de passion. Il avait conscience de devoir être un signe de l'amour : «Le Seigneur m'a envoyé pour les jeunes».⁹ «Ma vie est consacrée au bien de la jeunesse».¹⁰ «Je n'ai pas d'autre but que de procurer votre avantage moral, intellectuel et physique... Vous êtes l'unique et continuelle pensée de mon esprit».¹¹ «Vous êtes l'objet de mes pensées et de mes sollicitudes».¹² «Ma vie, c'est précisément d'être avec vous»? «Mes chers jeunes gens, je vous aime de tout mon coeur, et il suffit que vous soyez jeunes pour que je vous aime beaucoup... Difficilement vous pourrez trouver quelqu'un qui plus que moi vous aime en Jésus-Christ et qui désire votre vrai bonheur».¹³ «Vous êtes...les maîtres de mon coeur».¹⁴ «Laissez-moi vous le dire et que personne ne s'en offense, vous êtes tous des voleurs; je le dis et je le répète, vous m'avez tout pris... A présent votre lettre signée par 200 mains amies et très chères a pris possession de tout ce coeur, auquel il n'est plus rien resté, si ce n'est un vif désir de vous aimer dans le Seigneur, de vous faire du bien, de sauver votre âme à tous».¹⁵ «Mes très chers fils en Jésus-Christ, de près ou de loin je pense toujours à vous. Je n'ai qu'un seul désir, celui de vous voir heureux dans ce monde et dans l'éternité».¹⁶ «C'est le langage de quelqu'un qui vous aime avec tendresse dans le Christ Jésus».'

Ces paroles et tant d'autres expressions révèlent l'amour qui poussait Don Bosco à se donner aux jeunes, un amour qui trouve

9 MB VII, 291

/O MO, p. 163 (D. Bosco à la Marquise Barolo) // MB VII, 503

¹² *Elms' dam'*, vol II, p. 361

13 MB IV, 654

14.1. BOSCO, *8 *Giovane e-oweduto*», Prologo (OE II, 187)

¹⁵ *Epistolana*, vol II, p. 361

¹⁶ *Elne' dari°*, vol III, p. 5

17 *Lettre de Rame* 10 mai 1884 ; cf. Appendice Constitutions 1984, p. 243

¹⁸ Ibid.

200

sa source dans l'imitation du geste du Seigneur : «Fixant sur lui son regard, Jésus l'aima» (Mc 10, 20). On peut dire qu'au début de tout le mouvement salésien, il y a un «cuore oratoriano», c'est-à-dire un prêtre de l'Eglise de Turin possédé par une irrésistible passion apostolique pour les jeunes pauvres et abandonnés. «L'énergie unifiante de notre Famille doit être recherchée dans ce type d'amour sacerdotal qui a caractérisé Don Bosco, amour marqué par une passion dévorante pour l'apostolat parmi les jeunes...».¹⁹

Cet amour de prédilection, «expression de la charité pastorale», dont nous parlent les Constitutions, n'est pas quelque chose de superficiel; c'est une réalité qui caractérise tout l'être et tout l'agir du salésien, le qualifie en le marquant comme d'un sceau qui est une sorte de «caractère nouveau», qui fait de lui un ami «accessible» aux jeunes.

Ecrivant aux prêtres, Jean-Paul II explique ainsi cette qualité: «La capacité d'être accessible à l'égard des jeunes signifie non seulement facilité de contact avec eux, à l'église et en-dehors, partout où les jeunes se sentent attirés conformément aux saines caractéristiques de leur âge (je pense ici, par exemple, au tourisme, au sport, comme en général à la sphère des intérêts culturels). Mais ce fait d'être accessible comme Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, consiste en quelque chose de plus. Le prêtre, non seulement par sa préparation ministérielle, mais aussi par les compétences acquises dans les sciences de l'éducation, doit inspirer confiance aux jeunes, devenant le confident de leurs problèmes fondamentaux, des questions qui concernent leur vie spirituelle, de leurs interrogations de conscience».¹

Ceci vaut pour tout salésien.

Il faut intensifier cet amour de prédilection pour les jeunes, ce qui n'implique nullement «l'exclusion» des autres, car la charité n'a pas de limites : «Cet amour jaillit de la façon particulière de

19 Cf. E VIGANO, *La Famille sales" enfle*, ACS 304 (1982), pp. 12, 21, 22-

20 JEAN-PAUL II, *Lettre aux prêtres* cit n° 4

201

prendre à coeur ce qu'est la jeunesse dans la vie de l'homme... De la manière dont se vit la jeunesse dépend dans une large mesure le futur».²¹

Pour le bien des jeunes, le salésien offre son temps, ses dons, sa santé

Le deuxième paragraphe de l'article nous dit comment se manifeste concrètement la prédilection pour la jeunesse. Pris par la profonde passion pour le bien des jeunes, le salésien offre généreusement pour eux son temps, ses dons et sa santé, et conserve

toujours une attitude de sympathie, une présence constante (assistance) et un intérêt continu pour les connaître et se faire aimer d'eux.

Ici également, l'exemple vient de Don Bosco, selon ces paroles que les Constitutions nous ont rappelées dès le premier article : «J'ai promis à Dieu que ma vie, jusqu'à son dernier souffle, serait pour mes pauvres garçons».²²

Don Bosco avait formulé cette promesse depuis longtemps et l'avait redite à l'occasion spéciale de sa guérison miraculeuse lors d'une grave maladie : «Dieu m'a accordé la vie grâce à vos prières; c'est pourquoi la gratitude veut que je la dépense toute entière pour votre avantage spirituel et temporel. C'est ce que je promets de faire tant que le Seigneur me laissera sur cette terre».²³ Il le répétait souvent : «Soyez sûrs que tout ce que je suis, je le suis pour vous, jour et nuit, matin et soir, à n'importe quel moment».²⁴ Déjà avancé en âge, il parlera de «ce pauvre vieillard qui a consommé toute sa vie pour ses chers garçons».²⁵

21 *ibid.*, 6

22 *MB* XVIII, 258

23 *MB* II, 498

24 *MB* VII, 503

25 *Lettre de Rome* du 10 mai 1884 ; cf. Appendice Constitutions 1984, p. 252

202

Partant de cet exemple paternel, l'article indique les attitudes intérieures et extérieures que doit assumer le salésien.

«Le Seigneur m'a envoyé pour les jeunes, c'est pourquoi je dois me limiter dans les autres choses et conserver ma santé pour eux... Nous devons avoir pour but premier le salut de la jeunesse, et n'est pas bonne toute occupation qui nous détourne de celle-là».²⁶ Comme l'écrit Don L. Ricceri, Don Bosco réalisa sa vocation en faveur des jeunes «en évitant tout obstacle mais aussi en laissant tomber toute chose, même bonne, qui pût entraver quelque peu sa réalisation».²⁷ Et Don E. Viganò affirme : «Nous sommes parmi les jeunes parce que Dieu nous y a envoyés... La patrie de notre mission, c'est la jeunesse besogneuse»²⁸.

Cet amour de prédilection, enfin, conduit à s'intéresser de façon continue et approfondie à la connaissance personnelle des jeunes et à celle de ce phénomène culturel qu'on appelle aujourd'hui la «condition des jeunes». «Il nous est nécessaire d'écouter avec intérêt cette voix du monde des jeunes et d'en tenir compte dans le dialogue éducatif et pastoral de l'évangélisation».²⁹

Nous te remercions, ô Père,

d'avoir comblé le cœur de Don Bosco

de la prédilection pour les jeunes :

«Il suffit que vous soyez jeunes, leur disait-il,

pour que je vous aime beaucoup».

Enrichis du même don de bonté le cœur de chaque salésien,

et fais-nous découvrir dans tous les jeunes la présence de Jésus,

26 *MB* XI V, 284

27 Cf. *ACS* n° 284 (1976), p. 31

28 Cf. *ACS* n° 295 (1980), p. 26

afin que nous soyons toujours prêts comme notre Fondateur, à offrir pour eux notre temps nos dons et notre santé, jusqu'au don total de notre vie. «Pour vous j'étudie, pour vous je travaille, pour vous je suis disposé à donner jusqu'à ma vie».

204

ART. 15 «AMOREVOLEZZA SALESIANA»

Envoyé aux jeunes par Dieu qui est «tout amour»,¹ le salésien est ouvert et cordial, prêt à faire le premier pas vers eux et à les accueillir toujours avec bonté, respect et patience.

Son affection est celle d'un père, d'un frère et d'un ami, capable de susciter une réponse d'amitié : c'est la bonté affectueuse (l'amorevolezza) tant recommandée par Don Bosco.

Sa chasteté et son équilibre prédisposent son coeur à la paternité spirituelle et laissent transparaître en lui l'amour prévenant de Dieu.

D13, *Esercizi° di divozione alla nu:sericordia di Dio*, Turin 1847, p. 81 (OE II, 151)

L'art. 15 se relie au précédent («Prédilection pour les jeunes») et au suivant («Esprit de famille»). Il est une explication de : comment être «signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes» (Const 2). Il présente l'«*amorevolezza salésienne*» qui naît de la «paternité spirituelle» et du message caractéristique de pureté et de chasteté, et est toute orientée vers la formation des jeunes à l'amour.

En introduisant ce thème, le CGS affirme : «Le salésien demande au Saint Esprit le 'don de sympathie', d'une sympathie qui s'inspire de la douceur du coeur du Christ».¹

L'article répète que l'initiative d'envoyer le salésien aux jeunes vient de Dieu, qui est «tout amour». La raison profonde en est que, si le garçon ne fait pas l'expérience de l'amour à son âge, s'il ne vit pas dans un milieu où on l'aime, sa croissance est compromise². La force transformatrice de l'amour passe à travers l'amorevolezza des éducateurs, et les salésiens la manifestent

1 CGS, 100

2 Sur la nécessité de faire l'expérience de l'amour pour grandir dans la foi, voici le témoignage d'Augustin, un jeune qui, après des expériences négatives, rencontra les salésiens à Arese (Milan) et mourut à 16 ans. Il écrivit, en forme de prière : «Ils disent que l'amour est une preuve de ton existence; c'est peut-être pour cela que je ne t'ai pas rencontré : je n'ai jamais été aimé de façon à sentir ta présence. Seigneur, fais-moi rencontrer un amour qui me porte vers toi, un amour sincère, désintéressé, fidèle et généreux qui soit un peu ton image» («11 *Vangelo secundo Barbara*», Arese 1974, p. 79).

205

grâce à la pureté que Don Bosco recommandait : un amour limpide, profond, équilibré et fort.

Etre signes de l'amour de Dieu pour les jeunes requiert cette transparence (ascèse) et la présence de Dieu en nous (mystique).

Le salésien est accueillant

Après avoir noté la source divine de toute bonté, le texte commence par présenter quelques attitudes du salésien «envoyé aux jeunes».

Le salésien est «ouvert... prêt à accueillir» : il n'est pas renfermé sur lui-même, mais il est «homme de relations». On ne saurait imaginer un apôtre qui ait des comportements d'ermite; le salésien assume les attitudes qui favorisent le contact : ouverture, cordialité, respect et patience, volonté de faire le premier pas, accueil; en somme, il est capable de créer sympathie et amitié.

Don Bosco recommandait aux siens : «Cherche à te faire aimer».³ «Fais en sorte que tous ceux à qui tu parles deviennent tes amis», disait-il à Don Bonetti.⁴ Ecrivant à Don Cagliero, il affirmait : «L'esprit salésien que nous voulons introduire dans nos maisons d'Amérique est... charité, patience, douceur, jamais de reproches humiliants, jamais de châtiments, faire du bien à qui on peut, du mal à personne. Ceci vaut pour les salésiens entre eux, et dans leurs rapports avec les élèves et avec d'autres, de l'extérieur ou internes».⁵

«Ouvert et cordial», le salésien est «prêt à faire le premier pas» vers celui qui est timide et craintif, vers celui qu'un sens exagéré du respect tient muet ou lointain; il est prêt à supprimer les distances, à s'approcher avec sympathie, à «descendre de son estrade», à se faire petit avec les petits. Don Bosco ne cessait de recommander ces qualités. Et quand c'est l'autre (le jeune) qui

3

MB X, 1047

Eptstolatio II, 434

⁵ Cf. Lettre de Don Bosco à Don Cagliero, 6.8.1885, *Epiolario* IV, 328

206

s'approche, il faut «toujours» l'accueillir, lui ouvrir sa porte et son cœur, l'écouter, entrer dans ses intérêts : «Que le supérieur se fasse tout à tous, qu'il soit toujours prêt à écouter les problèmes ou les plaintes des garçons... Qu'il soit tout cœur pour rechercher le bien spirituel et temporel de ceux que la Providence lui a confiés».⁶

Et tout cela, en mettant spécialement en jeu trois attitudes de fond : la «bonté» **qui** veut le bien de l'autre, le «respect» qui refuse de l'accaparer et reconnaît sa dignité personnelle unique au-delà de ses défauts, et la «patience» **qui** n'est autre que la force d'aimer avec constance et persévérance. «La charité est patiente et longanime», dit saint Paul.'

Cet ensemble de qualités extérieures qui composent l'accueil salésien et qualifient ses rapports avec tous et spécialement avec les jeunes, correspond à ce que Don Bosco appelait la «familiarité». Ce n'est pas encore l'amorevolezza, qui indique plutôt une attitude intérieure, un comportement du cœur. Mais il est clair que les deux réalités sont étroitement liées et se correspondent. Don Bosco lui-même écrit : «Sans familiarité, l'affection n'arrive pas à s'exprimer».⁸

Le salésien est affectueux comme un père, un frère, un ami

L'amorevolezza du salésien est expliquée dans ce paragraphe, entièrement inspiré par l'extraordinaire lettre de Rome du 10 mai 1884. «Amorevolezza», c'est un terme caractéristique du langage de Don Bosco, par lequel il exprime l'affection pleine de bonté paternelle et fraternelle qu'il nourrit à l'égard des jeunes. Le texte indique trois nuances de cette bonté.

6 MB XVII, 112

7 Cf. 1 Cor 13, 4 ; cf. D. BOSCO, «Le système préventif dans l'éducation de la jeunesse»,

8 Cf. *Lettre de Rome* du 10 mai 1884: cf. MB XVII, 107. La lettre est présentée dans l'Appendice III des Constitutions 1984, p. 243.252

- *Son «affection» véritable et personnelle* : imprégnée de chaleur humaine et de délicatesse surnaturelle. Comme Don Bosco, chaque salésien est un «homme de coeur». Il suffit de lire la lettre de Rome: «Mes très chers fils en Jésus-Christ... Ne pas vous voir et ne pas vous entendre me fait une peine que vous ne pouvez imaginer... C'est le langage de quelqu'un qui vous aime avec tendresse dans le Christ Jésus...».⁹ On est frappé par le vocabulaire utilisé par le Saint : affection, cordialité, familiarité, charité, coeur, amour, etc... Vers la fin, le secrétaire note : «Arrivé à ce point, Don Bosco arrêta de dicter; ses yeux se remplirent de larmes... à cause de l'ineffable tendresse qui jaillissait de son regard et du son de sa voix».¹⁰

Un grand salésien, Don Berrutti, a écrit : «Aimer de coeur est une caractéristique de la charité salésienne. Don Bosco ne se contente pas de cette charité austère, fille de la volonté et de la grâce, qui accompagne le système éducatif des autres Ordres».¹¹ C'est la charité «à la Saint François de Sales», mieux encore, selon le coeur du Christ qui a pleuré sur son ami Lazare et sur la douleur de ses deux soeurs Marthe et Marie.

- *Affection comme «celle d'un père, d'un frère et d'un ami»* : l'expression est tirée littéralement de la Lettre de Rome (1884). L'affection salésienne se rapproche de celle qui lie les membres d'une famille ou d'un groupe d'amis. Cela signifie que le «supérieur», le «maître», le «prêtre» même, prédicateur ou célébrant, sans rien perdre de son autorité, ne se renferme pas dans sa propre «fonction» : son autorité n'engendre pas la crainte, car il se place à l'intérieur d'un rapport plus fondamental qui unit un homme à un autre homme, un père à son fils, un frère à son frère, un ami à son ami.

⁹ Ibid. ¹⁰ Ibid.

// Sur la charité resplendissante de Don Berrutti, on lira : «*Don Pietro Berrutti, luminosa figura di salesinna.r*, Témoignages recueillis par P. ZERBINO, SEI 1964, cap. XXVI, p. 564 ss.

- «*Capable de susciter une réponse d'amitié*». C'est encore la doctrine explicite de Don Bosco. Le salésien «parle avec le langage du coeur», langage de paroles et d'actions certainement : il montre qu'il aime, et cherche explicitement à se faire aimer, à «gagner, conquérir le coeur» de l'autre, car il désire créer une «communion» à partir de laquelle s'établira le dialogue du coeur. «L'éducateur doit chercher à se faire aimer s'il tient à sa faire craindre», dit le petit traité sur le Système préventif à propos des châtiments» Et la Lettre de Rome dit encore : «Que non seulement les garçons soient aimés, mais qu'ils se sachent aimés... Celui qui se sait aimé aime, et celui qui est aimé obtient tout, surtout des jeunes».¹³ Cela, Don Bosco l'avait déjà appris dans le rêve de ses neuf ans : «Ce n'est pas avec des coups, mais par la douceur et la charité que tu devras gagner leur amitié».¹⁴

Evidemment, ceci est aussi l'attitude du salésien envers ses confrères.

Par le don de sa chasteté et de son équilibre, le salésien est signe de l'amour prévenant de Dieu

Il fallait toute l'audace d'un saint pour lancer une armée d'éducateurs sur les chemins d'une telle méthode d'éducation et de sainteté. Les objections des adversaires sont connues : aimer ainsi «de coeur» ne signifie-t-il pas mettre en danger l'éducateur et l'éduqué ? Non, répond la Règle, car Don Bosco sait qu'il peut compter sur la chasteté du salésien en ses affections.

Les Constitutions placent au bon endroit le discours insistant de Don Bosco sur la chasteté : celle-ci a un rapport immédiat avec l'amorevolezza. Si Don Bosco exige du salésien une pureté claire et vigoureuse, consciemment assumée et vécue, c'est précisément parce qu'il exige de sa part une affection intense et

⁷² *.Le système préventif dans l'éducation de la jeunesse*», Appendice II des Constitutions 1984, p. 236-242

13 *CE Lettre de Rame* du 10 mai 1884 ; cf. Appendice Constitutions 1984, p. 246

MB I, 124 ; cf. *MO*, 23

209

vraie : la pureté maintient l'amour dans son authenticité. La chasteté caractéristique de l'esprit salésien n'est donc pas une chasteté simplement austère, mais celle qui garantit l'affection vraie et empêche toute déviation.

Comme nous l'avons vu, Don Bosco exhorte à aimer «de façon que les jeunes sachent qu'ils sont aimés». Mais en même temps, il exige des siens un grand détachement d'eux-mêmes dans le fait de manifester l'affection, le refus de tout sentimentalisme, de tout geste ou parole qui pourrait être mal interprété ou pourrait troubler, de toute intimité qui accaparerait le cœur et l'empêcherait de rester ouvert à tous.

Ainsi, la chasteté rend possible l'amour dans ses expressions valables et dans ses fruits positifs. Comme on le verra en parlant de la chasteté consacrée, celle-ci est une façon évangélique d'aimer : le salésien renonce à la paternité physique, mais précisément pour se rendre plus apte à la paternité spirituelle : la chasteté dispose le cœur à cette grande tâche.

Le salésien a donc un cœur spontané, mais délicat, un cœur tendre, mais non pas faible ni efféminé; une sensibilité réelle mais maîtresse d'elle-même. C'est un don «d'équilibre» rendu possible par la grâce de Dieu, à travers l'Esprit d'amour. Grâce à cette présence, l'amorevolezza du salésien a la «désinvolture» joyeuse qui est celle des fils de Dieu, et qui révèle l'amour du Père.

*O Père, source de toute charité,
toi qui par ton Esprit fais naître en nous
la force vive de l'amitié vraie,
rends-nous ouverts et cordiaux
dans l'accueil de nos frères,
spécialement des jeunes.
Rends-nous généreux et impartiaux,
nous aidant à les aimer tous et chacun
d'une affection sincère et chaste
qui soit pour ceux que tu nous fais rencontrer
un avant-goût de ta paternelle
et prévenante charité.
Par le Christ, notre Seigneur.*

210

ART. 16 ESPRIT DE FAMILLE

Don Bosco voulait que, dans ses maisons, chacun se sente chez soi. la maison salésienne devient une famille quand l'affection est réciproque entre ses membres et

que tous, confrères et jeunes, s'y sentent accueillis et responsables du bien commun.

Dans un climat de confiance mutuelle et de pardon quotidien, on éprouve le besoin et la joie de tout partager, et les relations sont réglées bien moins par le recours aux lois que par le mouvement même du coeur et de la foi.¹

Pareil témoignage suscite chez les jeunes le désir de connaître et de suivre la vocation salésienne.

I cf. *MB XVII*, no

Toute communauté religieuse trouve à sa source Dieu qui appelle des frères à vivre ensemble, «unis par le lien de la charité» (cf. Const 50). Elle est appelée à être dans l'Eglise «une famille qui jouit de la présence du Seigneur». Nous verrons comment les voeux religieux aident un tel projet de communion (cf. Const 61) : la chasteté nous rend plus disponibles à nous aimer comme des frères dans l'Esprit, la pauvreté facilite le fait de donner et de recevoir, l'obéissance nous aide à rechercher ensemble la volonté de Dieu.

La Règle dit que nous, salésiens, lorsque nous sommes fidèles à l'esprit de Don Bosco, nous instaurons à l'intérieur de nos communautés (qu'en terme familier nous appelons «maisons») ce style incomparable de relations que notre tradition a appelé l'«*esprit de famille*». De la description que fait l'art. 16 de la

«maison salésienne», on peut évaluer à quel point l'esprit de Don Bosco pénètre nos communautés aux différents niveaux : local,

provincial, mondial, ainsi que toute la Famille salésienne, dont l'appellation même de «Famille» indique l'esprit qui unit les membres entre eux.

pc, is

211

Mais il ne s'agit pas d'un style qui serait présent seulement à l'intérieur de la «maison» : partout où ils vivent, que ce soit dans les communautés éducatives-pastorales ou en contact avec d'autres groupes et dans toutes leurs relations, les salésiens tendent spontanément à créer une sorte de «famille», à insuffler un «esprit de famille». Cet esprit fait que chacun se sent «chez lui», «à son aise», ce qui veut dire aussi responsable du bien commun.

On voit que cet article 16 se relie aux deux précédents et complète la description du style de relations du salésien, inspiré par la charité.

Le climat de famille fait que nous nous sentons à la fois accueillis et responsables

Le modèle auquel s'inspire «l'esprit de famille» salésien est en premier lieu la vie de l'Oratoire de Valdocco, là où Don Bosco était au milieu de ses garçons et de ses collaborateurs comme un père. Il est intéressant de lire la description qu'en fait l'auteur des «*Memorie Biografiche*» : «L'Oratoire alors était une vraie famille». ² «Don Bosco gouvernait et dirigeait l'Oratoire comme un père gouverne sa famille, et les jeunes ne sentaient pas de différence entre l'Oratoire et leur maison paternelle» ³ «On vivait à l'Oratoire sans aucune crainte, dans une grande paix et une grande joie. On y respirait un air de famille qui réjouissait. Don Bosco accordait aux jeunes toute liberté dans la mesure où elle ne présentait pas de danger pour la discipline et pour la morale». ⁴ C'est sur ce style de famille que Don Bosco a construit toutes ses maisons et la communauté religieuse elle-même.

2 *MB III*, 353

3 *MB IV*, 679

⁴ *me VI*, 592

Nous verrons ce thème revenir en divers points des Constitutions.⁵ Cet article veut en souligner certains aspects typiques.

Le premier paragraphe parle «d'affection réciproque», «d'accueil», «de responsabilité du bien commun» : il s'agit d'une intercommunication intense, où l'on peut voir le fondement de l'authentique «esprit de famille».

«On éprouve le besoin et la joie de tout partager», comme dans une vraie famille. Toute bonne chose que l'on possède, on la met à la disposition des autres ; tout membre enrichit les autres, et lui-même est enrichi. Ce mouvement de don et d'acceptation fait grandir les personnes dans la joie et les unit en des liens continuellement renforcés. Notons que l'échange le plus important n'est pas celui des biens matériels, mais celui de la vie elle-même et des biens plus intimement personnels : sentiments, pensées, intérêts, joies et peines... : c'est «l'ouverture du cœur» selon Don Bosco.

Ceci vaut pour la communauté éducative. Mais l'article le réfère également à la communauté religieuse; il ne suffit pas que les relations entre les membres d'une même maison soient corrects, bureaucratiques et formels : ils doivent devenir «personnels». Les Constitutions nous répèteront que «les relations d'amitié investissent toute la vie» et qu'en elles «nous mettons en commun joies et peines, espérances et projets» (cf. Const 51-52).

Ceci vaut aussi pour les rapports autorité-obéissance, dont la Règle parlera plus loin : «Dans la tradition salésienne, l'obéissance et l'autorité s'exercent dans un esprit de famille et de charité qui imprègne les relations d'une estime et d'une confiance réciproques» (Const 65). A un service de l'autorité discret et respectueux correspondra une pratique de l'obéissance spontanée, généreuse, «filiale». Celui qui possède de manière vivante le «sens

L'esprit de famille intéresse tous les aspects de la mission salésienne : - esprit de famille dans la communauté éducative : cf. Const 37. 38. 47 ; - esprit de famille dans la communauté religieuse : cf. Coast 49. 51. 53. 56 ; - les conseils évangéliques favorisent l'esprit de famille: cf. Const 61 ;

- esprit de famille dans l'autorité et dans l'obéissance : cf. Coast 65 ; - esprit de famille et chasteté : cf. Coast 83 ; - esprit de famille dans la communauté formatrice : cf. Const 103.

de la famille» n'a pas besoin d'attendre des ordres pour accomplir les gestes qui seront à l'avantage de la communauté. Pour nous qui «vivons et travaillons ensemble» (Const 49), pour nous qui croyons que «le mandat apostolique que l'Eglise nous confie est assumé d'abord par les communautés provinciales et locales, dont les membres ont des fonctions complémentaires» (Coast 44), l'«esprit de famille» est le grand secret pour renforcer la cohésion et la responsabilité.

Le climat de famille est réglé bien moins par le recours aux lois que par le mouvement même du cœur et de la foi

Le texte qualifie ce «climat» en disant qu'il est fait de «confiance mutuelle» et de «pardon quotidien». Il suffit de lire la Lettre de Rome pour en avoir confirmation. Le premier Oratoire de Valdocco se caractérisait ainsi : «La plus grande cordialité et la plus grande confiance régnaient visiblement entre les garçons et leurs supérieurs... La familiarité produit l'affection, et l'affection engendre la confiance. Voilà ce qui ouvre les cœurs; les garçons exposent tout sans crainte... à leurs supérieurs». Et puis, les choses à l'Oratoire avaient changé : «La cause du changement actuel à l'Oratoire, c'est qu'un certain nombre de garçons n'ont pas confiance en leurs supérieurs... Maintenant, les supérieurs sont

considérés comme des supérieurs et non plus comme des pères, des frères et des amis... Si l'on veut donc former un seul cœur et une seule âme, pour l'amour de Jésus il faut démolir cette fatale barrière de méfiance et **lui** substituer une confiance comliale». ⁶

Les relations fraternelles et la confiance réciproque, dit l'article, rendent moins nécessaire le recours à la loi, aux règlements, aux normes, à l'autorité; elles font au contraire appel aux puissances intérieures de chacun et au libre «mouvement du cœur et de la foi».

6 *Lettre de Rome*, 10 mai 1884, cf. Appendice Constitutions 1984, p. 244 et 247

214

Ici également, le principe est étendu à tous les types de communautés dans lesquelles vivent les salésiens, car c'est un trait de l'esprit qu'ils pratiquent en permanence et partout. La source d'un tel principe est toujours la Lettre de Rome, dans laquelle Don Bosco lance une sorte de cri douloureux extrêmement significatif : «Aux temps anciens de l'Oratoire... l'affection nous tenait lieu de règlement et - c'est Valfré qui parle à Don Bosco nous n'avions aucun secret pour vous... Pourquoi vouloir remplacer la charité par la froideur **d'un** règlement?» Dans les maisons salésiennes, plus que d'agir «parce qu'on doit», on agit parce qu'on comprend, parce qu'on aime, parce qu'on veut, et tout cela à la lumière de la foi. ⁸

Un des signes les plus sûrs de l'esprit salésien, c'est cet air de désinvolture, de liberté, de fantaisie, de joie, qui circule parmi les fils de Don Bosco. On n'est pas contraint, on n'a pas peur, on dit ce qu'on pense, on apporte sa contribution personnelle généreuse, on invente... Don Bosco lui-même disait : «Les choses faites par force ne plaisent pas à Dieu. Etant le Dieu d'amour, il veut que tout se fasse par amour». ⁹ De nouveau, nous nous apercevons que l'esprit salésien nous fait entrer dans le mouvement le plus profond de l'Évangile. Nous en verrons plus loin certaines applications à la vie de la communauté et à la pratique de l'obéissance.

Le climat de famille suscite des vocations

Un des plus beaux fruits de l'«esprit de famille», ce sont les vocations. L'histoire de la Congrégation le démontre amplement, tant avec Don Bosco qu'avec les premiers salésiens. insérés au cœur d'une communauté salésienne active que réchauffait l'affection familiale, beaucoup ont appris à modeler leur propre

⁷ Ibid., p. 247 et 248

⁸ On lira la description que fait Don Caviglia de l'autorité paternelle de Don Bosco : A. CAVIGLIA, *Don Bosco. Profilo storico.*, SEI Toriuo 1934 (2ème éd.), p. 168-169

⁹ *MB VI*, 15

215

vie sur celle de leurs éducateurs. Prenant progressivement conscience du germe de la vocation salésienne déposé par Dieu dans leur cœur, ils se sont peu à peu identifiés, grâce au sens de la famille, aux idéaux et au style de vie de leurs éducateurs, ils ont mûri le sens de leur appartenance à la Congrégation et leur insertion dans son action pastorale.

C'est là la dynamique de croissance qui caractérise le cheminement salésien. C'est là le climat naturel qui fait éclore et croître les vocations. C'est dans l'esprit de famille que mûrit la vocation et que s'opère l'insertion graduelle dans le travail apostolique.

Voilà une tâche précise de nos communautés : impliquer les jeunes dans la vie de la famille, pour que, faisant l'expérience de la beauté de la mission salésienne, ils soient attirés à suivre le Seigneur Jésus et à travailler pour Son Royaume : «Venez et voyez» (cf. Jn 1, 39).

Mais il ne faut pas oublier que cela n'est possible que si l'esprit de famille resplendit dans les communautés, et particulièrement dans les communautés formatrices; cela est possible seulement si «tous les membres forment ensemble une famille fondée sur la foi et l'enthousiasme pour le Christ, et unie dans l'estime mutuelle et dans la convergence des efforts» (Const 103).

*Accorde, Seigneur, à nos communautés
le véritable esprit de famille,
dans la confiance mutuelle
dans le pardon réciproque,
et dans le partage joyeux de toute chose,
sous l'unique loi de l'amour,
et fais que de nombreux jeunes,
en se trouvant heureux au milieu de nous,
soient encouragés à connaître
et à suivre notre vocation.*

216

ART. 17 OPTIMISME ET JOIE

Le salésien ne se laisse pas décourager par les difficultés, car il a pleine confiance dans le Père : «Que rien ne te trouble»,¹ disait Don Bosco.

S'inspirant de l'humanisme de Saint François de Sales, il croit aux ressources naturelles et surnaturelles de l'homme, sans ignorer pour autant sa faiblesse.

Il accueille les valeurs du monde et refuse de gémir sur son temps : il retient tout ce qui est bon,² surtout quand cela plaît aux jeunes.

Puisqu'il annonce la Bonne Nouvelle, il est toujours joyeux.³ Il répand cette joie et sait éduquer au bonheur de la vie chrétienne et au sens de la fête : «Servons le Seigneur dans une sainte allégresse».⁴

MB VII, 524

2 1775,21

3

Cf. Ph 3, 1

4 D. BOSCO, R *Giovane Proweduto*, Turin 1847, p. 6 (OE II, 186)

L'article décrit les composantes d'un typique humanisme chrétien et salésien. Notre style de relations pastorales, présenté dans les articles précédents (Const 14-16), est ici complété par une réflexion sur la joie et l'optimisme salésien, dont les principes inspirateurs sont «la pleine confiance dans le Père» et la confiance «dans les ressources naturelles et surnaturelles de l'homme». Cette double confiance permet au salésien d'être ouvert aux autres, de sorte qu'il «accueille les valeurs du monde», «refuse de gémir sur son temps», et «retient tout ce qui est bon, surtout quand cela plaît aux jeunes».

L'amorevolezza et l'esprit de famille sont ainsi vécus dans un climat de joie sereine. L'optimisme, la joie, l'allégresse sont des choses nécessaires dans le monde des jeunes; on doit donc pouvoir les expérimenter concrètement dans les milieux salésiens.

Notons que l'article parle de «joie» et d'«allégresse». L'une n'est pas étrangère à l'autre :

il ne peut y avoir d'allégresse authentique qui ne naisse d'une joie profonde, d'un coeur en paix avec Dieu et avec les hommes, tandis que la joie ne s'épanouit pas toujours en allégresse; mais chez nous, l'allégresse fait partie

217

de notre esprit de jeunesse. Don Bosco sait que l'ambiance de vie du garçon inclut la liberté, le jeu, l'allégresse; il sait qu'une action éducative normale et profonde aime et respecte la nature du garçon qui ne supporte pas d'être opprimé, forcé, violenté; il veut donc que la joie et l'allégresse envahissent le milieu de l'Oratoire, là où vit le jeune. Aussi bien, dans son système éducatif, les rapports entre les jeunes et les éducateurs, et des éducateurs entre eux, sont marqués par cet esprit de famille et d'amitié qui aide le jeune à croître dans la joyeuse liberté.'

Rappelons que tout l'article s'inspire du texte de saint Paul que la liturgie propose pour la fête de saint Jean Bosco et qui a été placé en tête de ce chapitre : «Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur; je le répète, réjouissez-vous... Le Seigneur est proche... Enfin, frères, tout ce qu'il y a de vrai, de digne, de juste, de saint, d'aimable, d'honorable, tout ce qui est vertu et qui mérite éloge, que tout cela soit objet de vos pensées» (Phil 4, 4-9).

Le salésien a confiance et courage

Le premier paragraphe de l'article souligne l'attitude de confiance courageuse du salésien dans les épreuves liées à son travail apostolique, comme aussi dans le temps de l'inaction dûe à la maladie ou à la vieillesse.

A cette attitude, il est encouragé par la parole et par l'exemple de Don Bosco. Ses biographes le montrent toujours calme, même dans les moments difficiles. On connaît le conseil qu'il donna à Don Rua lorsqu'il fut nommé premier directeur de Mirabello en 1863 : «Que rien ne te trouble!». Ce conseil, avec d'autres précieux enseignements, fut plus tard inséré dans les «Souvenirs confidentiels aux directeurs».² Mais il fait partie de l'esprit qui anime n'importe quel salésien.

CL P. BRAIDO, *R sistema preveniho di Don Bosco*, Turin 1955, p. 214 ss. ²
CLMBx, tau

218

C'est En-Haut que se trouve la source de la confiance et du courage apostolique du salésien. S'il conserve sa paix profonde et ne cède pas au découragement face aux épreuves, c'est parce qu'il croit à la paternité de Dieu : l'oeuvre de Dieu ne peut échouer, l'épreuve est un cheminement «providentiel» vers une réussite meilleure. Il y a ici un appel discret à l'esprit surnaturel du salésien : il a droit de compter sur Dieu dans la mesure où lui-même reste son serviteur, préoccupé uniquement de la gloire de Dieu et de son Royaume.

Le salésien est optimiste et croit dans les ressources de chaque jeune

L'optimisme naît de l'espérance, du sens profond de la Providence du Père et de la certitude que le Christ est ressuscité; mais il s'appuie aussi sur la confiance en l'homme. Les Constitutions rappellent que pour nous, l'optimisme s'inspire de l'humanisme de saint François de Sales, fondé sur une double conviction : la bonté de Dieu («Je ne suis pas un Dieu qui condamne : mon nom est Jésus, le Sauveur»), et les possibilités laissées à l'homme («Notre coeur humain peut tirer de ses propres ressources un commencement d'amour de Dieu»)³ Dieu est si bon qu'il a déposé dans le coeur de l'homme des «ressources naturelles et surnaturelles» sur lesquelles l'éducateur ou l'homme d'action peut toujours trouver des raisons d'espérer. «La pratique du Système préventif, écrit Don Bosco, repose tout entière sur ces paroles de saint Paul : 'La charité est longanime et patiente, elle souffre tout, mais espère tout et supporte toutes les contrariétés'».⁴ Dans les *Memorie Biografiche*, nous lisons ces affirmations de notre père : «Il n'y a pas de terrain à ce point

ingrat et stérile qu'il ne puisse, grâce à une longue patience, porter finalement du fruit. Ainsi en est-il de l'homme, vraie terre morale : pour stérile et

3 CL S. FRANCOIS DE SALES, *Traité de l'amour de Dieu, livre I, chap. 7*

⁴ Cf. 1 BOSCO, *Le système préventif dans l'éducation de la jeunesse*, Appendice Constitutions 1984, p. 238

219

rebelle qu'elle soit, elle produit cependant tôt ou tard des pensées honnêtes, puis des actes vertueux, lorsqu'un directeur joint ses ardentes prières et ses efforts à la main de Dieu pour la cultiver et la rendre féconde et belle. Dans un jeune, même le plus mal éduqué, il existe un point accessible au bien; le devoir primordial de l'éducateur est de chercher ce point, cette corde sensible du coeur, et d'en tirer profit».⁵

Tout le Système préventif consiste dans le fait de développer progressivement ces «sources vives que tout homme porte au plus profond de lui-même»; et puisque les salésiens n'ignorent pas la faiblesse des jeunes, ils se rendent fraternellement présents «afin que le mal ne domine pas leur fragilité» (Const 39), et ils les aident à se libérer petit à petit de cette fragilité. Tout l'art de l'éducateur réside dans le fait de savoir découvrir au fond de l'âme, même la plus pauvre, la corde capable de vibrer, et d'en tirer des sons. Don Bosco était convaincu que de chaque adolescent, la grâce de Dieu et l'effort de l'homme peuvent former un saint authentique. L'optimisme est donc une caractéristique du salésien, et cela

toujours, à n'importe quel âge et dans n'importe quelle situation.

Le salésien accueille les valeurs du monde, surtout quand cela plaît aux jeunes, et il retient tout ce qui est bon

L'esprit salésien nous fait refuser de juger le monde de manière unilatérale. Certes, il y a un monde qui, selon la parole de saint Jean, «gît au pouvoir du Mauvais» (1 Jn 5, 19); mais il s'agit de ce qui dans le monde s'oppose au dessein de Dieu. Le monde, dans le sens où l'entend la Constitution «Gaudium et Spes», est l'objet de l'amour du Père, même si ce monde est une réalité complexe où péché et rédemption sont mélangés.⁶ Le salésien, sans pour autant fermer les yeux devant le mal et le

5 MB V,367

⁶ Cf. GS, 2

220

péché, insiste spontanément sur l'aspect rédempteur. Il sait être «intimement solidaire du monde et de son histoire»; il refuse de céder à la tendance naturelle de beaucoup d'adultes de louer le passé et de «gémir sur son temps», car il sait chercher, discerner et accepter «les valeurs» du monde présent; il combat le mal avec vigueur, mais sans aigreur. Comme Jésus, il veut «sauver et non condamner» (Jn 12, 47). Don Bosco lui-même ne prenait pas des positions de heurt face à ses adversaires : prudent, patient, il espérait pouvoir les faire changer.

Dans ce que le monde a de bon, le salésien retient surtout «ce qui plaît aux jeunes», et aussi ce dont les jeunes eux-mêmes sont porteurs et promoteurs. Celui qui refuse le présent et ne tend pas vers l'avenir affirme par ce fait même son inaptitude à être éducateur des jeunes.

Le salésien est joyeux, communique la joie et vit la fête

Le dernier paragraphe concentre l'attention sur la joie et l'allégresse qui se vivent dans l'esprit salésien.

La racine profonde de cette joie est l'Évangile du Seigneur, la «Bonne Nouvelle» de Jésus dont le salésien est l'annonciateur : «Que ma propre joie soit en vous et que votre joie soit parfaite» (Jn 15, 11); il s'agit d'une joie pleine et durable : «Et votre joie, nul ne pourra vous la ravir» (Jn 16, 22). La joie est un fruit de l'Esprit et naît de la conviction que Dieu nous aime.⁷

De cette racine profonde et solide naît un christianisme serein et enthousiasmant, qui se colore de cette «allégresse» qui apparaît si bien en Dominique Savio : «Ici, nous faisons consister la sainteté dans le fait d'être très joyeux» (définition plutôt nouvelle dans l'histoire de la sainteté, et cependant profondément évangélique). Don Bosco la présentait comme un programme de vie à ses jeunes à travers le «slogan» : «Joie, travail, piété». Don Caviglia va jusqu'à appeler l'allégresse le onzième commandement du salésien. Nous connaissons tous aussi ce fameux dicton,

⁷ Sur la joie chrétienne, lire l'Encyclique de Paul VI, «*Gaudete in Domino*» (1975).

221

attribué à saint François de Sales : «Un saint triste est un triste saint!».

Il ne s'agit pas d'une sorte d'aliénation qui ferait vivre dans une bienheureuse inconscience : mais il s'agit d'une vraie sanctification de la joie de vivre. Le milieu salésien doit faire percevoir et expérimenter ce climat de joie qui ouvre les cœurs à l'optimisme et à la confiance, fait accepter avec sérénité même les dures exigences de la vie et va jusqu'à illuminer d'une sainte allégresse le moment difficile de la mort.

La Règle souligne que le salésien non seulement vit dans l'allégresse, mais *sait éduquer à la joie et au sens de la fête* : «Nous sommes des gens de fête, nous sommes des gens de joie», dit un chant moderne composé par de jeunes salésiens.

La joie est communicative, elle est contagieuse, elle a besoin de se répandre, d'exploser en allégresse et en fête; elle a donc besoin de la cour de récréation que l'on a définie «Don Bosco parmi les jeunes»;⁸ elle a besoin de la musique et du chant, car «un Oratoire sans musique est un corps sans âme»;⁹ elle a besoin du théâtre, des promenades; elle a besoin des fêtes qui scandent le rythme de la vie des jeunes, et où ils sont à la fois spectateurs et protagonistes.

Le salésien sait que l'allégresse authentique, vraie, n'est pas possible à celui qui n'a pas le cœur en paix; ainsi la joie d'autrui devient-elle un rappel efficace pour celui qui en est privé. «Le démon, disait Don Bosco, a peur des gens heureux»? L'éducateur salésien sait que la joie permet de faire expérimenter aux jeunes l'efficacité libératrice de la grâce du Christ. Il sait aussi cependant qu'elle a son prix à payer : dans le rêve-vision de la pergola de roses, le personnage qui observe le salésien toujours joyeux, enthousiaste, optimiste, a l'impression de voir quelqu'un

⁸ *Opere e striai* di Don Bosco, s cura di A CAVIGLIA, V, 173

⁹ MB V, 347

¹⁰ MB X, 648

¹¹ CL MB 111, 32-35. Ce rêve s'est répété trois fois dans la vie de Don Bosco : en 1847, en 1848 et en 1856.

222

qui marche sur des roses; mais les blessures provoquées par les épines font comprendre que l'esprit salésien trouve dans cette attitude d'allégresse permanente un des lieux les plus exigeants de son ascèse : c'est une joie qui se nourrit de sacrifice, parfois très dur, accueilli avec le sourire aux lèvres, avec simplicité et naturel, comme une chose tout à fait normale, sans qu'on ait à prendre des airs de victime ou de héros. Dans les épreuves inévitables, le

salésien répète avec Don Bosco : «Un morceau de Paradis ajustera tout cela».¹²

Terminons cette réflexion par l'invitation que Don Bosco adressait à ses jeunes, et qui est tout un programme de sainteté : «Servons le Seigneur dans une sainte allégresse»?

*Afin qu'à l'exemple de saint François de Sales
et en suivant l'enseignement de Don Bosco,
nous croyions toujours
dans les ressources naturelles et surnaturelles de l'homme,
et, tout en n'ignorant pas sa faiblesse,
nous sachions découvrir les germes de bonté
que tu déposes dans le coeur de chaque jeune,
nous te prions, Seigneur.*

*Afin qu'au milieu des épines parsemées sur notre route, nous ne perdions jamais
de vue le cap qui nous attend, et que nous restions optimistes,
pleins de confiance en notre ta providence paternelle, nous te prions, Seigneur.*

12 MB VIII, 444

¹³ 1 BOSCO, *Il Giovane Provveduto*, Turin 1847, OE vol 14.186

223

*Afin que nous sachions découvrir les valeurs de la création et soyons capables de
saisir ce qui est bon,
spécialement si cela plaît aux jeunes,
nous te prions, Seigneur.*

*Afin qu'en annonçant la bonne nouvelle de Jésus, nous soyons porteurs de joie et
sachions éduquer nos jeunes à une sainteté faite d'allégresse chrétienne, nous Te
prions, Seigneur.*

224

ART. 18 TRAVAIL ET TEMPERANCE

«Le travail et la tempérance feront fleurir la Congrégation»! La recherche des commodités et des aises signera sa mort.²

Le salésien se donne à sa mission avec une ardeur infatigable et le souci de bien faire toute chose avec simplicité et mesure. Il sait que son travail le fait participer à l'action créatrice de Dieu et coopérer avec le Christ à la construction du Royaume.

La tempérance renforce en lui la garde du coeur et la maîtrise de soi, et l'aide à rester serein.

Il ne recherche pas de pénitences extraordinaires, mais accepte les exigences quotidiennes et les renoncements de la vie apostolique: il est prêt à supporter la chaleur et le froid, la soif et la faim, les fatigues et le mépris, chaque fois que sont en jeu la gloire de Dieu et le salut des âmes.³

I **MB** XII, 466

² cf. MB XVII, 272

³ Cf. *Constitutions 1875*, XIII, 13

Dans cet article et le suivant, nous portons notre attention sur quelques-unes des

caractéristiques que la charité pastorale imprime à l'action apostolique du salésien. Selon le texte des Constitutions, le salésien apôtre se distingue par une ardeur infatigable, accompagnée d'équilibre (l'inséparable binôme «travail» et «tempérance»), de renoncements quotidiens, de créativité et de souplesse devant les urgences, et d'un esprit d'initiative en réponse aux exigences de l'histoire.

Le précieux chapitre de Don Ceria, dans les Annales de la Congrégation déjà citées,¹ présente les trois éléments qui donnent à notre esprit religieux son incomparable empreinte «d'esprit salésien»: ce sont la «piété», c'est-à-dire la capacité de pouvoir transformer le travail en prière, avec le soutien des sacrements;

I Cf. E CERIA, *Annali della Societii salesiana*, I, p. 722 ss.

225

15

la «vie de famille»; mais c'est en premier lieu «une prodigieuse activité», tant collective qu'individuelle.

L'article que nous commentons veut nous présenter le binôme «travail et tempérance» qui est «le mot d'ordre et le signe distinctif du salésien».²

«Travail et tempérance», un binôme salésien insécable

Le texte de la Règle met surtout en évidence le rôle que «travail et tempérance» ont dans la vie et dans la mission de la Congrégation. Pour Don Bosco, ils sont un programme de vie (une «devise» étroitement liée au «da mihi animas, cetera tolle») et une garantie de futur : «Le travail et la tempérance feront fleurir la Congrégation»? Don Rinaldi affirme : «La vie salésienne, considérée dans son activité, est travail et tempérance, vivifiés par la charité du coeur».⁴

Dans notre tradition, les deux éléments sont inséparablement liés. Dans le songe des dix diamants, les deux diamants du travail et de la tempérance, placés sur deux épaules, semblent soutenir le manteau du personnage.¹ Dans la physionomie du salésien et dans sa vie apostolique, travail et tempérance ne peuvent être séparés : ils ont une fonction complémentaire d'impulsion et de soutien. C'est la réalité même de la vie qui exige d'une part enthousiasme et d'autre part renoncement, d'une part engagement et d'autre part mortification.

Remarquons que dans la vision salésienne, «travail et tempérance» apparaissent comme des réalités de sens positif_ Le travail lance la personne dans l'action, la stimule à inventer, la pousse à une certaine affirmation de soi et l'envoie au monde. Le travail

² MB XII, 466

³ MB XII, 466

⁴ ACS a° 56, 26 avril 1931, p. 934

⁵ MB XV, 183

226

salésien est caractérisé par exemple par la rapidité, la spontanéité, la générosité, l'initiative, l'aggiornamento constant et, naturellement, par l'union avec les frères et avec Dieu. La tempérance, comme vertu qui conduit à la domination de soi, est un «pivot» autour duquel viennent s'agréger diverses vertus modératrices : la continence, l'humilité, la mansuétude, la clémence, la modestie, la sobriété et l'abstinence, l'économie et la simplicité, l'austérité. Cet ensemble constitue une attitude globale de domination de soi-même. La tempérance devient ainsi un entraînement à accepter tant d'exigences, ni faciles ni agréables, du travail quotidien... Pour nous, salésiens, écrit Don Vignano, «la tempérance n'est pas la somme des

renoncements, mais la croissance de la pratique de la charité pastorale et pédagogique». ⁶

On peut dire que le travail et la tempérance, «mot d'ordre et signe distinctif du salésien», témoignent **d'une** charité qui ne se contente pas d'aimer en paroles, mais «en actes et en vérité» (1 Jn 3, 18).

Le travail du salésien

Le texte de la Règle caractérise le salésien en disant qu'il «se donne à sa mission avec une ardeur infatigable» : il s'agit d'un travail assidu et qualifié, qui devient moyen de sanctification.

Notons l'accent mis sur la «qualité professionnelle» du travail du salésien : ⁷ il s'agit en effet du travail lié à l'accomplissement de la mission, donc d'un travail pédagogique, éducatif, pastoral, préparé avec les indispensables qualifications dans les sciences humaines et dans les disciplines théologiques; un travail vécu selon le style salésien traduit dans cette expression : «le souci de bien faire toute chose avec simplicité et mesure», à laquelle fait écho cette sentence de Don Bosco : «Il fait beaucoup celui qui

⁶ CL E VIGAN^o, *Un progato evangercco di vita*, LAC T011110 1982, p. 118 ss.

⁷ Cf. CG22 RRM, le 293

227

fait peu, mais fait ce qu'il doit faire; et il fait peu celui qui fait beaucoup, mais ne fait pas ce qu'il doit faire». ⁸

La source de la doctrine ici exposée, c'est évidemment Don Bosco, son exemple de travailleur formidable, son incitation continue à s'engager dans le travail pour les âmes. Don Caviglia, dans l'introduction d'une conférence sur le travail salésien, fait cette remarque significative : «Voici le scandale d'un saint : il dit beaucoup plus souvent 'travaillons' que 'prions'». ⁹

Parlant au Conseil supérieur, le soir du 10 décembre 1875, Don Bosco affirmait : «Pour ce qui regarde la Congrégation, bien qu'on répète qu'il est nécessaire que nous nous consolidions, je vois que les choses vont mieux quand on travaille beaucoup... Tant qu'il y a ce grand mouvement, ce grand travail, on avance à pleines voiles, et chez les membres de la Congrégation, il y a vraiment une grande volonté de travailler». ¹⁰

Une autre fois, dans une conférence : «Celui qui veut entrer dans la Congrégation, il faut qu'il aime le travail... Qu'on ne le laisse manquer de rien de ce qui est nécessaire, mais il faut travailler... Que personne n'y entre avec l'espoir d'y rester les bras croisés...»." Les paresseux n'ont pas de place dans nos noviciats. La devise «du pain, du travail et le paradis» est un slogan exemplaire

L'insistance sur ce point était permanente chez notre père Don Bosco : «Ne restez jamais sans rien faire : si vous, vous ne travaillez pas, le démon, lui, travaille». ¹² Pie XI, qui avait connu et admiré notre Fondateur, condensait la pensée du saint en ces quelques mots : «Qui ne sait pas travailler n'a pas de place dans la Société salésienne».

8 MB I, 401

9 CAVIGLIA, *Cottferette sullo spirito salesiatto*, Torino 1985, p. 99
10 MB XI, 409

11 MB XIII, 424

12 MB XIII, 433

228

Un tel appel est aujourd'hui plus que jamais actuel. Don Viganò, septième successeur

de Don Bosco, écrit : «Nous sommes à l'aube d'une nouvelle culture, stimulée par la civilisation du travail : c'est l'heure de la technique et de l'industrie, où le travail occupe une place centrale. Et bien, dans notre travail, nous voudrions nous sentir des 'prophètes' et non simplement des 'ascètes'». ¹³ Tout travail produit, socialise, fait croître culturellement, mais il exige compétence professionnelle, organisation, formation, aggiornamento, étude.

Les Constitutions soulignent la «*grandeur divine du travail*, qui nous fait «co-opérateurs» de Dieu pour l'avènement de son Royaume.

Le salésien a conscience de participer, par son travail, à la permanente action créatrice de Dieu dans le monde.¹⁴ La création vue comme un acte fondamental dans l'histoire du salut, orientée «non à fabriquer des galaxies, mais à rendre le monde humain, à transformer le monde en histoire, à grandir, et à dominer la terre». Nous sommes ici à la racine d'une «laïcité» fondamentale ou de la créature, d'où peut surgir une véritable «mystique» du travail humain, une saine «sécularité», la juste valeur du «professionnalisme».

Par son travail, le salésien ressent surtout la joie de collaborer avec le Christ à l'oeuvre de la «Rédemption»; dans l'activité de l'homme, blessé par le péché et immergé dans des structures qui portent les conséquences du péché, s'insère le mystère du Christ Sauveur : son exemple à Nazareth est déterminant. Se sentir «co-rédempteur» confère au travail une valeur plus éloquente : la fatigue, la patience, le don de soi, l'engagement... «assument une signification rédemptrice qui revêt de noblesse divine le coeur du travailleur». ¹⁶

13 E VIGANO, o.c. p. 107

14 Cf. Encyclique *Laborem oreiwnens* de Jean-Paul II, Rome 1981 /5 E VIGANO, o.c. p. 112

16 E. VIGANO, o.c. p. 113

229

Le travailleur salésien s'identifie non seulement à sa «profession» (éducateur, enseignant, ingénieur, agriculteur, cuisinier, etc...) mais plus encore à sa «vocation»; celle-ci transforme son activité en témoignage, elle fait de son travail un message d'actualité; il s'y nourrit aux sources de la foi, de l'espérance et de la charité, qui sont les dynamismes historiques qui changent l'existence humaine et la société.

Tout cela permet de comprendre combien «l'ardeur infatigable» signifie non pas agitation ni activisme, mais l'activité elle-même du salésien, toute imprégnée de charité concrète et de sens apostolique: il s'agit de «*travailler pour les âmes*» avec le Seigneur.

La tempérance du salésien

La tempérance, «vertu cardinale», est présentée par les Constitutions comme «garde du coeur et maîtrise de soi», c'est-à-dire comme une modération des inclinations, des instincts, des passions, un souci du raisonnable, une rupture avec les mondanités sans pour autant fuir au désert, mais en restant parmi les hommes, maître de son propre coeur. «Plus qu'une vertu en soi et unique, la tempérance est une attitude existentielle de fond comportant un ensemble de vertus qui conduisent à la domination de nous-mêmes, à la maîtrise de notre coeur... Elle nous familiarise avec la non-commodité, avec la rationalisation des désirs et des sentiments, avec la maîtrise sur les passions, avec l'équilibre dans les relations, avec la juste attitude de réserve, avec une saine rouerie (comme expression d'un bon sens intelligent); le tout à la lumière et sous le contrôle de la raison. Oui : la tempérance modère les choses selon la raison»."

¹⁷ E. VIGANO, ac. p. 119-120

«C'est une tempérance semblable qui auréole le sourire salésien; et c'est cette tempérance **qui**, unie au travail, dessine les traits fondamentaux de la physionomie salésienne». ¹⁸

La tempérance porte à un sain équilibre en toutes choses, et non pas seulement dans la maîtrise de la concupiscence. Don Bosco veut qu'il y ait bon sens et tempérance jusque dans le travail. Le 3 janvier 1879, il disait aux Filles de Marie Auxiliatrice : «Pour ce qui regarde le travail, travaillez, travaillez même beaucoup; mais faites aussi en sorte de pouvoir travailler longtemps. Ne vous raccourcissez pas la vie par des fatigues et des privations excessives, ou avec des mélancolies ou autres choses qui sont hors de propos». ¹⁹ Il nous *dit la* même chose à nous, salésiens : «Travaillez dans la mesure de votre santé et pas plus, mais que chacun évite l'oisiveté». ²⁰ Et aux missionnaires : «Ayez soin de votre santé. Travaillez, mais seulement dans la mesure de vos forces». ²¹

En définitive, on peut dire que la mesure de notre tempérance, c'est notre ardeur à aimer en nous faisant aimer ! L'expérience enseigne qu'une telle mesure n'est ni petite ni facile. Etre «tempérant» signifie pour nous se contrôler, être équilibré, de bon sens, à la juste mesure, non excessif, conforme à la raison, maître de soi, aimable; mais en même temps sensible à tant de nécessités actuelles, à ce qui plaît ou déplaît à la jeunesse, aux signes des temps, à tous les vastes secteurs du renouveau de l'Eglise, refusant d'être seulement celui qui freine les changements en cours, mais certainement vigilant contre les déséquilibres et les déviations.

Une tempérance qui «aide à rester serein», ce n'est pas une somme de renoncements, c'est la croissance dans la foi, dans l'espérance et dans la charité, dans l'adhésion aux Constitutions,

²⁸ Ibid.

¹⁹ MB XIV, 254

²⁰ MB XIV, 634

²¹ MB XI, 390

231

dans l'amour pour la communauté, dans la joie et «l'héroïsme» du quotidien.

La pénitence du salésien

L'ascèse du salésien s'appuie sur le travail et ses dures exigences (le sacrifice du devoir quotidien), et sur la tempérance, qui certainement exige des renoncements pour acquérir la nécessaire maîtrise de soi : ici apparaît le problème de la croix, si naturellement présente dans l'accomplissement fidèle et sacrifié du propre devoir et dans les fatigues qui l'accompagnent.

Le dernier paragraphe de l'article reproduit, presque à la lettre, un texte qui remonte à Don Bosco lui-même : «Chacun doit être prêt, lorsqu'il le faudra, à supporter le chaud, le froid, la soif, la faim, les fatigues, le mépris, toutes les fois que cela pourra servir à la plus grande gloire de Dieu, au bien spirituel du prochain et au salut de son âme». ²²

Est mis en évidence *le mystère de la croix dans la vie de l'apôtre salésien*, comme un trait caractéristique hérité du Fondateur: il y a un style salésien de mortification, qui anticipe ou renforce une pratique pénitentielle adaptée à notre temps et aujourd'hui tant recommandée : «une austérité joyeuse et bien équilibrée». ²³ «Une grande partie de la pénitence aujourd'hui se vit dans les circonstances de la vie et doit être acceptée dans la vie». ²⁴

En une époque de grands changements culturels, éloignés de l'exemple vivant du Fondateur, il est important de réaffirmer explicitement, avec les Constitutions, que le

renoncement à soi-même et le fait d'assumer sa propre croix sont un élément intégrant du style de vie et d'action de Don Bosco qui, précisément «pour revêtir sa sainteté de caractéristiques pédagogico-

22 *Canal:litons 1875*, XIII, 13 (cf. F. MOTO, p. 191)

²³ *ET*, 30

²⁴ *Ekmenti reeenziali della vira caersacrata*, CRIS 1983, ri° 31

232

pastorales attrayantes, a consenti des efforts ascétiques énormes et ininterrompus». ²⁵

Notre réalisme ascétique, d'apôtres-éducateurs, se fonde sur l'affirmation de saint Paul : «La vie, pour moi, c'est le Christ, et mourir m'est un gain» (Phil 1, 21). Celui qui entre dans notre Société le fait pour suivre le Sauveur, participant consciemment à sa Croix dans les renoncements, dans les difficultés et les tribulations, dans la passion et jusque dans la mort.

Cet aspect ascétique du salésien est bien exprimé par la Règle qui parle non de pénitences extraordinaires, mais de l'acceptation du «quotidien», avec tous les imprévus de la vie apostolique : «chaud, froid, faim, soif, fatigue, mépris...» qui constituent un «martyre de charité et de sacrifice pour le bien d'autrui». ²⁶

Don Bosco, cependant, nous répète avec saint Paul : «Les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire qui doit se révéler en nous» (Rm 8, 18).

Afin que, répondant avec générosité à ton appel, nous nous donnions à la mission que tu nous confies avec une ardeur infatigable,

et en imitant Don Bosco

qui n'a rien voulu d'autre que le salut des jeunes, nous te prions, Seigneur.

Afin que nous comprenions la grandeur et la beauté de notre travail apostolique, qui nous rend participants de ton action créatrice, et collaborateurs de ton Fils dans la construction du Royaume, nous te prions, Seigneur.

²⁵ E. VIGANO, ACS e 310 (1983), p. 12

²⁶ Cf. MB XIII, 316

233

Afin que nous sachions toujours unir au travail

la tempérance salésienne,

et que nous soyons convaincus que dans ce binôme

«travail et tempérance»

réside le secret de la réussite apostolique

et de la fécondité de la Congrégation,

nous te prions, Seigneur.

Afin que, sans rechercher de pénitences extraordinaires,

nous sachions accepter les exigences de chaque jour

et les renoncements de la vie apostolique,

et en fassions un instrument

de ta plus grande gloire

et du salut des jeunes,

ART. 19 CREATIVITE ET SOUPLESSE

Le salésien doit avoir le sens du concret; il est attentif aux signes des temps, convaincu que le Seigneur se manifeste aussi à travers les urgences des moments et des lieux.

De là vient son esprit d'initiative : «Chaque fois qu'il s'agit du bien de la jeunesse en péril ou de gagner des âmes à Dieu, je cours en avant jusqu'à la témérité».¹

La réponse opportune aux nécessités rencontrées l'amène à suivre le mouvement de l'histoire et à l'assumer avec la créativité et l'équilibre du Fondateur par la vérification périodique de son action.

¹ **MB** XI V, 662

Afin que notre style de travail, généreux et sacrifié, puisse atteindre l'efficacité pastorale qu'exige le Royaume de Dieu, il doit assumer un ensemble de modalités qui sont autant d'attitudes de la personne du salésien : le caractère concret de la réponse aux exigences des destinataires, l'esprit d'initiative créatrice, la souplesse équilibrée pour suivre le mouvement de l'histoire.

Les mutations de notre temps nous submergent, apportant des nouveautés et des tensions, et il nous est facile de céder à des formes de déséquilibre : progressisme ou conservatisme, efficacité à tout prix ou spiritualisme, évangélisation ou promotion humaine, pastorale ou pur enseignement...

Etre attentifs aux signes des temps, avoir le sens du concret, l'esprit d'initiative, et faire ces choix avec créativité et équilibre, tout cela requiert de notre part d'être bien situés dans l'actualité, de nous sentir entraînés dans un devenir continu, mais en même temps de ne pas nous détacher de la tradition, d'agir avec modération (tempérance), de rester vigilants face aux déviations «grâce à la vérification périodique de notre action».

Le salésien répond aux signes des temps avec sens du concret

Le salésien veut vivre dans le présent, en prenant acte de toutes les exigences des réalités culturelles et des situations historiques, dans une recherche vitale de ce qu'il faut au jeune d'aujourd'hui dans une société fortement socialisée, pluraliste, fragmentée, «technicisée», dans une Eglise qui, à travers Vatican II, a renouvelé son visage pastoral.

Dans une situation différente de la nôtre, mais cependant remplie d'inconnues et de nouveautés, Don Bosco affirmait : «En cette période où tous les Ordres religieux sont supprimés par les lois civiles, où même les moniales ne peuvent plus être tranquilles dans leurs cloîtres, où l'on ne peut plus voir «i frati», nous nous rassemblons, et, à la barbe de nos ennemis, nous nous accroissons, nous fondons des maisons, nous faisons tout le bien qu'on peut faire... Les lois ne tolèrent plus les religieux : eh bien nous changeons d'habit, et vêtus comme les prêtres séculiers, nous faisons la même chose. Ils en viendront à ne plus tolérer l'habit du prêtre ? Qu'importe ! Nous nous habillerons comme tout le monde, nous ne cesserons pas pour autant de faire du bien ; nous porterons la barbe si c'est nécessaire, ce n'est pas cela qui nous empêchera de faire du bien».¹

Pour suivre les progrès de la science et de la vérité, pour donner des réponses valables dans le changement culturel où nos *jeunes* et nous-mêmes sommes immergés, le salésien sera attentif non seulement au développement des idées, mais à la réalité concrète, qui est faite de personnes et d'événements.

Voir les réalités d'un oeil perspicace pour y lire «les signes des temps»,² accueillir «les urgences du moment et des lieux» et, à travers elles, écouter la voix discrète du Seigneur qui appelle à l'engagement pour son Royaume : telle a été l'attitude de Don

MB X, 1058

² «Les signes des temps sont des faits et des événements qui ont une signification historicosociologique et un sens théologique... Ils caractérisent une époque, en exprimant les besoins et les aspirations de l'humanité actuelle... et en révélant les voies que Dieu ouvre au cheminement de l'Eglise» (*Liner di movimento*, LDC Torino 1971, p. 15-17).

236

Bosco. Ses oeuvres n'ont pas été réalisées en application d'un plan préétabli, toutes sont nées pour répondre à des besoins perçus sur le moment et sur place : «le suis toujours allé de l'avant comme le Seigneur me l'inspirait et comme les circonstances l'exigeaient»? La réponse adéquate et généreuse aux nécessités des personnes et des lieux est un des critères que les Constitutions établiront, très concrètement, pour discerner la validité des activités et des oeuvres de nos communautés (cf. Const 41). C'est là également l'attitude de l'Eglise du Concile : dans «Gaudium et Spes», elle déclare vouloir «connaître, comprendre... scruter les signes des temps et les interpréter à la lumière de l'Evangile pour pouvoir répondre de manière adaptée à chaque génération».⁴

Le salésien entretient l'esprit d'initiative

Dans un monde en transformation continue et rapide, aucun âge n'est plus sensible aux mutations que la jeunesse. Les éducateurs, dès lors, devront être particulièrement attentifs et disponibles à cette exigence.

La volonté de répondre au plus vite aux besoins découverts a comme conséquence inéluctable les deux attitudes de la «créativité» et de la «souplesse».

Notre texte utilise des termes typiques pour préciser le sens de la «créativité» requis chez le salésien.

- «*Esprit d'initiative*» signifie que le salésien commence dès qu'il le peut à réaliser ce qui paraît opportun, sans attendre des conditions idéales, et il commence «lui-même», sans attendre d'y être poussé ou entraîné par d'autres. C'est une attitude qui demande du courage. A Don Achille Ratti, futur Pape Pie XI, Don Bosco confiait : «Quand il s'agit de progrès, je veux être à

³ **MB XVIII**, 127

⁴ **GS, 4** ; cf. aussi **GS**, 11

237

l'avant-garde».⁵ Son zèle lui suggérait toujours quelque nouveau projet et quelque moyen nouveau de faire du bien aux jeunes.

- «*Créativité apostolique*» signifie que le salésien met en mouvement sa propre imagination pastorale pour utiliser tout ce qui existe de bon, mais aussi pour créer du neuf là où s'en fait sentir la nécessité : nouveauté de l'oeuvre elle-même ou nouveauté de la méthode. L'extraordinaire parole de Don Bosco qui est citée : «Je cours en avant jusqu'à la témérité» enseigne que, dans certaines circonstances, le salésien devra risquer et aller jusqu'à *l'audace apostolique*, inspirée par son amour des jeunes à sauver et par la certitude que Dieu le demande. C'est une parole à la saint Paul : «Dieu en effet ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais de force» (2 Tim 1, 7).

Le salésien est souple et équilibré dans sa capacité de suivre le mouvement de l'histoire

Fidélité à la vie et à son mouvement, plus qu'aux lois et aux structures : voici le dernier trait caractéristique de ce comportement, réaliste et souple, qui veut répondre aux urgences de la *jeunesse*. L'attention au réel amène à constater que les personnes et les milieux évoluent, surtout aujourd'hui et particulièrement chez les jeunes, qui sont les forces les plus sensibles à l'avenir.

De là le devoir de «vérifier périodiquement sa propre action» pour en juger la réelle efficacité et la maintenir telle selon le rythme de la vie. Nous avons sur ce point une précieuse déclaration de Don Rinaldi : «Don Bosco pensait pouvoir se plier parfaitement aux exigences des temps. Cette souplesse d'adaptation à toutes les formes de bien qui ne cessent de surgir... est l'esprit propre de nos Constitutions; et le jour où l'on introduirait

MB XVI, 323

238

un changement contraire à cet esprit, pour notre Pieuse Société ce serait la fin».⁶

Le Concile Vatican II note que la tâche de l'éducateur exige, entre les autres qualités humaines, «une aptitude continuelle à se renouveler et à s'adapter».⁷

Tout cela suppose également une certaine souplesse des instruments et des structures dans l'action pastorale : leur poids ou leur grandeur pourraient empêcher les nécessaires transformations.

Dès lors, on ne doit pas s'étonner que chez les salésiens, certaines choses évoluent et changent. On devrait plutôt s'étonner si rien ne changeait : ce serait une manière antisalésienne de recourir aux traditions, contraire à la tradition authentique et à notre esprit. C'est la confiance faite un jour à Don Barberis par Don Bosco : «Je crois qu'à partir du moment où nous nous arrêterions, la Congrégation commencerait à dépérir» .⁸

*Donne-nous, ô Seigneur,
comme à notre Fondateur et Père,
«un coeur vaste comme les plages de sable de la mer»,
capable de lire les signes de ta présence
et les desseins de ta volonté,
courageux dans l'initiative,
prêt à répondre aux nécessités
des personnes et des milieux,
oublieux de soi, de ses propres goûts et intérêts,
et mû uniquement par la recherche de ta gloire
et le salut du prochain.*

⁶ ACS'n° 17, 6 janvier 1923, p. 41 ; cf. CGS, 135

⁷ GE, 5

⁸ Dalla *Cronaca di Don Barberis*

239

ART. 20 SYSTEME PREVENTIF ET ESPRIT SALESIIEN

Guidé par Marie qui a été pour lui Maîtresse de vie, Don Bosco a vécu, dans la rencontre avec les jeunes de son premier oratoire, une expérience spirituelle et éducative qu'il appela «Système préventif». C'était, pour lui, un amour qui se donne

gratuitement, prenant sa source dans la charité de Dieu qui précède toute créature par sa Providence, l'accompagne par sa présence et la sauve en donnant sa vie.

Don Bosco nous le transmet comme façon de vivre et de travailler, en vue d'annoncer l'Evangile et de sauver les jeunes, avec eux et par eux. C'est un esprit qui imprègne nos relations avec Dieu, nos rapports personnels et notre vie de communauté, dans la pratique d'une charité qui sait se faire aimer.

Il y a un lien étroit entre l'esprit salésien et le Système préventif : on peut dire que *l'esprit salésien s'exprime et s'incarne de façon privilégiée dans le «Système préventif»* : il est la création la plus originale de Don Bosco dans le domaine pédagogique, mais il est aussi une manière générale et caractéristique d'être et d'agir personnelle et communautaire, qui resplendit dans la vie des salésiens. Le Système préventif est notre «prophétie», notre manière pratique de vivre selon l'Evangile comme éducateurs et de tendre à la plénitude de la charité : il engage toute la personne du salésien dans une modalité de pensée et de sentiment, de vie et d'action, qui inspire et caractérise toute son existence.¹

Le Système préventif comporte tout un ensemble de valeurs, que les Constitutions dans leur ensemble mettent en évidence :

- il guide notre action éducative et pastorale et est en même temps un style de sanctification qui émane d'un cœur immergé dans le mystère du Christ Sauveur;

I Cf. E VIGAN°, *11 progetto educativo saledano*, ACS n° 290 (1978), p. 12

240

- il est le projet qui caractérise la génialité pastorale de Don Bosco, capable de faire passer l'esprit dans la vie de façon juste et pratique;
- il est la mesure de notre authenticité et de notre vocation d'évangélistes-éducateurs des jeunes;
- il est pour nous synthèse vitale de pédagogie, de pastorale et de spiritualité; par **lui**, «nous professons publiquement que l'amour du Père nous appelle et nous réunit en communauté pour faire de nous des évangélistes des jeunes dans la responsabilité partagée **d'un** projet éducatif qui s'inspire du charisme de Don Bosco»;²
- enfin, pour la Famille salésienne, le système préventif est **l'un** des pivots d'unité au sein du pluralisme des idées et de la décentralisation : lorsque la diversification culturelle pourrait nous faire dévier, le Système préventif nous aide à «conserver le lien vital avec le Fondateur et l'unité de l'esprit»?

Une communauté salésienne, dès lors, vérifie sa vie et sa croissance vocationnelle en se confrontant quotidiennement avec la pratique du Système préventif.

La réflexion sur cet article se révèle plus que jamais importante et contraignante quand nous écoutons cet avertissement du CG21 : «Devant les situations des jeunes d'aujourd'hui, le Système préventif exige que l'on recherche une nouvelle présence».⁴ Don Rinaldi affirmait : «Le salésien est salésien ou il n'est rien, ou il est de Don Bosco ou il n'est de personne. Si nous étudions Don Bosco, si nous suivons son Système préventif, nous serons en vérité ses fils, autrement nous ne serons rien et nous travaillerons en l'air et en-dehors de la voie».⁵

² CG21, 31

³ CG21, 80

⁴ CG21, 155

⁵ E VALENTINI, «*Don Rinaldi maestro di pedagogia e spiritualità salesiana*», Torino 1965, p. 32

Le Système préventif, véritable expérience spirituelle et éducative, est un amour gratuit qui précède, accompagne et sauve

Cet élément fondamental de notre esprit' a mûri dans la vie de Don Bosco comme «une expérience spirituelle et éducative», «une expérience d'Esprit-Saint»,⁷ qui dès sa première manifestation a comporté aussi la présence maternelle de Marie «guide et maîtresse de sagesse». Une telle expérience, vécue au milieu «des jeunes du premier Oratoire», dans la simplicité, la joie, l'esprit de famille et le sens du concret, nous a été transmise comme un précieux héritage personnel et communautaire, et nous le recevons à la fois comme méthode d'action pastorale et comme chemin de sainteté.

Le texte des Constitutions souligne que cette synthèse créatrice de Don Bosco trouve son élément catalyseur dans cette «charité pastorale», qui est le centre même de l'esprit salésien (cf. Const 10) : Don Rinaldi et Don Caviglia, parlant de la «bonté» (notre «quatrième voeu», lié au nom même de «Salésien»!) disent qu'elle n'est autre que la pratique du Système préventif, vécu parmi les jeunes : il est non seulement «le système de la bonté», mais «la bonté érigée en système».⁸

Plus loin, le Système préventif sera présenté comme méthode d'action éducative et pastorale qui, grâce à la présence éducative et avec la force de la persuasion et de l'amour, fait grandir les jeunes comme «d'honnêtes citoyens et de bons chrétiens» (cf. Const chap. IV, en particulier les art. 38 et 39). Ici, la Règle veut surtout mettre en évidence que le Système préventif, expérience d'Esprit Saint, *est pour nous un chemin de sanctification* : il est «un amour qui se donne gratuitement, s'inspirant de la charité de Dieu qui prévient toute créature de sa Providence, la suit par sa

6 Cf. CG21, 97

7 Cf. MR, 11

8 A. CAVIGLIA, *La pedagogia di Do, Bosco, Roma 1935, p. 14-15* ; cf. ACS 290 (1978), p. 9

242

présence et la sauve en donnant sa vie».⁹ Il se traduit donc dans un exercice constant de charité qui n'a pas de limites et qui rend le salésien signe et témoin de l'amour (cf. Const 2).

Le Système préventif est une façon de vivre et de travailler en vue d'annoncer l'Évangile et de sauver les jeunes

Le Recteur Majeur, Don Vigano, écrit : «Le CGS nous a rappelé qu'entre la 'mission' salésienne (unique et identique pour tous et partout) et la 'pastorale concrète' (pluriforme et variée selon les situations), il y a d'importantes différences de niveau qu'il faut savoir harmoniser; le Système préventif est à situer entre ces deux moments, comme une critériologie pédagogicopastorale, qui éclaire et guide les projets à élaborer et à appliquer méthodologiquement dans les diverses situations de temps et de lieux»."

La première et la plus urgente exigence du Système préventif est pour nous celle de «ne pas désertier le champ difficile de notre engagement auprès des jeunes».¹¹

Selon l'expression des Constitutions, le salésien reçoit du Système préventif l'invitation à *vivre parmi les jeunes*. C'est une pratique, guidée par le cœur plus que par les sciences pédagogiques, qui le stimule à apprendre l'art et le sacrifice de rester avec les jeunes, particulièrement les plus besogneux, de les aimer, de les connaître personnellement ainsi que les problèmes de leur condition dans le lieu où ils vivent.'

Rappelons-nous le témoignage rapporté dans la Lettre de Rome : «Aux temps anciens de l'Oratoire, n'étiez-vous pas toujours au milieu des garçons pendant les récréations ?»

Don Bosco lui-même disait : «*Ici, avec vous, je me sens bien. Ma vie,*

9 Cf. CG21, 17

10 ACS e 290 (1978), p. 12-13 ; cf. CGS, 30

//Cf. ACS e 290 (1978), p. 19 ; cf. CG22 Docunsend, le 6 12Q -

. CG21, 13

243

c'est vraiment d'être avec vous». ¹³ Le Recteur Majeur commente ainsi cette phrase : «Le salésien ne travaille pas seulement pour les jeunes, mais il vit parmi eux et avec eux. Le Système préventif est pour lui une pratique guidée par le coeur, plutôt qu'une idéologie structurée par la science. Il a besoin, par conséquent, d'apprendre l'art et le renoncement d'être physiquement présent»."

Le salésien reçoit encore du Système préventif le stimulant à *travailler pour les jeunes et avec les jeunes*, les impliquant dans la réalisation de leur projet de vie. Les Constitutions indiquent expressément la finalité ultime de cet engagement avec et pour les jeunes : leur communiquer l'Évangile de Jésus et leur porter son salut. Le Système préventif unit étroitement l'évangélisation à l'éducation (cf. Const 31); il ne réduit pas la pastorale à la seule catéchèse ou à la seule liturgie, mais il envahit tous les domaines de la condition des jeunes en reliant l'Évangile avec la culture et la vie.

Le texte conclut par une affirmation de fond : le Système préventif «*imprègne nos relations avec Dieu, nos rapports personnels et notre vie de communauté*», imprimant à toute notre activité l'orientation vers sa fin suprême, qui est celle que voulait Don Bosco : «L'unique but de l'Oratoire est de sauver les âmes». Il anime, de cette manière, un processus éducatif orienté vers le Christ, avec une attention privilégiée à la vie sacramentelle et mariale; avec audace et originalité, il propose la sainteté pour les jeunes, avec des modalités qui plaisent aux jeunes, car elle passe à travers une charité «qui sait se faire aimer».

Quant à la manière concrète de pratiquer le Système préventif, on en parlera en traitant de la mission apostolique (cf. Const 38-39). Il suffit ici de rappeler une lettre de Don Bosco au Provincial de l'Argentine, Don G. Costamagna, écrite le 10 août

¹³ MB IV, 654

¹⁴ Cf. ACS le 290 (1978), p. 20

244

1885: «Je voudrais pouvoir avoir avec moi tous mes fils et nos consoeurs d'Amérique... Je voudrais faire à tous... une conférence sur l'esprit salésien qui doit animer et guider nos actions et toutes nos paroles. Que le système préventif soit proprement le nôtre... Que dans les classes résonnent la parole douceur, charité, patience... Que chaque salésien se fasse l'ami de tous, qu'il ne cherche jamais à se venger, qu'il soit prompt à pardonner et ne revienne jamais sur des choses antérieurement pardonnées... La douceur dans les paroles, dans les actes, dans les avis à donner permet de gagner tout et tous». ¹⁵ Nous savons que «à cette lettre on attribua par la suite la prospérité spirituelle et matérielle de la Province d'Argentine. Non seulement le Provincial, mais d'autres aussi, après l'avoir recopiée, en remercièrent le saint. Certains, se sentant plus en défaut, ou éprouvant de plus grandes difficultés à être charitables, s'y obligèrent par un voeu qu'ils renouvelaient chaque mois à l'occasion de l'Exercice de la bonne

mort». ¹⁶

Le Père Duvallet, qui pendant vingt ans fut le collaborateur de l'Abbé Pierre dans

mais
la
un
trahis,

dignité

pu

tout,
mais
dans

qui est

15
1959,
16
17

*O Seigneur,
sous la conduite maternelle de Marie,
Don Bosco a trouvé dans le «Système préventif»
une manière sûre de répandre parmi les jeunes
ta charité.
Accorde-nous, à nous aussi, d'assimiler et de vivre,
comme un précieux héritage de notre père,
cette forme de donation totale
à l'éducation des jeunes,
et de la transmettre
avec une intacte fidélité
à ceux qui viendront après nous.*

l'apostolat de rééducation des jeunes, nous lance cet appel significatif : «Vous avez des oeuvres, des collèges, des patronages pour les jeunes, vous n'avez qu'un seul trésor : pédagogie de Don Bosco. Dans monde où les jeunes sont desséchés, triturés, utilisés, le Seigneur vous a confié une pédagogie où triomphe le respect du jeune, de sa grandeur et de sa fragilité, de sa de fils de Dieu. Conservez-la, renouvelez-la, rajeunissez-la, enrichissez-la de toutes les découvertes modernes, adaptez-la à ces créatures du vingtième siècle et à leurs drames que Don Bosco n'a pas connaître. Mais de grâce, conservez ce trésor. Changez perdez s'il le faut vos maisons, conservez ce ténor, en cultivant, des milliers de coeurs d'éducateurs, la manière d'aimer et de sauver les jeunes le véritable héritage de Don Bosco».¹⁷

*Epts' tolarario, vol IV, Torino,
p. 332*

Ibid., p. 333 note

AA.VV, sistema educativo di Don Bosco da p

*Europeo Sales iano sui sistema
educativo di Don Bosco, LDC*

246

Torino 1974, p. 314

245

ART. 21 DON BOSCO NOTRE MODELE

Le Seigneur nous a donné en Don Bosco un père et un maître.

Nous l'étudions et nous l'imitons. En lui nous admirons un splendide accord de la nature et de la grâce. Profondément humain, riche des vertus de sa race, il était ouvert aux réalités de ce monde. Profondément homme de Dieu, comblé des dons de l'Esprit Saint, il vivait «comme s'il voyait l'invisible»!

Ces deux aspects se sont fondus dans un projet de vie d'une profonde unité : le service des jeunes. Don Bosco le réalisa avec une constante fermeté au milieu des obstacles et des fatigues, et avec toute la sensibilité d'un coeur généreux. «Pas un de ses pas, pas une de ses paroles, pas une de ses entreprises qui n'ait eu pour but le salut de la jeunesse... En toute vérité, il n'eut rien d'autre à coeur que les âmes».²

¹ Hébr 11,27

2 Don Rua, Lettre du 24.8.1894

L'article qui conclut ce chapitre en exprime le sommet et la synthèse : il affirme que l'esprit salésien est incarné dans le Fondateur, et que pour vivre cet esprit il faut se référer à son exemple. Don Bosco est le «père» et le «maître» que le Seigneur nous a donné; il est notre «modèle».

Tout fondateur est un fruit de la vie et de la sainteté de l'Eglise,¹ et il est modelé par l'Esprit-Saint pour devenir un exemple pour d'autres frères à qui il peut dire avec l'Apôtre : «Soyez mes imitateurs, comme je le suis du Christ» (1 Cor 11, 1). Don Bosco est notre modèle en tant qu'il reproduit pour nous, comme une image vivante, le Christ lui-même.

Le recours à des modèles dans la culture contemporaine, comme d'ailleurs dans toute la tradition ecclésiale, est une exigence fortement perçue. Les idéaux sont communiqués de plus en plus non par des concepts, mais par des exemples.

En tant que modèle «d'esprit salésien», Don Bosco nous a été donné par Dieu et c'est à Dieu qu'il se réfère : son exempla-

/ Cf. LG, 45-46

247

rité fonctionne donc de manière vivante et mystérieuse, et a une grande portée pratique; sa vie vécue, plus que nos paroles, peut exprimer l'inexprimable. Notre description de «l'esprit salésien» fait appel à la compréhension, tandis que sa vie exemplaire fait appel à l'imitation; son exemple se fait continuellement présent à l'âme du salésien ou à la communauté, de sorte que peut se réaliser une lente assimilation des traits de sa physionomie et de son style de vie : nous devenons ses imitateurs. Don Bosco continue à exercer sur nous cette attraction, et quand elle se développe par l'étude et la recherche, elle devient aussi amour, transformation, renouvellement.

De cette manière, Don Bosco «revient» parmi nous : sa vie reste un appel. Certes, les circonstances historiques de son expérience ne sont plus les nôtres; lui cependant reste toujours pour nous un prophète, un inspirateur, un signe indicateur du chemin à suivre.

Sachons enfin que, par la communion des saints, il est encore présent dans l'Eglise et dans la Congrégation, et que sa sainteté et son intercession se projettent de manière féconde dans le temps.

Le Seigneur nous a donné en Don Bosco un père et un maître

Cette affirmation placée en conclusion du chapitre nous aide à voir en Don Bosco la synthèse vitale de l'esprit salésien. Observons, avec le CGS, qu'il ne s'agit pas d'un Don Bosco abstrait, arraché à la réalité, mais d'une «personne vivante, à l'oeuvre au milieu de ses garçons pendant toute la durée de sa vie apostolique».² Ce Don Bosco devient le «critère permanent» de la «fidélité dynamique» du salésien, source continue d'inspiration et de réflexion.³

² CGS, 195

³ Voir le document II du COS : «Don Bosco à l'Oratoire, critère permanent de renouvellement de l'action salésienne.», CGS 192-273.

248

Arrêtons-nous un moment sur cette figure du «père et maître» qui grandit toujours davantage au fur et à mesure qu'elle s'éloigne dans le temps.

- L'image du «père» fait référence d'abord à la mystérieuse paternité de Dieu, qui se

révèle dans le don de la vie et de la filiation divine au baptême. Mais elle est aussi modelée sur la simple paternité humaine du père de famille. Toutes deux rappellent au salésien et à la communauté la bienveillance, l'attention, la disponibilité, le pardon.

Toute sa vie, Don Bosco a manifesté son cœur de père. Il disait à ses salésiens : «Dans quelque partie éloignée du globe où vous vous trouviez, n'oubliez pas qu'en Italie vous avez un père qui vous aime dans le Seigneur». ⁴ Evoquons encore l'appel plein de tristesse de la Lettre de Rome de 1884: «Savez-vous ce qu'attend ce pauvre vieillard qui a consumé toute sa vie pour ses chers garçons?... Que reflourissent les jours heureux de l'ancien Oratoire. Jours d'affection et de confiance chrétienne, jours de compréhension et de support mutuel par amour de Jésus-Christ, jours des cœurs ouverts en pleine candeur et simplicité, jours de charité et de joie véritable pour tous». ⁵

Le salésien ne peut oublier que cette particulière «expérience d'Esprit Saint», ⁶ qui représente de don de la vocation salésienne, lui a été transmise, par une disposition divine providentielle, précisément à travers son Fondateur, comme une nouvelle communication de l'Evangile et comme un engagement ecclésial particulier. Le Fondateur l'a introduit et comme engendré à ce nouveau mode de suivre le Christ, avec d'immenses sacrifices il a accompagné la Congrégation naissante à ses débuts. Don Bosco est en vérité le père de notre vocation !

4 **MB** XI, 387

5 Cf. **MB** XVII, 107-114; Appendice Constitutions 1984, p. 252

6 **MR**, 11

249

- L'image du «*maître*» rappelle sa capacité de reproduire certains traits de Jésus, «le divin maître», son guide depuis le rêve des neuf ans, et certains traits aussi de la Vierge Marie, qui lui fut donnée comme «Maîtresse de sagesse». De tous deux, Don Bosco a appris la bonté et l'art de montrer aux jeunes le chemin du salut, en leur faisant comprendre combien Dieu les aime.

Relevons la capacité de communication qu'eut Don Bosco «maître», sa capacité de parler de manière simple, de se faire écouter et de se faire comprendre, de transmettre de manière incisive la Parole du Seigneur, mais spécialement de se faire aimer, ce qui veut dire savoir parler et enseigner avec le langage du cœur.

Nous l'invoquons comme «père et maître» en même temps que tous les jeunes, en particulier avec les jeunes de la rue, les apprentis et les jeunes ouvriers, les élèves des écoles professionnelles, les prestidigitateurs et les saltimbanques, les jeunes appelés à le suivre pour sauver d'autres jeunes; mais également avec les parents, les professeurs, les éducateurs, les pasteurs.

Mais n'oublions pas que Don Bosco, dans son testament spirituel, nous répète que notre vrai Supérieur est le Christ Jésus : «Il sera toujours notre Maître, notre guide, notre modèle». ⁸

Nous «l'étudions», admirant en lui un splendide accord de la nature et de la grâce

On a dit que Don Bosco est l'un des saints les plus «complets» de l'histoire de l'Eglise, dans le sens que se sont accumulés en lui à un degré étonnant des dons de nature et des dons de grâce. Notre texte souligne bien ce fait, en mettant en évidence surtout le «splendide accord de la nature et de la grâce».

7 **CE MB** I,123

⁸ Cf.

L'humain, en Don Bosco, n'a pas été effacé, mais a été imprégné du divin; il a conservé toute sa force : Don Bosco était «*profondément homme*, riche des vertus de sa race», «ouvert aux réalités de ce monde», capable d'inspirer estime, confiance et affection, car il était capable d'aimer; éducateur et formateur, «idéaliste et réaliste, qui sait tout oser, mais aussi user de prudence» (Daniel Rops); un «géant aux longs bras qui a réussi à embrasser l'univers» (Cardinal Nina à Léon XIII); rêveur (que de rêves dans sa vie...) et réalisateur concret.

D'autre part, il se révèle «*profondément homme de Dieu*, comblé des dons de l'Esprit-Saint»; «il vivait comme s'il voyait l'invisible», c'est-à-dire qu'il savait lire l'histoire dans laquelle il était immergé avec un regard de foi extraordinaire.

L'impression que donnait Don Bosco était celle-ci : un homme de la terre et du ciel, ouvert aux hommes ses frères et plongé en Dieu, un homme qui de ce fait attire la sympathie. C'est pour nous une invitation à développer toutes nos ressources pour un accomplissement meilleur de notre vocation.⁹

Nous devons utiliser cette clef d'interprétation de la figure spirituelle de Don Bosco : elle permet de discerner les traits majeurs de la spiritualité salésienne, profondément incarnée dans l'histoire et profondément immergée en Dieu.

La Règle rappelle au salésien l'importance «d'étudier» Don Bosco, de le sentir proche, de se confronter à lui : c'est grâce seulement à cette confrontation constante, journalière avec le Fondateur, qu'il pourra maintenir et renouveler le feu de son amour et son zèle ardent pour le bien des jeunes.

Nous «l'imitons» comme modèle dans le service des jeunes

Toute sa richesse de nature et de grâce, Don Bosco l'a mise au service d'une unique mission «*dans un projet de vie d'une profonde unité*». Les deux aspects, l'humain et le divin, sont

⁹ Sur les aspects humains et divins dans la sainteté de Don Bosco, on peut voir le livre du P. BROCARD, «*Don Bosco, projonelamente uomo, profondamente santone*», LAS Roma, 1985

intimement unis en Don Bosco dans l'unique mission du salut des jeunes.

Ceci est un autre trait surprenant de sa personnalité, tant comme fondateur que comme éducateur : il est l'homme «d'une» idée, toujours présente, qui s'amplifie toujours davantage, mais qui reste «une» depuis le rêve des neuf ans jusqu'à son dernier soupir : sauver les jeunes, spécialement les plus pauvres.

Ce service des jeunes lui a fait mettre la main à des entreprises courageuses. Il les réalisa «avec fermeté et constance, parmi les obstacles et les fatigues, avec la sensibilité d'un cœur généreux» : comme l'atteste Don Rua, son premier successeur, «pas un de ses pas, pas une de ses paroles, pas une de ses entreprises qui n'ait eu pour but le salut de la jeunesse... En toute vérité, il n'eut rien d'autre à cœur que les âmes».¹⁰

Son exemple est pour nous une invitation à la fermeté dans notre engagement, à l'unification de nos pensées, de nos forces, de toute notre personne dans une même direction, une incitation à la fidélité jusqu'à la mort.

Enfin, le texte précise que Don Bosco s'est donné à son travail avec passion, engageant toutes ses ressources, *avec force et tendresse de cœur*. Force et constance

pour réaliser une vocation et une oeuvre entravées par tant de difficultés; force pour lancer des initiatives qui requéraient une grande audace, bouleversant parfois des façons de penser et d'agir traditionnelles; force pour accepter les fatigues de son ministère jusqu'à mourir d'épuisement.

De l'homme saintement passionné, il a eu aussi la *tendresse* : tendresse d'un coeur touché par la misère des jeunes et par l'injustice subie par les humbles; tendresse d'un coeur de père qui le rendait attentif à chacun de ses «chers fils», désireux de leur bien, et tout triste quand il devait vivre loin d'eux; tendresse enfin d'un coeur d'enfant qui lui inspirait confiance et joie devant le

^o DON RUA, Lettre du 24.8.1894, *Lem curolari*, p. 130 252

Dieu infiniment bon et devant la Vierge Marie, la mère de sa Famille.

Ainsi Don Bosco reste toujours le guide qui peut éclairer nos choix d'aujourd'hui, le modèle avec lequel confronter notre fidélité, l'animateur de nos projets éducatifs et pastoraux, l'intercesseur auprès de Dieu pour les grâces qui nous sont nécessaires.

*Sois béni, ô Père,
pour nous avoir donné
Don Bosco comme père et maître,
et pour l'avoir comblé d'extraordinaires dons
de nature et de grâce :
il s'est montré parfaitement humain
parmi ses contemporains,
et entièrement donné à toi
dans la docilité à ton Esprit Saint.
Accorde-nous, nous t'en prions,
de réaliser ses enseignements
et de suivre ses exemples,
afin d'être aujourd'hui un prolongement de sa présence
dans un service fidèle aux jeunes,
réalisé avec force, courage et persévérance
et avec la chaleur d'un coeur
sensible et généreux.
Amen.*

253

CHAPITRE III

LA PROFESSION DU SALESIEN

«Jésus leur dit : Venez à ma suite, et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. Laissant aussitôt leurs filets, ils le suivirent» (Mc 1, 1718).

L'actuel récit de Mc 1, 16-20, qui réunit deux scènes de vocation parallèles, offre deux lignes de pensée : le souvenir essentiel d'appels de la part de Jésus, avec l'exigence de l'impératif («Venez à ma suite»), la solennité de la promesse («Je ferai de vous des pêcheurs d'hommes») et la rapidité de la réponse sans retour en arrière; en même temps,

on entrevoit l'utilisation catéchétique faite par la communauté chrétienne, qui voit dans toute vocation un prolongement de ce premier commandement (de là le caractère schématique et essentiel de la scène).

On a remarqué que ce récit évoque des scènes bibliques de vocation, en particulier celle d'Elie qui invite Elisée (1 Rois 19, 19-21). Mais les paroles de Jésus sont marquées de deux caractéristiques, bien soulignées du reste dans la suite de l'Evangile (cf. 3, 13-19) : le lien total avec la personne du Maître, reconnu comme Messie (un «suivre Jésus» qui consistera toujours dans le fait de marcher derrière lui en fidèle obéissance); et en conséquence, la participation active à sa mission, celle du Royaume de Dieu, en fonction duquel sont lancés les appels. Devenir «pêcheurs d'hommes», à la lumière de la parabole des bons et des mauvais poissons (Mt 13, 47-50), assume la forte signification de disposer les hommes en vue du Royaume messianique, de les aider à réaliser pleinement leur salut, de leur faire expérimenter la joie du monde nouveau.

255

Si l'on regarde bien, cette citation évoque cette consécration apostolique que le salésien affirme, comme prière, dans la formule de sa profession (Const 24). De cette manière, il reçoit la grâce d'une participation à ces premières scènes de vocation auprès du lac, d'où partit l'évangile du Royaume de Dieu (Mc 1, 14-15).

* * *

Ce troisième chapitre, qui a pour titre «*la profession du salésien*», présente d'importantes nouveautés par rapport à la façon traditionnelle de présenter les traits fondamentaux de l'acte de notre profession religieuse.

Un premier élément de nouveauté est *la place elle-même de ce thème dans la première partie des Constitutions*. Tandis que, dans les textes d'avant le CGS, la profession était insérée dans la description des étapes de l'incorporation à la Société, elle est désormais présentée à l'intérieur de la partie initiale des Constitutions, en même temps que les autres éléments «fondamentaux» de la vocation salésienne. On veut par là mettre en relief comment la profession investit et illumine tous les aspects de la vie du salésien. Sa signification globale apparaît en toute clarté : elle fait de nous des «consacrés» par Dieu pour les jeunes, liant «au service des jeunes la vie évangélique religieuse»¹.

Il faut aussi remarquer que la profession est présentée en référence explicite à l'identité de la Congrégation : il s'agit en effet d'une profession apostolique-religieuse qui qualifie le salésien.

La nouveauté du chapitre apparaît également dans son articulation : il part de la vocation personnelle du salésien et de

CGS, 118

256

sa donation à Dieu, englobant entièrement l'engagement apostolique, la vie de communion et le choix d'une forme d'existence conforme aux conseils évangéliques.

Dans la profession se rencontrent l'amour de Dieu et la réponse de l'homme. Le terme «consacre» a Dieu pour sujet, parce que l'initiative et l'action consacrant sont de Lui; mais il implique aussi la donation de la personne du salésien, qui répond à l'appel en émettant la profession et en entrant ainsi dans la Société. Dieu consacre pour une mission apostolique réalisée en communauté et avec une radicalité évangélique; et le salésien s'offre totalement à Lui pour vivre cet engagement apostolique, avec des frères, et selon l'Evangile.

Enfin, le chapitre est nouveau par le *message explicite de sainteté salésienne lié à la profession dans l'esprit des Béatitudes*, qui constitue le don le plus urgent et le plus beau

que nous puissions offrir à nos jeunes (cf. Const 25).

Les parties suivantes des Constitutions devront être lues comme le développement logique et cohérent de l'engagement que le salésien assume au moment de la profession.

Pour ce qui est de la *structure* du chapitre, on remarque qu'il s'articule autour de l'acte personnel de la profession : c'est le noyau central de tous les articles.

1) *Art. 22 : Vocation personnelle du salésien*

Le préambule fondamental est la vocation personnelle, qui comporte des dons spéciaux de la part de Dieu. A ces dons, chaque salésien répond par la donation de lui-même, en un chemin de sanctification et de réalisation chrétienne. Tandis que le chapitre I a défini l'identité de la Société, et que le chapitre II a décrit l'esprit particulier qui l'anime, le chapitre III concentre son attention sur l'identité de chaque membre à travers son engagement personnel.

257

2) *Art. 23 : Sens de notre profession*

Le sens de la profession est considéré en référence à chaque confrère et à la Société entière. La profession est : - signe d'une rencontre d'amour-alliance;

- don de soi au Christ et aux frères;
- engagement réciproque du profès et de la Société;
- participation plus profonde à la grâce du Baptême; - acte radical de liberté;
- début d'une vie nouvelle;
- service spécifique rendu à l'Eglise.

3) *Art. 24 : Formule de la profession*

Comme nous le disions, le noyau central est constitué par l'acte de la profession : la formule exprime en forme de prière l'engagement d'assumer librement la vie selon les conseils évangéliques, en même temps que la globalité des tâches de la mission salésienne, selon les indications des Constitutions.

4) *Art. 25 : La profession, source de sanctification*

La rencontre qui se réalise dans la profession entre Dieu et le confrère a plusieurs conséquences :

- l'action consacrante de l'Esprit, qui devient source permanente de grâce, de soutien pour la persévérance et pour la croissance dans la charité pastorale;
- l'aide stimulante des Salésiens déjà glorifiés, et de ceux qui

vivent à nos côtés, pour réaliser en plénitude cet idéal de vie; - un témoignage de sainteté salésienne spécifique, qui est le

don le plus valable que nous puissions offrir aux jeunes.

Rappelons une fois encore la signification «fondamentale» de ce bref chapitre. Le salésien pourra certainement s'y référer, tant dans la pratique quotidienne qu'à l'heure de l'épreuve, pour renouveler cet acte d'engagement personnel, qui est avant tout la promesse «d'un amour inconditionnel de Dieu».

258

ART. 22 VOCATION PERSONNELLE DU SALESIEN

Chacun de nous est appelé par Dieu à faire partie de la Société salésienne. Pour

cela, il reçoit de Lui des dons personnels et, s'il répond fidèlement à cet appel, il trouve le chemin de sa pleine réalisation dans le Christ.

La Société le reconnaît dans sa vocation propre et l'aide à la développer. Lui, de son côté, en membre responsable, se met lui-même au service de la vie et de l'action commune.

Chaque appel manifeste que le Seigneur aime la Congrégation, qu'il la veut vivante pour le bien de son Eglise et qu'il ne cesse de l'enrichir de nouvelles énergies apostoliques.

Le premier article des Constitutions nous a parlé de l'appel que Dieu a adressé à notre Fondateur; cet article 22 parle de l'appel que Dieu adresse à chacun des membres de la Société.

Don Bosco a reçu des dons spéciaux pour devenir Fondateur **d'un** vaste mouvement spirituel pour le salut des jeunes; chacun de nous reçoit des dons personnels pour être continuateur de la même mission en faveur des jeunes.

Cette continuité, appuyée sur l'initiative et la fidélité de Dieu, se manifeste dans le don incessant de vocations apostoliques que reçoit la Congrégation. C'est pourquoi, tandis qu'il souligne la dimension surnaturelle de la vocation, l'article met en évidence la richesse que représente la vocation pour l'Eglise et pour la Congrégation.

Il en découle aussi une invitation à considérer l'importance du travail pour les vocations, dont dépendent l'avenir, le développement et la mission de l'Eglise. Don Bosco nous répète : «Nous offrons un grand trésor à l'Eglise quand nous lui procurons une bonne vocation». Et encore : «Pensons à augmenter notre personnel : mais pour l'obtenir, il faut que tous nous nous fassions un devoir de gagner quelque nouveau confrère».²

1 MB XVII, 262

2 MB IX, 69

259

Le salésien est appelé par Dieu dans la Congrégation

Le premier paragraphe exprime bien l'aspect *personnel et divin* de la vocation. Nous sommes «appelés par notre nom» (Jn 10, 3 ; cf. Const 196) : l'affirmation a l'efficacité de la foi. C'est le signe d'un amour qui vient de loin : il vient du mystère de Dieu Trinité.

Le Père appelle chaque homme à sanctifier son Nom, à réaliser son Règne, à accomplir sa volonté. Il est le maître de la moisson et des vocations (cf. Mt 9, 38), et chacun de nous sait que sa vocation vient du Père; il obéit au Père, il vit dans une relation singulière d'amour avec le Père.

C'est dans le Fils, «l'appelé» par excellence par le Père, que tous nous sommes appelés (cf. 2 Tim 1, 9); mais c'est le Christ lui-même, le Maître, qui appelle (cf. Rm 1, 6 ; Jn 11, 28) et qui dit : «Viens et vois» (in 1, 46), «Viens et suis-moi» (cf. Mc 2, 13), même si souvent il se sert de la médiation d'autres personnes.

C'est l'Esprit qui consacre pour la mission ceux que le Père appelle par son Fils Jésus-Christ. Chaque vocation est un don de l'Esprit, et c'est seulement dans l'Esprit qu'elle peut être perçue, amenée à maturation et devenir fruit.

Les dons personnels de tout ordre (intellectuels, pratiques et surtout spirituels) sont donnés afin que celui qui est appelé puisse connaître et vivre les valeurs de la vocation salésienne, spécialement l'urgence pour le service des jeunes pauvres, et qu'il puisse s'insérer dans le projet d'une communauté, qui est rencontre de personnes, qui est «Congrégation» (le mot lui-même exprime ce dynamisme de «l'appel»); ils sont donnés

pour qu'il puisse se réaliser pleinement en Jésus-Christ, l'Homme parfait.

On exprime ici la certitude que le Seigneur accompagne chaque appelé avec la richesse de sa grâce : comment l'Esprit Saint pourrait-il engager quelqu'un sur une route et ne pas lui fournir les forces et la capacité de la parcourir ? Mais d'autre part, on souligne aussi l'importance du discernement que chacun doit accomplir pour connaître sa propre vocation et vérifier son

260

idonéité face au choix de la vie salésienne:³ si quelqu'un est appelé, comment devra-t-il faire pour répondre au don de Dieu ?

Remarquons que l'aspect personnel du don n'est jamais séparé de *l'engagement communautaire*. Don Bosco recommandait : «Préservez-vous de l'égoïsme; ne cherchons jamais notre avantage privé, mais employons-nous avec le plus grand zèle au bien commun de la Congrégation».⁴

Comme on le disait, tout ce dynamisme porte à la pleine réalisation de nous-mêmes, et devient en même temps un témoignage pour les jeunes auxquels nous sommes envoyés.

Si «se réaliser» signifiait seulement pour nous satisfaire nos propres goûts ou nos idéaux humains, perfectionner nos capacités physiques et intellectuelles, nous ressemblerions à tant de jeunes qui ne savent pas réfléchir sur le sens profond de la vie et ne trouvent pas le chemin de leur vrai bonheur.

Nous tendons à «nous réaliser en Jésus-Christ» : nous participons ainsi à la grandeur de Dieu, aux projets du Royaume, et nous accomplissons une tâche de médiation pour nos jeunes, qui cherchent la plénitude de leur propre humanité.

La Société reconnaît et accueille le confrère, et lui se donne lui-même

L'aspect communautaire de la vocation salésienne trouve ici une autre confirmation.

D'une part, la Société, face à chacun de ses membres, s'engage publiquement:

3 A propos du discernement vocationnel, voir le document «*Cri:cri e nonne di diseerramento vocazionale saksiano. Le ammissioni*», Roma 1985; en particulier n° 2-6 : *Costituzioni e discernimento vocazionale*.

⁴ D. BOSCO, *Introduzione aile Costituzioni*, Cinque difetti da evitare. Cf. Appendice Constitutions 1984, p. 234

261

– à «*le reconnaître*» dans sa vocation : ce terme, plus qu'un acte juridique superficiel, signifie un comportement actif incluant la confiance, l'estime, le respect de la personne du confrère au-delà de sa fonction et de son «rendement», l'attention à l'oeuvre de l'Esprit Saint dans son âme;

– à «*l'aider*» à développer sa propre vocation, à grandir, à valoriser ses dons, qui sont l'expression la plus riche d'une personnalité spirituelle et apostolique et une ressource pour la communauté toute entière.

D'autre part, le confrère est conscient de ce qu'il reçoit de la Société, et il ne peut oublier que sa vocation est celle d'un membre relié à tous les autres membres, et que l'Esprit distribue ses dons non pas pour une satisfaction individuelle, mais «pour l'utilité commune» (1 Cor 12, 7). Il a le droit de recevoir parce qu'il a le devoir de donner. Il réalisera sa vocation personnelle dans la mesure où il développera en lui un amour désintéressé, le sens de la responsabilité, l'esprit de famille et de groupe.

Cette «reconnaissance réciproque» respecte les diversités personnelles et permet

d'exprimer la vérité du rapport entre la Société et chaque membre : elle crée ainsi ce juste «sens d'appartenance» grâce auquel un confrère «se met lui-même avec ses dons au service de la vie et de l'action commune».

En paroles plus simples, Don Bosco disait : «Que personne ne néglige sa part (de travail). Que chacun remplisse la charge qui lui est assignée. Mais qu'il la remplisse avec zèle, avec humilité et confiance en Dieu, sans se déconcerter s'il a quelque pénible sacrifice à faire. Qu'il se console dans la pensée que sa fatigue deviendra profitable à cette Congrégation au bien de laquelle nous nous sommes tous consacrés».⁵

5 D. BOSCO, *huzeduzione alle Castituzioni*, L.c.

262

En Don Bosco, on remarquait l'intime contentement d'être «salésien» : dans ses paroles, quand il passait en revue les maisons ouvertes ou à ouvrir, quand il décrivait les oeuvres entreprises hors d'Italie. Son biographe écrit : «Son langage coloré avait en de telles circonstances le but de lier plus étroitement l'estime et l'affection des auditeurs à la Congrégation, de sorte que les confrères puissent aimer la vie salésienne et les autres s'en éprendre... De pareilles conversations enflammaient les coeurs d'enthousiasme et faisaient aimer non seulement Don Bosco, mais aussi son Oratoire et le nom salésien, et tout ce que les salésiens faisaient de beau et de bon dans le monde; ces sentiments rayonnaient au dehors de multiples façons, créant en long et en large autour de la Pieuse Société une atmosphère propice à la multiplication des amis et bienfaiteurs».⁶

Chaque appel manifeste que Dieu aime la Congrégation

Le dynamisme vocationnel que la Congrégation porte en elle appartient à sa réalité d'«Eglise», c'est-à-dire au fait qu'elle est immergée en Dieu et au service de son dessein de salut.

En envoyant de nouvelles vocations, le Seigneur manifeste qu'il aime la Congrégation, qu'il la veut vivante, qu'il veut l'enrichir de nouvelles énergies et désire maintenir vivant le charisme qu'il a donné à l'Eglise.

De cette manière, le Seigneur exprime son amour de prédilection pour chacun des appelés et en même temps pour la Congrégation qu'il a suscitée.

La réponse à cet amour ne doit pas être seulement personnelle. La Congrégation, qui se sent aimée, sait qu'elle doit remplir un rôle de médiation pour d'autres vocations, qu'elle doit être «signe» de vitalité pour le bien de l'Eglise et centre de «nouvelles énergies apostoliques». «Nous devons recevoir (dans la Congrégation) celui qui se trouve en mesure de se lancer au milieu du

⁶ **MB** XIB, 806

263

monde pour travailler au salut des âmes, et non pas pour venir pleurer ses péchés», disait Don Cagliero.⁷

D'autre part, il serait préoccupant de voir une communauté religieuse qui, appelée dans son Baptême et dans la consécration religieuse à la construction du Royaume et à la sainteté, ne serait pas capable d'engendrer de nouveaux fils. Elle ne laisserait pas transparaître cette force de Dieu qui réussit à «faire fleurir le désert» (Is 35, 1).

*O Père, qui dans la vocation personnelle de chacun de
nous
manifestes ton amour pour la Congrégation salésienne,*

que Tu veux vivante pour le bien de ton Eglise,
accorde, nous T'en prions, à nos communautés
la capacité d'accueillir chaque confrère
comme un don venu de Toi,
et multiplie en nous tous
la reconnaissance pour ton appel
et la générosité dans la réponse apportée.
Par le Christ, notre Seigneur.

⁷ MB XIII, 808

264

ART. 23 SENS DE NOTRE PROFESSION

La profession religieuse est un signe de la rencontre d'amour entre le Seigneur qui appelle et le disciple qui répond en se donnant totalement à Lui et à ses frères.

C'est un des choix les plus hauts pour une conscience croyante, un acte qui reprend et confirme à nouveau le mystère de l'alliance baptismale pour qu'elle s'exprime avec plus d'intimité et de plénitude.

Quand il s'engage publiquement devant l'Eglise, qui par son ministère le consacre plus intimement au service de Dieu,' le salésien commence une vie nouvelle dans un service de donation permanente aux jeunes.²

La profession exprime aussi l'engagement réciproque du profès qui entre dans la Société, et de celle-ci qui l'accueille avec joie.

1 cf. MR, 8; LG, 44

2 cf. LG, 44; PC, 5; C1C, can. 654

L'acte de la profession est «le pacte de notre alliance avec Dieu»,¹ c'est la rencontre d'amour entre le Seigneur qui appelle et consacre et le disciple qui répond, en se donnant au Père à la suite du Christ Rédempteur.²

La réponse du salésien, qui s'offre à son Seigneur en pleine liberté, joyeusement conscient du choix qu'il fait, engage toute sa personne et oriente apostoliquement toute sa vie, pour qu'elle anime et guide toutes les initiatives de son amour.

Par l'engagement de la profession, le salésien ratifie publiquement dans l'Eglise sa décision de vivre en disciple passionné de Jésus-Christ, porteur des richesses d'une nouvelle sainteté qui proclame le message des Béatitudes aux jeunes.

D. RUA, Luttera del 1.121909, *Leu. circolari*, p. 499

² Voir l'Exhortation apostolique *Redemptionis donum* de Jean-Paul II, qui développe le thème de la vie religieuse en rapport avec le don de la Rédemption.

265

Par l'offrande de lui-même à Dieu souverainement aimé, le profès, en un serment solennel, s'incorpore dans la société salésienne et s'engage à en assumer le style de sanctification dans la mission en faveur des jeunes et dans la vie communautaire, parcourant la voie évangélique tracée par Don Bosco.

C'est là la signification intégrale de la profession salésienne que cet article de la Règle veut mettre en lumière. Comme nous allons le voir, l'acte de la profession est pour nous un

signe, un choix, un début, un engagement.

La profession est «signe»

L'acte de la profession est le point d'arrivée d'une longue histoire secrète, celle de deux amours qui se cherchent : le Seigneur Jésus a eu l'initiative de l'appel et donc de l'amour, car chercher et appeler signifie aimer.³ Le disciple s'est laissé attirer, il a répondu avec générosité, et à présent il exprime son «oui» décisif.

L'acte de la profession est donc le signe «visible» d'une rencontre d'amour-alliance : signe de l'amour du Christ, mais également signe de la réponse d'amour de l'homme.

Le disciple, dit le texte de la Règle, répond «en se donnant totalement à Dieu et à ses frères» : il exprime ainsi la radicalité évangélique de la profession. L'adverbe «totalement» veut signifier une générosité inconditionnelle, un choix généreux et sévère, conscient et continué, une vie qui se centre sur Dieu pour révéler la fécondité divine dans le service des frères et pour que le Christ, Verbe de Vie rencontré en une intimité particulière, soit reconnu par les jeunes.⁴

³ «L'appel à la voie des conseils évangéliques naît de la rencontre intérieure avec l'amour du Christ.. Lorsque le Christ, 'après avoir posé son regard sur vous, vous a pris en affection', appelant chacun et chacune de vous, chers Religieux et chères Religieuses, son amour rédempteur s'est porté sur une personne déterminée... Vous avez répondu à ce regard en choisissant celui qui avait déjà choisi chacun et chacune d'entre vous...» (Cf. *RI*, 3).

⁴ Cf. *CGS*, 122

266

Par ce geste radical de liberté, où il s'engage sans réserve, le croyant témoigne de sa foi et de son amour.

La profession est «choix» qui reconferme l'alliance baptismale

La racine la plus profonde de la profession est le baptême, sacrement de la foi, qui marque le commencement de la vie nouvelle en Jésus-Christ.

Immergé dans l'eau baptismale, - l'eau est signe du lavement, de la purification, de la mort, et en même temps élément primordial d'où procède la vie - le chrétien est mort au péché et, purifié et rénové, il est entré dans la vie du Christ ressuscité; le vieil homme est mort, l'homme nouveau, racheté, est né. L'homme est fait fils de Dieu, citoyen du nouveau peuple des Saints, participant de la sainteté même de Dieu, marqué de façon ineffaçable, tendu continuellement vers la pleine maturité en Jésus-Christ. Au jour de son baptême, chaque chrétien est rendu apte à participer au triple ministère du Christ : prophétique, sacerdotal, royal (cf. 1 P 2, 9-10).

Don Bosco manifestait une grande joie «d'avoir été fait chrétien et d'être devenu fils de Dieu par le baptême».⁵

Ce même Esprit, qui dans le baptême et ensuite dans la confirmation, change la vie d'une personne et la fait grandir, dans l'acte de la profession religieuse investit de nouveau de sa puissance ceux qui, accueillant l'appel de Dieu et s'offrant totalement à Lui, s'engagent publiquement à vivre selon l'Évangile et se rendent disponibles pour la mission que le Seigneur leur confie.

Le texte de la Règle souligne en ce point (en reprenant ce qui a été indiqué lorsqu'on a parlé de la nature et de la mission de la Société : cf. Const 2 et 3) la dimension fondamentale de la profession : elle est l'action consacrate de Dieu, qui réserve pour Lui et destine à une mission celui qu'il a appelé : à travers

le ministère de l'Eglise, le salésien «est consacré plus intimement au service de Dieu». La profession devient ainsi «une expression plus parfaite de la consécration baptismale»,⁶ «une reprise et une reconfirmation» de cette alliance, qui est revêtue d'un nouveau don d'amour de la part du Père, et est revécue avec un engagement nouveau de fidélité de la part du disciple.

L'article met également en évidence, de la part du profès, l'exceptionnelle qualité de ce qui est défini comme un des choix les plus hauts et les plus significatifs pour un chrétien : en pleine liberté, il s'offre lui-même, toute sa vie, son histoire, son avenir, pour se mettre au service de Dieu. Un croyant peut-il faire quelque chose de plus grand que de «se donner totalement» et engager toute sa vie uniquement par amour ?

Il est clair qu'un tel acte serait trop grand pour les seules forces humaines; c'est bien pourquoi il est accompli dans la puissance de l'Esprit Saint.

Tout ceci sera repris et approfondi quand il sera question des engagements spécifiques de la profession salésienne (cf. en particulier Const 60).

La profession est «commencement» d'une vie nouvelle

La profession, acte de grande valeur spirituelle et en même temps ecclésiale, ouvre une voie particulière dans la vie du salésien; comme on le disait dans le paragraphe précédent, elle s'enracine dans la vie nouvelle baptismale, mais comporte une particulière nouveauté : «C'est Dieu qui revêt notre filiation baptismale d'une physionomie spécifique».⁷

Cette physionomie est celle qui est décrite dans le projet évangélique des Constitutions et qui sera exprimée dans la

6 RD, 7 ; voir les textes conciliaires sur lesquels est fondée une telle doctrine : LG, 44 et PC, 5 ; voir aussi ET, 7 ; MR, 8.

CG22, Discours de conclusion du Recteur Majeur, cf. CG22 Documents, e 63

268

formule de la profession (cf. Const 24). Ici, la Règle met en relief qu'il s'agit d'un «service de Dieu» et que ce service se réalise, de manière spécifique, dans une «donation permanente aux jeunes». La vie nouvelle que la profession inaugure engage le salésien à être totalement de Dieu et à ouvrir son esprit et son cœur aux nécessités et aux espérances des jeunes.

Cette nouveauté est aussi extérieurement visible, c'est-à-dire qu'elle investit des structures de vie déterminées. L'engagement de la profession, en effet, étant entièrement fondé sur l'esprit évangélique, s'exprime dans de nouvelles conditions d'existence, dans lesquelles il peut librement se manifester et se développer. Il s'ensuit que pour nous, s'il est vrai que la mission salésienne nous met en contact étroit et fréquent avec le monde, notre manière de vivre n'est, en aucune manière, «mondaine», mais «religieuse», construite sur la Règle de l'Evangile, vécue selon les Constitutions de la Société.

La Règle nous libère des responsabilités «mondaines» pour mettre nos personnes et nos vies à l'entière disponibilité de Dieu pour toujours; elle organise nos relations et nos activités directement en fonction du Seigneur et de nos destinataires, et nous établit dans une communauté de personnes toutes consacrées pour le Royaume.

Sur cette voie nouvelle, nous sommes poussés par cette charité que l'Esprit Saint répand en nos cœurs. Mais puisque nous portons ce trésor dans des vases fragiles, nous nous maintenons dans l'humilité, conscients de notre faiblesse, confiants dans la fidélité de

Dieu.

La profession est un «engagement public»

En dernier lieu, le texte des Constitutions souligne le caractère public de la profession devant l'Eglise et la Congrégation. Cela signifie qu'elle est accomplie publiquement, qu'elle a une valeur officielle et réciproque : elle inaugure officiellement une donation et une fonction.

*Seigneur Jésus,
au jour de notre profes-
Tu as interpellé notre
par ton amour infini,
269 en nous appelant à un
totale et généreuse.*

Entré dans la Société salésienne, le profès participe à la responsabilité et à la tâche de l'Eglise; mais dorénavant, il servira l'Eglise sous la forme de son «service spécifique» de salésien, c'est-à-dire directement à l'avantage des jeunes. Accueillant la profession à travers le Supérieur, l'Eglise reconnaît cet engagement. En réalité, pour le salésien, faire profession signifie accomplir un acte public «de plus grand amour» pour les jeunes, au-delà des paroles et des sentiments, car c'est s'engager dans une donation permanente et effective envers eux : «Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime» (Jn 15, 13 ; cf. Jn 3, 16).

*Fais que le pacte d'Al-
que, par ta grâce,
nous avons établi avec
soit constamment l'exp-
d'une vie nouvelle
au service de ton Egli-
et dans la donation pe-
aux jeunes.*

La profession est aussi la rencontre qui lie le salésien avec la Congrégation, rencontre qui a certainement un aspect et des conséquences juridiques, mais plus encore une valeur «humaine» et spirituelle. Il s'agit d'un homme et d'un croyant qui entre dans une communauté fraternelle pour en vivre l'esprit, en enrichir la communion et participer à son travail. Il y est «accueilli avec joie» comme membre de plein droit : il a surtout le droit d'y trouver compréhension, affection, soutien, car l'engagement est «réciproque».

On ne doit pas oublier l'aspect canonique de la profession : sa valeur publique implique une reconnaissance de fait de la part de l'Eglise, mais aussi un engagement personnel du profès par rapport au témoignage des conseils évangéliques, de la mission et de la vie commune : professer signifie s'engager à pratiquer ! La conscience s'oblige librement à pratiquer de manière stable⁸ ces engagements (cf. Const 193).

⁸ Cf. LG, 44

270

ART. 24 FORMULE DE LA PROFESSION

La formule de la profession a une signification profonde dans la vie du salésien : elle représente visiblement le signe du «oui» dit avec joie pour suivre le Seigneur et s'engager dans une vie donnée avec Don Bosco pour les jeunes. Dans les paroles de la formule s'exprime l'attitude d'un cœur qui veut être à la fois tout «de Dieu» et tout «des jeunes» : c'est l'oblation totale à Dieu souverainement aimé, c'est l'accueil plénier et personnel de l'alliance en un serment personnel de fidélité.

Dans cette perspective, la formule de la profession doit contenir comme en synthèse tout le projet des Constitutions, qui représentent la manière concrète par laquelle le salésien vit sa propre donation évangélique. C'est ce que nous pouvons constater dans le texte rénové par le CGS et le CG22.² Ce texte exprime la totalité et l'unité de la vocation salésienne, le don de soi à Dieu de la part du «salésien» en une consécration apostolique vécue en communauté pour le salut de la jeunesse.

On peut remarquer que le CG22, en plaçant la formule de la profession dans la première partie des Constitutions, a voulu dire que toute la vie du salésien est sous le signe de cet acte qui scelle sa réponse d'amour à l'amour du Seigneur.

Il ne faut pas oublier, enfin, que pour bien comprendre la signification ecclésiale et

globale de la formule, celle-ci doit être

¹ Cf. LG, 44

2 Pour l'histoire de la formule de la Profession, on peut voir F. □FSRASMAUT, *Les Constitutions salésiennes de 1966, Commentaire Historique*, PAS 1969, II, p. 395-397.

272

considérée dans le contexte de la célébration même de la profession, selon le «Rite de la Profession Religieuse» rénové selon les normes des décrets de Vatican II et promulgué par Paul VI.

Dans la formule nous distinguons cinq parties.

1. L'invocation trinitaire

Au moment solennel de la profession, le salésien invoque les trois Personnes divines, parce qu'il reconnaît qu'Elles sont, chacune à un titre propre, à l'origine de cette «rencontre» de la profession. La formule des Constitutions primitives commençait également ainsi : «Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit...».³

«Dieu Père, Tu m'as consacré à Toi au jour de mon Baptême».

L'offrande de la profession est faite à Dieu le Père, par son Fils Jésus, dans l'Esprit Saint. Elle se relie à la consécration baptismale, que nous devons considérer comme une initiative de l'Amour de Dieu pour nous et comme le fondement de notre donation (Const 23).⁴

«En réponse à l'amour de Ton Fils Jésus, le Seigneur, qui m'appelle à le suivre de plus près»

A l'intérieur de la vocation chrétienne, la profession se présente comme la réponse à un libre appel particulier et comme signe d'un amour spécial; c'est Jésus qui a appelé son disciple à «le suivre de plus près».⁵

3 Cf. *Constitutions 1875*, Formule des vœux (F. MOITO, p. 205)

4 Cf. aussi *Cons*, art 3 et art 60

5 LG, 42

273

«et conduit par ton Esprit Saint qui est lumière et force»

Les seules forces humaines sont incapables de l'engagement exprimé dans la profession; l'acte qui s'accomplit certes est totalement libre, mais il est aussi «charismatique», dans le sens qu'il est accompli dans la lumière et dans la force de l'Esprit Saint qui, loin de détruire la liberté, la fortifie. Les deux «épicleses» ou «bénédictions» qui se trouvent dans le «Rite de la Profession Religieuse», et que le célébrant prononce les bras étendus, invoquent l'effusion de l'Esprit Saint sur les profès «pour qu'ils puissent accomplir avec ton aide ce que grâce à Toi ils ont promis avec joie».⁶

2. L'engagement d'une vie consacrée apostolique et fraternelle *«Moi, N.N., je m'offre totalement à Toi, en pleine liberté»*

C'est ainsi qu'on exprime le «Me voici, Seigneur» : c'est «le don total de soi»; il inclut le triple engagement qui sera immédiatement spécifié et qui représente le projet de vie dans la communauté de Don Bosco. Il ne peut y avoir une telle réponse d'amour sans une liberté pleine et responsable.

«et je m'engage à dépenser toutes mes forces pour ceux auxquels Tu m'enverras, spécialement pour les jeunes les plus pauvres»

La réponse au Seigneur qui a appelé, consacré et envoyé son disciple, comporte l'acceptation personnelle de la mission apostolique qui, selon l'expression de l'article 3, donne «le ton concret» à toute la vie du salésien. Il est significatif qu'on fasse référence aux premiers et principaux destinataires, c'est-à-dire aux jeunes pauvres, dans la formule de la profession : avec Don Bosco, le

6 Cf. *Rite de la Profession Religieuse*..

274

salésien répète : «pour vous, je suis disposé à donner jusqu'à ma vie» (cf. Const 14).

«à vivre dans la Société salésienne en communion d'esprit et d'action avec mes frères»

L'engagement dans la mission est vécu à l'intérieur d'une communauté. Le salésien accepte d'être membre de la Société dans laquelle il entre, et donc de vivre «en communion» d'esprit et d'action avec ses frères.

«et de participer ainsi à la vie et à la mission de l'Eglise».

La vie évangélique que le profès fait sienne appartient à la «vie et à la sainteté de l'Eglise».⁷ Son service apostolique est un engagement d'Eglise, qu'il accomplit pour l'Eglise et au nom de l'Eglise.

3. La profession des conseils faite par vœu à Dieu

«C'est pourquoi, en présence de mes frères, devant N.N., Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales (ou bien : devant N.N., qui remplace le Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales), je fais vœu pour toujours de vivre obéissant, pauvre et chaste, selon la voie évangélique tracée par les Constitutions salésiennes».

(Ou bien, pour les profès temporaires : «... *bien qu'ayant l'intention de m'offrir à Toi pour toute la vie, selon les dispositions de l'Eglise, je fais vœu pour... ans de vivre...*».)

Remarquons la solennité de ce point de la formule : nous nous obligeons par serment (= par vœu) devant Dieu à suivre la forme de vie obéissante, pauvre et chaste que Jésus choisit pour

⁷ LG, 44

275

lui afin d'accomplir la mission reçue du Père. L'Eglise reconnaît en cela un élément commun à toutes les formes de vie consacrée. Le Supérieur, devant lequel nous formulons notre promesse, représente l'Eglise et la Société qui ratifient l'engagement pris : ainsi nous continuons la même mission de Don Bosco dans l'Eglise.

Il faut noter que le profès s'engage à vivre la vie évangélique «selon les Constitutions salésiennes» : il fait sien tout le projet de vie salésien, comme Don Bosco l'a vécu et nous l'a proposé.

Une spécification concerne, dans la formule, la profession temporaire. Celle-ci est vue comme une étape, voulue par l'Eglise, en vue de l'engagement qui durera toute la vie. Dès le début, cependant, la volonté s'engage sans réserve : c'est une *condition de validité*. De fait, à part la distinction que l'on vient de présenter, la formule est la même pour la profession temporaire et pour la profession perpétuelle : «Je m'offre *totalem*ent à Toi... et je m'engage à dépenser *toutes* mes forces...».

4. La demande d'aide

«Que ta grâce, ô Père, l'intercession de Marie Auxiliatrice, de saint Joseph, de saint François de Sales, de saint Jean Bosco, et mes frères salésiens m'assistent chaque jour et m'aident à être fidèle».

L'ensemble des engagements assumés peut paraître écrasant pour la faiblesse humaine. On a rappelé un peu plus haut cette «lumière et force» de l'Esprit du Seigneur qui est le sceau de la persévérance. A présent sont invoqués nos célestes Protecteurs afin qu'ils soient à nos côtés pour nous aider dans la réalisation de ce projet de sainteté qui leur tient aussi à coeur : Marie Auxiliatrice, «la mère et maîtresse» de notre vocation, saint Joseph, son époux et le patron de l'Eglise universelle, saint François de Sales, inspirateur de notre charité pastorale, et notre fondateur Don Bosco.

276

On demande aussi l'aide des frères de la grande famille dans laquelle le profès va entrer.

La fidélité à la profession suppose ainsi le double appui de la grâce et de la communauté par laquelle, précise-t-on, le profès aura besoin d'être assisté «chaque jour».

5. L'accueil

Le Supérieur répond :

«Au nom de l'Eglise et de la Société salésienne, je t'accueille parmi les salésiens de Don Bosco comme un confrère engagé par les vœux perpétuels (ou temporaires)».

L'oblation de soi, qui s'exprime dans la profession, est «publique» : elle est reconnue et acceptée dans l'Eglise, en la personne du Supérieur, au moment même où la personne du profès est reconnue et acceptée par la Société.

Dans un sens plus profond, la personne et son offrande sont acceptées par Dieu, dans l'offrande du Christ, Victime parfaite; c'est pourquoi la profession est insérée dans la célébration eucharistique. «L'Eglise reçoit elle-même, au nom de l'autorité que Dieu lui a confiée, les vœux de ceux qui émettent leur profession; dans sa prière publique, elle demande pour eux à Dieu les secours de la grâce, elle les recommande à Dieu et leur accorde une bénédiction spirituelle en associant leur offrande au sacrifice eucharistique.»

Par sa profession, le salésien est donc engagé avec une force égale dans la mission apostolique, dans la vie fraternelle et dans la fidélité aux vœux religieux.

8 LG, 45

277

Renouvelons les engagements de notre profession.

Dieu Père,

Tu m'as consacré à Toi au jour de mon Baptême.

En réponse à l'amour de ton Fils Jésus, le Seigneur,

qui m'appelle à Te suivre de plus près,

et conduit par ton Esprit Saint

qui est lumière et force,

moi, N.N., je m'offre totalement à Toi,

en pleine liberté,

et je m'engage

à dépenser toutes mes forces

pour ceux auxquels Tu m'enverras,

spécialement pour les jeunes les plus pauvres,

**à vivre dans la Société salésienne
en communion d'esprit
et d'action avec mes frères,
et à participer ainsi à la vie
et à la mission de ton Eglise.
C'est pourquoi,
en présence de mes frères,
je fais voeu pour toujours
de vivre obéissant, pauvre et chaste, selon la voie évangélique
tracée dans les Constitutions salésiennes.
Que Ta grâce, ô Père,
l'intercession de Marie Auxiliatrice,
de saint Joseph, de saint François de Sales
et de saint Jean Bosco,
et mes frères salésiens
m'assistent chaque jour
et m'aident à être fidèle.**

278

ART. 25 LA PROFESSION, SOURCE DE SANCTIFICATION

L'action de l'Esprit est pour le profès source permanente de grâce et de soutien dans son effort quotidien pour grandir dans l'amour parfait de Dieu et des hommes.¹

Les confrères qui ont vécu ou qui vivent en plénitude le projet évangélique des Constitutions nous aident et nous entraînent sur le chemin de la sanctification.

Le témoignage de cette sainteté, qui se concrétise dans la mission salésienne, révèle la valeur unique des Béatitudes et constitue le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes.

cf. PC, 1

L'action de l'Esprit, artisan de sainteté, qui s'exerce dans la consécration religieuse, ouvre au profès d'amples espaces d'expérience spirituelle.

La profession perpétuelle (ou temporaire), que le salésien fait en un moment précis, mais qu'il est appelé à renouveler chaque jour, est pour lui source de sanctification. L'appel à la sainteté, qui est commun à tous les chrétiens, se réalise pour le salésien en parcourant la voie évangélique des Constitutions« Ainsi la profession devient pour lui un engagement explicite à tendre vers la sainteté selon la manière vécue par Don Bosco. Les Constitutions sont comparables à une route à parcourir; la consécration est comme l'énergie fournie par l'Esprit Saint au salésien pour la parcourir.

Tout le texte de la Règle est une voie de sainteté, parce qu'elle est une «voie évangélique» (cf. Const 24, 192). Les caractéristiques originales et significatives du style salésien de sainteté sont disséminées dans tout le texte des Constitutions. En considérant la sainteté salésienne dans sa source, cet article met en lumière sa manifestation dans le témoignage des confrères qui ont

Cf. LG, chap.

vécu et vivent en plénitude le projet de vie exprimé dans la Règle.

L'action de l'Esprit aide le profès à croître dans la sainteté

Dès le premier article, les Constitutions ont présenté l'Esprit Saint à l'oeuvre dans notre Société : c'est Lui qui a suscité Don Bosco et l'a formé pour sa mission. C'est Lui qui le conduisit à donner naissance à diverses forces apostoliques, en tout premier lieu à notre Société; sa présence active «est source d'énergie pour notre fidélité et soutien de notre espérance». Nos Constitutions, peut-on dire, regardent la réalité salésienne selon une vision pneumatologique : la docilité à l'Esprit Saint est un des traits caractéristiques de notre communauté (cf. Const 2).²

Cet article considère de manière spécifique la présence et l'action de l'Esprit dans la vie de chaque salésien : l'Esprit Saint est pour le profès «source de grâce et soutien» dans l'effort de croissance vers l'amour parfait.

Au moment de la profession, l'Esprit Saint comme *source de grâce* a imprégné par la puissance de sa «bénédiction» le coeur du salésien, l'enrichissant par des dons spéciaux d'alliance et d'indéfectible assistance et protection qui l'accompagneront tout au long de son existence. L'acte de la profession marque ainsi le début d'une source de grâce, d'un flux permanent d'énergie spirituelle, d'une force vitale qui aide à grandir et favorise la sanctification.

Comme *soutien* dans la croissance vers l'amour parfait, la consécration de l'Esprit alimente avec vigueur et stimule sans cesse la charité pastorale du profès dans l'abnégation quotidienne de soi-même, dans les renoncements inhérents aux vœux, dans les dures exigences du travail et de la tempérance, dans les contrariétés et dans les tentations qui assaillent la fidélité du profès. Il

2

Voir aussi les art. 12 21. 64. 99. 146 sur la présence et l'action de l'Esprit Saint en Don Bosco et dans notre Société.

280

soutient et guide la volonté dans le dépassement des multiples difficultés de la vie. La consécration est un rappel constant à la conversion. Grandir dans l'amour parfait de Dieu et des hommes est le grand commandement de Jésus : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit... et ton prochain comme toi-même» (Mt 22, 37-39). C'est l'objectif de toute vie consacrée, selon l'enseignement de l'Eglise confirmé par le Concile.³ Pour nous, le style d'amour de Dieu et des jeunes sera celui du Système préventif : une charité qui, enracinée en Dieu, aime et sait se faire aimer.

Le projet de vie des Constitutions vécu par les confrères nous entraîne sur le chemin de la sanctification

C'est la force de l'exemple qui entraîne. Nous le voyons dans notre Fondateur, vrai «géant de l'Esprit», dont la sainteté a engendré une postérité spirituelle. Nous en découvrons la vérité dans la vie des confrères qui «ont vécu» le projet de vie évangélique inscrit dans la Règle et qui sont déjà arrivés dans la Patrie, la Jérusalem céleste, unis à Marie et à Don Bosco.

Nous le constatons dans les confrères qui encore maintenant, insérés dans le monde d'aujourd'hui, «vivent» ce projet de vie en plénitude, avec radicalité et sans compromission.

C'est en vérité du témoignage de leur vie qu'émergent les caractéristiques de la sainteté salésienne décrite dans les Constitutions. Cette sainteté se présente comme :

- une sainteté qui nous pousse de l'intérieur : «J'éprouve un désir, un besoin de me faire saint... à présent que j'ai compris

3 Le décret conciliaire sur la vie consacrée s'ouvre précisément par cette belle définition : «*Perfeetae caritatis prosecutio*» : la recherche de la charité parfaite» (PC, 1).

⁴ Pie XI

281

qu'on peut le faire tout en restant joyeux, je veux absolument me faire saint»;¹

- une sainteté possible à tous, et pas seulement à des personnes «extraordinaires», offerte même aux jeunes. «C'est la volonté de Dieu que nous nous sanctifions, et c'est très facile d'y réussir», disait Don Bosco en s'adressant à ses jeunes:⁶
- une sainteté vécue dans le quotidien en accomplissant bien son devoir d'état, en vivant dans son milieu sans rechercher des choses extraordinaires;
- une sainteté simple, normale, sans artifices, sans comportements étranges, sans discipline rigide : il suffit de bien faire ce qu'on doit faire ordinairement;
- une sainteté apostolique : «se sanctifier en éduquant» et «éduquer en sanctifiant». Don Bosco est le saint des jeunes non seulement parce qu'il a travaillé parmi les jeunes, mais parce qu'il est devenu saint en s'occupant d'eux;
- une sainteté sympathique, aimable, attirante, joyeuse et en même temps robuste et exigeante : «Le Paradis n'est pas fait pour les poltrons!»;⁷
- une sainteté contagieuse ! Don Bosco disait : «Je me rappelle certains jeunes, comme Dominique Savio, Michel Magon, François Besucco et d'autres, qui faisaient cette neuvaine des Saints avec un engagement, une ferveur extraordinaire. On ne pouvait désirer plus... Avez-vous jamais vu les fagots mis l'un sur l'autre ? Si l'un des fagots vient à s'allumer, ils se réchauffent et s'enflamment tous mutuellement. Vous pouvez, vous, faire la même chose... L'un sert d'encouragement à l'autre pour faire le bien. Si une allumette s'enflamme, une meule de paille peut s'enflammer et faire un grand feu. Ainsi, il suffirait qu'un seul ait la bonne volonté de se faire saint, pour enflammer les autres par son bon exemple et ses bons

⁵ Dominique Savio : cf. **MB V**, 209

⁶ Cf. **MB V**, 209

⁷ Cf. **MB VII**, 7

282

conseils. Et si vous vous y mettiez tous à vouloir vous engager dans la sainteté ? Oh, quelle chance !».⁸

La Règle nous rappelle le rôle essentiel des confrères qui, par leur vie simple et merveilleuse, nous rendent familiers les sommets de la perfection. Ils sont indispensables : sans eux, la Congrégation ne rejoint pas sa fin. Ils sont des présences amicales, des modèles, des points de référence; ils sont des fruits et des sources de notre spiritualité, ils sont la Congrégation en marche vers le ciel.

Le témoignage de cette sainteté est un don pour les jeunes

En méditant la vocation de Don Bosco et son message, un groupe de jeunes a défini avec bonheur la colline des Becchi «la colline des béatitudes des jeunes». C'est une intuition qui nous a ouvert une réflexion stimulante sur la sainteté salésienne, nous faisant redécouvrir en profondeur les liens entre le Système préventif et l'esprit des béatitudes.

Le monde ne peut être transformé sans l'esprit des béatitudes de l'Évangile.⁹ Celles-ci ont été proclamées pour tous et représentent la manière la plus concrète de vivre le projet rénovateur de Jésus. Nous, salésiens, nous sommes invités à «les réentendre avec les jeunes pour susciter dans le monde un renouveau d'espérance»² Il s'agit de vivre parmi les jeunes et avec eux la charité proclamée par l'Évangile, en la pratiquant dans la pauvreté, dans la douceur, dans la pureté du cœur, dans la recherche de la justice et de la paix : la bonté, le bon sens, l'esprit de famille du milieu salésien en sont un témoignage valable.

Partout dans le monde, on voit aujourd'hui des salésiens qui s'efforcent de mettre sur pied un projet de «Mouvement salésien

8 **MB** XII, 557

9 **LG**, 31 Cr

10 E. VIGANO, *Eirenne 1985*, dans l'année internationale de la jeunesse.

283

pour les jeunes», qui se présente comme une spiritualité adaptée aux jeunes, mais qui ne sera sérieuse que si elle est fécondée par l'esprit des béatitudes. «La spiritualité juvénile ne se fabrique pas avec des mots, mais se construit par le témoignage de la vie».

Les béatitudes, incarnées dans notre mission auprès des jeunes, nous portent en vérité à être «signes et porteurs» de la valeur suprême témoignée par le Christ : l'amour ! Comme nous le savons, elles ne suppriment pas les commandements, ne marginalisent pas la morale, ne dévaluent pas l'éthique, ne laissent pas de côté les vertus; mais elles portent au-delà de n'importe quelle loi, si nécessaire et sainte soit-elle. «Au niveau de l'esprit des béatitudes, on ne se demande pas si ce que l'on fait est bien ou mal, mais on s'interroge pour savoir si ce que nous faisons manifeste et communique le cœur du Christ, c'est-à-dire si nous sommes ou non témoins de son Amour».¹²

Les Constitutions attestent que le salésien, qui vit en plénitude sa propre vocation, est un *témoin des béatitudes de l'Évangile*; il en révèle concrètement «la valeur unique», c'est-à-dire la valeur suprême pour le renouveau et le salut de l'humanité.

Le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes est précisément cette école de sainteté évangélique et salésienne? Inaugurée par Don Bosco, enrichie par une tradition de saints, confirmée par le témoignage quotidien d'innombrables confrères, ce courant de sainteté se révèle comme la force la plus grande de nos communautés.

Forgée à Valdocco, elle invite le salésien à s'immerger au milieu des jeunes et parmi les gens, pour y témoigner de la bonté et du salut de Jésus-Christ. Fondée sur la simplicité généreuse du don de soi quotidien, elle revêt de joie toutes les exigences de

¹¹ E VIGANO, *Comment(' aile Stream 1985*

12 id.

¹³ Cf. E. VIGANO, «*Reprojetons ensemble la sainteté.*», ACS n° 303 (1982), p. 12. Voir aussi la lettre du Recteur Majeur dans ACG n° 319 (1986), qui relie explicitement notre sainteté salésienne à la profession.

284

notre travail intense; elle concentre humblement l'exercice de la foi, de l'espérance et de l'amour dans la charité pastorale.

Chaque communauté salésienne où les confrères vivent à fond le don de leur profession devient une école familière de sainteté salésienne." Et l'on constate qu'au fur et à mesure que progresse le témoignage de notre sainteté, le cœur des jeunes se transforme et en eux fleurissent l'espérance et l'amour : la transformation du cœur des jeunes va de

pair avec notre sanctification !

*Donne-nous, ô Seigneur,
dans la force de l'Esprit
qui nous a consacrés à Toi,
la grâce de persévérer dans la fidélité
et de progresser chaque jour dans l'amour,
sur l'exemple de nos frères
qui ont parcouru la même route de sainteté.
Fais que, comme eux, nous soyons témoins
parmi les hommes, et spécialement
au milieu des jeunes,
de la valeur divine des Béatitudes.
Amen.*

14 Le Recteur Majeur écrit :.Don Bosco, parmi la pléiade de Saints qui ont fait l'honneur du Piémont au siècle dernier, a le mérite d'avoir inauguré une authentique "école de sainteté. Si les oeuvres apostoliques variées qu'il a entreprises ont fait leurs preuves en leur temps, le fait d'avoir créé et développé avec succès un type particulier de sainteté révèle en lui un don spécial qui le classe parmi les grands de l'Eglise. Ce type de sainteté s'affirmera d'une fécondité capable de s'incarner au long des siècles» (Cf. ACG ° 319 (1986) p. 9).